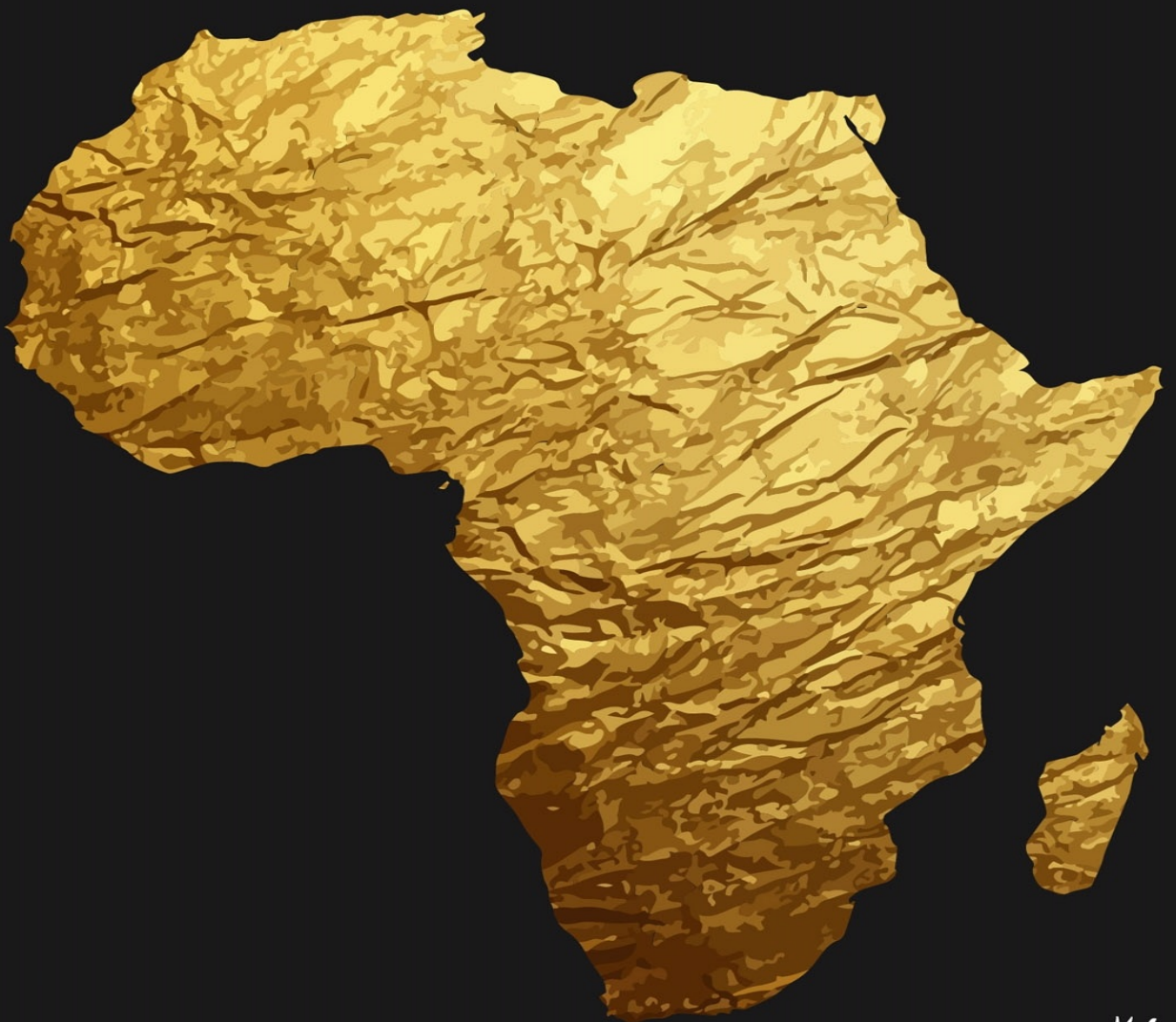


GILLES GAETNER

# Pilleurs d'Afrique



GILLES GAETNER

PILLEURS D'AFRIQUE

LES ÉDITIONS DU CERF

## DU MÊME AUTEUR

*Les 100 jours de Macron*, Fauves-Éditions, 2017

*Les journalistes ne devraient pas dire ça. Quand la presse va trop loin... ou pas assez*, L'Artilleur, 2017

*La République des imposteurs*, L'Archipel, 2014

*La corruption en France. La République en danger*, François Bourin Éditeur, 2012

*Rachida Dati. Et si on parlait de vous*, Jean Claude Gawsewitch, 2008

*L'art de retourner sa veste. La trahison en politique*, Éditions du Rocher, 2007

*Règlements de compte pour l'Élysée. La manipulation Clearstream dévoilée*, avec Jean-Marie Pontaut, Oh Éditions, 2006

*La République des copains*, Flammarion, 2005

*Le piège. Les réseaux financiers de Pierre Falcone*, Plon, 2005

*Monsieur Halphen, vous n'avez pas tout dit*, Jean Claude Lattès, 2002

*L'homme qui en sait trop. Alfred Sirven et les milliards d'Elf*, avec Jean-Marie Pontaut, Grasset 2000

*Le roman d'un séducteur. Les secrets de Roland Dumas*, Jean-Claude Lattès, 1998

*Les Épinglés de la République*, Jean-Claude Lattès, 1995

*Un juge face au pouvoir. De la droite à la gauche, les secrets de Renaud Van Ruymbeke*, avec Roland-Pierre Paringaux, Grasset, 1994

*L'argent facile. Dictionnaire de la corruption en France*, Stock, 1992

© *Les Éditions du Cerf*, 2018

[www.editionsducerf.fr](http://www.editionsducerf.fr)  
24, rue des Tanneries  
75013 Paris

EAN 978-2-204-12853-7

*Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).*

# Avertissement

---

Ce livre constitue une plongée et une reconstitution de l'affaire dite des Biens Mal Acquis, dont une partie fait toujours l'objet d'une instruction. (Volet Congo Brazzaville et volet Gabon.) Le troisième volet, qui concerne la Guinée Équatoriale, a été en partie jugé en octobre 2017 avec la condamnation du vice-président, Teodorin Obiang. Ce dernier a fait appel. Le jugement n'est donc pas définitif. Dans cet ouvrage, de nombreux noms sont cités, faisant référence à la procédure judiciaire. Certains sont mis en examen, d'autres pas. Les personnes mises en examen bénéficient de la présomption d'innocence telle qu'elle est définie par la loi du 15 juin 2000. L'auteur n'est pas un justicier. La justice est l'affaire de tribunaux, les enquêtes sont conduites par les juges d'instruction, les policiers ou les gendarmes. Mais il existe un droit à l'information. C'est au nom de celui-ci que nous avons écrit cet ouvrage, avec un double objectif : comprendre et expliquer.

Dans le cadre de la rédaction de ce livre, nous avons sollicité des rendez-vous auprès des avocats concernés. C'est ainsi que nous avons sollicité Me Emmanuel Marsigny, conseil de Teodorin Obiang, qui nous a reçu et nous a donné son éclairage. Nous avons sollicité Mes Jean-Marie Viala, avocat de l'État congolais, et Patrick Maisonneuve, avocat de l'État du Gabon. Eux aussi nous ont reçus avec beaucoup de bienveillance. Nous avons sollicité à plusieurs reprises, Me Claude Dumont-Beghi, conseil d'Ali Bongo, et Me Danyèle Palazo-Gauthier, avocate de Pascaline Bongo.

Malgré des mails de relance et des appels téléphoniques renouvelés, nous n'avons jamais eu de réponse. Nous avons également contacté Me Olivier Baratelli, avocat de Vincent Bolloré, cité dans l'ouvrage. À notre grand regret, Me Baratelli a repoussé à trois reprises notre rencontre.

# Les protagonistes

---

## Volet Guinée Équatoriale

- **Teodoro Obiang**, président de la République de Guinée Équatoriale. En fonction depuis 1979.
- **Teodorin Obiang**, ancien ministre de l'Agriculture et des Forêts. Actuel vice-président de la République. Fils du président.
- **Emmanuel Marsigny**, avocat de Teodorin Obiang.
- **Cabinet d'avocats américain Cleary-Gottlieb**. A publié un document à décharge sur les agissements d'Obiang junior.
- **Pedro Tomo**, ancien député équato-guinéen. Ex-associé de Teodorin pour l'exploitation du bois. Contraint de quitter la Guinée. Réfugié en Espagne. A fait l'objet d'un contrat.
- **Roberto Berardi**, homme d'affaires italien. Associé un temps avec Teodorin pour l'exploitation de bois. Son séjour en Guinée se termine en cauchemar : 920 jours de prison. Pour rien.
- **Mourad Baaroun**, homme de confiance de Teodorin Obiang.
- **Jean-Louis Mattei**, patron du pôle Hors métropole de la Société Générale.
- **Charles Blandignères**, ancien commandant de police, en charge de la déontologie à la Société Générale. En très mauvais termes avec Mattei.

## Volet Congo Brazzaville

- **Denis Sassou Nguesso**, président du Congo depuis 1997.

– **Denis-Christel**, fils de Denis Sassou Nguesso, président de la Société Nationale des pétroles congolais (SNPC).

– **Edgard**, fils de Denis Sassou Nguesso, directeur du Domaine présidentiel.

– **Wilfrid**, dit « Willy », neveu de Sassou. Adopté par Sassou. Président de la SOCOTRAM. Prêtre de l'Église évangélique.

– **Lucien Ebata**, il a lancé Forbes Afrique en juillet 2012. Très proche de Denis Sassou Nguesso.

– **Philippe Chironi**. A participé au lancement avec Lucien Ebata de Forbes Afrique. Gestionnaire des avoirs de membres de la famille Sassou, à travers des sociétés offshores.

– **José Veiga**. Ancien agent de joueurs de football. Intermédiaire dans différents contrats. Impliqué dans le scandale Route de l'Atlantique.

– **Gilbert Ondongo**. Ministre de l'Économie. A bénéficié, gratis, de nuits d'hôtel au Danieli à Venise. Impliqué dans le scandale Route de l'Atlantique.

– **Julienne Olga Sassou**, dite Joujou, fille de Sassou.

– **Naguib Sawaris**, homme d'affaires égyptien, à l'origine de la mise sur pied d'un grand réseau de téléphonie mobile au Congo.

– **Guy Johnson**, époux de Joujou, gérant de plusieurs SCI.

– **Hubert Pendino**, patron de la SOCOFRAN. Homme d'affaires très proche du président du Congo.

– **Franco Cantafio**, gérant de Franck Export.

– **Pape N'Diaye**. Surnommé « l'Africain aux doigts d'or », il a pour clients les membres de la famille de Sassou.

– **Bernard Ossebi**. Journaliste et lanceur d'alerte. À péri dans un incendie. Selon toute hypothèse, non accidentel.

Volet Gabon

– **Omar Bongo**, ancien président du Gabon. Élu en 1967. Mort à Barcelone le 9 juin 2009.

– **Édith Bongo**, fille de Sassou. Décédée en 2009.

- **Ali Bongo**, président actuel du Gabon depuis 2009.
- **Maixent Accrombessi**. Directeur du cabinet d'Ali Bongo. Tantôt au firmament. Tantôt lâché.
- **Pascaline Bongo**, fille d'Omar Bongo. Ancienne directrice de son cabinet. Ancienne ministre des Affaires étrangères.
- **Robert Bourgi**, avocat au barreau de Paris. Souvent reçu par Omar Bongo. A eu Jacques Foccart comme mentor.
- **Daniel Mentrrier**, président d'Atelier 74, entreprise de décoration installée à Annecy.
- **François Meyer**, avocat d'Omar Bongo. Informé des grands (et petits) secrets du régime.
- **Guido Santullo**, homme d'affaires franco-italien. Il a obtenu la saisie de l'hôtel particulier Pozzo di Borgo (7<sup>e</sup> arrondissement de Paris) acheté par l'État gabonais. Mort le 27 août 2018.
- **Patrick Maisonneuve**, avocat de l'État gabonais.

Citons également **Françoise Desset**, qui a commencé à instruire cette affaire. Lui ont succédé les juges **Roger Le Loire** et **René Grouman** qui ont instruit une grande partie de l'affaire. **Dominique Blanc** leur a succédé il y a quelques mois. Et aussi le commandant **Jean-Philippe Rapaz**, en poste à l'OCRGDF, qui a multiplié les auditions et rédigé maints rapports de synthèse ou récapitulatifs.

Citons enfin **Me William Bourdon** sans lequel l'affaire des Biens Mal Acquis n'aurait sans doute jamais prospéré.

## CHAPITRE 1

# L'Afrique est (toujours) mal partie

---

*Après Ben Ali, Mobutu et d'autres, trois chefs d'État africains dans le collimateur de la justice française. Interrogations autour de l'information judiciaire qui les vise. Immunité pénale absolue ou pas ? Une affaire où l'on confond morale et droit ? En débat : la France s'ingère-t-elle dans les affaires intérieures de trois pays, la Guinée Équatoriale, le Congo Brazzaville et le Gabon ? La Françafrique de retour... mais contre le gré des intéressés ?*

\*

C'est un endroit de rêve à moins d'une heure de route de Los Angeles. Le climat y est enchanteur. Les plages tout autant. Pour ceux qui aiment le surf, c'est le paradis. Ceux qui adorent les « people », ne seront pas déçus. Ils pourront croiser le Tout-Hollywood. De Leonardo DiCaprio en passant par Jack Nicholson, Brad Pitt, Sting et bien d'autres. Bienvenue à Malibu, petite ville de 15 000 habitants, célèbre pour ses séries télévisées. Tout le monde, ou presque, se connaît. Au milieu des années 2000, un richissime et très discret personnage y a acheté une maison de 1 700 mètres carrés. À l'intérieur, huit salles de bains, une salle de cinéma – coût de l'aménagement : 58 000 dollars –, une salle de gymnastique, une cave à vins. Sans oublier la salle à manger officielle, la chambre du maître des

lieux, la chambre d'amis, et une aile dédiée aux domestiques. Cette somptueuse maison a un prix : plus de 20 millions de dollars. Pour l'entretenir, une dizaine de personnes – majordome, secrétaire, chauffeur, cuisinier, gouvernante – suffit à peine. Qui est donc ce mystérieux personnage ? On dit qu'il habite l'Afrique et y fait des affaires, dans le négoce du bois principalement. Pour le reste, motus et bouche cousue. En revanche, ce que l'on sait, c'est que c'est un flambeur. La preuve, des témoins l'ont vu dépenser, en une seule journée, 120 000 dollars en espèces. Il reçoit peu. Ou alors des copains férus de musique. Il a une lubie : lorsqu'il rentre chez lui, il exige qu'on l'appelle « patron » et que la dizaine de berlines de luxe – Mercedes, Rolls-Royce, Bugatti, Porsche – qu'il possède, soient toutes alignées dans la cour.

## **Accro à Smalto et Saint-Laurent**

Quand il ne séjourne pas à Malibu, notre homme se balade au Brésil, au Maroc et à Paris où il possède un hôtel particulier de 5 000 mètres carrés, avenue Foch. Ah ! J'oubliais : il est accro aux costumes. Les grandes maisons, Saint-Laurent, Smalto, Dolce & Gabbana, il les connaît toutes. Un de ses passe-temps favoris est d'acheter tout ce qui se vend aux enchères. De préférence, les choses ou objets les plus chers. Christie's n'a pas de secrets pour lui. (Voir [chapitre 2.](#)) Ce qui est sûr, c'est que ce monsieur achète, dépense, multiplie les opérations bancaires. Pas des opérations de gagne-petit. Son unité à lui, c'est le million de dollars. Les virements de 10-12 millions de dollars sont chez lui... monnaie courante. Son nom ? Teodoro Nguema Obiang Mangue. Par commodité, il se fait appeler Teodorin Obiang pour ne pas être confondu avec son père qui porte également le prénom de Teodoro. Nous ferons de même.

## **Teodorin Obiang, désormais numéro 2 du régime**

Discret, secret, il l'est. Avec une certaine jouissance à entretenir le mystère. Étonnant de la part d'un personnage public. Car Obiang fait de la politique. Il est ministre des Forêts et de l'Agriculture de la Guinée Équatoriale. Il sera par la suite 2e vice-président, chargé de la Défense et de la Sécurité. Depuis peu, il est numéro 2 du régime, avec le titre de vice-président. Son père, Teodoro Obiang, n'est autre que le président actuel de la République. Il est en poste depuis 1979. Teodorin, qui est né le 25 juin 1968, a accumulé en quelques années, une fortune colossale. Aujourd'hui, la *dolce vita* est terminée. Envolée. Par un concours de circonstances sur lequel nous reviendrons, la justice américaine et son homologue française l'ont épinglé. Et ruiné puisque ses biens ont été saisis, avec un mince espoir de les récupérer. Le contraignant à quitter Malibu et Paris pour rejoindre la mère patrie où il ne risque rien du tout. Nous reparlerons de ce personnage atypique, extravagant, qui sait aussi se montrer agréable... quand il n'est pas secoué par des sautes d'humeur ou des caprices soudains.

## **Sassou Nguesso également visé par la justice**

Teodorin n'est pas le seul dignitaire africain à qui la justice cherche des noises. Denis Sassou Nguesso, président du Congo Brazzaville et quelques membres de sa famille, dont son neveu, ses fils, sa fille et son gendre, font l'objet d'enquête de la justice française. Eux aussi sont soupçonnés d'enrichissement illicite, via des montages offshore. La famille Sassou et ses investissements immobiliers. La famille Sassou et le pétrole.

La famille Sassou et sa garde-robe. L'opposition congolaise ne parle que de ça. Aujourd'hui, le président congolais est très en colère. Il ne comprend pas la hargne que l'on déverse contre lui. Il trouve totalement infondées les allégations mensongères, à ses yeux, distillées à longueur de semaine, par les médias. Mais ce qui l'exaspère le plus, c'est l'ingérence de la justice française dans les affaires du Congo, comme si ce pays était amputé de sa souveraineté.

## **Ali Bongo lui aussi dans le collimateur**

Ali Bongo, président du Gabon depuis le décès de son père, Omar, à Barcelone, en juin 2009, se trouve dans le même état d'esprit que son voisin et parent par alliance. (L'épouse d'Omar, Édith – également décédée en 2009 – était la fille chérie de Sassou.) Ali Bongo n'a toujours pas compris les raisons pour lesquelles Nicolas Sarkozy, alors hôte de l'Élysée, a laissé prospérer cette affaire connue sous le nom de Biens Mal Acquis. En revanche, il a très bien compris pourquoi Sarkozy, lors des obsèques de son père à Libreville, sera conspué par une foule déchaînée...

## **Une succession évaluée à 500 millions d'euros**

Le temps a passé. Le clan Bongo profite des biens immobiliers et des bénéfices des entreprises acquises sous la présidence d'Omar, surnommé « Le Doyen »... Des biens achetés de quelle manière ? En espèces. Pour des sommes pharaoniques. Aujourd'hui, c'est la succession d'Omar qui préoccupe ses 53 héritiers, surtout les légataires universels, ses deux enfants, Pascaline, la fille chérie, et son demi-frère, Ali. Une succession,

évaluée au bas mot à 500 millions d'euros, – pour les seuls biens et entreprises situés au Gabon – qui suscite déjà jalousies, bagarres et traîne en longueur. Un peu à l'image de celle de Félix Houphouët-Boigny, ouverte le 7 décembre 1993, date du décès du président de la Côte d'Ivoire<sup>1</sup>.

C'est une plongée dans des pratiques, pour d'aucuns illégales, pour d'autres juste contraires à l'éthique, pour d'autres parfaitement légales, que nous proposons au lecteur. Plongée dans un monde découpé en strates. La première, la plus visible, c'est le pouvoir, avec sa poignée d'affidés unis par les liens du sang ou pas, qui ne se prive de rien, se sert sur la bête. La seconde est représentée par une cour qui ferait tout pour avoir une part du gâteau. Hétéroclite, elle est composée de tous ceux qui aident le monarque à mener grand train, tout en espérant, en retour bénéficier de quelques avantages. Dans cette cour se côtoient entrepreneurs du bâtiment, décorateurs aux factures exorbitantes, joailliers, maisons de couture prestigieuses, agents immobiliers et autres notaires à qui il n'est pas nécessaire de faire un dessin pour qu'ils comprennent l'intérêt d'avoir comme clientèle, la très argentée nomenclature des anciennes colonies. Quant à la troisième strate, elle est composée d'employés, de secrétaires, et autres prête-noms occasionnels, qui, sous prétexte de côtoyer le monarque à l'occasion de tâches subalternes, vivent dans le rêve en ayant l'illusion de détenir quelques secrets. Autant dire des petites mains qui, de temps à autre, ont l'autorisation de partager une part, infime, du gâteau... mais qui, parfois, en croquent, sans demander l'autorisation.

## **Une meute d'obligés auprès du monarque**

Imaginons ce que, dans un moment de lucidité, d'introspection, pensent nos trois chefs d'État et leurs proches, quand ils voient accourir

en leurs Palais, cette meute d'obligés, de flatteurs invétérés, toujours prêts à faire des courbettes et ronds de jambe au Roi qui les nourrit. Est-il vraiment nécessaire d'imaginer ? Le Roi qu'il soit en Guinée Équatoriale, au Congo Brazzaville, au Gabon, n'est jamais dupe. La preuve, il rit toujours. Excepté en ce moment.

En 1962, déjà, René Dumont affirmait que l'Afrique noire était mal partie. Plus de cinquante ans ont passé. Une grande majorité du peuple crève toujours de faim et vit sous le seuil de pauvreté. Les gouvernants font comme si ce phénomène n'existait pas. Comment ne pas rappeler l'inauguration, indécente, à l'occasion du 17<sup>e</sup> sommet de l'Union africaine du 5 juin 2011, du village de Sipopo en Guinée Équatoriale regroupant 52 villas présidentielles, un palace, une plage privée et un golf de 18 trous ? Comment ne pas être saisi par cette opulence dans un pays où 75 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour ? Le sort des Congolais est lui aussi préoccupant. À Brazzaville, la population souffre, les libertés publiques prennent des coups et une caste tient la barre. Comme Obiang en Guinée Équatoriale ou Bongo père et fils, au Gabon.

## **De la porcelaine Haviland à plus de 440 000 euros**

Vous en connaissez beaucoup des gens qui s'achètent 100 costumes d'un coup, pour 200 000 euros ? S'offrent un Degas, payé cash 4 millions d'euros ? Se font livrer un service de porcelaine Haviland à plus de 440 000 euros ? Ne seriez-vous pas estomaqué d'apprendre qu'un haut dignitaire n'a d'autre préoccupation que de s'offrir, avec frénésie, Mercedes, Rolls-Royce, Bugatti et autres berlines de luxe pour 500 000 euros, voire plus, chacune ? N'auriez-vous pas envie de rire, d'un rire crispé, en découvrant que ces véhicules sont généralement équipés, à l'arrière, d'un repose-pieds, facturé 10 à 20 000 euros ? Ne seriez-vous pas

ahuri de découvrir que le fils d'un chef d'État s'offre pour 5 millions d'euros un hôtel particulier à Neuilly-sur-Seine ? Si on vous dit que son épouse affirme à la justice française qu'elle et son mari ne sont que locataires, là, le doute s'évapore : elle nous prend pour des zozos ou des naïfs. Que dire de ces dépôts en liquide – plusieurs millions d'euros – qui alimentent des banques peu vigilantes ou ces achats de montres à un million d'euros chez les joailliers de la place Vendôme ? N'est-ce pas le summum de l'indécence lorsqu'on dépense 432 000 euros pour acheter 6 téléviseurs Panasonic 103 ? Comment ne pas être abasourdi devant une commande de 150 bouteilles de romanée Conti facturée 250 000 euros ? Et d'une autre, de 300 bouteilles de Château-Petrus réglées 2 millions d'euros ?

## **Profession : corrompu**

Après Ben Ali, contraint à l'exil pour avoir pillé les caisses de l'État tunisien, Mobutu Sese Seko, président de l'ex-Zaïre, accusé d'avoir détourné à son profit, des fonds de la Banque Mondiale, le général Abacha, qui au temps où il était dictateur du Nigeria (de 1993 au 13 juillet 1998), aurait dérobé de 3 à 5 milliards de dollars, et bien d'autres hiérarques non africains (Fujimori au Pérou, Bettino Craxi ancien président du conseil italien balayé par le scandale Parretti, Silvio Berlusconi, qui depuis des années joue l'éternel retour sur la scène de la politique italienne, Benazir Bhutto, Premier ministre du Pakistan<sup>2</sup>). Voici donc quatre nouveaux venus de haut rang – trois chefs d'État et un vice-président, à qui la justice française demande des comptes. L'instruction qui dure depuis 10 ans, sauf pour Obiang père et fils – ce dernier attend d'être rejugé en appel – nous fait voyager un peu partout dans le monde : Paris, la Californie, Londres, la Suisse, Monaco, la République de San

Marin, l'Afrique du Sud, le Portugal, l'Espagne, la Chine et Hong Kong...  
Une liste sans doute incomplète.

## **Ils se cramponnent au pouvoir**

Ces trois présidents affichent des points communs. 1 – Ils ont amassé, en quelques années, grâce à des montages sophistiqués, des sociétés offshore disséminées dans le monde entier, des fortunes considérables. Des gendres, enfants, neveux, belles-sœurs, tantes, les ont aidés pour en rendre l'origine indétectable. Des mécènes dévoués les assistent dans cette tâche. Comme cet avocat altruiste qui concourt à l'achat d'une berline de luxe pour la fille d'un chef d'État. Qui règle, sans sourciller, des nuitées dans des hôtels cinq étoiles pour la famille de ce même chef d'État. Illusion que tout cela : l'argent, déposé sur le compte bancaire de l'avocat, provient directement des caisses de l'État du pays ex-colonisé ! 2 – Ce trio occupe [détient... quel est le verbe le plus approprié ?] le pouvoir depuis des lustres. C'est ainsi que Sassou, débarqué une première fois en 1992, à la suite d'un coup d'État, a repris les commandes en 1997, en éjectant Pascal Lissouba ; Bongo père et fils dirigent le Gabon depuis 1967 ; Teodoro Obiang Nguema, depuis près de 40 ans. 3 – Ces trois-là sont à mille lieues d'exercer le pouvoir comme un long fleuve tranquille. En attestent les épisodes sanglants qui périodiquement, secouent leurs pays.

## **Les disparus de Beach**

Au Congo Brazzaville, les opposants à Sassou n'oublient pas le drame de Beach, qui vit le retour, en 1999, de 1 500 réfugiés en provenance du Congo Kinshasa endeuillé par des exactions commises par des proches du

chef de l'État. Alors que cette opération n'a été rendue possible, dans un souci de réconciliation nationale, que par un accord entre la République du Congo Kinshasa, le Congo Brazzaville et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés<sup>3</sup> (HCR). Tant au Congo Brazzaville, qu'au Gabon ou en Guinée Équatoriale subsiste une tradition de violence.

## **Les vestiges d'un régime sanguinaire**

Dans les années 70, alors que Francisco Macias Nguema, l'oncle de Teodoro Obiang, est au pouvoir, les atteintes aux libertés publiques se multiplient. Des leaders politiques sont emprisonnés, comme le rival de Francisco Macias à l'élection présidentielle. En 1972, ce dernier se proclame président à vie et ministre de la Justice. Et, dans la foulée, interdit aux citoyens guinéens de porter des chaussures ! Il va même jusqu'à supprimer les hôpitaux et les écoles ! Six ans plus tard, la religion catholique devient hors la loi. On ne compte plus le nombre de détentions arbitraires. Les observateurs voient dans ce régime des similitudes avec celui d'Amin Dada en Ouganda ou de Jean-Bedel Bokassa en République centrafricaine. L'aventure Francisco Macias se termine mal. Très mal. Le 3 août 1979, le colonel Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, son neveu, le renverse, et avec l'aide de militaires, prend le pouvoir. Arrêté, le président à vie, reconnu coupable de génocide (50 000 morts) est condamné à la peine de mort. Il est exécuté le 29 septembre 1979. Les Équato-Guinéens ont toujours présent dans leurs mémoires, ces exactions. Quarante ans après, leurs regards remplis d'amertume, d'impuissance, déplorent avec véhémence les frasques de Teodorin, leur futur président. Frasques sur lesquelles papa Teodoro ne porte jamais le moindre avis réprobateur. Teodoro n'est pas près de lâcher le pouvoir. Bien au contraire. Sa réélection, le 24 avril 2016, avec 93,7 % des voix, ne peut que le conforter, ce qui ne laisse pas indifférente la communauté internationale.

## **Jean-Marie Le Pen présent à l'investiture du président Obiang**

À preuve, si quelques-uns de ses collègues africains – Tchad, Congo Brazzaville, Niger, Gabon, Guinée Conakry – tiennent à être présents lors de sa cérémonie d'investiture du 20 mai, les chefs d'État européens jouent les déserteurs. Encore que quelques personnalités non africaines ont fait le déplacement. Parmi celles-ci, invité par le président Obiang, Jean-Marie Le Pen. Il est accompagné de l'avocat Marcel Ceccaldi<sup>4</sup>, ex-conseiller juridique du Front national, avocat, entre autres, de Kadhafi et de Laurent Gbagbo, l'ancien président de la Côte d'Ivoire. La venue de Le Pen à Malabo ne constitue pas une surprise, bon nombre des thèmes frontistes, comme le culte de l'ordre, de la patrie, le dogme de la non-ingérence, l'obsession identitaire, suscitent un écho favorable dans quelques pays africains. Avec parfois des couacs, comme en 2002, où malgré l'habileté et le forcing de Me Ceccaldi, l'ancien président du FN n'avait pu rencontrer Nelson Mandela. Ce qu'il était parvenu à faire avec Omar Bongo qui l'avait reçu au Palais en 1987. Quant à François Hollande, invité en dépit de la froideur des relations avec Malabo – due aux poursuites judiciaires engagées par la France –, il préférera décliner une visite où se trouver à côté de Jean-Marie Le Pen n'aurait pas été très glorieux à ses yeux. Et sans doute aux yeux de l'opinion publique. Troisième ressemblance : ces hauts dignitaires dirigent des pays qui recèlent des richesses pétrolières extraordinaires, encore que ces dernières années le Gabon n'est plus l'Eldorado des années 80-90, celles où Elf jouait un rôle prépondérant dans l'économie du pays.

## **Quand Elf finançait Édith, l'épouse d'Omar Bongo**

Celle où Elf, grâce à l'argent du pétrole finançait des élus de la République, et même du Gabon, comme Édith Bongo, l'épouse du président qui a droit à 30 000 francs par mois, versés à l'initiative du fameux Alfred Sirven, le numéro 2 de la compagnie présidée par Loïk le Floch-Prigent. Le diplomate-écrivain-président du Sénat, Georges Rawiri, est mieux traité : 60 000 francs par mois lui sont alloués. Oui, une époque bénit où Elf et ses réseaux faisaient la pluie et le beau temps en Afrique<sup>5</sup>. Songez que la Guinée Équatoriale, petit État d'Afrique centrale, qui compte près d'un million d'habitants, a perçu environ 45 milliards de dollars de revenus du pétrole entre 2000 et 2013. On pourrait croire que les secteurs de la santé ou de l'école profiteraient de ces résultats exceptionnels. Eh, bien détrompez-vous. C'est la dégringolade.

## **Guinée Équatoriale : la mortalité infantile ne régresse pas**

Ainsi, la mortalité infantile est passée de 103 décès pour 1000 en 1990 à 127 pour 1000 en 2007. Pour la petite enfance – moins de 5 ans –, c'est déplorable : le taux est passé de 170 pour 1 000 en 1990 à 206 pour 1 000 en 2007... En 2012, 42 % des enfants en âge de fréquenter l'école – un peu moins de 50 000 – ignorent ce que scolarisation veut dire... Ces données proviennent d'un récent rapport de l'ONG Human Rights Watch<sup>6</sup> (HRW) dont le directeur du programme des Affaires et Droits humains, Arvind Ganesan, déclarait au sujet de la Guinée Équatoriale : « Voici un pays où les gens devraient avoir la richesse par habitant de l'Espagne ou de l'Italie, mais ils vivent plutôt dans la pauvreté pire qu'en Afghanistan ou au Tchad. » À qui profite cette manne pétrolière ? Pour une grande part, aux principales entreprises de construction du pays dans lesquelles la famille Obiang est très présente.

Pourtant, les infrastructures les plus élémentaires font défaut. Dans de nombreux endroits du pays, il n'y a pas d'égouts. Autre faiblesse : pas ou peu de brigades du feu existent. Aussi, en cas d'incendies, on fait appel aux compagnies pétrolières.

## **Congo Brazzaville : la corruption, mal endémique**

Dans ce pays, c'est, à peu de chose près, le même phénomène. Le pays dégouline de pétrole – plus de 100 millions de barils par an – et contribue pour 80 % des recettes de l'État. Ce qui devrait asseoir la prospérité du Congo. Seulement voilà : divers rapports d'ONG le soulignent, le secteur pétrolier est mal géré et atteint d'un mal endémique, la corruption qui profite à quelques privilégiés proches de l'entourage du président Sassou Nguesso. Alors que les ressources pétrolières devraient être investies dans les services publics, notamment les écoles, les routes et les hôpitaux, rien n'est fait. Ou plutôt si : la construction de l'aéroport international d'Allombo qui offre l'avantage d'être situé à quelques kilomètres d'Oyo, le village natal du chef de l'État congolais. Coût du caprice : 56 millions d'euros<sup>7</sup>.

Le peuple est oublié. En 2012, l'UNICEF indiquait que 25 % des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition chronique. Le taux de chômage atteignait 34,2 % touchant surtout les jeunes de 25-35 ans. Quant à la dette du pays, elle s'élevait à 9,2 milliards de dollars fin 2004. Malgré l'aide du FMI, elle était au même niveau en 2017. Après les années fastes – 2003-2014, est venu le temps de la récession avec la chute du prix du baril qui tourne à 50 dollars. Au lieu de reconstruire l'aéroport de Brazzaville, d'édifier le fameux pont du 15 août ou le luxueux centre de conférences de Kintele, le régime n'aurait-il pas pu éviter de telles dépenses ? Poser la question, c'est déjà y répondre.

## **La guerre entre Ali Bongo et Jean Ping, ex-compagnon de Pascaline**

Au Gabon, depuis deux ou trois ans, la situation apparaît chaotique : c'est toujours la guerre entre le président Ali Bongo et Jean Ping, son ex-beau frère, ancien chef de cabinet de son père, candidat malheureux à la présidentielle d'août 2016, qui estime s'être fait voler la victoire. Preuve de ce climat délétère et oppressant, 1 100 personnes seront arrêtées lors de manifestations post-électorales.

Sur le plan économique et social, le pays connaît des hauts et des bas. Surtout des bas : entreprises qui mettent la clé sous la porte, longue grève des enseignants en 2016, chômage qui tourne autour de 25 %. Les revenus du pétrole ne sont plus ce qu'ils étaient. Ajoutez-y un rang médiocre dans la lutte contre la corruption – 101<sup>e</sup> sur 176 – la France se trouve en 22<sup>e</sup> position – selon le classement 2017 de Transparency International France, on se dit que le pays n'est pas à l'abri de soubresauts. Les optimistes – ou les naïfs – feront remarquer qu'à regarder de près, le Gabon a fait quelques progrès. N'a-t-il pas mis sur pied, le 7 mai 2003, un arsenal législatif destiné à détecter tout dépositaire de l'autorité de l'État qui se serait livré à des malversations ou se serait constitué une fortune incompatible avec ses revenus<sup>8</sup> ?

## **Gabon : enfumage ou volonté de lutter contre la corruption ?**

Dans le prolongement de cette loi, n'a-t-il pas créé, toujours en 2003, une Commission nationale de Lutte contre l'Enrichissement illicite (CNLCEI), chargée de traquer les fraudeurs présumés et de saisir la justice ? Cette instance ne serait-elle pas destinée à enfumer les naïfs ? Ne

riez pas... Plutôt, ne raillez pas. Écoutez le compte rendu de l'audition d'un ministre, fait, en 2012, par son président d'alors, ancien avocat général près la Cour des comptes, Vincent Lebondon Le-Mali à Slate-Afrique (27 décembre 2012) : « Il a dû laisser ses agents de sécurité au bas de l'immeuble. Avant l'interrogatoire, il a été examiné par un médecin. On l'a installé sur une chaise au milieu des dix-sept membres de la commission. On l'a cuisiné pendant sept heures, avant de le libérer. Croyez-moi, ce n'est pas un exercice aisé. » C.Q.F.D. Ainsi donc, selon ce haut magistrat, la Commission chargée de démasquer ceux qui s'enrichissent illégalement n'a rien d'une tarte à la crème. Toujours dans Slate-Afrique, il s'interroge à propos de l'affaire des Biens Mal Acquis : « Pourquoi sommes-nous exclus de la procédure ? Pourquoi la justice française ne répond-elle jamais à nos demandes de collaboration ? Pourquoi Paris ne saisit-il pas Libreville de ces affaires ? » Et de certifier : « Nous ne sommes pas là pour exterminer la classe dirigeante, mais pour mettre un peu d'ordre. » A-t-on le droit de sourire ? L'espoir est-il permis pour qu'un jour, au Gabon, éthique et pouvoir fassent bon ménage ? Il semble que depuis la création de cette Commission de moralisation de la vie publique – très éloignée de celle mise sur pied en France après l'affaire Cahuzac – des efforts de pédagogie aient été entrepris. Efforts de pédagogie, mais aussi volonté de ne plus fermer les yeux sur les malversations et dérives qui gangrènent le pays depuis des lustres. Le successeur de Lebondon Le-Mali, Dieudonné Odango Awassi, en poste depuis le 8 juillet 2013, l'a dit haut et fort en mars 2017 : « Je transmettrai à la justice les dossiers dignes d'intérêt et réclamerai des sanctions contre les coupables. » Un changement de ton radical par rapport au passé.

## **Gabon : les ravages de la corruption**

Dans un communiqué relayé par une partie de la presse, le président Awassi ne prend pas de gants pour révéler l'ampleur des dégâts causés par la corruption dans son pays. Selon lui, entre 2006 et 2012, plus de la moitié du budget de l'État aurait été détournée. Soit 4,2 milliards d'euros. En cause : « Une gestion nébuleuse des marchés publics et des crédits de fonctionnement des administrations, ainsi que de l'instauration par des personnalités et des entreprises locales d'un ingénieux système de détournements de fonds leur évitant toute inquiétude<sup>9</sup>. » Sur les recettes de l'État – 19 milliards d'euros –, le constat est tout aussi saisissant : « Une grande partie aurait servi à enrichir des individus, flouant ainsi des administrés gabonais. » La gestion de la Direction générale du Budget et des Finances publiques se voit, elle aussi, montrée du doigt : toujours entre 2006 et 2012, elle « aurait surpayé certains fournisseurs, favorisant ainsi l'enrichissement illicite d'agents de l'État, d'opérateurs privés et des personnalités politiques. » D'où un manque à gagner pour l'État de 914 millions d'euros. Détaillant ces dérives, le patron de la Commission, en profite pour constater avec ironie, « que la corruption et le blanchiment se portent très bien au Gabon. »

## **Le bilan maigrichon de la Commission de lutte contre l'enrichissement illicite**

À ceux qui douteraient de la volonté de Dieudonné Odounga Awassi d'éradiquer la corruption, il a décidé, toujours en mars 2017, dans le cadre d'une Opération Mains propres, de se saisir du cas d'Étienne Dieudonné Ngoubou, ancien ministre du Pétrole et de celui de Magloire Nagambia, ancien titulaire du portefeuille des Travaux publics. Ils sont soupçonnés de détournement de deniers publics. Tous deux se trouvaient jadis dans l'opposition ; il serait dommage que ceci explique cela, et que derrière l'initiative de la Commission se cache une vengeance politique ou

un règlement de comptes. En quatorze ans, la CNLCEI a examiné une centaine de dossiers et n'en a adressé que 4 à la justice. Ce qui est peu. Très peu. De quoi faire douter de ses réelles intentions. D'autant que bon nombre d'observateurs de la société civile dénoncent le silence de cette instance sur les dépenses personnelles de Pascaline Bongo prises en charge par la présidence de la République. Ils déplorent aussi son absence de prise de position sur la succession d'Omar Bongo.

## **Ils ne veulent pas qu'on mette le nez dans leurs affaires**

On comprend que le trio Sassou, Bongo, Obiang, à la tête de fortunes acquises dans des conditions peu orthodoxes, – tout du moins pour la justice française – qui ne fait guère de différence entre deniers de l'État et deniers privés, quitte à se transformer en gérant de sociétés à responsabilité illimitée, ne veuille pas que l'on mette le nez dans ses comptes bancaires et montages sophistiqués. Aujourd'hui, une large partie de la population en a assez. Assez de ne pas profiter des richesses naturelles de leur pays. Assez de voir ses dirigeants se pavaner dans de superbes habitations, ici sur la Côte d'Azur, là dans les arrondissements huppés de la capitale ou de sa banlieue chic, là encore à Malibu (Californie) où se prélassait il y a peu encore, on l'a vu, Obiang fils, aujourd'hui vice-président de la Guinée Équatoriale. Des blogs-citoyens voient le jour pour informer l'opinion de ce qui se passe dans leur pays.

## **Guinée Équatoriale (encore) : retour sur l'assassinat de deux prêtres**

Beaucoup se souviennent que deux prêtres ont été assassinés en Guinée Équatoriale en mai 2011, pour avoir souhaité, dans leurs sermons, réveiller la conscience du peuple acculé à la misère et la pauvreté. Le premier était le Père Jorge Bitá Caeco, le second, Leon Mba Nkogo, évêque de la paroisse Enrique Nvo à Bata... Deux événements tragiques que le blog d'Abeson Ndong Salomon, hébergé par Mediapart, a rappelés le 9 août 2016. L'écriture de ces blogs n'est pas sans danger pour leurs auteurs. Ils peuvent déboucher sur des drames. Un journaliste franco-congolais, Bruno Ossebi paiera de sa vie son courage et sa ténacité. Installé au Congo dans les années 90, il ne cessera de dénoncer, sur le site de la diaspora congolaise, [mwinda.org](http://mwinda.org), le pillage du pétrole et du bois pour le seul profit du clan Sassou Nguesso.

## **Guinée Équatoriale (toujours) : le danger d'être lanceur d'alerte**

À maintes reprises, il alerte l'opinion sur les violations des droits de l'homme à Brazzaville. Au fil des ans, Ossebi énerve en haut lieu. Jusqu'à ce qu'il révèle, le 17 janvier 1999, sur son site, que la Société Nationale des Pétroles Congolais (SNPC) aurait négocié un prêt gagé de 100 millions de dollars via la banque française BNP Paribas.

Or, le « préfinancement » est interdit par la loi. L'article d'Ossebi ébranle jusqu'à la direction générale de la banque qui fait machine arrière. À Brazzaville, du côté du Palais présidentiel, on est furieux. Ossebi gêne de plus en plus. Le 21 janvier 2009, quatre jours après son scoop, le journaliste et Benjamin Toungamani, inlassable militant pour la restauration des libertés au Congo, voient leur domicile, le premier à Brazzaville, le second à Orléans, partir en fumée. Ils ont été incendiés. La compagne d'Ossebi et leurs deux enfants meurent dans l'incendie. Admis à l'hôpital de Brazzaville, Bruno Ossebi décède dans la nuit du 1<sup>er</sup> au

2 février 2009<sup>10</sup>. Y a-t-il un lien entre ces incendies et l'intention de deux lanceurs d'alerte de porter plainte dans le dossier des Biens Mal Acquis instruit par la justice française ? À la suite de ce drame, les observateurs, pessimistes, prédisent que ce dossier aura beaucoup de mal à prospérer, tant la bataille sera féroce entre les avocats des chefs d'État africains et celui de la branche française de Transparency International, association qui lutte depuis plusieurs années contre la corruption.

## **William Bourdon, un avocat qui ne lâche jamais rien**

La partie n'est pas gagnée d'avance, car au sein de l'appareil judiciaire, une partie des magistrats du parquet et les avocats des pays mis en cause pensent que juridiquement la position de l'ONG est fragile.

C'était oublier la détermination de Me William Bourdon, sans lequel bien des soucis et contrariétés auraient été évités aux trois présidents africains et à leur entourage. Quand il reçoit à son cabinet, situé juste en face du Musée du Louvre, virevoltant autour de son bureau, embarbouillé de dossiers étalés à même le sol, Bourdon, crinière blanche, débit verbal faisant du 200 à l'heure, est toujours pressé. Comme s'il était – déjà – préoccupé par son prochain rendez-vous. La soixantaine, il fréquente le Palais depuis la fin des années 80. Sa première grosse affaire sera l'affaire Jobic, du nom de ce commissaire de police accusé par des prostituées d'être un corrompu. Bourdon défend l'une d'entre elles. À l'audience, au Tribunal correctionnel de Nanterre, l'accusation s'écroule. Au bout du compte, le fiasco : Yves Jobic est relaxé en 1989. Pour le juge d'instruction Jean-Michel Hayat, aujourd'hui président du Tribunal de Grande Instance de Paris – le désaveu est cruel. Au fil des ans, Bourdon, devenu avocat de Danièle Mitterrand et de France-Libertés, se lance dans d'autres combats, notamment celui des droits de l'homme. Il plaide pour

SOS Racisme, les opposants chinois, les victimes du dictateur Augusto Pinochet. Il défend les militants de l'ultra gauche, comme en 2006, ce syndicaliste de SUD-PTT qui aurait été victime d'une « belle raclée » de la part d'une quinzaine de CRS. Bourdon défend Yldune Lévy, amie de Julien Coupat, tous deux soupçonnés d'avoir saboté des caténaires de la SNCF. (Après une instruction qui aura duré plus de dix ans, ils seront relaxés le 12 avril 2018 par le Tribunal correctionnel de Paris.) William Bourdon sera également le conseil de l'ex-femme de l'écrivain Paul-Loup Sulitzer lors d'un divorce difficile. Il assure également la défense de l'un des deux journalistes soupçonnés d'avoir réclamé de l'argent au roi du Maroc, Mohammed VI en échange de la non-publication d'un livre à charge.

## **Quand Bourdon lance l'affaire des Biens Mal Acquis**

En 2007 donc, le virevoltant Bourdon porte plainte contre Sassou Nguesso, Omar Bongo et Obiang. Il est l'aiguillon, la cheville ouvrière du dossier des Biens Mal Acquis. Boulimique assurément, William Bourdon l'est. Il avale les dossiers comme d'autres avalent des bières. Bourdon agace ses confrères. Et même certains journalistes qui aimeraient le dézinguer, colportant sur lui de désagréables rumeurs. Peu lui chaut. « Je veux être libre de tout le monde, je ne veux rentrer dans aucun système », lance-t-il en avril 2009 lors d'un meeting de soutien à Daniel Cohn-Bendit pour les Européennes. Tel est l'avocat qui ferraille contre la nomenklatura d'au moins trois pays africains. Toujours prêt à livrer des informations aux juges d'instruction. À fournir une consultation juridique pour démontrer que l'immunité de chef d'État étranger ne s'applique pas dans cette histoire. Toujours prêt à réclamer l'audition de tel ou tel témoin. Pourtant,

il y a dix ans, lorsque le fougueux William Bourdon se lance sur la trace des Biens Mal Acquis et de leurs propriétaires, rien n'est gagné.

## **Emmanuel Marsigny, avocat aussi déterminé que Bourdon**

Aujourd'hui, sur sa route, il trouve Emmanuel Marsigny, le conseil d'Obiang. Plus jeune, âgé de 47 ans, grand admirateur de Belmondo, toujours aimable, c'est « un bébé » Metzner, du nom de son célèbre confrère, qui fut avocat de nombreux artistes et rencontré dans maints dossiers politico-financiers (notamment la tentaculaire affaire Elf). À la suite de la mort tragique d'Olivier Metzner en 2013, retrouvé noyé dans le golfe du Morbihan, le jeune Marsigny fonde son cabinet avec comme compétence première, le droit pénal financier dont il est désormais l'un des meilleurs spécialistes de la place de Paris. Il est vrai qu'il a été à bonne école puisqu'il a eu Robert Badinter comme professeur. Présent dans l'affaire de l'hippodrome de Compiègne qui valut quelques soucis à Éric Woerth, ex-ministre du Budget de Nicolas Sarkozy, on croise à nouveau Me Marsigny dans l'affaire Bygmalion, puis dans l'arbitrage Tapie-Crédit Lyonnais où il est le conseil de Stéphane Richard, ex-directeur de cabinet de Christine Lagarde à Bercy, aujourd'hui patron d'Orange. Enfin, il y a peu, l'essayiste Tarik Ramadan, soupçonné de viol, l'a choisi pour l'assister. Voilà donc Marsigny, qui est aussi le conseil de la SNCF dans l'affaire de l'accident de la gare de Brétigny, entré dans la cour des grands, prêt à poursuivre l'affrontement, par prétoire interposé, avec William Bourdon.

## **Bourdon-Marsigny : ils se sont tant détestés**

Les deux confrères, ce n'est un secret pour personne, ne s'aiment guère. Marsigny n'a pas apprécié les commentaires peu amènes adressés par Bourdon, le jour du prononcé du jugement qui a condamné Obiang junior. Si Bourdon a le droit de dire, ce 27 octobre 2017, que la décision du Tribunal marque « le début de la fin de l'impunité des kleptocrates », que le Tribunal a fait preuve « d'une très grande responsabilité », et qu'il a eu raison de souligner que l'affaire Obiang est la conséquence d'une triple tolérance, « celle de la Société Générale, de la Banque de France et des autorités françaises », peut-être aurait-il dû s'abstenir de quolibets blessants à l'égard de son confrère. Me Bourdon n'a-t-il pas été trop loin en qualifiant Marsigny « de petit télégraphiste d'un régime dénué de toute crédibilité » ? Après tout, c'est le rôle d'un avocat de défendre son client.

## **L'avocat qui veut faire capoter l'enquête**

En face de Bourdon, pourrait se trouver, le très avenant Jean-Marie Viala, défenseur de l'État congolais. Habitué des dossiers pénaux, il a été le conseil du chauffeur de taxi dans la pénible affaire Outreau et a plaidé pour Philippe Pemezec, l'ancien député-maire (UMP) du Plessis-Robinson. Grâce à son savoir-faire, il convainc les juges Le Loire et Grouman de ne pas entendre Obiang junior à Paris, mais à Malabo par le jeu d'une visioconférence. Ce qui eut lieu, mais n'évita pas la mise en examen du 2e vice-président de la Guinée Équatoriale. Me Viala, s'il n'a pas souhaité aborder le fond du dossier congolais, a néanmoins évoqué une initiative qui lui tient à cœur : la plainte avec constitution de partie civile instruite contre X pour escroquerie au jugement. Déposée en juin 2017, au nom de

neuf membres de la famille Sassou Nguesso, cette plainte, instruite à Paris, pourrait remettre les compteurs à zéro et faire capoter tout le dossier des Biens Mal Acquis. Pour Me Viala, les statuts de Transparency International France déposés par Me Bourdon pour se constituer partie civile, ne seraient pas les vrais. En effet, les vrais disposent que Transparency ne peut mener qu'une action collective contre la corruption, et non une action contre des personnes dénommées. Or la plainte de Me Bourdon vise des cas individuels. Nous n'en sommes pas encore là.

## **Me Maisonneuve toujours présent dans les grands dossiers. Alors, il est là. Pour l'État gabonais**

Pour le Gabon, en tant que partie civile, où il est le conseil de l'État gabonais, devrait apparaître un des ténors du barreau parisien, Me Patrick Maisonneuve. Voix chaude, chaleureux, ne craignant pas de pousser des coups de gueule dont on ne sait s'ils sont feints ou réels, Me Maisonneuve a pu connaître, en une trentaine d'années de barreau, la plupart des grandes affaires médiatiques. Que ce soit l'affaire Urba au début des années 90 – il sera le défenseur d'Henri Emmanuelli, l'ex-trésorier du PS – ou l'affaire du sang contaminé où il parvient à obtenir une dispense de peine pour l'ancien ministre de la Santé, Edmond Hervé. Il sera aussi l'avocat de Rafael Nadal, d'Aurélie Filippetti, l'ancienne ministre de la Culture, de Christine Lagarde, jugée pour négligences, par la Cour de Justice de la République, dans l'affaire Tapie-Crédit Lyonnais. Il sera le conseil de la société de communication Bygmalion qui lui vaudra, en mai 2014, de franchir un pas de plus dans la célébrité. Enfin, comment ne pas citer sa présence aux côtés de Me Jean-Yves Dupeux, lorsqu'il assiste,

en 2006, devant la commission d'enquête parlementaire, le juge Burgaud, jeté à la vindicte populaire pour son instruction de l'affaire d'Outreau ?

En attendant ce « seul contre tous » – Bourdon face à ses confrères – attendu avec gourmandise par les journaux et chaînes du tout-info, et la venue d'autres figures du barreau, un retour en arrière s'impose afin de mieux saisir les enjeux politiques et juridiques d'une histoire qui risque de connaître rebondissement sur rebondissement.

## **Au départ, cinq chefs d'État visés. À l'arrivée, ils ne sont plus que trois.**

Rappel des faits. Le 28 mars 2007, au nom des associations Sherpa, Survie<sup>11</sup>, et de la Fédération des Congolais de la diaspora, Me Bourdon dépose plainte auprès du procureur de la République de Paris. Motif : recel de détournement de fonds publics. Visés ? Cinq chefs d'État africains. Ils ont nom : Omar Bongo, président de la République du Gabon. Un des symboles de la Francophonie. (Il décédera à Barcelone le 8 juin 2009, ce qui a eu pour effet d'éteindre l'action publique à son égard) ; Denis Sassou Nguesso, président du Congo Brazzaville, jadis d'obédience marxiste, Théodoro Obiang, président de la Guinée Équatoriale dont on ne peut pas dire que sa politique s'inspire des démocraties occidentales. À ces trois-là, s'ajoutent Blaise Campaore, président du Burkina Faso (1987-2014), qui chassa du pouvoir, en octobre 1987, son ex-compagnon de route, le capitaine Thomas Sankara<sup>12</sup> impatient – trop peut-être – de faire entrer son pays dans l'ère de la modernité. Érigé en mythe, Sankara est souvent considéré comme le « Che Guevara » africain ou l'héritier de Patrice Lumumba. Et enfin, Eduardo Dos Santos, président de l'Angola pendant 38 ans (jusqu'au 26 septembre 2017) qui, depuis longtemps, a mis son progressisme au vestiaire pour promouvoir sa fille aînée Isabel, surnommée « La

Princesse », à des postes de choix. Les reproches qui leur sont faits ? Avoir acquis des biens immobiliers, notamment en France et s'être constitué des fortunes considérables, alors que dans le même temps, leurs pays sont rongés par une corruption généralisée.

## **Ça démarre par une enquête préliminaire...**

Pour étayer sa démonstration, l'avocat joint à sa plainte une abondante documentation composée pour l'essentiel d'articles de presse. Trois mois plus tard, le 18 juin 2007, le Parquet de Paris diligente une enquête préliminaire confiée à l'Office Central de Répression de la Grande Délinquance Financière (OCRGDF). L'objectif ? Identifier les patrimoines des noms cités et déterminer les modalités de leur acquisition. Les limiers de l'OCRGDF n'ont aucun mal à avoir la confirmation que le gratin de l'État congolais – notamment le neveu du président Wilfrid – et Teodorin sont accros aux voitures rutilantes. Omar Bongo, quant à lui, préfère investir dans la pierre. Édifiant à cet égard est le rapport de l'OCRGDF daté du 6 novembre 2007. Et encore, ne s'agit-il que des prémisses des investigations. Nous verrons plus loin qu'il ne s'agissait que d'un hors-d'œuvre.

## **... Avec des conclusions explosives**

Afin que le lecteur se fasse une idée de ce qu'est le train de vie de Bongo, Sassou Nguesso et Obiang, voici des extraits du document : « Nos recherches mettent à jour un parc automobile conséquent, notamment au nom de Wilfrid Nguesso, neveu du président du Congo ou de Teodoro

Obiang Nguema, fils du président de la Guinée Équatoriale. Ce dernier fait notamment l'acquisition en France d'une quinzaine de véhicules estimée à plus de 5 700 000 euros. Pour exemple, Teodoro Obiang commande auprès du constructeur en Alsace trois véhicules de marque Bugatti type Veron d'un montant unitaire de plus de 1 million d'euros. Le financement de certains véhicules apparaît pour le moins atypique : Pascaline Bongo, fille présumée du président du Gabon, acquiert en 2006 un véhicule Mercedes payé par trois chèques, tirés respectivement des comptes bancaires de Mme Joannie Artiga, de Maître François Meyer, avocat et de la Paierie du Gabon en France. De même, certains véhicules achetés par Teodoro Obiang Nguema sont payés par des virements en provenance de la société Somagui Forestal. Wilfrid Nguesso règle le solde d'achat d'un véhicule Aston Martin type DB 9 par un virement émis par Matsip Consulting. »

Un patrimoine immobilier important est identifié, notamment au nom d'individus susceptibles d'appartenir aux familles d'Omar Bongo et de Denis Sassou Nguesso :

« Concernant le président du Gabon, un bien immobilier à son nom est découvert au 3 boulevard Frédéric Sterling à Nice (06). Ce bien ne figure pas dans le courrier en date du 10 juillet 2007 de Me François Meyer à destination du procureur de la République de Paris, courrier qui récapitule les éléments patrimoniaux d'Omar Bongo. Cette propriété est constituée de deux appartements (170 mètres carrés et 100 mètres carrés), trois maisons (67,2 mètres carrés et 176 mètres carrés) et d'une piscine.

– Concernant les membres de la famille Sassou Nguesso, les services fiscaux trouvent une société civile immobilière, la SCI de la Baume, dont l'un des porteurs de parts est Édith Sassou Nguesso, fille de Denis Sassou Nguesso et épouse d'Omar Bongo. Cette société civile immobilière a fait l'acquisition le 15 juin 2007 d'un hôtel particulier sis 4 rue de la Baume à Paris 8<sup>e</sup> pour le prix de 18 875 000 euros. Enfin, il apparaît que la majorité des biens immobiliers détenus par les personnes identifiées est localisée dans des quartiers à forte valeur marchande : Paris 16<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et

7<sup>e</sup> arrondissements pour Omar Bongo et son épouse ; Paris 16<sup>e</sup> et Neuilly-sur-Seine pour Jeff Bongo ; Le Vésinet (78) pour le frère de Denis Sassou Nguesso ; Courbevoie (92) pour Wilfrid Nguesso, ou Paris 16<sup>e</sup> pour Chantal Campaoré [l'épouse de l'ancien président du Burkina-Faso] »

De ce rapport découlent deux constats : primo, les acheteurs de véhicules n'en sont pas les futurs propriétaires, ce qui est peu courant. Deuzio : les investissements immobiliers, de grande ampleur, laissent perplexes. Peut-on vraiment croire qu'un chef d'État étranger peut s'offrir, sur ses propres deniers, une demeure à près de 20 millions d'euros ? En tout cas, ces découvertes, qui ne sont qu'une petite partie, nous l'avons dit, de la suite mise au jour, sentent le soufre.

## **Les chefs d'État sont couverts par une immunité pénale absolue. Dixit le Quai d'Orsay...**

Commence alors à se profiler cette épineuse question que les autorités françaises ne peuvent que se poser : les chefs d'État cités peuvent-ils faire l'objet de poursuites pénales ? Consulté, le Quai d'Orsay se montre catégorique : c'est non. La sous-directrice des Privilèges et Immunités diplomatiques, Marie-Jeanne Coquereaumont, écrit en octobre 2007 : « Les chefs de l'État bénéficient à l'étranger d'une inviolabilité et d'une immunité de juridiction pénale absolue. » Elle poursuit : « Les membres de la famille (proches ou éloignés) ne bénéficient pas, en cette seule qualité, d'immunités à l'étranger. Ils jouissent d'une immunité lorsqu'ils accompagnent le chef de l'État lors d'une visite officielle ou s'ils accomplissent pour le compte de l'État étranger une mission officielle. » Voilà qui ne souffre aucune ambiguïté : ni Sassou, ni Bongo, ni Teodoro Obiang ne peuvent faire l'objet de poursuites pénales en France.

## **Pas d'accord, rétorque un célèbre professeur de droit**

Une analyse que conteste Géraud de Geouffre de La Pradelle, professeur émérite à la Faculté de droit de Nanterre. (Voir son avis d'octobre 2012 adressé à Me William Bourdon). Pour l'universitaire, les chefs d'État étrangers ne peuvent bénéficier d'une immunité totale. Si les pays dont ils ont la charge ont signé et ratifié la convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 – dite convention de Mérida –, ils peuvent faire l'objet de poursuites. C'est le cas « d'un chef d'État qui a opéré un transfert de fonds illicite » ou « s'est livré à des transferts internationaux d'avoirs illicitement acquis. » (Préambule, alinéa 8.) Quant à l'agent public étranger qui s'est laissé aller à des dérives identiques, il est également susceptible d'écoper des sanctions pénales. « Un agent public, selon la Convention de Mérida, se définit comme toute personne qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire d'un État Partie, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou temporaire, qu'elle soit rémunérée ou non rémunérée, et quel que soit son niveau hiérarchique » (article 2, alinéa a, i). Une définition qui s'applique nécessairement à tout chef d'État. Dans la suite logique de sa démonstration, le professeur Geouffre de La Pradelle conclue : « Le Gabon étant lié à la France par la Convention de Mérida ratifiée sans réserve, il convient d'appliquer les dispositions de cette Convention au cas de M. Ali Bongo Odimba. M. Denis Sassou Nguesso se trouve dans la même situation, le Congo ayant adhéré à la Convention le 13 juillet 2006. Conformément à l'interprétation pertinente de ces dispositions, la justice française doit refuser aux deux présidents, le bénéfice de quelque immunité que ce soit. En effet, dans le champ de la Convention, aucune immunité ne saurait être invoquée, même par un chef d'État étranger (article 2 et 30.) Or, du seul fait de sa ratification sans réserve, le Gabon a d'avance renoncé aux immunités de son Président à

raison des infractions définies dans la Convention ; l'adhésion du Congo a produit le même effet (articles 30, alinéa 2.) Enfin, le détournement, le recel et le blanchiment que les parties civiles imputent à l'un et l'autre sont précisément définis aux articles 17, 23 et 24 de la Convention. » Puis le professeur de droit en vient au cas de la Guinée Équatoriale. Ce pays n'ayant pas ratifié la Convention de Mérida, cette dernière est inapplicable à son Président, Teodoro Obiang. Aussi, le cas de ce dernier relève-t-il de « la coutume internationale. » Or, poursuit Geouffre de La Pradelle, « telle qu'elle est appliquée par la Cour de cassation, cette coutume permet d'écarter toute espèce d'immunité dont M. Teodoro Obiang MBasogo tenterait de se prévaloir. En effet, au sens de la jurisprudence des arrêts de 2001 et 2010, les agissements qui lui sont imputés ne relèvent aucunement de la souveraineté de l'État qu'il préside, mais tout simplement de l'avidité individuelle. » Malgré une argumentation solide, Geouffre de La Pradelle ne parviendra pas à convaincre la justice française... Cette justice, certains diront frileuse, d'autres diront équitable, mettra quelques mois avant de faire siens les arguments de Me Bourdon et de laisser prospérer cette embarrassante affaire des Biens Mal Acquis. Petit retour en arrière.

## **Coup de théâtre : le procureur de Paris ordonne un classement sans suite**

Le 13 novembre 2007, le procureur de Paris ordonne un classement sans suite. Pour le Parquet en effet, l'enquête préliminaire n'a pas permis de mettre au jour un éventuel recel de détournement de fonds publics. Étonnement et stupéfaction du côté de William Bourdon. Que faire pour éviter l'enterrement de cette histoire ? C'est simple : déposer une plainte avec constitution de partie civile. C'est l'initiative qu'il prend, le 2 décembre 2008, mais cette fois non pas au nom de Sherpa ou de Survie,

mais au nom de Transparence International France, une ONG qui lutte contre la corruption, et compte parmi ses animateurs des personnalités incontestables. Que ce soit Daniel Lebègue, ancien directeur du Trésor, Anne-José Fulgeras ancienne cheffe de la section financière du Parquet de Paris, Jean-Claude Paye, ancien conseiller diplomatique de Raymond Barre, ex-secrétaire général de l'OCDE ou encore le commissaire René Wack, premier patron de la Brigade de recherches et d'investigations financières (BRIF). À la différence de la première plainte, seuls Sassou Nguesso, Bongo, Obiang sont visés. La raison ? L'enquête préliminaire n'a trouvé aucun bien immobilier appartenant à Campaore – contraint de démissionner en 2014 pour rejoindre la Côte d'Ivoire – et à Dos Santos. Une nouveauté : un ressortissant gabonais, journaliste de profession, Gregory Ngbwa Minsta se joint à Transparence International.

## **Bourdon en opposition frontale avec le procureur de Paris**

Pour donner plus de force à sa démarche, Me Bourdon fait valoir que les faits dénoncés – ceux de recel de détournement de fonds publics – entrent non seulement dans le champ de la corruption au sens où l'entendent des Nations Unies, mais portent atteinte au combat que mène Transparence International France contre la corruption. Nouveau veto du parquet de Paris qui estime irrecevable la constitution de partie civile. Pas d'accord, réplique la doyenne des juges d'instruction Françoise Desset qui, en revanche, écarte la plainte de Gregory Ngbwa Minsta. Le bras de fer persiste entre la juge et le procureur de Paris, Jean-Claude Marin dont on connaît les raisonnements juridiques subtils. Ce dernier, le 7 mai 2009, interjette appel de la décision de la magistrate. Le procureur n'en démord pas : Transparence International France ne peut se constituer partie civile.

## **La Cour d'appel de Paris donne tort à Bourdon et raison au procureur**

Le 29 octobre 2009, déception pour Me Bourdon : la Cour d'appel donne raison au procureur de Paris et infirme la décision de la juge d'instruction<sup>13</sup>. Elle estime que Transparence International France, personne morale distincte de Transparency International, ne fournit pas suffisamment d'éléments qui attestent qu'elle aurait pu subir un préjudice matériel. Circulez, il n'y a rien à voir. Chez les avocats du camp d'en face, on jubile avec une bonne dose de soulagement. Sauf que le pugnace Bourdon ne baisse pas les bras. Il forme illico un pourvoi en cassation.

## **Bourdon a le sourire. La Cour de cassation lui donne raison.**

Le 9 novembre 2010 donc, bonne nouvelle : la Cour de cassation estime que l'ONG Transparence International France subit un préjudice en raison des agissements commis, le cas échéant, par divers proches des trois chefs d'État. Elle peut se constituer partie civile. Il s'agit là d'un revirement spectaculaire de la jurisprudence. L'instruction repart sous la houlette de deux magistrats chevronnés, Roger Le Loire et René Grouman<sup>14</sup>.

**Les juges ne pourront enquêter que sur des faits de blanchiment et de recel. Pas sur les détournements de fonds publics**

Mais ces derniers, conformément à la position du procureur de Paris, ne peuvent enquêter que sur des faits de blanchiment et de recel et non sur des faits de détournement publics. Pour une simple raison : les infractions éventuelles portent sur des fonds publics étrangers (gabonais, congolais, équato-guinéens) et leurs bénéficiaires sont des autorités étrangères (gabonais, congolais équato-guinéens.) En revanche, le produit des supposés détournements se trouvant en France (biens immobiliers, achats de bijoux, de meubles), seul le délit de recel et blanchiment peut faire l'objet d'une information judiciaire<sup>15</sup>.

## **La Guinée Équatoriale, pas contente du tout**

Une analyse que taille en pièces l'ambassadeur de Guinée Équatoriale en France, Federico Edjo Ovono, dans une lettre de 9 pages, très argumentée, qu'il fait remettre, en mains propres, le 28 septembre 2011, au ministre d'alors des Affaires étrangères, Alain Juppé. La missive va droit au but. 1 – L'information judiciaire porte atteinte au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, en l'occurrence la Guinée Équatoriale. 2 – Elle bafoue le principe d'égalité des États. Ce qui signifie qu'un État ne peut s'arroger le droit de se faire juge du fonctionnement d'un autre État. La lettre, malgré son ton solennel, n'aura aucun effet, la Cour de cassation ayant rendu un arrêt, le 9 novembre 2010 (voir supra), qui autorisait l'association Sherpa à se constituer partie civile. Visiblement, cette décision n'a plu ni à la Guinée Équatoriale, ni au Congo Brazzaville, ni au Gabon. On comprend pourquoi : les poursuites contre des proches des chefs d'Etat vont être relancées avec, à plus ou moins long terme des mises en examen inévitables.

## **Un professeur de droit à la rescousse de la Guinée Équatoriale**

Aussi, dans un ultime sursaut, espérant faire fléchir le Parquet, Me Francis Teitgen avocat du Congo Brazzaville sollicite l'avis de Didier Rebut, professeur agrégé de droit à Paris 2. Ce juriste qui fait autorité a été, en 2007 -2008, membre de la commission Coulon chargée de faire des propositions sur la dépénalisation du droit des affaires. Le 25 novembre 2010, il rend un avis qui prend le contrepied de l'arrêt de la Cour de cassation. Il se situe dans la même veine que les arguments avancés par l'ambassadeur de Guinée Équatoriale en France (voir plus haut). Pour Didier Rebut, « l'ouverture d'une information judiciaire en France du chef de recel et de blanchiment et de détournement de fonds publics étrangers serait contraire au droit international en portant atteinte à la fois au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État et au principe d'égalité des États. À ce titre, les États étrangers seraient recevables à saisir les instances internationales compétentes pour faire juger cette violation du droit international » Didier Rebut poursuit : « l'ouverture d'une information judiciaire du chef de recel et de blanchiment de détournement de fonds publics étrangers est impossible juridiquement parce qu'elle requiert que le délit de détournement de fonds publics soit applicable à des fonds publics étrangers, ce qui n'est assurément pas le cas. »

## **La jurisprudence de la Cour de cassation invoquée**

Le professeur conclue : « Cette ouverture est, de toute façon, interdite pas la coutume internationale, telle qu'elle est appliquée par la chambre

criminelle dans un arrêt du 24 novembre 2004, étant donné qu'elle conduirait à ce que la France porte un jugement de nature pénale sur un acte relevant de la souveraineté des États étrangers concernés. » Avec un avis si argumenté, comment les avocats du Congo, de la Guinée Équatoriale et du Gabon, ne reprendraient-ils pas espoir ? C'est précisément parce qu'ils retrouvent l'optimisme que les trois conseils de Sassou Nguesso, Mes Monique Bernard-Dupré, Francis Teitgen et Jean-Pierre Versini-Campinchi adressent au procureur de Paris, un dossier – auquel est jointe la consultation du professeur Rebut – pour lui demander de prendre des réquisitions de non-informer. Sous-entendu, de stopper toutes les investigations en France sur cette histoire de Biens Mal Acquis. Le coup de massue. C'est le refus. L'instruction, confiée aux juges Roger Le Loire et René Grouman, redémarre.

## **Pas d'immunité diplomatique pour Teodorin Obiang**

Dans l'immédiat, les enquêteurs concentrent leurs investigations sur Teodorin, qui ne peut revendiquer la moindre immunité diplomatique. Son gouvernement croit avoir trouvé une parade en le faisant nommer, le 13 octobre 2011, représentant permanent adjoint auprès de l'UNESCO – bénéficiant donc d'un statut de diplomate –, mais la ficelle sera jugée un peu grosse par le Quai d'Orsay<sup>16</sup>. À dire vrai, la manœuvre était perdue d'avance. Un arrêt de la Cour de cassation en date du 8 avril 2010 a rappelé que l'immunité de juridiction ne joue que pour des actes accomplis dans l'exercice des fonctions de diplomate. Or les faits reprochés au fils Obiang relèvent exclusivement de sa vie privée en France.

## **La perquisition au 42, avenue Foch : illégal pour la Guinée Équatoriale. La Cour de La Haye tranchera.**

Immunité. Protection diplomatique. Deux notions que revendique l'État équato-guinéen. Jusqu'à ce que le 14 février 2012 se déroule dans les locaux du 42, avenue Foch, une perquisition qui va durer 9 jours. Du jamais vu. Illégale et infondée proteste le gouvernement de Malabo. Pas d'accord, répliquent les enquêteurs qui font valoir que des affichettes de circonstances, revendiquant l'immunité diplomatique du bâtiment, ont été apposées sur la porte de l'immeuble le 15 octobre 2011. Cette affaire est loin d'être terminée. En effet, l'avocat d'Obiang, Me Marsigny saisit la Cour Internationale de Justice de La Haye afin de faire condamner la France pour non-respect de l'immunité diplomatique du 42, avenue Foch. Au cours de la procédure, la France plaidera que la Cour Internationale de Justice n'est pas compétente pour statuer. Le 6 juin 2018, dans une décision de 44 pages, la Cour déboute la France. Elle peut donc se pencher sur le statut du 42, avenue Foch. Et répondre à cette question : l'immeuble est-il protégé ou pas ? Si la Cour juge que oui, la perquisition sera nulle et non avenue. Et Obiang Junior, en droit de recouvrer le trésor d'Ali Baba qui s'y trouvait. À savoir meubles de style, antiquités, peintures, etc. Nous n'en sommes pas encore là. Tant s'en faut.

## **Nous ne sommes plus au temps de Jacques Foccart**

Toujours est-il qu'en ces années 2010-2012, la machine judiciaire est lancée. Prête à explorer, parfois à son corps défendant, les systèmes de gouvernement de trois pays, dont – le Gabon – a été très lié à la France

depuis des lustres et dont le président, Omar Bongo pendant quarante ans, fut le guide, l'inspirateur de tout un peuple. Lui qui connaissait parfaitement les tréfonds de la classe politique française qu'il a financée à coups de billets pendant des lustres. Aussi bien du côté droit que du côté gauche. Fin d'une histoire. Il y a dix ou quinze ans, jamais un juge français n'aurait pu faire œuvre de curiosité du côté de la nomenklatura africaine. En ce sens, la Françafrique de papa est bel et bien morte. Nous ne sommes plus au temps des Foccart et des coups d'État fomentés depuis Paris pour éliminer ou au contraire conforter tel ou tel président. Pourtant, l'Afrique bouge encore. Même si les Chinois avancent leurs pions au Gabon, au Congo Brazzaville, le continent noir aiguise toujours les appétits. De ses dirigeants bien sûr, mais aussi des entreprises françaises à la recherche de juteux contrats. C'est à celui qui réussira un bon coup. Réalisera de substantiels profits. L'emportera sur un autre concurrent, grâce à l'amitié nouée avec tel ou tel haut dignitaire du pays. Ici et là circulent quelques mallettes. On se charme. On fait les yeux doux pour arracher un contrat, construire une usine.

## **Pas tout à fait morte, la Françafrique**

À cet égard, les affirmations de l'homme d'affaires Jacques Dupuydauby, grand connaisseur des terres africaines, interrogé par le commandant Rapaz, le 12 juin 2013, montre que la Françafrique n'a pas – définitivement – rendu l'âme et que le pouvoir politique, depuis Paris, n'a pas dit son dernier mot.

Nous sommes dans les années 2008-2009. Dupuydauby, président du groupe Progosa, est sur le point d'emporter le marché de l'extension du port de Pointe-Noire au Congo Brazzaville. Sassou-Nguesso est d'accord. Seulement voilà : le chef de l'État congolais, selon Dupuydauby, affirme

être victime d'un chantage de Nicolas Sarkozy président de la République...

## **Quand Sarkozy soutient Vincent Bolloré au Congo Brazzaville**

Que pensez-vous qu'il arriva ? Dupuydauby abandonnera Pointe-Noire... pour se rabattre sur Brazzaville. Pas pour longtemps. Car, au bout du compte, le Breton récupérera aussi Brazzaville, déplore Dupuydauby. Qui ajoute, toujours sur PV : « Cette affaire démontre [...] comment M. Sarkozy faisait pression sur les chefs d'Etat africains en faveur de Bolloré et échangeait avec eux l'attribution de leurs ports en contrepartie de l'appui de la France, tant politique que financier. À noter que le sous-ministre Alain Joyandet [secrétaire d'État – UMP – chargé de la Coopération et de la Francophonie] ainsi que Patrick Balkany [député-maire UMP de Levallois-Perret, proche de Sarkozy] ont été très impliqués dans ces affaires qui sont une autre preuve de la façon dont nous avons été éliminés. » Bolloré et Dupuydauby, unis en 1997 dans le raid avorté contre Bouygues, se vouent désormais une haine féroce. Il ne cesse de ressasser les ennuis qu'il a connus deux ans auparavant.

## **Dupuydauby assommé par Bolloré**

Sur plainte du Togo et de Bolloré, un tribunal de Lomé l'a condamné, par contumace, à 10 ans de prison pour fraude fiscale. Alors, ce 12 juin 2013, l'occasion lui est donnée de cogner sur Bolloré et Sarkozy, il ne la rate pas. À peine Dupuydauby a-t-il le temps de savourer sa revanche qu'il subit un retour de bâton : le 4 mai 2016, la Cour suprême de Madrid le

condamné à 3 ans et 9 mois de prison ferme pour avoir siphonné les actifs de deux sociétés togolaise et gabonaise qu'il dirigeait avec Bolloré. Un verdict qui confirme celui infligé en première instance par le tribunal provincial de Séville. En outre, Dupuydauby devra verser les 10 millions d'euros de dommages et intérêts au patron breton.

## **La guerre à mort entre Dupuydauby et Bolloré**

Mardi 24 avril 2018. La roue tourne. C'est au tour de Bolloré de connaître quelques soucis. Convoqué à la PJ de Nanterre, il doit s'expliquer sur les contrats de concession des ports de Lomé au Togo, Conakry en Guinée que son groupe a obtenus dans les années 2008-2010. Pour comprendre les dessous de la guerre Dupuydauby-Bolloré, un retour en arrière s'impose.

Coup d'œil sur Lomé. En 2001, le groupe de Jacques Dupuydauby décroche la gestion du port. Bolloré est furieux. Lomé risque de faire de l'ombre à Abidjan dont la gestion a été attribuée à son groupe. Avec l'arrivée au pouvoir, en 2008, de Faure Gnassingbe qui succède à son père, Gnassingbe Eyadema, à la tête du pays, les choses changent. La situation dans le pays est tendue. L'élection de Faure Gnassingbé est marquée par des centaines de morts. Le nouveau président est mis au ban de la communauté internationale. Nicolas Sarkozy accepte de le recevoir fin 2008. Gnassingbé souhaite solliciter un troisième mandat en 2010. Il lui faut se « relooker » politiquement.

## **Quand Bolloré aide le président du Togo**

Aussi demande-t-il à son ami Vincent de l'aider. Pas de problème. C'est donc Jean-Philippe Dorent<sup>17</sup>, directeur du pôle international d'Euro RSCG, filiale d'Havas, contrôlée par Bolloré, qui s'occupe du président candidat togolais. Coût des prestations : officiellement, 800 000 euros. Sauf que d'après les investigations de la PJ, ce coût aurait été divisé par deux. On murmure même que 100 000 euros auraient été finalement réglés. Si c'est le cas, ce sont des broutilles, eu égard au travail fourni par l'agence de communication. Encore que, selon des rumeurs qui n'ont rien d'innocent, Bolloré aurait finalement pris en charge les dépenses. Cadeau ou pas, toujours est-il que les prestations de l'agence semblent avoir porté ses fruits, à en juger par le score de Faure Gnassingbe. Il est réélu en mars, au deuxième tour de scrutin avec un peu plus de 60 % des suffrages. Le milliardaire breton lui fait savoir qu'il compte bien jouer « un rôle moteur sur le port de Lomé. »

## **Quand le Togo étrangle Dupuydauby**

Dans la capitale du Togo, les ennuis commencent pour Dupuydauby. Là-bas, un proche du président, Charles Debbasch<sup>18</sup> s'agite, se montrant très exigeant. Il demande à Dupuydauby que la dîme de 3 millions d'euros prélevée en espèces sur les marchandises manutentionnées passe à 5 ! L'ancien professeur de droit fait également savoir que l'Élysée souhaite que le port de Lomé change de camp et soit confié au groupe Bolloré. Pas un vœu. Un ordre. Refus de Dupuydauby. Il est cuit. Fin mai, l'armée pénètre sur le port. Saisit une partie des archives de son groupe – l'autre aurait été jetée à la mer depuis un avion loué par un proche de Dupuydauby – et expulse ses salariés. Dans la foulée, Bolloré devient maître des lieux, et sans appel d'offres, se voit confier la gestion du port de Lomé.

## **Quand Bolloré mise sur Alpha Condé...**

Du côté de Conakry, à l'été 2008, on prend les mêmes et on recommence. Avec à la manœuvre, en coulisses, toujours Jean-Philippe Dorent. Bolloré s'est fait doubler par la société Necotrans<sup>19</sup> pour l'exploitation du port. Ce qui ne lui a pas plu du tout. Mais avec une bonne dose d'intuition, de savoir-faire, en misant sur le candidat Alpha Condé, qu'il tutoie, le milliardaire breton parvient à évincer le gêneur Necotrans.

Voici comment. Le 23 décembre 2008 survient un coup d'État, consécutif à la mort du président guinéen, qui porte au pouvoir une junte militaire dirigée par le capitaine Dadis Camara. Lequel se dit prêt à organiser des élections présidentielles pour la fin 2009. À la suite du massacre qui a eu lieu dans le stade de Conakry le 28 septembre 2009, les élections sont reportées au mois de juin 2010. Le groupe Bolloré opte pour un candidat, Alpha Condé, plusieurs fois emprisonné, et principal opposant au régime guinéen depuis des lustres. C'est une filiale d'Havas, Euro RSCG Worldwilde, qui prend en charge sa campagne électorale. Au soir du premier tour, les résultats sont décevants : Condé n'obtient que 18 % des voix contre plus de 43 % à son adversaire, Cellou Dalein Diallo. Au deuxième tour, Condé l'emporte avec un peu plus de 52 % des voix. Diallo reconnaît la victoire de son adversaire, mais à tout moment la situation peut dégénérer.

## **... Avec un espoir : être récompensé, s'il est élu à la tête de la Guinée**

Le nouvel homme fort de Guinée montre que l'incarnation du pouvoir, c'est lui. Personne d'autre. Il reprend en main les Mines, mais aussi le

port. Dès les 8 mars 2011, quatre mois après son élection, se répète un scénario identique à celui expérimenté à Lomé : l'armée débarque sur le port, vide les bureaux de Getma International, la filiale de Necotrans, concessionnaire du port. Deux jours plus tard, Bolloré se voit attribuer, pour 25 ans, une nouvelle concession. Belle victoire pour le Breton, désormais riche de 16 concessions portuaires en Afrique. Galopent les mois. Quand surviennent de mauvaises nouvelles : en 2014 et 2015, les limiers de l'Office anticorruption perquisitionnent chez Havas. En avril 2016, ces derniers récidivent et font un petit tour dans le bureau de Vincent Bolloré à Puteaux (Hauts-de-Seine). Intrigant.

## Météo mauvaise chez Havas

Si ces derniers font une halte chez lui, c'est qu'ils ont trouvé, à l'occasion d'une enquête ouverte sur le groupe d'hôtellerie et de salles de jeux Pefaco, opérant en Afrique, des relations d'affaires entre son président Francis Perez<sup>20</sup> et le patron du pôle international d'Havas, Jean-Philippe Dorent. Ce dernier entretient d'excellentes relations avec le Togo de Faure Ngassingbé et la Guinée d'Alpha Condé... Il a supervisé leurs campagnes en mettant Havas à leur disposition. Les policiers veulent en savoir plus. Ils soupçonnent que l'attribution de la concession, tant à Lomé qu'à Conakry, s'est faite sans appel d'offres. Par le seul fait du Prince. Deux ans plus tard, les enquêteurs de l'Office anticorruption penchent, dans cette histoire, davantage du côté des certitudes que des doutes ou des interrogations. Témoin ce qu'ils écrivent dans leur rapport de synthèse : « L'exploitation des scellés constitués lors des perquisitions du 8 avril 2016 mettait au jour de nombreux indices qui, de par leur nature et leur chronologie, caractérisaient les contreparties obtenues par le groupe Bolloré contre le financement des campagnes de Faure Gnassingbé

et Alpha Condé. » Cette façon de faire, à condition qu'elle corresponde à la réalité, s'appelle en droit corruption. Le calme avant la tempête.

## **Bolloré convoqué par la police à Nanterre**

Vincent Bolloré, qui n'est pas un naïf, pressent une audition prochaine par les enquêteurs. Il ne se trompe pas. Aussi, n'est-il pas surpris lorsqu'il est convoqué à la PJ de Nanterre le 24 avril, pour s'expliquer sur ces « contrats togolais et guinéen. » Le choc est rude. Le Breton a du répondant. Il encaisse. Se défend pied à pied. Argumente. Fait valoir qu'il ne s'est pas occupé de la campagne des candidats Gnassingbé et Alpha Condé. Qu'il n'a jamais rien signé les concernant. Qu'il n'a pas participé aux négociations<sup>21</sup>. Sauf que le directeur général du groupe Bolloré, Gilles Alix, interrogé au même moment à Nanterre, fragilise la défense de son patron en déclarant « que ce dernier était au courant ». Avant de se reprendre : « Il était d'accord sur le principe, sans connaître les montants. » 48 heures plus tard, Bolloré se rend au pôle financier, pour être entendu par les juges Serge Tournaire – celui-là même qui a mis en garde vue Nicolas Sarkozy dans l'affaire libyenne – et Aude Buresi – qui instruit l'affaire Fillon, avec Tournaire.

## **Bolloré mis en examen pour abus de confiance et faux et usage de faux**

À l'issue de son audition, Vincent Bolloré est mis en examen pour corruption d'agent public étranger, complicité d'abus de confiance, faux et usage de faux. Un sort identique est réservé à Gilles Alix. Quant à Jean-Philippe Dorent, il n'est mis en examen que pour les faits d'abus de

confiance et de faux et usage de faux. Il est témoin assisté pour la corruption d'agent public étranger. Francis Perez ressortira libre de sa garde à vue sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui. Jusqu'où ira cette affaire ? Bolloré est un bon client pour les journalistes. Beaucoup ont encore en mémoire la grève à I-Télé – devenu C News – et le face-à-face verbal entre médias et Bolloré. Mais le Breton est un battant. Il ne cède jamais. Il fera pour ne pas se retrouver devant un Tribunal correctionnel. Nul ne peut dire quel sera le sort qui lui sera réservé à l'issue de l'instruction. L'histoire judiciaire, ces derniers temps, surtout celles qui concernent les grands patrons ou les élus de la République ont souvent fait pschitt, pour reprendre l'expression de Jacques Chirac. (Affaire Bettencourt pour Sarkozy, fusion Banque populaire – Caisse d'épargne pour François Pérol.) À dire vrai, les déboires de Bolloré font surtout ressurgir les fantômes de la Françafrique<sup>22</sup> avec ses intermédiaires controversés – un euphémisme –, avides de se remplir les poches et ses chefs d'État prêts à tout pour se maintenir au pouvoir, y compris à accepter les pressions amicales, mais pas forcément désintéressées du pouvoir politique français. Quitte à abandonner une part de la souveraineté de leur pays. Après tout, si personne ne veut remettre en cause des pratiques d'un autre temps, au peuple, aux citoyens d'arbitrer. Avec cette affaire de concessions portuaires ne serions-nous pas, en réalité, face à une question de morale, de politique, et non de droit ? Il est vrai que des certitudes distillées par des membres de l'état-major du groupe Bolloré laissent pantois. Ainsi, celle de son directeur général, Gilles Alix, – chez Bolloré depuis 30 ans – qui déclare sur PV, à propos de la Guinée : « Nous avons favorisé l'éclosion d'un État de droit » Un État de droit secoué par la violence. Un État où, en ce printemps 2018, un courant contestataire intense secoue le pays. Un État où, à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme, le président Alpha Condé a été hué. Un Etat où des manifestations ont été sévèrement réprimées, faisant deux morts à Conakry et un à Dobreka. Toujours sur

l'état de droit, Gilles Alix, encore qu'il n'en parle pas, gommerait-il les années de plomb infligées au Togo ?

## **Dupuydauby ne cache pas sa joie : Bolloré est mis en examen**

À Paris, alors que la nouvelle de la mise en examen de Bolloré se répand à une vitesse grand V, un homme jubile. Il s'appelle Jacques Dupuydauby. « Cette fois, je crois que Bolloré est mort. À terme, il est fini. Je crois qu'il ne s'en remettra pas. » Sûr de lui, il enchaîne<sup>23</sup> : « Bolloré est âgé de 67 ans. Il en a au moins pour dix ans de procédure. Vous le voyez d'ici là se présenter devant un consortium bancaire, avec une accusation de corruption ? J'aimerais bien voir ça. » Dupuydauby exulte de bonheur : « Ça va lui coller aux doigts, comme le sparadrap du capitaine Haddock. » Peut-être. Mais attention ! L'homme aux yeux bleu acier, visage buriné est taillé dans un bloc de granit. Il y a du Robert Hersant en lui. Comme Hersant [l'ancien propriétaire du Figaro], il a tissé au fil de son ascension, des amitiés dans tous les bords politiques. À gauche, par exemple, il entretenu, sous le mandat de François Hollande d'excellentes relations avec trois Bretons qui comptent<sup>24</sup> : Bernard Poignant, l'ancien maire PS de Quimper, conseiller très écouté de Hollande à l'Élysée. Avec Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères d'Emmanuel Macron, les contacts noués sont eux aussi de qualité, comme ceux existant avec Jean-Jacques Urvoas, l'ancien ministre de la Justice de Bernard Cazeneuve.

**Bolloré a des amis dans tous les camps : Sarkozy, Hollande et Macron...**

## par l'intermédiaire de son fils Yannick

L'alternance a eu lieu. Désormais, c'est le ni droite ni gauche qui est à la mode. Devinez qui était présent à la Mutualité le 12 juillet 2016, lors du lancement du premier meeting du mouvement En Marche ? Yannick Bolloré, président d'Havas et fils de Vincent. Yannick et Emmanuel Macron sont d'ailleurs très amis. Le second, alors ministre de l'Économie était présent le 15 janvier 2016 lors de l'inauguration de l'usine de bus électriques du groupe Bolloré à Ergué-Gaberic en Bretagne. Sarkozy avait un Bolloré (Vincent) ; Hollande, avait... on ne sait pas qui. Macron a retrouvé un Bolloré (Yannick). À droite, Michel Roussin, ancien ministre de la Coopération, chiraquien historique, qui en connaît un rayon sur l'Afrique – fait partie du cercle restreint des fidèles. Quelques grands flics qui ont rejoint le groupe, en font également partie : René-Georges Querry, ancien membre des cabinets de Pierre Joxe et Paul Quilès place Beauvau, ou Ange Mancini, jadis patron du RAID, puis préfet avant d'être promu sous Sarkozy ancien coordinateur du Renseignement à l'Élysée, poste qu'il conserve un temps sous Hollande. La liste des barons du groupe Bolloré serait incomplète si on ne citait le nom de Michel Dobkine, secrétaire général de Havas depuis 2008. À coup sûr, ce magistrat, ancien sous-directeur des Affaires criminelles et des grâces, chargé en 1994 par le Garde des Sceaux d'alors Pierre Méhaignerie d'une mission de lutte contre la corruption, ex-procureur général à Nîmes, puis directeur de cabinet de Rachida Dati, avec laquelle les relations se détériorèrent assez vite, est d'une grande utilité pour éviter les chausse-trappes et embûches, dès lors qu'on parle contrats et marchés en Afrique... et ailleurs.

Répetons-le : on a vu des instructions démarrer médiatiquement au quart de tour, considérées comme accablantes pour le ou les mis en cause... et puis *in fine*, faire pschitt ! Nous n'en sommes pas encore là...

---

1. Depuis cette date, une bataille féroce oppose la fille d'Houphouët-Boigny, Hélène, à d'autres héritiers pour qu'un inventaire définitif de la succession soit réalisé. Les biens, objet du litige, représenteraient un montant de l'ordre de 500 millions d'euros. Ils se composeraient, selon *La Lettre du Continent* (21 mars 2018) de huit appartements situés dans les quartiers chics de Paris et de huit autres et résidences à Marne-la-Coquette, banlieue huppée de l'Ouest parisien.

2. On peut y ajouter l'ancien président du Brésil, de 2003 à 2010, Luiz Ignacio Lula da Silva. Celui que l'on appelait « le père des pauvres » a été condamné en janvier 2018 à une peine de 12 ans et un mois de prison pour corruption passive et blanchiment d'argent. La justice lui reproche de s'être fait offrir un triplex dans une station balnéaire en guise de pot-de-vin. Lula dénonce un complot politique. D'autres chefs d'État ou Premiers ministres se sont également enrichis de façon illicite. C'est le cas de Pavlo Lazarenko, l'ancien premier ministre d'Ukraine. En un temps record, du 28 mai 1996 à juillet 1997, il aurait détourné 800 millions de dollars placés sur des comptes offshore. Mobutu, surnommé « Le Léopard de Kinshasa », dictateur sanguinaire du Zaïre – ex-Congo belge – de 1965 à 1997 aurait détourné entre 3 et 5 milliards de dollars. L'argent provenait directement de la Banque Nationale du Zaïre où il s'était fait ouvrir plusieurs comptes. Mobutu a ainsi acquis des maisons et propriétés en Suisse, en Belgique, au Maroc au Tchad, au Kenya. En France, il possédait un appartement de 800 mètres carrés avenue Foch ainsi qu'une villa à Roquebrune-Cap-Martin. Ces biens mal acquis ne purent être récupérés par le Congo. Aucune procédure judiciaire ne sera diligentée à Paris. Citons encore Ferdinand Marcos, président des Philippines (1965-1986) qui détourna entre 5 et 10 milliards de dollars. Son épouse, Imelda connaîtra la célébrité pour avoir possédé une collection de 3000 paires de chaussures. De mémoire de chercheur, c'est le Shah d'Iran qui aurait détenu la plus grande fortune de tous les chefs d'État de la planète. Elle était estimée à 35 milliards de dollars. Jamais les autorités suisses ne parvinrent à geler les avoirs du souverain. Voir le rapport du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) de juin 2009 : *Biens mal acquis. À qui profite le crime ?*, par Antoine Dulin et Jean Merkaert.

3. Dans les premiers jours de mai 1999, après deux années de guerre civile opposant les partisans de Sassou et ceux de Lissouba, les belligérants, sous l'égide du Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), autorisent le retour des réfugiés congolais. 1 500 personnes sont accueillies au débarcadère de Beach, non loin de Brazzaville. Militaires et officiels surveillent le bon déroulement des opérations. Une fois ces derniers partis, il se passe des choses dramatiques. Les 1 500 réfugiés – beaucoup de jeunes – la plupart originaires du Pool, une région favorable à Lissouba sont emmenés dans la brousse ou vers le Palais présidentiel. On ne les reverra jamais. Ni la justice congolaise ni la justice française ne connaîtront la vérité sur ce drame qui hante encore les esprits.

4. Me Ceccaldi est également l'avocat de Louis Aliot, député Rassemblement National (ex-FN) des Pyrénées-Orientales, ancien parlementaire européen, mis en examen dans l'affaire des assistants parlementaires européens du parti présidé par Marine Le Pen.

5. Voir les livres *Forages en eaux profondes*, de Valérie LECASBLE et Airy ROUTIER (Grasset-1998) et *L'homme qui en sait trop. Alfred Sirven et les milliards de l'affaire d'Elf*, de Gilles GAETNER et Jean-Marie PONTAUT (Grasset-2000). Voir également *La Françafrique : le plus long scandale de la République* de François-Xavier VERSCHAVE, fondateur de l'ONG Survie (Stock – 1998) ; voir *De la Françafrique à la Mafrafrique*, retranscription d'un exposé-débat du 3 décembre 2003 à

l'espace Renaudie d'Aubervilliers (Seine – Saint-Denis) ; *De quoi Total est-elle la somme ? Multinationale et perversion du droit* d'Alain Deneault (Rue de l'échiquier-Ecosociété janvier 2017). Et bien sûr, on ne peut oublier les livres de Vincent Hugué, grand reporter à *L'Express*, l'un des meilleurs connaisseurs de l'Afrique. Il est l'auteur de *Les sorciers blancs. Enquête sur les faux amis français de l'Afrique*. (Fayard, 2007) et *l'Afrique en face. Dix clichés à l'épreuve des faits*. (Armand Colin, 2010).

6. Fondée en 1978, *Human Rights Watch* est une ONG internationale qui a pour mission de lutter pour la défense des droits de l'homme. Elle milite contre la torture, pour l'abolition de la peine de mort. Elle intervient aussi pour dénoncer les crimes de guerre et les trafics d'armes. Il lui est souvent reproché d'avoir des positions souvent hostiles à Israël.

7. Voir le livre *Le scandale des biens mal acquis* par Xavier HAREL et Thomas HOFFNUNG (Éditions La découverte, 2011).

8. L'article 2 de la loi du 7 mai 2003 considère comme enrichissement illicite l'augmentation significative du patrimoine de tout dépositaire de l'autorité de l'État que celui-ci ne peut raisonnablement justifier par rapport aux revenus qu'il a légitimement perçus.

9. Voir le PV de l'OCRGDF du 10 mai 2017, intitulé « Constatations portant sur divers articles de presse en ligne relatifs à la gestion des finances publiques du Gabon ». Les articles en question sont extraits des sites *africapostnews.com* du 25 mars 2017 et de *gabonreview.com* du 9 avril 2017.

10. Voir l'article d'Henrik Lindell, dans *Témoignage Chrétien* du 29 janvier 2009 : « Françafrique : incendies chez des opposants congolais ». Deux ans auparavant, deux militants anti-corruption pétrolière de Brazzaville, Christian Mounzéo et Brice Massoko avaient été incarcérés pour avoir réclamé davantage de transparence dans les sociétés pétrolières. Voir l'article de Christophe Ayad et de Thomas Hoffnung dans *Libération* du 13 avril 2006 : « Argent sale de l'or noir du Congo Brazzaville : des militants engagés dans la lutte contre la corruption ont été incarcérés ». Lire également sur le site [www.congo-liberty.com](http://www.congo-liberty.com), l'intervention d'un ancien opérateur économique au Congo, Serge Berrebi à l'Assemblée nationale française le 9 janvier 2016. Berrebi, qui se veut lanceur d'alerte, a travaillé au Congo Brazzaville de 1979 à 1989 où il s'occupait d'importation de poissons salés, séchés et congelés. Au cours de cette intervention, Serge Berrebi dénonçait « le pillage systématique des richesses du Congo ».

11. Fondée en 2001, Sherpa, organisation à but non lucratif, a pour mission de dénoncer les crimes économiques dont sont victimes les populations sur l'ensemble de la planète. Sherpa a dénoncé le contrat passé entre la Libye et la société Amesys qui a fourni au régime de Kadhafi du matériel de surveillance à distance de télécommunications. Sherpa, qui a pour président Me William Bourdon, a également dénoncé l'attitude du cimentier Lafarge qui aurait financé des réseaux djihadistes en Syrie. Cette affaire, instruite à Paris, a débouché sur des mises en examen, notamment d'un haut cadre du cimentier. Survie, fondée en 1984, association à but non lucratif selon la loi de 1901, a pour mission de dénoncer toutes les formes de politique néocoloniale en Afrique.

12. Le capitaine Thomas Sankara reste une icône pour une grande partie de la jeunesse africaine. Venu au pouvoir en 1983, il veut promouvoir « une révolution démocratique populaire » et mettre fin à l'impérialisme. C'est lui qui transforme le nom de Haute-Volta en Burkina Faso. Au fil des mois, sa politique, ses prises de position résolument nouvelles et

réformistes, irritent ses collègues africains. À tel point qu'il devient de plus en plus gênant. Le 15 octobre 1987, il est assassiné, à l'âge de 37 ans, lors d'un coup d'État qui permet à l'un de ses anciens camarades, Blaise Campaoré, d'accéder au pouvoir. Lors de sa visite officielle à Ouagadougou, le 28 novembre 2017, le président Emmanuel Macron annonce s'être engagé auprès du président Kabore à ce que les documents ayant trait à la mort de Thomas Sankara soient déclassifiés de façon à permettre à la justice burkinabè de connaître la vérité sur la disparition de l'ancien Président.

13. Deux notes rédigées par deux éminents professeurs de droit, à la demande de Me William Bourdon, et transmises à la juge Françoise Desset concluent à la possibilité pour Transparence International France, de se constituer partie civile. La première a pour auteur Chantal Cutajar, maître de conférences à la Faculté de droit de Strasbourg, experte reconnue dans le domaine de la criminalité organisée. Si, en préambule, Chantal Cutajar insiste sur une jurisprudence guère favorable – arrêt de la Chambre criminelle de la Cour de cassation du 18 octobre 1913 – elle note que sous la pression de l'opinion publique, de la doctrine, et grâce au préambule de la Constitution de 1946, la Cour de cassation a nettement évolué. C'est ainsi qu'un arrêt de la chambre criminelle du 14 janvier 1971 a admis la constitution de partie civile d'une association de déportés à l'occasion de poursuites engagées pour apologie de crimes de guerre. Dans un arrêt du 7 février 1984, la chambre criminelle récidive, en déclarant recevable la constitution de partie civile du Comité national contre le tabagisme. C'était à l'occasion de poursuites judiciaires engagées pour infraction à la loi du 9 juillet 1978 relative à la lutte contre le tabagisme. « La corruption rompt le lien social, elle affaiblit les valeurs fondamentales des sociétés et de leurs membres », écrivait Chantal Cutajar. Et d'estimer que la lutte contre la corruption n'est pas moins impérieuse que la lutte contre le tabagisme. Une des raisons qui pousse l'universitaire à conclure que la constitution de partie civile de Transparence France International est recevable. Jacques-Henri Robert, ancien professeur à Paris II, ex-membre du Conseil constitutionnel, partage l'analyse de sa collègue. Se référant à l'arrêt de la Cour de cassation sur le tabagisme, il écrit, à l'intention de Me Bourdon : « Voilà le précédent sur lequel il convient que vous vous appuyiez en montrant les ravages sociaux et économiques bien plus graves que ceux du tabagisme, que provoquent les détournements massifs des États africains, car ils affectent une part appréciable de leurs budgets nationaux. »

14. Roger Le Loire et René Grouman, ont éprouvé beaucoup de difficultés à mettre en examen Teodorin Obiang. Convoqué à plusieurs reprises en 2012 par les magistrats, ce dernier ne vient pas, jusqu'à ce qu'un mandat d'arrêt soit lancé contre lui le 13 juillet 2012. Obiang conteste ce mandat par voie d'une requête en nullité. En vain. Finalement, après une demande d'entraide pénale internationale, il est entendu le 18 mars 2014, et mis en examen à Malabo par les deux magistrats instructeurs à l'occasion d'une visioconférence. Obiang junior refusera de répondre à leurs questions, arguant que depuis le 21 mai 2012, il bénéficie d'une immunité de juridiction totale en tant que 2<sup>e</sup> vice-président de la République de Guinée Équatoriale en charge de la Défense et de la Sécurité publique. Le 31 juillet 2014, il tente de faire annuler sa mise en examen par la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Sans succès.

15. Nous sommes ici dans un cas de figure identique à celui de Pierre Falcone poursuivi dans l'Angolagate. Le 10 juin 2003, il avait été « opportunément nommé » ministre plénipotentiaire, représentant de la République d'Angola auprès de l'UNESCO. Ce qui lui avait permis d'échapper au contrôle judiciaire dont il faisait l'objet en France dans le cadre de

l'affaire des ventes d'armes à l'Angola. Me William Bourdon, lorsqu'il apprend que Teodorin Obiang est sur le point d'être nommé représentant permanent adjoint de son pays auprès de l'UNESCO, adresse une lettre à la directrice générale, Irina Bokova. L'objet : lui faire part de ses craintes de voir Obiang bénéficier de l'immunité diplomatique et donc de se soustraire à la justice française. Dans cette missive, l'avocat demande à Irina Bokova de suspendre la remise du prix Unesco – Guinée Équatoriale pour la recherche en sciences de la vie, créé en 2008. Mme Bokova sera d'accord pour exaucer le souhait de Me Bourdon. Mais étant mise en minorité au sein de son conseil exécutif, la remise du prix eut lieu en juillet 2012.

16. Voir l'ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant le Tribunal correctionnel de Paris daté du 5 décembre 2016, signée par les juges Roger Le Loire, Charlotte Bilger et Stéphanie Tacheau. Pour justifier le renvoi devant le Tribunal de Teodorin Obiang, les magistrats écrivent : « En application du principe de l'autonomie de l'infraction de blanchiment, il convient de rappeler que le fait que les infractions originelles aient été commises à l'étranger ne constitue pas un obstacle aux poursuites à partir du moment où l'infraction de blanchiment a été commise sur le territoire de la République. En raison du caractère distinct de l'infraction de blanchiment, le lieu de commission de l'infraction d'origine est indifférent. La seule démonstration de la réalisation de la commission des faits de blanchiment sur le territoire de la République suffit à établir les compétences légales et judiciaires françaises. »

17. Diplômé de Sciences Po, ancien militant de l'UNEF, il a travaillé comme consultant soit pour des institutions internationales (FMI, OCDE, Unesco), soit pour des pays (Pologne, République tchèque, Bénin, Sénégal, Guinée, Togo, etc.) Son terrain de prédilection est l'Afrique francophone. Voir *Le Monde* du 28 avril 2018, l'article de Simon Piel et Joan Tilouine : « Afrique, amis, affaires : le triangle de Bolloré ».

18. Auteur de manuels de droit administratif qui font autorité, Charles Debbasch est agrégé de droit. Président de l'Université d'Aix-Marseille à 33 ans, il sera conseiller de Valéry Giscard d'Estaing à l'Élysée. À la suite de soucis judiciaires liés à l'affaire Vasarely, Debbasch quitte la France pour se réfugier au Togo, où il devient le conseiller du président Eyadema qui restera au pouvoir pendant 38 ans. Sous Eyadema, Debbasch a la haute main sur toutes les nominations. Il joue le même rôle auprès de son fils Faure Gnassingbé. On dit même qu'il l'aurait aidé lors de son coup d'État. Auparavant, dans les années 80, il a assuré la direction d'une équipe de juristes chargée de former le futur Mohamed VI, au droit comparé. Par la suite, il sera conseiller de Félix Houphouët-Boigny, le président de la Côte d'Ivoire, de son successeur Konan Bedié, d'Omar Bongo, le président du Gabon. Personnage controversé, souvent traité par les médias de mercenaire en col blanc, Debbasch qui a connu quelques démêlés avec la justice est réputé pour sa ténacité, ne s'avouant jamais vaincu dans une procédure.

19. Fondé en 1985 par Richard Talbot, le groupe Necotrans était spécialisé dans la logistique pétrolière, la gestion des terminaux portuaires et la distribution d'équipements. Particulièrement performant en Afrique, – il était présent dans 31 pays – Necotrans, concurrent direct du groupe Bolloré a géré le port de Kribi (Cameroun), la manutention du port fluvial de Brazzaville, ainsi que l'exploitation d'un terminal vraquier dans le port autonome de Dakar (Sénégal). La bataille féroce qui l'a opposé à Bolloré lui a été fatale. Le 29 juin 2017, Necotrans qui a compté jusqu'à 6 000 employés dans le monde, dont 5 500 en Afrique, est placé en liquidation judiciaire partielle. L'essentiel de ses actifs sera repris pour un peu moins de 20 millions d'euros par le groupe Bolloré.

20. Originaire d'Algérie, Francis Perez, 60 ans, débute, dit-on, comme vendeur de poulets rôtis sur la plage de Sète, avant de tenter l'aventure dans le secteur des jeux au Portugal et au Brésil. À son retour en France, en 1987, Perez rachète, dans des conditions avantageuses, plusieurs casinos dans le sud de la France, avec l'aide d'Alain Ferrand, qui sera maire RPR du Barcarès. (Pyrénées-Orientales). Par la suite, il travaille avec Robert Feliciaggi, très présent dans le secteur des jeux au Cameroun, Gabon et Congo. (Il sera assassiné le 10 mars 2006 sur le parking de l'aéroport d'Ajaccio). En 1995, Perez fonde le groupe Pefaco, installé à Barcelone (40 millions d'euros de chiffre d'affaires, 4 000 salariés) dont l'activité est centrée sur les jeux, les loisirs et l'hôtellerie, principalement au Bénin, Burundi, Burkina Faso, Niger, Togo et Congo. Dans ce dernier pays, Francis Perez a construit le luxueux hôtel Alima à Oyo, la ville natale de Sassou Nguesso avec lequel il entretient des liens d'amitié depuis le début des années 90. Détail : Francis Perez, ami de Jean-Philippe Dorent, contrairement à bon nombre d'hommes d'affaires opérant en Afrique, est plutôt étiqueté à gauche. Voir *Jeune Afrique*, du 3 décembre 2015, l'article de Rémi Carayol : « Jeux d'argent : Francis Perez, le Français qui fait fructifier son business en Afrique francophone ».

21. Voir *Mediapart* du 24 avril 2018, l'article de Martine Orange : « Justice : Bolloré rattrapé par ses pratiques en Afrique ». Voir *Le Monde* (déjà cité) du 28 avril 2018, article de Simon Piel et Joan Tilouine : « Bolloré : je n'ai pas participé à ces négociations ».

22. Voir l'entretien de Jacques Dupuydauby par Fabrice Arfi et Karl Laske dans *Mediapart* du 24 octobre 2011 : « Affaires africaines : l'entretien qui accuse Sarkozy ». En cet automne 2011, c'est la guerre entre l'homme d'affaires qui n'a plus la concession du port de Lomé et Bolloré qui le lui a ravi. Voici ce qu'il déclare : « Quand M. Bolloré s'implante quelque part, il utilise le président français comme VRP de luxe. M. Sarkozy, de son côté, met dans la balance les relations franco-africaines et fait des pressions. » Il poursuit : « On est passé de la Françafrique des mallettes à la Sarkafrique des concessions. »

23. Voir l'interview dans *L'Obs* du 1er mai 2018, recueillie par Violette Lazard : « Jacques Dupuydauby, l'ennemi juré de Vincent Bolloré ».

24. Voir *Le Canard Enchaîné* du 2 mai 2018, l'article de Didier Hassoux et Christophe Labbé : « Les fréquentations très politiques de Bolloré l'apolitique ».

## CHAPITRE 2

# Obiang, entre Malibu et le 42, Avenue Foch

---

*Un hôtel particulier avenue Foch acquis pour 100 millions d'euros. Trois choses qui selon un témoin passionné Obiang : « alcool, pute et coke ». Plus de 500 000 euros dépensés à l'hôtel Crillon entre 2004 et 2009. 650 000 euros pour le gendre du président de la Guinée Équatoriale. Obiang achète un Gauguin pour plus de 8 millions d'euros.*

\*

De lui, peu ou pas de portraits officiels. Discrétion oblige. Ses rares photos sont celles où on le voit sortant d'une berline de luxe dans sa propriété de Malibu en Californie. Cheveux gominés, fine moustache, lunettes noires, veste de couleur voyante, le jeune deuxième vice-président – à peine 35 ans au milieu des années 2000 – de la Guinée Équatoriale ne passe pas inaperçu. On pourrait le prendre pour un animateur de show à l'américaine, voire un trader excentrique... Aujourd'hui, avec tous les soucis que la justice française lui a collés sur le dos – condamnation, en octobre 2017, à trois ans de prison avec sursis, mandat d'arrêt, amende de 30 millions d'euros avec sursis, Obiang junior s'est volatilisé. Paris comme Malibu ne sont plus qu'un lointain souvenir... Celui des virées en boîtes de nuit. De la vie facile. Il reste chez lui en

Guinée Équatoriale pour se consacrer à ses fonctions de vice-président. C'est plus sûr.

## **Quand Teodorin reçoit un joli cadeau de son papa**

Personnage déconcertant que ce chouchou de sa maman, Constanca, adoubé par son papa pour lui succéder. Au fond, lui qui n'a pas fait d'études, après un passage à la très huppée école des Roches, en Normandie, passage prisé des fils de bonne famille, ne s'intéresse pas à grand-chose. Papa l'a toujours gâté. En lui offrant, sur un plateau, la direction de la Somagui Forestal, entreprise d'exploitation forestière de Guinée qui lui a permis de vivre comme un nabab. Quoi d'autre ? Un hôtel particulier avenue Foch dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Deux appartements, toujours à Paris. Une maison en Espagne. Trois appartements à São Paulo. Des tableaux de maître à foison. Une garde-robe extravagante. Autant dire, le profil type du fils à papa, qui traîne de fac en fac sans décrocher le moindre diplôme. Sur procès-verbal, un témoin ne prendra guère de gants pour dire aux enquêteurs que Teodorin Obiang ne s'intéressait qu'« aux putes, aux boîtes de nuit et à la coke. »

À cet instant, nous devons poser cette question : comment, et avec quel argent, a-t-il pu se constituer un tel patrimoine alors que son salaire officiel oscille entre 6 et 8 000 euros par mois ? Certes, ce modeste revenu est complété par « un impôt révolutionnaire » auquel est assujetti tout concessionnaire d'une exploitation de bois. Nous en reparlerons, tant cette dîme apparaît, à nous qui jugeons selon les critères définis dans les démocraties occidentales, comme une spoliation d'État. Nous verrons que d'autres sociétés, tel le constructeur Ebola, se transforment en pompe à fric dans laquelle Teodorin possède 60 % des parts.

Les années 2004. Le jeune Obiang séjourne souvent à Paris. Qu'y fait-il ? En dehors de fréquenter les boîtes de nuit, on ne le sait pas très bien.

## **Quand on gagne 8 000 euros par mois, peut-on s'offrir deux nuits au Crillon pour 30 000 euros ?**

Par contre, on sait qu'il a ses habitudes au Bristol, situé à quelques dizaines de mètres du ministère de l'Intérieur et de l'Élysée et au Crillon, place de la Concorde. Dans cet établissement, il déboursa, entre 2004 et 2009, 587 833 euros. Une ventilation par année donne le résultat suivant : 102 277 euros en 2004, 202 214 en 2005, 282 789 euros en 2006... Et presque plus rien en 2007 : 526 euros. En 2008, 26 euros. Des sommes qui laissent pantois. Songez que pour deux nuits passées au Crillon, du 18 au 20 mai 2004, son Excellence règle 30 342 euros. Pour deux autres nuits passées du 30 mai au 1er juin 2004, l'ardoise se monte à 98 200 euros, acquittés pour partie en chèque, pour partie en espèces... Pour une seule nuitée, celle du 14 au 15 juillet 2007, il lui en coûte 46 100 euros. Le record. Dans 99 % des cas, ces factures prises en charge par la Somagui Forestal, autrement dit, par les finances du gouvernement équato-guinéen. C'est ce qui ressort de l'ensemble des documents comptables que nous avons consultés. En 2007, surprise : le 12 juillet 2007, Obiang fils règle au Crillon une facture de 272 835 euros via une entité jusqu'alors inconnue : la société Edu. Installée en Guinée, elle est spécialisée dans la construction et le bâtiment. La PJ française, tout comme son homologue américaine, démasquera l'origine de son financement : le Trésor public équato-guinéen !

## **Quand on gagne 8 000 euros par mois peut-on s'acheter un hôtel particulier à 100 millions ?**

Lassé de ne pas posséder de chez soi, Obiang junior jette son dévolu, fin 2004, sur un immeuble situé 42 avenue Foch, à deux pas de l'Étoile, d'une superficie de 5 000 mètres carrés. Le prix : plus de 100 millions d'euros réglés à un homme d'affaires saoudien du nom d'Alawi Kayal. Avant Obiang, plusieurs acheteurs s'étaient présentés. Sans donner suite, parce qu'inquiets de n'acheter que les actions de sociétés propriétaires dudit immeuble, toutes immatriculées dans des paradis fiscaux. Obiang, lui s'en moque ; banco, dit-il. La transaction s'éternise un peu, le vendeur voulant s'assurer de la surface financière du ministre d'alors des Forêts et de l'Agriculture équato-guinéen. C'est ainsi qu'un avocat parisien, François Meyer et son confrère suisse, Bénédicte Fontanet représentant ses intérêts, effectuent des démarches tous azimuts pour apaiser le vendeur.

## **Oui, on peut acheter un bien immobilier à 100 millions. Dixit l'ambassade et la Société Générale**

Du côté de l'ambassade de Guinée Équatoriale à Paris, du côté du ministère des Finances à Malabo. Me Meyer se renseigne auprès d'Interpol. Tout est au vert. La Société Générale de Guinée Équatoriale, qui doit envoyer les fonds, est, elle aussi, sollicitée. Pas de problème. Enfin, en raison des informations relatant sur Internet des démêlés qu'aurait eus Obiang avec les autorités américaines, l'avocat suisse d'Alawi Kayal, réclame des précisions à la justice américaine. Réponse

(rassurante) : aucun contentieux n'existe entre Obiang et les Américains. C'est ce que rapportera l'avocat suisse. Surprenant. Et bizarre.

## **Sauf que le Sénat américain a des doutes**

En effet, un rapport écrit le 15 juillet 2004, par deux sénateurs américains Carl Levin (Démocrate, Michigan) et Norm Colman, (Républicain, Minnesota) indique que la banque Riggs a ouvert 60 comptes en faveur des dirigeants de la République de Guinée Équatoriale et de leurs proches. Les sénateurs notent également que les règles relatives à la lutte anti-blanchiment sont loin d'avoir été respectées. Les fonds en jeu, toujours selon les sénateurs, représenteraient 700 millions de dollars sur une période comprise entre 1995 et 2004<sup>1</sup>. Enfin, en page 49 du rapport, il est révélé l'existence d'une société Somagui contrôlée par le fils du président de la République de Guinée – Équatoriale, Teodorin Nguema Obiang<sup>2</sup>. Voilà des faits précis. Sourced. Officiels. Eh bien, l'avocat helvète n'a rien vu. À moins qu'on ne lui ait rien dit. Donc, officiellement, les doutes sont balayés. La transaction a lieu. Les travaux d'aménagement peuvent commencer. Son Excellence se met en quête de cabinets d'architectes et de décorateurs... En attendant d'aller faire ses emplettes lors de ventes aux enchères organisées par Christie's ou de se rendre chez un concessionnaire de berlines de luxe ou les joailliers de la place Vendôme.

**Pour le farniente, Teodorin s'offre  
une maison à Malibu. Prix : 28 millions  
de dollars**

Pour l'heure, quand il ne séjourne ni en Guinée Équatoriale, ni à Paris, notre gosse de riche aime se rendre à Malibu en Californie. La douceur du climat, nous l'avons évoqué au début de l'ouvrage, y est propice au farniente. Les boîtes de nuit nombreuses. On y rencontre les stars d'Hollywood. Teodorin adore. C'est donc à Malibu, où il a, un temps, comme petite amie, une ancienne miss Danemark, qu'il s'installe dans une somptueuse maison de 1 400 mètres carrés, entièrement meublée, payée 28 millions de dollars sur un terrain de 15 000 mètres carrés plongeant sur l'Océan Pacifique. (Voir [chapitre 1](#).) Pour parvenir dans la propriété, il faut traverser une longue allée bordée d'arbres qui débouche sur un parking orné de fontaines. À Malibu, le « patron » mène une existence paisible. De temps à autre, il invite des amis, qui selon son ancienne gouvernante, Johnna Clavin, interrogée le 3 avril 2014, par un procureur du district de Los Angeles, « travaillaient dans la musique<sup>3</sup> ».

## **En une seule journée, Teodorin peut dépenser 120 000 dollars. En espèces.**

Johnna livre quelques informations qui en disent long sur le train de vie du maître des lieux. Révélant, nous l'avons vu, que pour un seul « shopping », il dépense 120 000 dollars en espèces. Révélant qu'il se balade toujours avec un attaché-case Louis Vuitton rempli d'espèces. Un autre témoin, entendu à la même époque, insiste sur la propension d'Obiang à tout régler en liquide. Et pour cause dit-il, il ne possède pas de carte bleue. Ce témoin raconte qu'un jour son patron paiera 12 000 dollars en espèces, pour le seul plaisir d'entrer dans une boîte de nuit à South Beach près de Miami. Espèces pour régler le personnel de sécurité : 50 000 dollars par mois. Espèces pour payer les dépenses courantes de la maison : entre 200 et 300 000 euros.

## **Teodorin est dingue de Michaël Jackson**

Chez Obiang, l'argent ruisselle. L'homme est compulsif. Ceux qui l'ont côtoyé sont encore interloqués par la frénésie dont il fera preuve pour acheter, en 2010 et 2011, une foule d'objets ayant appartenu à Michaël Jackson. Le chanteur était son idole. Son dieu vivant.

Il a voulu récupérer tout ce qui lui a appartenu. À chaque enchère, qu'elles se déroulent à Macau, à Beverly Hills, il se précipite et rafle tout ce qu'il peut rafler. Mais sans jamais apparaître. C'est toujours un intermédiaire qui se trouve sur le devant de la scène. À chaque fois, des consignes fermes sont données par e-mail à la salle des ventes concernée. Ainsi, à Macao, le 8 octobre 2009, veille de la vente, nouvel appel anonyme : « Veuillez, s'il vous plaît, vous assurer que [Obiang Nguema] n'apparaisse nulle part. Il doit être invisible. » Consigne reçue 5 sur 5. Ce jour-là, les factures sont adressées à un certain Amadeo Oluy, Malabo Guinée Équatoriale. Montant : 1 398 062 dollars. L'origine ? Un compte impossible à identifier. En décembre 2010, notre homme, envoûté par le génie de Jackson, porte des enchères dans une salle des ventes de Beverly Hills. L'intermédiaire est toujours là. Des centaines d'objets sont raflés.

## **275 000 dollars pour le fameux gant blanc de Michaël**

L'addition est salée : 872 125 dollars, dont 275 000 pour le seul fameux gant blanc couvert de cristaux « Bad Tour ». Un mois plus tard, le 31 janvier 2011, troisième vente. Cette fois à Los Angeles. L'addition est identique à celle de Beverly Hills : 872 112 dollars... Régler via une société qui n'a rien à voir avec l'art, puisqu'il s'agit d'Eloba Construcción SA. En juin 2011, l'enthousiasme pour l'icône ne fléchit pas : au cours

d'une quatrième vente, un factotum, sollicité par Obiang, récidive. En tout, pour 379 700 dollars. Qui paie ? Amadeo Oluy, déjà cité, en tirant un chèque sur la banque American Business de Los Angeles. Un établissement qui ignore que le *deus ex machina* de tous ces paiements, montages et jongleries n'est autre que Teodorin Obiang, plus connu aux États-Unis sous le nom de Nguema. Au fait, c'est bien joli, de perpétuer le souvenir Michaël Jackson comme on le fait avec Elvis, de passer à la télévision des films évoquant son enfance, sa carrière... Oui, c'est bien joli. Le public aime avoir le sentiment que les héros ne meurent jamais. C'est vrai. Mais égrener la liste des objets propriété de la star la rend immortelle. Citons, parmi ces objets, ses innombrables chapeaux de scène (60 000 dollars chacun), plusieurs disques d'or (10 000 dollars), une chemise de scène dorée (40 000 dollars), des figurines grandeur nature (40 000 dollars), la perruque (60 000 euros), la célèbre veste militaire (25 000 dollars), etc. Valeur totale : 3 millions de dollars.

## **Quand Teodorin veut s'offrir la maison de Miami du basketteur Shaquille O'Neal**

Toujours partant pour acheter quelque chose, une berline de luxe ou un bien immobilier. Tel est l'insaisissable Teodorin ! Un jour, c'est la villa de Miami du basketteur Shaquille O'Neal qu'il convoite ; un autre, c'est une maison située au Brésil qui lui fait envie, alors il s'y déplace dare-dare en hélicoptère pour la visiter. Pour compléter ce train de vie frénétique, ajoutons-y les deux bateaux Super-Cat achetés chacun un million de dollars. Il arrive aussi que Teodorin sombre dans une extravagance sans limites, qui, selon le rapport du Sénat américain, le conduit, au cours d'une soirée dans un bar, à déboursier, pour deux verres de vin, 1734 euros ! Existence peu banale que celle d'Obiang. Du genre oisif. Écoutez ce que disait son ancienne assistante à Malibu, Suellen Everett<sup>4</sup>,

entendue au consulat français de Los Angeles dans le cadre de l'enquête judiciaire française : « Généralement, M. Obiang après s'être levé le matin, prend son petit-déjeuner. Ensuite, il travaille avec moi sur les plans du jour, y compris les approbations pour la rénovation de la maison. Parfois, il part faire du shopping avec une petite amie, puis se prépare pour le dîner et me demande d'effectuer les réservations dans les restaurants. » Cette dame raconte également que sur un coup de tête, il pouvait acheter une voiture.

## **Qui sait à Malibu que Teodorin est ministre de l'Agriculture et des Forêts de Guinée Équatoriale ? Peu de monde...**

Sur le personnage, elle se montre élogieuse, le trouvant « charismatique », « charmant », mais d'un « caractère difficile. » Si la plupart des témoins partagent cet avis, beaucoup n'ont qu'une vague idée de son activité. Tout au plus croient-ils qu'il s'agit d'un homme d'affaires qui travaille dans le pétrole, et reçoit beaucoup d'argent via la mystérieuse société Somagui<sup>5</sup>. Autre certitude : tout le personnel sait qu'Obiang est le propriétaire de la maison. Mais une poignée seulement sait qu'il occupe le poste de ministre des Forêts et de l'Agriculture de Guinée Équatoriale. Sur le sujet, l'intéressé reste très discret. Il compartimente tout. Crée des sociétés-écrans, à l'occasion de transactions immobilières, pour ne pas apparaître au grand jour. Illustration : la société Sweet Water Managment sera propriétaire de la résidence de Malibu. De même, Ebony Shine International Ltd, immatriculée aux Îles Vierges britanniques servira de paravent pour l'achat d'un jet de luxe estimé à 33,8 millions de dollars. Tous ces montages lui permettent d'ouvrir des dizaines et dizaines de comptes bancaires. Il n'est pas seul dans son entreprise. Il est aidé par

deux as californiens du droit et de la finance, les avocats Michael J. Berger et George Nagler. Le premier ouvrira des comptes dans plusieurs banques (Bank of America, Citibank, Bank Union Of California), au nom de sociétés qui avaient nom, Beautiful Vision et Unlimited dirigées en sous-main par Teodorin, sans que les banques en soient informées. Le second avocat se livrera à un tour de passe-passe identique en ouvrant des comptes à la Bank of Union of California et à la Bank Commercial Pacific. Leur intitulé ? Management Sweet Water et Sweet Pink Inc. Pour brouiller un peu plus les pistes, Mes Berger et Nagler n'évoquent jamais le nom de Nguema Obiang, pas plus qu'ils ne prennent soin d'avertir, comme la loi l'exige, que leur client est une « très haute personnalité politique ». La vérité sur ces montages ne serait que parcellaire si n'étaient mentionnés les avoirs du clan Obiang à la banque Riggs.

## **La banque Riggs plus que bienveillante à l'égard de la famille Obiang**

Cette dernière, au cours des années 2003 et 2004, permet à la Guinée Équatoriale de détenir un portefeuille de 700 millions de dollars qui profite à l'entourage du président Obiang. Que ce soit son épouse, Constancia, Theodoro Biyogo Nsue, ambassadeur de Guinée Équatoriale aux États-Unis, oncle de Teodorin, Pastor Micha Ondo Bile, ministre des Affaires étrangères, Baltasar Edjo, ministre des Affaires économiques et des Finances, etc. Ce dernier, cousin d'Obiang, aurait reçu, selon les archives de Riggs Bank, 500 000 dollars en provenance de l'un de ses comptes en Guinée Équatoriale. Encore plus fort : 35 millions de dollars, toujours selon la procédure américaine se seraient évaporés d'un compte pétrole de ce dernier, toujours en Guinée, pour faire une halte dans deux mystérieuses entités dénommées Apexside et Kalunga liées au président Obiang. Une étrange entité, Kalunga. Ses représentants ont pour nom

Vladimir Korolev et Yulia Kokoreva. Qui sont-ils ? Quels sont les liens qui les unissent à Obiang ? Mystère.

## **L'argent de poche versé au clan Obiang**

Toujours est-il que depuis les années 2003-2004, ils reçoivent l'ordre de la Trésorerie générale de Guinée Équatoriale de verser quelque argent de poche aux membres de la famille Obiang. Parmi les bénéficiaires, Melchior Esono Edgo, secrétaire d'État au Budget gratifié de 100 000 dollars, et Fausto Albeso Fuma, ministre délégué à l'Aviation civile, gendre du président, qui reçoit 650 000 dollars, dont la moitié lui servira à acquérir un bien immobilier. Son frère, Alberto Abeso, dit « Chicote », capitaine de l'armée, membre de la garde rapprochée du président, soupçonné d'appartenir à un réseau de ripoux sera arrêté en 2013. Un autre fils du président, Carmelo Ovono Obiang, alias « Didi », directeur adjoint de la sécurité nationale, verra son nom cité dans cette histoire. À l'époque, on se demande si la mise en cause de Carmelo Ovono n'est pas un coup monté visant à discréditer un des rivaux potentiels de Teodorin.

## **L'énorme amende infligée à la banque Riggs**

En 2004, la fête est provisoirement finie : la justice américaine condamne la banque à régler 16 millions de dollars à titre d'amende pénale et 25 millions à titre d'amende civile complémentaire. Le motif ? Avoir omis de signaler les transactions douteuses de ses clients, autrement dit le clan Obiang. Affaire terminée ? Il en faut plus pour décourager

Obiang. En effet, d'après la procédure ouverte contre lui, les avocats Berger et Nagler, poursuivent leurs exploits, au moins jusqu'en 2008, en créant d'autres sociétés pour le plus grand bénéfice du dénommé Nguema Obiang. Ces montages, ce dernier les multiplie à Paris. Notamment pour acheter le fameux immeuble situé au 42, avenue Foch à un jet de pierre des Champs-Élysées. Une acquisition qui se réalise par l'intermédiaire de plusieurs sociétés suisses qui acquièrent chacune des lots dans l'immeuble. Leurs noms<sup>6</sup> ? Les voici : Ganesha Holding, Gep Gestion Entreprise Participation SA, Re Entreprise SA, Nordi Shipping and Trading Co Ltd et Raya Holding SA. À titre indicatif, Ganesha Holding est propriétaire du plus beau lot, celui qui regroupe les trois premiers étages du 42 et dans lesquels se trouvent les objets précieux de l'ensemble.

## **Personne ne doit savoir que Teodorin a acheté le 42, avenue Foch**

Quant au nom de l'actionnaire de ces sociétés, vous l'avez deviné, c'est Teodorin Obiang, devenu l'heureux et invisible propriétaire du bâtiment, le 16 décembre 2004. Un propriétaire qui n'apparaît pas pour l'instant, puisque c'est un avocat suisse qui détient officiellement les actions des cinq sociétés ci-dessus. Un détail prouve qu'Obiang désirait rester un propriétaire secret, c'est qu'il a envisagé, selon un mémo découvert chez un avocat suisse, de ne pas déclarer son bien aux impôts. Ce qui a fait tousser les juristes helvètes... Dès 2005 donc, Teodorin entreprend, aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, d'énormes travaux de décoration et d'aménagement...

## **Teodorin choisit le cabinet Pinto pour réaliser la décoration du 42**

Pour ce faire, il s'adresse au cabinet Pinto, un décorateur réputé dans le monde entier. L'aménagement du grand Park Hôtel à Gstaad ? C'est Pinto. L'Hostellerie de Plaisance à Saint-Émilion ? C'est Pinto. Le Palm Beach aux îles Canaries ou le magnifique hôtel de Soyecourt (fin du XVII<sup>e</sup> siècle), place des Victoires à Paris ? Pinto. Encore<sup>7</sup>. Autant dire qu'élégance, savoir-faire, éclectisme, opulence pour des clients tout aussi opulents, sont la marque de fabrique du cabinet Pinto. Ce luxe, cette volupté, ont un prix : Obiang qui ne compte jamais, lui laissera 12 millions d'euros. Son confrère Jacques Garcia, tout aussi talentueux – à son actif La Mamounia, le Costes, les boutiques Ladurée et j'en passe – aura en charge les 4e et 5e étages<sup>8</sup>. Le résultat est ce que l'on fait de mieux dans le genre un peu kitch : des feuilles d'or recouvrant des robinets, du marbre à tous les étages, un hammam, une discothèque avec écran de cinéma, un bar, un salon oriental, un salon de coiffure.

## **Les acquisitions faites chez l'antiquaire Didier Aaron**

À ce décor improbable, il faut y ajouter les acquisitions faites pour 2,9 millions d'euros chez l'antiquaire Didier Aaron. Comme ce grand vase théière en porcelaine à décor de chevaux de l'époque Kangsi (fin XVII<sup>e</sup> siècle). Valeur : 200 000 euros. Comme cette paire de cabinets incrustés de plaques de pierres dures sur ébène qui date de 1800. Valeur : 800 000 euros. Quoi d'autre ? Un tableau de Jean Raoux intitulé « La toilette avant le bal » (1725 environ.) Prix : 160 000 euros. Un fauteuil de bureau à assise tournante estampillé Georges Jacob (1780 environ) Prix :

110 000 euros. Enfin, le joyau qui se trouve dans le salon du 2<sup>e</sup> étage : un grand guéridon à thé, avec mécanismes par Adam Weisweiler (Époque Louis XVI). Prix : 460 000 euros. Insatiable, passionné de meubles, Obiang junior aime rendre visite à Jean Lupu l'un des plus célèbres antiquaires de Paris. À la sortie, l'addition est salée : 2 170 000 euros, le 21 mars 2008, pour l'achat de meubles du XVIII<sup>e</sup>, 2 810 000 euros, le 31 janvier 2008, pour l'acquisition d'une commode Régence. A-t-il fait le bon choix ? Quand on sait que Lupu aura quelques soucis judiciaires, parce qu'il est soupçonné d'avoir vendu des meubles précieux qui ne l'étaient pas, là on se dit que le fils Obiang, eût-il du goût, a peut-être manqué de flair.

Vous vous en doutez : pour tenir une telle maison, il en faut du monde. Obiang junior en a conscience. Il ne lésine pas sur le recrutement : deux à trois cuisiniers, un intendant, un majordome, une gouvernante, un chauffeur et un/une gérant(e) pour faire tourner la maison. De s'occuper des charges. De veiller à ce que tout soit impeccable. De faire telle ou telle course lorsque Obiang est pris subitement d'un caprice.

## **Mauvaise ambiance dans la maison Obiang**

Il arrive que la situation se tende au sein du personnel. Que des jalousies s'étalent au grand jour. Qu'éclate une grève.

C'est ce qui se passe en juillet 2009, lorsque les cuisiniers posent leur tablier et enlèvent leur toque. Le maître des lieux n'apprécie pas. D'autant qu'une gouvernante a pris fait et cause pour les cuistots. La réaction est instantanée : virée. Une décision dont la paternité revient à Baaroun, l'homme de confiance du patron (voir infra.) La dame, qui travailla jusqu'en 2006 chez Liliane Bettencourt est d'autant plus furieuse de ce

licenciement qu'elle n'a jamais ménagé son temps pour son employeur. Elle se souvient, par exemple, au printemps 2009, être montée dans la Rolls de Teodorin pour rejoindre Le Bourget et effectuer l'aller et retour en 24 heures au Brésil pour récupérer 70 000 euros (billets neufs de 200 et 500 euros), destinés à la maison Dior, impatiente d'être réglée.

## **Mensonges et règlements de compte**

Une autre employée sera victime du dénommé Baaroun. Embauchée comme secrétaire le 1er février 2009, Sophie de Bretagne est éjectée, un mois plus tard sans qu'elle n'y comprenne rien. Baaroun lui a en effet confié que « son Excellence voulait virer tout le monde. » Sauf que c'était faux. Son Excellence n'avait rien confié du tout. Aussi, Sophie est-elle réembauchée début février 2010... avant d'être à nouveau virée en septembre par le même Baaroun alors qu'elle est hospitalisée<sup>9</sup> ! Drôle d'ambiance. Au gré des humeurs et des coups de gueule de chacun, la maison Obiang parvient, tant que bien mal, à être gérée. Une tâche dévolue à une société dénommée Foch Service qui règle les dépenses courantes de l'immeuble. Grâce à qui ? Généralement à la généreuse Somagui Forestal, qui, rappelons-le, a pour vocation l'exploitation de bois en Guinée Équatoriale. En trois ans, une demi-douzaine de personnes se succède à la tête de Foch Service. Pas vraiment des pros. On y trouve une ancienne femme de ménage, un Suisse qui pique dans la caisse, une ex-secrétaire de direction qui jongle avec les sous de Foch Service !

## **Quand un des employés d'Obiang se sert et joue au benêt**

On y trouve le responsable du parc automobile d'Obiang, l'omniprésent Mourad Baaroun. La cinquantaine, sûr de lui, c'est un drôle de zèbre. Son truc à lui ? Libeller des factures aux intitulés si vagues qu'il ne peut en justifier<sup>10</sup>. Comme ce document en date du 28 octobre 2010 référencé « règlement de certaines factures importantes ». Montant : 199 835 euros. Interrogé en garde à vue par un officier de PJ, le 19 décembre 2012, il est incapable de s'en expliquer. Sur cette somme, 45 835 euros ont été ainsi dispatchés : Mourad, le 28 octobre 2010 : 15 000 euros ; le 28 octobre 2010, Mourad : 15 000 euros ; 29 octobre 2010 : 5 000 euros ; 29 octobre : 835 euros ; le 29 octobre : 9 500 euros. La raison de ces versements ? « Je ne me rappelle pas avoir reçu cet argent. Je constate avec vous que mon prénom est associé à ces cinq remises. » Ce 19 décembre, une autre question taraude le commandant Jean-Philippe Rapaz, de l'OCRGDF. Sans crier gare, il la pose à Baaroun : « Qui est ce "Perfeito" bénéficiaire, selon vous, à cinq reprises, au cours du mois de novembre, un jour, 63 000 euros, un autre 53 000, un troisième 15 000, un quatrième 14 000 et un cinquième 9 000 ? En tout, 149 000 euros. » Baaroun joue au benêt : « Je ne connais pas ce "Perfeito". Il ne s'agit pas d'un employé de Foch-Service. Vous me demandez si je ne pourrai pas avoir un pseudo du nom de "Perfeito". Ma réponse est non. » Baaroun tient bon. En revanche, sur son ancien patron, impossible de l'arrêter. Il balance tout. Révélant qu'entre 2007 et 2011, Somagui Forestal a servi de pompe à finances pour Foch Service, à hauteur de 2, 8 millions d'euros. Confirmant qu'Obiang possède à Rabat (Maroc) quatre véhicules (deux Rolls Royce, une Maybach et une Bentley) qui dorment dans le garage de la résidence de Teodoro, le père de Teodorin. Après cette charge, Baaroun devient doucereux à l'égard du gentil Obiang qui a l'habitude, à l'occasion des fêtes, de distribuer des enveloppes à son personnel.

En 2012, Baaroun est licencié de son poste de gérant de Foch Service pour raisons économiques. Il touche une indemnité de 25 000 euros. Or

bizarrement, Obiang le réembauche, en CDI, avec le même salaire – 3 500 euros mensuels – dans une autre de ses sociétés, toujours comme responsable du parc automobile. « Cela n'est-il pas curieux ? » questionne le policier. Réponse : « Je n'ai rien à ajouter à votre question. Vous comprenez. » Bien des mystères, des secrets, des non-dits entourent les relations d'Obiang junior avec ses obligés.

## **Finie la dolce vita ! Des juges sont aux trousses de Teodorin**

Nous sommes en 2012. M. le vice-président n'ignore pas que les États-Unis commencent à en savoir beaucoup sur les relations illicites qu'il a entretenues avec la banque Riggs. Cette dernière ne l'a-t-elle pas aidé à transférer 70 millions de dollars depuis Malabo ? Mais il y a autre chose, plus inquiétant : des informations circulent, évoquant la brutalité dont fait preuve Obiang avec les entrepreneurs étrangers qui investissent en Guinée Équatoriale, persuadés d'y trouver un Eldorado plein de promesses en raison de sa manne pétrolière. En France, le vent tourne. Les gazettes alertent l'opinion sur l'affaire des Biens Mal Acquis. Les opposants au régime de Malabo se mobilisent. À Paris, une information judiciaire est ouverte. Deux juges sont aux trousses d'Obiang junior, aidés par des limiers de la Police judiciaire. Le temps du farniente, des achats de bagnoles rutilantes, des virées dans les boîtes de nuit, des rencontres avec les jolies filles, tout cela touche à sa fin.

## **Quand Teodorin exigeait de se faire appeler Excellence**

Retour au bon temps. Nous sommes dans les années 2007-2008. L'insouciance pour le clan Obiang est au zénith. Le jeune Teodorin fait une halte de deux à trois jours par mois au 42, avenue Foch, avant de partir à Malibu – via Los Angeles – pour trois semaines avant de terminer par une semaine au pays. À chaque voyage, le vice-président exige que son cuisinier l'accompagne. Quand il est de retour à Paris, l'atmosphère se tend, le « patron » exige de se faire appeler « Excellence » ; mais surtout, il est en proie à de fréquentes sautes d'humeur. Certains employés ne le supportent pas. Ils craquent et réclament leur dû. Écœurés par le nombre de valises d'espèces qui passent sous leurs yeux. Un cuisinier se souvient qu'elles servaient à régler des dépenses excessives, principalement chez les couturiers de l'avenue Montaigne comme Dior, Saint-Laurent ou LVMH. Ah ! la garde-robe ! Une obsession. À donner le vertige !

## **Teodorin est dingue des fringues. On le savait. On le redit...**

En trois ou quatre ans, Obiang junior s'achètera 40 pantalons Dolce & Gabbana, 4 de marque Gucci, 4 Prada, 3 Louis Vuitton, et un Burberry. Côté vestes, il ne lésine pas davantage : 6 de marque Gucci, 24 Dolce & Gabbana, 6 Yves Saint-Laurent, 4 Louis Vuitton, 5 Burberry. Quant aux polos, ils sont estampillés Versace, Dolce & Gabbana, Yves Saint-Laurent, Balenciaga, etc. Pour les costumes, Obiang junior penche pour Smalto. Le 3 mai 2005, Teodorin en pince pour 20 costumes, facturés 5 000 euros l'unité. Le 8 octobre suivant, pour 9 costumes, toujours facturés 5 000 euros pièce. Pour remercier ce bon client, Smalto lui fera cadeau, en deux fois, de 29 pochettes<sup>11</sup>. Notre vice-président n'oublie pas le confort de ses pieds : en trois ou quatre ans, il s'offre 64 paires de chaussures. Là, il s'en tient pratiquement à une seule marque Dolce & Gabbana. Encore que le 5 avril 2007, il fait un tour chez Weston

pour s'en offrir une douzaine de paires pour 18 000 euros, ainsi que deux ceintures en croco à 1 140 euros l'unité<sup>12</sup>. Ayant un sens aigu du détail, mais pas forcément du bon goût, il fait tisser en filigrane, sur la plupart de ses costumes le nom de Teodorin Nguema Obiang ou les initiales TNO.

## **... Et dingue des berlines rutilantes**

S'il adore les fringues, pas n'importe lesquelles, qui en douterait ? Teodorin assouvit une autre passion : les voitures. Certes, il lui arrive de les conduire à Paris lorsqu'il se rend en boîte de nuit par exemple. Pourquoi, cette frénésie d'achat ? Pourquoi, certaines berlines sont-elles acheminées à l'aéroport de Vatry, en plein cœur de la Champagne, en provenance des États-Unis, via Shipol (Pays-Bas) pour être réexportées en Guinée Équatoriale. Mystère. Une chose est sûre : en novembre 2009, le staff technique de l'aéroport a la surprise de voir un convoi de 26 automobiles (Mercedes, Bugatti, Rolls-Royce, Aston-Martin, Bentley) et 8 motos de luxe embarqués pour la Guinée. Valeur de la marchandise : 12 millions d'euros. Cette liste serait incomplète, si on omettait d'autres véhicules achetés à des prix astronomiques. Comme cette Bugatti-Veyron acquise 1 196 000 euros, ou cette autre Bugatti qui voit son prix atteindre 1 959 048 euros. Ou encore cette Maserati MC 12 payée 709 000 euros<sup>13</sup>...

## **Teodorin ne paie rien du tout... La Somagui Forestal s'en charge**

Qui règle ces dépenses ? La Somagui Forestal. Encore et toujours. Vêtements de marques, berlines somptueuses, antiquités : ce n'est pas

suffisant pour Obiang junior. Se considérant comme un esthète, il doit prouver qu'il n'ignore rien des bonnes manières et de l'art de vivre. Va pour les grands crus et autres champagnes renommés. En quelques années, il se constitue une cave exceptionnelle. Accumulant des dizaines et des dizaines de bouteilles. Des cartons à foison, de champagne Ruinart, Dom Pérignon, le seul champagne qu'il tolère à condition qu'il soit rosé et millésimé 1996 ! Quoi d'autre ? Des caisses de Haut-Brion. De Mouton-Rothschild. De Château Petrus. Ce Grand cru, Obiang en raffole. Il en commande, le 24 juin 2010, 300 bouteilles. Prix 2 100 000 euros. Début juillet, il en recommande 300. Prix : 1 740 180 euros. Enfin, le must : 150 bouteilles de romanée Conti, achetées au premier semestre 2010 pour 250 000 euros à un caviste réputé. À chaque livraison, les factures sont réglées par Somagui Forestal. Comme à l'accoutumée. À titre anecdotique, Baaroun (voir plus haut) qui a joué les intermédiaires lors de la transaction du Château-Petrus, aurait réclamé, et obtenu du vendeur une commission de 10 000 euros<sup>14</sup>.

## **Quand Teodorin s'offre un Gauguin à 8 millions d'euros**

Après les nourritures terrestres, comment ne pas évoquer la folie d'Obiang et sa propension à s'extasier sur des toiles de maître ? Une folie qui connaît son paroxysme le 6 mai 2008. Ce jour-là, à l'occasion d'une vente chez Christie's, il fait une razzia sur des toiles de maître. C'est ainsi qu'il rafle – le mot n'est pas trop fort –, « Au Théâtre : La Loge », de Pierre-Auguste Renoir (montant : 6 089 000 dollars), « Te Fare Hymenee » de Paul Gauguin (valeur : 8 441 000 dollars), « Une jeune femme peignant » de Pierre Bonnard (valeur : 601 000 dollars), « La danseuse » d'Henri Matisse (8 441 000 dollars) et « Trois danseuses » d'Edgar Degas (4 297 000 dollars). Soit une acquisition totale de

27 869 000 dollars<sup>15</sup>. Le public n'a jamais vu cela. Acheter. Acheter. C'est une manie. Quasi pathologique. Un an plus tard, Teodorin récidive. Cette fois, à l'occasion de la vente aux enchères de la collection Saint-Laurent et Pierre Bergé.

## **Acheter. Acheter. Teodorin ne pense qu'à ça**

Organisée par Christie's, elle se déroule, du 23 au 25 février 2009, au Grand Palais avec une scénographie de 13 000 mètres carrés qui a coûté 1 million de francs. Une dispersion historique : 733 œuvres seront exposées. De l'art chinois à l'art déco, de l'Antiquité à l'art moderne. De Picasso à Fernand Léger en passant par Chirico. Tout le gratin parisien se bouscule. Celui des connaisseurs, des snobs, des amis et des intellectuels argentés. Obiang se doit d'être présent. Il y sera... mais au 42, avenue Foch où sa gouvernante passe les ordres d'achat. C'est ainsi qu'il acquiert 106 lots (vases, statuettes) pour un montant de 18 347 952,30 euros. Fait inhabituel : alors que selon la procédure normale, le règlement doit s'effectuer dans les 7 jours qui suivent l'achat, les choses traînent. En effet, les deux premiers versements – 1 665 638,67 – euros n'interviendront qu'au bout d'un an, soit en mars 2010, sous la forme de virements de la Somagui Forestal, détentrice d'un compte à la Société Générale de Malabo. Quant au solde, il sera réglé en six versements, échelonnés d'avril à fin octobre 2010...

## **Le Tracfin s'intéresse à Teodorin**

Obiang commencerait-il à avoir quelques soucis d'argent ? La Société Générale de Guinée Équatoriale aurait-elle à l'œil les opérations de son illustre client ? Le Tracfin, organe anti-blanchiment de Bercy, s'intéresse à ces opérations bancaires qui s'apparentent à un micmac. Au même moment, Obiang procède à un virement de 599 965 euros à l'antiquaire Didier Aaron... toujours en provenance de la Somagui Forestal. (Voir plus haut.) À partir de 2009, cette société se met en sommeil. Elle ne règle plus les dépenses du fils Obiang. En lieu et place se substitue une société Edum, spécialisée dans la construction. C'est elle qui paie les dépenses de gardiennage du 42 avenue Foch facturées par la société Erige, située à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Un bon client le vice-président ! Entre 2009 et 2010, la protection de son hôtel particulier lui coûtera 285 718 euros.

## **Elle en veut Aurélie, l'assistante d'Obiang junior.**

À cette époque, il y a du nouveau chez Foch Service. Une nouvelle assistante a été engagée. Elle s'appelle Aurélie Delaury. Âgée de 40 ans, titulaire d'un BTS de gestion et d'un DEUG d'anglais, elle a été recrutée par une petite annonce. C'est une jeune femme dégourdie. Elle en veut. Très vite, elle devient un personnage clé dans l'entourage d'Obiang Junior. Tellement, qu'elle est promue gérante de Foch Service, sachant se rendre indispensable au Ministre des Forêts de Guinée Équatoriale. Un de ses faits d'armes est d'avoir démasqué l'ancien gérant de Foch Service qui au moment de prendre congé a barboté carte de crédit et chéquier de Foch Service. Elle aura droit aux remerciements de son Excellence.

## **Secrets partagés avec son Excellence**

Petit à petit, Aurélie, qui gagne 5 000 euros net par mois, sans les primes, prend donc de l'importance. Elle revoit la comptabilité en jachère depuis trois ou quatre ans. Elle ne bronche pas quand la Somagui Forestal adresse 1 398 710 euros sur le compte de Foch Service au Crédit lyonnais. Elle a été embauchée pour un job, elle le fait. Même si elle a conscience, semble-t-il, ne pas être dans les clous. Quand son patron lui demande de se rendre en Suisse pour faire signer des documents confidentiels à des avocats, elle s'exécute. Idem lorsqu'elle part pour Malabo. Aurélie Delaury fera même une virée, en février 2013, au Carnaval de Rio. À cette occasion, elle rencontre Teodorin à qui elle remet toutes sortes de papiers. Multicartes, la gérante de Foch Service doit faire face aux desiderata d'Obiang : un jour, trouver un candidat acquéreur pour son hélicoptère ; un autre, entamer des démarches pour la création d'une agence de mannequins ! Le projet n'aboutit pas. Bref, pour Aurélie, cette période est passionnante. On lui confie des responsabilités. Elle se sent utile. Très utile. Indispensable. Ne pipant mot lorsque des virements en provenance de Malabo servent à régler le décorateur Didier Aaron à hauteur de 600 000 euros ou le joaillier Dubail à hauteur de 710 000 euros. Ainsi va la vie chez Foch Service. À la fois dangereuse et excitante.

## **Soucis pour Aurélie : elle est entendue par la police**

Jusqu'à ce qu'en septembre 2011, les limiers de l'OCRGDF perquisitionnent au siège de la société Infinea qui a pris le relais de Foch Service. Le domicile d'Aurélie Delaury a droit à une visite des enquêteurs. Elle prend peur. À l'issue de la perquisition, elle appelle dare-dare

Baaroun afin qu'il déménage l'ensemble des documents de Foch Service. Documents qui attestent, à n'en pas douter, des pratiques peu orthodoxes ayant cours chez Foch Service. Deux ans plus tard, la jeune femme, entendue le 26 février 2013 par le commandant Rapaz, livre les raisons de son attitude : « Vous êtes venus chez moi avec des flingues, vous avez fouillé partout chez moi. Vous m'avez présenté un papier avec une liste d'infractions concernant M. Obiang. Sachant que je faisais du secrétariat pour M. Obiang, j'ai paniqué et eu peur de me retrouver en prison. C'est pour cela que j'ai réagi ainsi. J'ai prévenu M. Baaroun, mais je le regrette à présent. Je reconnais que cela était une stupidité de ma part, d'autant plus absurde que je n'avais rien à me reprocher. » Puis, elle lâche : « J'ai dit à vos collègues lors de la perquisition à mon domicile où se trouvaient les documents de Foch Service. »

## **Teodorin aime tenir les gens**

Drôle de bonhomme qu'Obiang. Il s'entoure de gens qui lui servent de paravent pour occulter ses activités inavouables. D'une certaine façon, il les tient. Certains quittent rapidement les lieux, inquiets de la mauvaise tournure que pourraient prendre les événements. D'autres éprouvent plaisir à travailler avec lui. Flattés de voir ce luxe, ces voitures rutilantes qu'ils ne peuvent s'offrir. Sans doute, Aurélie fait-elle partie de cette catégorie. Pensant que son patron est intouchable. Persuadée qu'un jour il pourra acheter, qui sait ? Le Louvre ou le Château de Versailles. Acheter. Amasser. Tel semble être l'unique ressort de l'existence d'Obiang junior. Frisant l'absurde.

## **Une montre Piaget pour 1 674 000 euros**

Éprouve-t-il un réel plaisir à faire un petit tour chez le joaillier Dubail en octobre 2010, pour acheter 4 montres (Cartier, Piaget, Vacheron-Constantin) au prix coquet de 710 000 euros ? Une somme ridicule quand on apprend qu'en juillet 2005, Obiang fils s'est offert une montre Piaget, homme, toute sertie de baguette pour un montant de 777 400 euros. En décembre 2006, il acquiert une montre Vacheron-Constantin or gris, sertie de baguette pour 586 040 euros et à peu près au même moment une montre Piaget en or gris sertie, pièce unique, pour la somme de 1 674 400 euros !

De même, à quoi cela lui sert-il d'acheter chez Cristofle, plusieurs collections de couverts pour un prix astronomique de 1 873 904 euros ? Va-t-il les utiliser lors de dîners ? Entre 2005 et 2011, son Excellence aura acheté pour 10 070 916 euros de bijoux. (Ce chiffre est cité par le réquisitoire du Parquet de Paris, repris lui-même de l'enquête au cordeau menée par l'OCRGDF et les deux juges d'instruction Roger Le Loire et René Grouman.)

## **Un téléviseur à 100 000 euros**

À cette plongée vertigineuse, on ne peut laisser de côté, ce téléviseur Panasonic avec écran géant, facturé 100 000 euros. Pour un peu, on éclaterait de rire, en remontant de cette plongée pas comme les autres. On se reprend. Péniblement. Comme si on suffoquait. En se disant qu'il manque quelque chose au 42, avenue Foch : une belle bibliothèque remplie de livres qu'on aimerait dévorer. Comment ne pas rester bouche bée par ces achats délirants. Comment le peuple, la population, déjà éprouvée par la colonisation espagnole, puis par le régime fou, sanguinaire, du premier président de la Guinée Équatoriale, l'oncle de l'actuel, n'aurait-elle pas envie, non pas de se rebeller, le mot est faible, mais de tout casser pour reconstruire... si c'est possible ? Le chapitre qui

suit est révélateur des méthodes de management et de gouvernement qui ont cours à Malabo.

- 
1. Pour Me Marsigny, l'avocat de Teodorin Obiang, cette somme n'a rien à voir avec du blanchiment. Ces 700 millions de dollars n'étaient pas la propriété de la famille Obiang. Ils étaient gérés au nom de l'État de Guinée Équatoriale.
  2. Ces informations sont reprises dans la note du Tracfin en date du 31 octobre 2007 adressée au procureur de la République de Paris
  3. Voir son PV d'audition par un procureur du district de Los Angeles en date du 3 avril 2014. Johnna Clavin qui a travaillé à Malibu sept mois (juin 2009 – janvier-février 2010) raconte également qu'avant sa première rencontre avec Obiang Junior, elle patientera 4 heures. Pour discuter de son contrat, le vice-président de la Guinée Équatoriale lui fixa un rendez-vous au bord de sa piscine avec comme seule lumière une bougie.
  4. Voir le PV d'audition de Suellen Everett au consulat français de Los Angeles le 2 avril 2014 qui détaille les extravagances d'Obiang Junior
  5. Voir le PV d'audition d'un « témoin confidentiel » au Consulat français de Los Angeles en date du 2 avril 2004. Ce témoin, assurément détenteur d'informations inédites sur Obiang Junior a travaillé dans les années 90 en Guinée Équatoriale dans le secteur pétrolier. Au cours de son audition, il confirme que les taxes prélevées sur la vente de bois par le vice-président lui auraient rapporté, en 2007 et 2011, 500 millions de dollars. Il révèle que ce dernier se serait offert des yachts pour un montant de 400 millions d'euros. Et qu'il aurait acheté 100 Mercedes-Benz en Arabie saoudite. Lorsque ce témoin est interrogé sur l'impact que peut avoir la corruption sur le développement de la Guinée Équatoriale, il n'y va pas par quatre chemins : « L'impact est très fort. Le pays devrait compter des villes comme Dubaï. Mais il n'y en a pas. » Ce « témoin confidentiel » détaille la liste des biens dont Teodorin Obiang serait propriétaire. On y trouve une maison en Espagne, trois appartements à São Paulo, ainsi qu'une île au Brésil. Ces biens seraient au nom, officiellement, de compagnies libanaises. On y trouve encore deux appartements à Paris 17e et une maison à Genève. Commentaire du témoin anonyme : « Il y a une mentalité en Guinée Équatoriale : c'est important d'avoir des propriétés, des enfants, de l'argent. »
  6. Ces sociétés sont citées dans l'ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant le Tribunal de Teodorin Obiang datée du 5 décembre 2016
  7. Installé rue d'Aboukir à Paris, le cabinet Pinto, qui compte 80 collaborateurs, a été fondé et dirigé par Alberto Pinto. Ancien élève de l'École du Louvre, Alberto prend ses quartiers à New York et fonde une agence photographique dédiée à l'architecture et à la décoration. Après avoir voyagé au Mexique et en Inde, il débarque à Paris en 1968 et crée son cabinet. À sa mort en 2012, c'est sa sœur, Linda, qui reprend le flambeau en tentant de perpétuer le savoir-faire de son frère.
  8. Chiffres cités dans l'ordonnance de renvoi datée du 5 décembre 2016. Précision : pour la décoration de l'appartement d'Obiang à Sao-Paulo, les honoraires de la SARL Alberto Pinto s'élèveront à 1, 5 millions d'euros auxquels il faudra ajouter 10 % du prix d'achat net pour

chaque antiquité, sans oublier le remboursement des frais de dépenses du personnel se rendant sur place. Parmi les autres clients de Pinto, citons l'émir du Qatar qui a vu son yacht décoré de fond en comble, ou Ali Bongo qui, pour 8,3 millions d'euros et 1,3 millions d'euros s'est vu aménager sa villa marocaine. Maixent Accrombessi, qui fut le directeur du cabinet d'Ali Bongo, a également choisi Pinto pour restructurer son appartement de la rue de l'Université à Paris 7e. Le cabinet Pinto, est aussi présent dans les airs : il a été maître d'œuvre du design des Boeing 737, des Bombardier et des Airbus A 319.

9. Voici ce que répond sur PV le 25 juin 2012 Sophie de Bretagne au commandant Rapaz qui l'interroge sur Mourad Baaroun : « C'est la personne la plus malhonnête, injuste et méchante que je n'ai jamais connue. Il était en fait l'homme à tout faire de M. Nguema Obiang. Il lui rendait des services, lui proposant entre autres des filles. Je sais qu'il avait également une société de location de véhicules de luxe. Je sais aussi qu'il utilisait les véhicules de M. Nguema pour les louer dans le cadre de sa société. » Voir également PV d'audition du 3 juillet 2012, par la police fédérale suisse de Rodrigo Leal. Il a été gérant de Foch Service de février à décembre 2009. Il donne des informations précieuses sur Obiang junior et sur Mourad Baaroun. Voici ce qu'il déclare à son sujet : « [...] C'est lui (Baaroun) qui me contrôlait et en référait au ministre Obiang sur mes activités. Il avait beaucoup de pouvoir pour nuire et très peu pour aider. Il faisait la pluie et le beau temps sur tous les employés de Foch-Service. Je crois savoir qu'il a commencé à travailler pour le père de Teodoro Obiang Nguema Mangue dès l'âge de 14 ans. C'était à mon avis en raison des services qu'il rendait en faveur de la famille Obiang qu'on lui accordait autant de crédit malgré son incapacité à réellement administrer et gérer une société. C'est lui qui s'occupait notamment de l'acquisition et de la négociation du parc automobile de Teodoro Obiang Nguema Mangue. »

10. Voir PV d'audition de Mourad Baaroun par le commandant Jean-Philippe Rapaz, les 18 et 19 décembre 2012.

11. Chiffres cités dans le PV de constatation dressé par le commandant Rapaz du 31 mai 2012. Le goût immodéré pour les vêtements n'est pas l'apanage d'Obiang. Frederick Chiluba, président de la Zambie de 1991 à 2002 était lui aussi « dingue » des fringues. En un peu plus de dix ans de mandat, il dépensera 1,2 million de dollars en habits de luxe dans un magasin suisse. Sur ces derniers, il faisait broder ses initiales, FJT. Pour Frederick Jacob Titus ! Autre caprice : Chiluba ne portait que des chaussures faites sur mesure. Les choses se passeront mal, une fois son mandat terminé : accusé d'avoir détourné des dizaines de millions de dollars, à l'occasion notamment de la privatisation de la compagnie pétrolière Ramcoz, une Cour de Londres le condamnera à une amende de 47 millions de dollars. Voir le rapport du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), *Bien mal acquis. À qui profite le crime ?*, écrit par Antoine Dulin et Jean Merkaert (juin 2009).

12. Voir PV de constatation du 23 mai 2012 par le commandant Rapaz.

13. Le prix de ces berlines de luxe est répertorié dans l'ordonnance du 5 décembre 2016.

14. Patrice Gurria, négociant en vins grands crus classés, gérant de la holding APG a raconté dans le détail les relations d'affaires entretenues avec le président Obiang. Elles ont eu lieu à trois reprises, à chaque fois pour des ventes de grands vins : en 2008, 2009 et 2010. La deuxième fois, confiera-t-il, « il s'agissait d'une grosse commande payée par anticipation, d'un montant que je situe entre 250 000 et 500 000 euros. » Voir son PV d'audition du 6 octobre 2011.

15. Ce train de vie faramineux a été mis à nu et épluché par l'OCRGDF grâce à des témoignages et des perquisitions. Un ancien majordome, Didier Malyszko, qui a travaillé chez Obiang Junior pendant deux ans et demi, de novembre 2006 à juillet 2009 livrera un témoignage saisissant au commandant Rapaz. C'était le 26 octobre 2011. Extraits de son PV d'audition : « Q : Quel a été votre travail ? R : Je m'occupais de gérer ses bagages, ses repas. J'étais le seul habilité à rentrer dans ses appartements. Je ne partais pas avec lui en Guinée Équatoriale, mais il m'arrivait de partir entre 4 et 6 mois à l'étranger, entre les USA et le Brésil. Concernant le mode de transport, M. Obiang voyageait dans son avion privé. [...] Du fait du travail trop pesant et de nouvelles règles strictes mises en place par M. Obiang, j'ai été licencié en juillet 2009. Q : Que pouvez-vous nous dire sur le train de vie de son Excellence lorsqu'il venait dans ses appartements du 42, avenue Foch ? R : Fastueux. Il menait la même vie en France, aux États-Unis et au Brésil : alcool, pute, coke. Il faisait des sorties de temps en temps en discothèque. J'ai vu bien évidemment des valises d'espèces en euros et en dollars qui servaient à régler des dépenses excessives, notamment les grands couturiers de l'avenue Montaigne comme Dior, Saint-Laurent, LVMH, Dolce & Gabbana, Burberry's. Ces sociétés étaient réglées en espèces. [...] Je sais que M. Obiang arrivait avec des valises d'espèces de Guinée Équatoriale, généralement elles étaient pleines. Il les dépensait d'abord à Paris, puis aux États-Unis. Il retournait en Guinée Équatoriale environ 3 fois par an pour venir récupérer deux autres valises. Je peux donner une estimation : aux environs de 10 millions de dollars, quasiment tout en espèces. »

## CHAPITRE 3

# Les Espagnols, têtes de turc d'Obiang

---

*En Guinée Équatoriale, le conflit d'intérêts n'existe pas. Quand Teodorin prélève « l'impôt révolutionnaire » sur l'exploitation du bois. Les entrepreneurs espagnols maltraités par l'ancien pays colonisé. Quand Obiang fils est le client roi de la Société Générale. Un célèbre cabinet d'affaires américain vient au secours de Teodorin.*

\*

La Constitution de Guinée Équatoriale, indépendante depuis 1968, après plus d'un siècle de colonisation espagnole, comporte une disposition inconnue de la plupart des démocraties occidentales. Elle permet aux membres du gouvernement de faire des affaires. En clair, elle les autorise, parallèlement à leur activité de ministres, d'être actionnaires d'une entreprise publique et donc de se rétribuer.

**En Guinée Équatoriale, le conflit d'intérêts, ne connais pas**

C'est dire que là-bas, le conflit d'intérêts, punissable en France et dans d'autres démocraties occidentales, est inconnu. Cette disposition recèle des dérives dangereuses, la principale étant de donner naissance à une « République des affaires. » Une dérive qui ne peut que ravir le clan Obiang, surtout Teodorin. On comprend pourquoi : ce dernier, grâce à des sociétés d'État, alimentées par des fonds publics, et une kyrielle de sociétés offshore, s'est constitué en six ou sept ans une fortune de 6 à 700 millions d'euros. Une autre filière permet à la famille Obiang de s'enrichir : le recours à des méthodes musclées pour dépouiller les entreprises étrangères, notamment espagnoles<sup>1</sup>.

Afin que le lecteur ait une idée du climat empreint de violence qui règne – depuis longtemps – dans ce pays, arrêtons-nous sur le parcours de Teodorin indissociable de la Somagui Forestal chargée de donner son feu vert ou non à une compagnie étrangère afin qu'elle bénéficie d'une concession de bois, l'une des principales ressources du pays avec le pétrole. Le bois, c'est l'une des chasses gardées de Teodorin.

## **Les études, Teodorin, il n'aime pas**

En 1991, ce dernier, âgé de 23 ans, débarque aux États-Unis pour apprendre l'anglais à l'université de Pepperdine à Malibu. Les études l'ennuient. Il déserte le campus, pour effectuer des aller et retour entre l'hôtel Beverly Wilshire et la maison qu'il loue à Malibu. Louer ! Un bien grand mot. Le coût de l'hôtel ainsi que celui de la maison est pris en charge par la Walter Oil and Gas Corporation, une compagnie américaine opérant en Guinée Équatoriale. Déjà, le goût du rejeton Obiang pour l'argent des autres ! Adieu les études !

## **Le cadeau de papa Obiang à son rejeton**

Le 8 janvier 1993, alors qu'il n'a que 25 ans et pas la moindre expérience, son papa de président lui fait cadeau d'une concession d'exploitation de bois de 25 000 hectares, attribuée pour 25 ans. Les années suivantes, le généreux papa Obiang offre à son fiston la direction de deux sociétés chargées de l'exploitation du bois : la Somagui Forestal et la Sofona. Les gentilles succèdent aux gentilles, avec l'attribution à Teodorin d'une nouvelle concession, via la Sofona, portant sur 11 000 hectares. La vénalité des offices débarque en Guinée Équatoriale ! L'ascension se poursuit. En 1994, voici Teodorin promu conseiller pour les affaires forestières de son papa. Quatre ans plus tard, à 29 ans, la consécration : le jeune futur non diplômé de l'Université de Peppertine se voit confier le poste de ministre des Forêts et de l'Environnement, plus tard dénommé ministre des Forêts et de l'Agriculture. Un poste qu'il conserve jusqu'en 2012 date à laquelle il monte en grade : le voici élevé au rang de 2e vice-président, chargé de la Défense et de la Sécurité.

## **La Somagui Forestal, la chose du ministre de l'Agriculture et des Forêts**

Depuis le début des années 90, Somagui Forestal est le bébé de Teodorin. Lequel se montre exigeant : chaque fois qu'un entrepreneur étranger hérite d'une concession, il doit impérativement s'acquitter d'un impôt payé en espèces à Teodorin. Le taux ? Entre 15 et 20 dollars par mètre cube de bois. Jusqu'en 2012, un silence absolu règne sur cette corruption institutionnalisée. Il est interdit d'y faire allusion, sous peine de connaître de graves ennuis. Jusqu'à ce qu'en juillet, un fonctionnaire de la division criminelle du département de la justice américaine, Woo S. Lee et

un agent du département de recherche et de sécurité nationale, Robert Manazares, se déplacent, dans le plus grand secret, à Madrid. Objectif ? Recueillir le témoignage d'un homme qui connaît mieux que personne les pratiques du fils Obiang. Pour deux raisons : 1 – De nationalité équatorienne, ancien député à Malabo du Parti démocrate de la Guinée Équatoriale (PDGE), German Pedro Tomo, c'est son nom, connaît les us et coutumes du clan Obiang. 2 – Pedro Tomo a travaillé, dès 1995, dans les mines d'or du pays, avant de se lancer dans l'exploitation forestière en rachetant une entreprise tchécoslovaque. L'aventure sera de courte durée : à cause d'une mésentente avec Teodorin qui tourne mal, l'ancien parlementaire est forcé à l'exil en Espagne, en 2003.

Le témoignage de Pedro Tomo devant les deux agents américains parvient aux oreilles d'un journaliste d'El Pais qui publie une longue enquête sur ses déconvenues. Tomo fait savoir qu'il est d'accord pour les exposer à la justice française.

Officiellement. Sur procès-verbal cette fois<sup>2</sup>.

## **« L'impôt révolutionnaire », du racket en réalité. Le témoignage d'un ancien député de Guinée Équatoriale**

Le 27 novembre 2012, au siège de la Cour anticorruption de Madrid, l'ancien parlementaire, sur commission rogatoire des juges Le Loire et Grouman, est entendu par le procureur espagnol, le juge Grouman, tandis qu'Hélène Davo, la magistrate française de liaison, est chargée de la traduction.

D'emblée, Pedro Tomo raconte : « Dès 1996, date de la nomination de Teodorin comme conseiller du ministre de l'Agriculture et des Forêts, j'ai constaté que chaque entreprise, si elle voulait obtenir l'autorisation

d'exporter du bois, devait régler une taxe de 15 euros par mètre cube. »  
« Cette taxe, précise-t-il, devait être versée en chèque au nom de la société Somagui Forsestal. Mais, quand Teodorin était présent, la taxe, dénommée "impôt révolutionnaire", lui était due en espèces. » Pour être sûr d'être bien compris, l'ex-député ajoute que ladite taxe devait, en principe, prendre le chemin des caisses du Trésor public. Incrédules et estomaqués, les magistrats écoutent. Lorsque Tomo lance : « La société Somagui n'existe pas. Elle est totalement fictive. Elle est incapable de produire la moindre déclaration d'exportation. » Pedro Tomo poursuit son récit, soulignant qu'au début des années 2000, tout va bien avec Teodorin.

## **Tout va bien entre Teodorin et Pedro Tomo jusqu'à ce que...**

Leurs relations sont empreintes de confiance et de cordialité. La preuve, le président de la Guinée, Theodoro Obiang, l'appelle en personne pour lui proposer la construction de routes. Pedro Tomo accepte. Il part en Europe pour commander les engins de travaux publics et la machinerie nécessaire. Comme promis, il s'acquitte de ses obligations. Investit beaucoup d'argent. Tout le monde est content. Sauf qu'à son retour à Malabo, il ne voit rien venir. Pas un kopek. L'État ne le paie pas. Les relations se détériorent. L'homme d'affaires tente d'entrer en contact avec Obiang père et fils. En vain.

## **Le pétrole est également taxé**

Ce 27 novembre 2012, Pedro Tomo, qui n'a toujours pas digéré cette mésaventure, soucieux de tout débiller sur les méthodes du

gouvernement, révèle que l'essence n'échappait pas davantage à une taxation d'office. La vache à lait avait pour nom Total présent dans le pays depuis 1985. L'argent prélevé sur le groupe pétrolier atterrissait dans une banque ayant son siège à Paris. Si Tomo a oublié son nom, il se souvient qu'un jour de 1997, il s'y est rendu en compagnie de l'ambassadeur de Guinée Équatoriale à Paris. À cette occasion, l'ancien député qui n'est pas tombé de la dernière pluie, comprend vite que Teodorin y ses habitudes, en se faisant remettre assez fréquemment 5 millions de francs français (à l'époque.)

## **Un contrat sur la tête du député Pedro Tomo**

Début décembre 2003. Ça sent le roussi pour l'ex-député. Un colonel de l'Armée l'avertit par téléphone que le président Obiang s'apprête à le faire arrêter. Dans la nuit, toute affaire cessante, Tomo quitte la Guinée. Direction : Madrid. « En 2004, affirme-t-il, on a tenté de m'assassiner. Le gouvernement de Guinée Équatoriale a envoyé des tueurs à gages, 4 Espagnols et 2 Colombiens. Ils étaient chargés de m'exécuter. Ils se sont trompés de cible et ont porté des coups mortels à mon frère. » Tomo sollicite la protection de la police. Refusée. Les tueurs écopent de 11 ans de prison... qu'ils n'effectuent quasiment pas. Ils sont libérés au bout de deux ans, graciés par le ministre de la Justice. Tomo prend peur. Il ressasse le passé. Il se sent à nouveau menacé. Avec le recul, il a la certitude que cette tentative d'assassinat trouve son origine dans sa déclaration faite en 2004, lors du scandale Riggs devant deux ONG, Global Witness et Human Right Watch... L'ancien élu équato-guinéen y dénonçait les comptes pétrole du clan Obiang.

## **Pedro Tomo donne l'exemple : les autres entrepreneurs se mettent à table**

Ce témoignage va avoir un effet salvateur : celui d'enhardir d'autres entrepreneurs espagnols et de libérer leur parole. Eux aussi ont été contraints de quitter la Guinée Équatoriale dans de très mauvaises conditions après avoir eu maille à partir avec le gouvernement. Voici les confidences, de plusieurs chefs d'entreprise espagnols, devant le parquet provincial de Barcelone. Celle d'Antonio Cabanellas, est édifiante<sup>3</sup>. Ce dernier se souvient qu'en mai 1996, alors qu'il travaille comme chef de travaux pour l'entreprise ABM, propriété d'un Libanais, un représentant d'Obiang débarque un samedi midi. Il donne ordre à tous les responsables du bois d'être présents à 16 heures. À l'heure dite, le ministre Obiang arrive.

## **Comment on pressure une entreprise**

Il exige que tout concessionnaire acquitte son écot. À l'entreprise ABM, qui emploie une centaine de salariés, il réclame plusieurs dizaines de milliers d'euros. Payables immédiatement. Sinon, plus de concession, plus de machines. Et plus de travail, puisque la concession sera refourguée à des Chinois ou des Malaisiens, citoyens traités avec égard par la Guinée. Refus d'ABM. Position courageuse, mais suicidaire. Pressurisée, l'entreprise finit par accepter ce « racket légal », mais déménagement de Bata à Kogo. *Bis repetita*. Les ennuis recommencent. D'abord, c'est le vol d'un bateau. Ensuite, la réquisition forcée des camions pour l'organisation de meetings politiques. Étranglée financièrement, ABM met les pouces. Elle abandonne la partie. Les cadres, ceux qui le peuvent, retournent en Espagne. L'un d'entre eux, retenu deux heures à l'aéroport de Malabo,

sera sauvé grâce à l'intervention d'une secrétaire d'ABM qui se trouve être l'épouse d'un ministre. De retour en Espagne, Antonio Cabanellas décrit dans une interview à *El Pais*, ses relations avec Teodorin Obiang : « Il nous appelait et nous obligeait à nous présenter dans son bureau, en costume cravate. Nous devons patienter cinq heures avant qu'il daigne nous recevoir. » C'était pour nous entendre dire : « Tu me dois tant. Si tu ne paies pas, nous te confisquons la machinerie lourde et les Chinois raflent la concession. » Antonio termine : « Nous avons dû partir à pied. Il nous réclamait des millions. Seuls ceux qui payaient sont parvenus à rester là-bas. Son entreprise Somagui Forestal était une couverture. » Le cas d'ABM n'a rien d'isolé.

## **Des entreprises françaises victimes d'Obiang**

L'entreprise française Isoroy et l'Italienne Agroforestal ont dû, elles aussi, se soumettre au diktat d'Obiang. C'est ainsi que, pour obtenir la concession d'exploitation de bois de 57 053 hectares dans une région sauvage du pays, Isoroy devra verser 21 000 dollars en 1993. En 1996, Isoroy se rebiffe. Refuse d'effectuer des paiements supplémentaires. La sanction tombe, identique à celle infligée aux autres entrepreneurs : interdiction de récolter du bois et confiscation des avoirs et du matériel. C'est ainsi que deux Caterpillar D7G Bulldozers, deux Mercedes Benz 622 (des camions de construction), un camion-benne Mercedes, trois véhicules utilitaires Toyota, deux Vans Mitsubishi, une Suzuki, une mini Opel Corsa et un véhicule Pajero tombent dans l'escarcelle de Teodorin. Ce qui représente beaucoup d'argent, plusieurs centaines de milliers d'euros. La révolte de la société Isoroy déplaît fortement Teodorin. Les choses se gâtent, atteignant un point de non-retour, puisque le directeur de la firme française, John Doe, est arrêté et détenu quelque temps. À sa sortie, un

conseiller du ministre des Forêts l'exhorte à quitter au plus vite le territoire s'il ne voulait pas laisser ses enfants orphelins. Ambiance.

## **Nerfs solides requis pour travailler en Guinée Équatoriale**

La société malaisienne Shimmer International se voit, elle aussi, taxée : 50 dollars par mètre cube de bois. Exorbitant. En échange, elle bénéficie d'un accès total aux forêts, et se voit exemptée de respecter la législation du pays. Deux entrepreneurs espagnols, Martin et son associé, qui ont l'envie de vivre l'aventure dans ce pays exotique, n'ont pas eu la chance – relative – du groupe international Shimmer. Lorsqu'ils débarquent à Malabo, pour y construire une scierie distante de quatre kilomètres de la capitale, sur un terrain de six hectares, ils ont tout lieu d'être optimistes. L'associé de Martin est reçu par Teodorin qui est prêt à lui accorder toutes les facilités... à condition de cracher au bassinet. Coutume immuable. Les deux compères font venir machines, camions, bulldozers et s'activent pour former une quarantaine d'ouvriers locaux. Galopent les semaines. Les mois. Au bout de deux ans, toujours pas de permis pour la construction de la scierie. Les Espagnols s'énervent. Les Guinéens aussi. Et de lancer à l'associé de Martin : « Soit vous partez, soit vous allez en taule. » « Je reste, » dit ce dernier. Voilà qui ne plaît pas du tout.

## **La prison pour un Espagnol qui a dit non à Teodorin**

À Malabo, si on n'aime guère les intrépides, c'est pis encore pour les

rebelles. On en a vite la preuve : un matin, les policiers se présentent à la maison de l'associé situé dans le quartier résidentiel de Malabo, où habite la classe dominante du clan « Esangui. » Les choses ne traînent pas. Le pauvre homme est emmené à la prison de Black Beach, de sinistre réputation, où s'entassent, mélangés, dans une proximité ahurissante des droits communs et des politiques. Voici l'Espagnol accusé de viol. Ce qui, d'après les témoignages, est mensonger. Ce sera l'enfer pour l'associé de Martin. Privé de nourriture, il dort à même le sol dans une cellule infectée par les excréments, en raison de l'absence de toilettes. En peu de temps son état de santé empire. Tremblements et fièvre l'envahissent. Atteint de malaria, suppliant ses geôliers de le laisser partir, il finit par s'échapper, marchant péniblement jusqu'à la frontière du Cameroun où il trouve refuge. Il reste plusieurs mois pour récupérer. Il a tout abandonné. Tout perdu.

## **Les taxes, un système qui perdure**

Au fil des ans, le système de taxation s'amplifie. Pas un secteur de l'activité économique du pays qui n'y échappe. À partir de 2004, le Ministère des Forêts exige que Global Santa Fe Corps (GSF), une société de service pétrolière et gazière américaine, abreuve de cadeaux et d'argent son Excellence. Une requête qu'elle formule une à deux fois par an. Jusqu'au jour où le manager de GSF en a assez. Il stoppe tout cadeau. La réaction ne se fait pas attendre. Pleuvent alors les menaces de fonctionnaires du Ministère. Dans le domaine de la construction ou les travaux publics, les relations entre Obiang et entrepreneurs peuvent aussi tourner au vinaigre. Au point de devenir volcaniques. Tout cela finit très mal. Au milieu des années 2000, le fils Obiang sollicite un entrepreneur galicien pour construire des terrains de foot en prévision de la Coupe d'Afrique. OK, dit ce dernier. Il fait venir le matériel, la machinerie. Il

prépare le budget et investit 500 000 euros. Le businessman voit l'avenir en rose. Quand survient, à l'aéroport de Malabo, une première surprise. Désagréable<sup>4</sup>. Il doit payer le commissaire de police chargé de lui apposer le visa d'entrée sur le passeport ; *bis repetita* pour le visa de sortie.

## **Un Guinéen à un Espagnol : « tu veux que je te dénonce pour viol ? »**

Pour obtenir le permis de travail, nouvelle taxe obligatoire. La suite ? Un calvaire. Pas un jour où on ne lui réclame des pots-de-vin. Ce petit jeu, notre homme ne veut plus y jouer. Sa situation devient intenable. Il refuse de verser le moindre centime aux Guinéens. Le ton change. Les propos deviennent menaçants. Du genre : « Qu'est-ce que tu veux ? Que je te dénonce pour viol ? Tu veux aller en prison ? » La panique envahit le chef d'entreprise. Pendant deux mois, il n'ose sortir de chez lui, de peur d'être embastillé. À cela, s'ajoute l'angoisse de ne plus pouvoir rentrer chez lui à Valence. Et pour cause : son passeport lui a été confisqué. Finalement, tout s'arrange. Grâce à un « cadeau » de 50 000 dollars qu'il est contraint de faire aux autorités équato-guinéennes.

## **920 jours de prison pour un homme d'affaires italien. Qu'a-t-il fait ? Rien**

Une autre mésaventure aux relents tout aussi dramatiques, sinon plus, mérite d'être contée. La victime en été un homme d'affaires italien, Roberto Berardi<sup>5</sup>. En 2008, il fonde avec Teodorin l'entreprise Eloba Construcccion SA. Entre les deux partenaires, c'est vite la guerre. Roberto, le gérant, avec 40 % des parts est accusé de malversations. Ce qu'il nie

farouchement. En réalité, la cause de ses ennuis est ailleurs. Elle date de ce jeudi 17 janvier 2013 lorsque Roberto demande à Teodorin pourquoi il a émis des chèques au nom d'Eloba pour régler des dépenses personnelles. Le vice-président est furieux. Deux jours plus tard, le 19 janvier, des policiers arrêtent Roberto à son domicile. Selon son frère Stefano, il est placé 20 jours à l'isolement. En juillet 2013, il écope de deux ans et demi de prison. Incarcéré à la prison de Bata, il est victime de violences et dégradations physiques. Au fil des mois, sa santé se dégrade. Finalement, après 920 jours de détention, grâce à une mobilisation internationale, Roberto Berardi recouvre la liberté dans la soirée du 9 juillet 2015. Pour son avocat, l'emprisonnement de Berardi n'avait qu'un objectif : éviter qu'il ne témoigne devant la justice américaine ou d'autres juridictions et fasse des révélations gênantes pour Teodorin. L'Italien, en effet, en se rendant à sa banque, a appris qu'Eloba a acheté le célèbre gant blanc couvert de cristaux ayant appartenu à Michaël Jackson. Ce qui n'est pas du tout, mais pas du tout l'objet social d'Eloba.

## **Les Français mieux traités que les Espagnols**

Heureusement, même si en Guinée Équatoriale, on peut manier le bâton avec dextérité, le cas Berardi demeure peu courant. En revanche, la pratique corruptive est vieille comme la colonisation : à chaque contrat de bâtiment, cadeaux, objets de luxe et fric sont de rigueur. Faute d'avoir sacrifié à ce principe, le constructeur de routes Tromad SA, Constructions et Ouvrages, qui devait ristourner 15 % du montant du marché, est dégagé et prié d'aller voir ailleurs. Le groupe Bouygues a lui aussi subi quelques revers. Entre 2004 et 2007, il obtient de substantiels contrats d'infrastructure. Chez le géant du BTP, on a une qualité : celle de ne pas être naïf et ne pas être considéré comme un zozo. En plus de routes,

Bouygues devait construire un manoir à Malabo pour Obiang. Dix ans plus tard, le groupe attendrait toujours d'être payé. Dans l'ensemble, les Français présents en Guinée Équatoriale, s'ils n'ont pas subi les humiliations infligées aux Espagnols, s'accordent avec eux sur un point : un vaste système de corruption a été mis en place par le régime de Guinée Équatoriale. Il a été décrit par deux chefs d'entreprise<sup>6</sup>. Après avoir lu ces lignes, il ne faut pas être grand clerc pour en déduire que ce n'est pas une sinécure pour un chef d'entreprise étranger, surtout quand il est espagnol, de travailler en Guinée Équatoriale.

## **Pas une sinécure de travailler à la Société Générale à Malabo**

Une remarque identique peut être faite pour les cadres français de la Société Générale qui ont choisi de s'expatrier quelque temps dans sa filiale à Malabo. Il leur est arrivé, nous y reviendrons, d'être humiliés. Le personnel de la banque éprouvera beaucoup de mal à freiner les ardeurs envahissantes du pouvoir à Malabo. Quant à la direction générale de la SG à Paris, à part un ou deux de ses membres, elle a souvent – gentiment – fermé les yeux, et laisser se développer un climat de plus en plus pesant dû en grande partie au clan Obiang à qui il était difficile de résister.

Les années 1997-98. La Société Générale décide de prendre une participation minoritaire, de l'ordre de 30 %, les autorités locales étant majoritaires, dans une banque installée à Malabo. Le poste de directeur général échoit à un Français, salarié de la SG. Pour le seconder – le surveiller ? – deux directeurs généraux adjoints, citoyens équato-guinéens. Les expatriés français au sein de l'établissement sont au nombre de quatre ou cinq. La banque dépend du pôle BHF<sup>M</sup> (Banque Hors France Métropole). Elle fonctionne cahin-caha. Si la SG s'implante, il y a une

vingtaine d'années en Guinée Équatoriale, c'est qu'elle croit au potentiel de développement économique du pays. Ce en quoi elle n'a pas tort.

## **Les opérations ahurissantes de Teodorin. La banque ne bronche pas...**

Sauf qu'à la direction générale à Paris, on mésestime l'impact – le mot est faible – du président Teodoro Obiang, de son fils Teodorin, et de tous leurs affidés. Dès le début des années 2000, le staff français de la banque se rend compte que la gestion laisse à désirer. Des soupçons de triche se font jour. Le plus inquiétant reste à venir : en 2005, Teodorin ordonne trois virements d'un montant unitaire de 6 253 750 euros au profit d'une société Opaline Estate Ltd, titulaire d'un compte au Crédit Lyonnais à Genève. La banque ne bronche pas. Les virements passent comme une lettre à la poste ! L'année suivante, encore plus fort ! Entre avril et juin 2006, Teodorin vire une somme astronomique – 73 641 850 dollars – aux États-Unis depuis son compte à la Société Générale de Malabo. Lui demande-t-on quelques explications, ce que n'importe quelle banque aurait fait ? Eh bien non. Le transfert s'opère comme si de rien n'était. Il faut attendre, une troisième opération atypique, toujours en 2006, pour que la SG s'agite.

## **... Jusqu'à ce qu'elle dise non à Teodorin**

Elle refuse un encaissement de 20 millions d'euros émis par Teodorin qui souhaite acquérir un avion. Cette fois, la banque se rebiffe : elle envisage de fermer son compte. Un simple coup de menton, en réalité ! En effet, aucune de ces trois opérations ne sera signalée au département anti-

blanchiment de la Société Générale dirigée par un cadreur en matière de jongleries financières, l'ancien policier Charles Blandignères, patron de ce service de 2002 à 2012, date de son départ en retraite. Ces virements, effectués sur ordre du fils Obiang, provenaient tous du Trésor public équato-guinéen. Des virements de cette importance, émis aussi par la Somagui Forestal, (voir [chapitre 1](#)) il y en aura des dizaines portant sur des sommes conséquentes : ici, 13 millions d'euros, là un million, là encore 6 millions. Cette manne servira à acheter meubles, biens immobiliers, tableaux, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

## **Enfin, un rapport sévère sur le fonctionnement de la Générale**

La valse de dizaines de millions d'euros qui transitent par la Société Générale de Guinée Équatoriale en 2005-2006 préoccupe le personnel encore que nous venons de le voir, la banque ne se manifeste pas auprès de Charles Blandignères... Pourtant, après quelques semaines de réflexion, la direction du pôle BHFME finit par commander un rapport sur ce qui se passe à Malabo. Les conclusions sont claires et nettes : le fonctionnement de la filiale n'est pas conforme aux normes du groupe en matière de connaissance des clients et de lutte anti-blanchiment. À cela, deux raisons : la faiblesse des moyens pour assurer ses missions et les difficultés à obtenir du gouvernement de Guinée Équatoriale les autorisations nécessaires pour assurer un fonctionnement normal de ses activités. En somme, les autorités de Malabo traînent les pieds dès l'instant où est évoquée la gestion de la banque. S'ajoute l'attitude de hauts cadres de la banque qui, de peur de représailles, ferment les yeux sur l'omniprésence du clan Obiang qui agit comme bon lui semble, se comportant comme s'il était le patron de la banque. Résultat : des tensions apparaissent au sein de la Société Générale à Paris, où se

dégagent deux clans : les tenants du « pas de vague » et les tenants d'une certaine éthique du métier de banquier.

## **Un nouveau directeur tente de remettre de l'ordre dans la banque : il est éjecté !**

Jean-Marie Navarro, directeur général de la SGB-GE de mai 2007 à 2009, lui, croit à la déontologie. Il va le payer cher. Effaré par ce qu'il découvre, il veut en savoir un peu plus sur le client Obiang. Aussi consulte-t-il Internet, sait-on jamais. Son intuition est payante. Navarro apprend que le nom Obiang est cité dans des affaires de drogue et que la justice américaine s'intéresse à lui. Pour Navarro, voilà un profil qui ne correspond guère à celui des clients habituels de la Société Générale. En mai 2009, il en informe son supérieur hiérarchique en visite à Malabo. Les choses ne traînent pas. Mais pas dans le sens que l'on aurait pu imaginer. En effet, quelques jours plus tard, le président du conseil d'administration de la banque, ex-ministre de l'Économie puis du Pétrole, demande sa tête. Et, sans difficulté, l'obtient. Exit Navarro. Pas assez souple à l'égard du pouvoir guinéen. Plus tard, lors de l'instruction judiciaire, il ne prendra pas de gant pour dire haut et fort que « le refus de s'opposer à une opération financière concernant un membre de la famille Obiang était perçu comme un manque de respect, synonyme d'emprisonnement. »

## **Le successeur sauvé de l'expulsion par l'ambassadeur de France**

Pierre-François Nahum, qui a occupé en 2009, le même poste que Navarro, confirme ces affirmations. En substance : « En raison du

caractère de Teodorin, toujours prêt à verser dans l'agressivité, il ne fallait mieux ne pas le contrarier. » Et Nahum de rappeler qu'en 2009, alors qu'il vient de refuser son accord pour des virements, il reçoit un coup de fil de Teodorin, en voyage au Maroc. Le ton est sec. Comminatoire : « je vais demander votre expulsion de Malabo. » L'ambassadeur de France intervient. Nahum sauve sa tête. Nicolas Pichou, aujourd'hui en poste au Ghana, conduit une mission d'inspection de la SG au printemps 2013. Lui aussi tente de faire son travail le plus honnêtement possible. Notamment pour investiguer sur un détournement de paiement de taxes dues au Trésor public.

## **La Société Générale doit quitter Malabo**

Au bout d'une semaine, il n'a aucun mal à avoir confirmation de l'état dégradé de la banque, ainsi que sa mauvaise image liée au fonctionnement des comptes d'Obiang junior. Sa conclusion est sans appel : la Société Générale doit quitter la Guinée Équatoriale et partir à la recherche d'acquéreurs potentiels. Que se passe-t-il ? Rien. Pour quelles raisons ? Interrogé par les juges Le Loire et René Grouman, le 26 novembre 2014, Nicolas Pichou lâche : « Je ne sais pas. » Avant de préciser : « Une telle décision relevait de la compétence de la BHFEM, donc soit de M. Mattei, soit de son successeur<sup>7</sup>. » Ce coup de pied de l'âne illustre les relations mauvaises existant au sein du personnel, les uns cachant des informations aux autres, ou lançant des vacheries à l'égard de leurs collègues. Certes, dans ce climat pesant, on comprend que les cadres français de la banque éprouvent de grosses difficultés à résister au pouvoir équato-guinéen. Leurs témoignages, on l'a vu, sont sans équivoque. Mais tout de même, sans vouloir les accabler, certains cadres manqueront de curiosité dans leur travail quotidien. C'est à peine si certains savaient que

la banque Riggs a été condamnée en 2004 aux États-Unis pour avoir entretenu des relations douteuses avec le clan Obiang<sup>8</sup>.

## **Les Français sont parfois peu motivés**

C'est à peine si un directeur de la Société Générale s'interrogeait sur la destination finale de fonds prélevés par Obiang junior. On ne peut omettre que certains cadres de la banque botteront en touche en arguant, au cours de l'instruction, que dès l'instant où les ordres de virements étaient validés par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et la Banque de France, ils étaient couverts... De même, on ne peut qu'être ébahi lorsqu'on entend un cadre de la Générale à Malabo, déclarer avoir ignoré qu'Obiang junior était ministre de l'Agriculture. Un homme restera lucide sur cette histoire qui ne grandit guère la Société Générale – placé dans un premier temps sous le statut de témoin assisté en tant que personne morale avant que la mesure ne soit rapportée. Son nom : Charles Blandignères. Ancien commandant de police, âgé aujourd'hui de 68 ans, jadis en poste à l'OCRGDF, géant à la barbe fournie, il a l'air d'un ogre. Tenace, ayant l'habitude de travailler avec les juges d'instruction – tels Laurence Vichnievsky ou Jean-Pierre Zanoto<sup>9</sup> –, il a enquêté sur l'affaire du Crédit lyonnais.

## **La saine analyse de Charles Blandignères**

Solitaire, passionné de pêche, méticuleux, il travaille à l'ancienne. Le flair, l'intuition, la recherche des faits. Voilà les trois piliers sur lesquels il s'appuie. Depuis 2002, il est détaché à la Société Générale, comme

M. Anti-blanchiment. Une sorte de M. Propre. Mais ce 28 octobre 2014, ce n'est plus lui qui conduit les interrogatoires. C'est l'inverse<sup>10</sup>.

Ce jour-là, répondant aux questions des juges Le Loire et Grouman, Blandignères analyse les raisons pour lesquelles la Société Générale à Malabo n'a pas fait preuve, lors de sa présence à Malabo ne s'est guère préoccupée des « pitreries » et gymnastiques financières d'Obiang junior. D'abord, confiera-t-il, il a été victime des pesanteurs sociologiques régnant à l'intérieur de la BHFMM, le patron de cette dernière, Jean-Louis Mattei, voyant d'un très mauvais œil l'arrivée de Blandignères. Résultat : jamais la moindre relation de confiance ne s'instaurera entre les deux hommes. L'ex-Monsieur anti-blanchiment de la SG se rappelle qu'en 2004, la sanction prise aux États-Unis à l'égard de la banque Riggs, ne suscitera guère de réaction au sein de la banque française.

## **Les défaillances de la banque dévoilées selon le rapport Blandignères. Il ne se passe rien.**

De même, quand il rédige dès 2005, un rapport sur la SGB-GE (Société Générale de Guinée Équatoriale), et évoque « la fréquence des mouvements atypiques sur les comptes de personnes politiquement exposées », c'est le calme plat. Jean-Louis Mattei, le patron du pôle BHFMM en est le destinataire. Il ne bronche pas, selon Blandignères. « Comment l'expliquez-vous ? » interrogent les magistrats : « C'est très simple. C'est du politiquement correct, parce que c'est toujours la même approche. Au sein d'un établissement bancaire. L'arrière-pensée, c'est : pas de vague. » Plus l'audition de l'ancien flic avance, plus elle se révèle embarrassante pour la banque. Ainsi, lorsque les deux magistrats l'interrogent sur les trois versements – cités plus haut – d'un montant unitaire de

6 253 750 euros ordonnés début 2005 par Obiang et les 73 641 850 dollars virés aux États-Unis, d'avril à juin 2006, toujours par Obiang, et lui posent tout de go la question : « Auriez-vous dû être avisé ? » La réponse fuse : « Toutes les opérations similaires à celles-ci auraient dû être portées à ma connaissance pour validation. Même si la réglementation bancaire en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et de la corruption a beaucoup évolué depuis février 2002, le dispositif de prévention en place dans les banques françaises, valable également pour toutes les filiales situées à l'étranger, obligeaient l'ensemble des patrons des pôles d'activité et tous les chefs de service directement ou indirectement rattachés [...] à reporter sur le département anti-blanchiment du groupe, ces opérations susceptibles d'une qualification pénale. »

## **Blandignères, l'empêcheur de tourner en rond**

Et ce dernier de persévérer dans sa démonstration : « Je vous indique que les deux opérations dont vous me parlez ne m'ont pas été rapportées. À votre demande, je vous indique que ces virements ont bien été rapportés à M. Jean-Louis Mattei. Rien ne se faisait sans obtenir la validation directe ou indirecte de M. Mattei. Je pense que cela se faisait de façon orale. Depuis 13 ans que je suis dans le système j'ai eu le temps d'éplucher la BHFM. » Secoués, les deux juges réitèrent la question : « Ces opérations devaient-elles être validées par la direction de la BHFM et auriez-vous dû en être avisé ? » À question identique, réponse identique : « Ces opérations ne m'ont pas été rapportées, contrairement aux instructions du groupe. » Et le Monsieur Propre de la Société Générale de marteler : « Compte tenu de leur montant, ces opérations n'ont pu être effectuées sans la validation de la direction générale de la BHFM. »

Nouveau coup sur la tête de Mattei et la BHF. Ce n'est pas terminé. Arrive la cerise sur le gâteau.

## **Blandignères, droit dans ses bottes**

L'audition de Blandignères touche à sa fin. Les juges lui demandent pour quelles raisons il s'est rendu une nouvelle fois à Malabo en 2011. L'explication, la voici. « Cette année-là, confie Blandignères, je reçois un coup de fil d'un collègue des Stups qui m'alerte au sujet d'une étrange demande de la Société Générale de Guinée Équatoriale relayée par la BHF à Paris. La demande en question ? Fournir, en petites coupures, vingt millions de dollars au président Obiang. Il a besoin de liquidités pour l'organisation du 54e sommet des chefs d'État francophone. » C'est non et non, répond illico Blandignères, ulcéré par une telle extravagance. Il se voit convoqué par Jean-Louis Mattei. Le banquier et l'ancien flic n'ont pas échangé le moindre mot depuis 2004. L'entretien se passe mal, Blandignères campe sur ses positions. Le ton monte entre les deux hommes. Mattei en colère, évoque le risque d'un incident diplomatique majeur avec le président de la Guinée Équatoriale. Suivent des propos qui flairent bon la menace. En substance : « Attention, M. Blandignères, le président Obiang risque d'en référer au président Sarkozy et même à son prédécesseur, Jacques Chirac. » Une manière de dire à Blandignères : « J'espère que vous avez bien réfléchi avant de prendre votre décision. » L'ancien flic ne cède pas. Ce n'est pas son genre. Mattei le met au défi de réitérer son refus auprès du président Obiang. Ce qu'il fera.

## **Les interrogations de Blandignères sur le patron du pôle hors métropole**

## de la Société Générale

Le Loire et Grouman, blindés aux révélations, enchaînent : « Est-il vrai qu'avant de rencontrer M. Mattei, le superviseur de la SGB-GE, Patrick Le Buffe, avait tenté de contourner votre refus en sollicitant, directement, mais sans succès, une validation de la Société Générale à New York et de son responsable anti-blanchiment, Steeve Monroe » ? Réponse : « Je confirme. » Vient la der des ders : « Avez-vous quelque chose à ajouter ? » « Je me suis toujours interrogé sur les agissements de M. Mattei en qualité de responsable du pôle BHF, et sur une certaine indulgence dont il a pu bénéficier en interne. » Au siège de la Société Générale à Paris, on a vent de cet échange musclé entre Mattei et Blandignères ainsi que cette histoire des 20 millions d'euros en petites coupures... Voilà qui tombe mal. Il y a eu le scandale Kerviel en janvier 2008 qui a ébranlé la banque. Suivi le mois suivant de l'affaire Sentier II où la SG est mise en cause dans un dossier de blanchiment. Ça suffit. Arrêtons le massacre ! Priorité à une remise en ordre dans la maison, celle de Malabo<sup>11</sup>. Pour accomplir cette mission délicate, un nouveau directeur général de la filiale arrive dans la capitale équato-guinéenne. Il s'appelle Bruno Messaz. La cinquantaine, c'est un pur produit maison. Engagé à Brest comme guichetier à 22 ans, en 1979, il gravit un par un les échelons : successivement directeur d'une agence à Argenton-sur-Creuse, responsable de huit agences à Dunkerque, directeur du réseau de la Générale à Madagascar, le voici promu au cours de l'été 2010, directeur général de la SGB-GE à Malabo. Première déconvenue : il patiente cinq jours dans son hôtel avant que le président de la banque – également ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines – ne daigne réunir le conseil d'administration.

## Énième patron à la banque : la remise en ordre. Enfin !

Comme il s’y attendait, Bruno Massez découvre que tout est à faire, plutôt à refaire, du sol au plafond, – façon de parler – dans le petit immeuble de trois étages occupé par la banque au centre-ville. Alors qu’elle n’a aucun produit à offrir, elle distribue des chéquiers à ses 25 000 clients. Massez met en place un comité de trésorerie et de conformité afin d’éviter qu’un seul employé de la banque ne donne son avis sur telle ou telle opération. Informé des jongleries d’Obiang junior, Massez refuse le paiement d’opérations « atypiques » comme l’achat de bijoux chez Chaumet ou de véhicules de sport. L’initiative déplâit en haut lieu, ce qui vaut à l’intrépide banquier de passer quelques heures dans les locaux de la Sécurité nationale. Petit à petit, les comptes de la Somagui Forestal, pompe à cadeaux pour Obiang se tarissent. Encore qu’achats et virements effectués à partir de la banque échappent à la vigilance du nouveau directeur. La raison : on les lui cache ! Lorsqu’il est interrogé le 13 février 2014, sur ces opérations, Massez<sup>12</sup> se montre catégorique : « Si je les avais vues, j’aurais refusé de donner mon feu vert. » Vient l’ultime question du policier : « Quelle explication avez-vous à fournir sur le fait que la SGB-GE soit partie prenante ou au moins ait pu faciliter un détournement de fonds publics et de blanchiment de plusieurs millions de dollars au bénéfice de Teodorin Obiang pour régler ses dépenses excessives principalement aux États-Unis (villa à Malibu, avions), mais aussi en France ? » Le banquier ne se fait pas prier pour dire ce qu’il a sur le cœur. L’épisode équato-guinéen est lointain. Il libère sa parole : « Il s’agit d’un pays difficile où il y a de la pression au quotidien et on ne sait jamais comment cela peut arriver. » En quelques mots, voici l’atmosphère qui règne à Malabo.

## **Obiang, « un ministre fantôme » selon un ambassadeur de France**

Deux diplomates français, en poste là-bas, également interrogés sur PV, livreront une analyse similaire. Ainsi, Henri Deniaud, ambassadeur de France de 2004 à février 2008<sup>13</sup>. Sa mission principale ? Redonner du tonus aux relations entre la France et la Guinée Équatoriale. Sur ce point, estime l'ancien diplomate, il a réussi, grâce en partie au conseiller spécial du président Obiang, Hassan Hachem qui lui facilitera des rencontres avec le président. Autre source de satisfaction : la construction d'un centre culturel à Bata pendant la présence d'Henri Deniaud. Un projet commencé à la suite d'un séjour de Xavier Darcos, alors ministre de la Coopération. Voilà pour le côté face. Pour le côté pile, le constat est contrasté. Obiang junior, selon l'ambassadeur, était « un ministre fantôme ». Jamais présent dans la capitale, préférant séjourner à Bata, et organiser des concerts pour la jeunesse locale. Cité balnéaire située à 300 kilomètres de Malabo, Bata a été fondée au XVII<sup>e</sup> siècle par les Portugais. Connue pour sa cathédrale datant de la colonisation espagnole, elle offre l'avantage, pour le fils Obiang, de posséder casinos et discothèques.

## **Le système de commissionnement sur le bois était connu, selon l'ambassadeur**

Plus l'audition de l'ambassadeur avance, plus on se dit que les cadres de la Société Générale (voir plus haut) ne racontent pas de bobards sur les frasques de Teodorin. Question du commandant Rapaz : « Que pouvez-vous nous dire sur le système de commissionnement imposé sur place par des proches du régime en place et plus particulièrement

Teodoro Nguema Obiang fils ? » Réponse : « Il était de notoriété que le taux de commission imposé par le pouvoir en place était de l'ordre de 20 %. Je pense que le même pourcentage devait s'appliquer également dans le domaine du bois. » Le policier poursuit : « Notre enquête a permis de recueillir un certain nombre d'éléments laissant penser que les sociétés Somagui Forestal et Socage sont des structures utilisées par le fils du président de Guinée Équatoriale dans le but de percevoir des commissions sur chaque exportation de bois à hauteur de 10 % environ et généralement sous forme d'espèces. Qu'en pensez-vous ? » Réponse : « Cela ne m'étonne pas. Pour vous décrire le personnage [Obiang fils], il se conduit comme un enfant gâté qui considère que tout lui est dû. Sa mère lui passe tous ses caprices depuis toujours, sans que le père n'ose se confronter à sa mère bien qu'il soit conscient des défauts de son fils. » Ultime question sur les biens immobiliers de la famille Obiang... M. l'ambassadeur ne sait rien. Tout au plus a-t-il eu vent que le président est propriétaire d'un bien immobilier à Ville-d'Avray.

## **Même constat dressé par son successeur**

Guy Serieys, en poste à Malabo de 2008 à 2011. interrogé lui aussi ce 16 avril 2013<sup>14</sup> dresse, à peu de chose près, le même constat que son prédécesseur. En préambule, il en profite pour dire tout le bien de son action quand il était en poste à Malabo. Témoin, dit-il, le renforcement des relations économiques et culturelles entre les deux pays, ainsi que la montée en puissance du chiffre d'affaires des poids lourds français du bâtiment (Vinci, Bouygues, Veolia). Il est passé de 200 à 800 millions d'euros. Sur la Guinée Équatoriale, l'enthousiasme n'y est pas : « Les ministres du président Obiang (Affaires étrangères, Défense, Intérieur et Éducation) tous membres de sa famille, ou intimes, n'ont quasiment aucun pouvoir ». Glissons sur la transparence financière : « Comme dans

beaucoup de pays d'Afrique, n'existe pas. » Certes, poursuit-il, « des experts latino-américains du FMI et de la coopération française ont bien essayé d'améliorer la chaîne des dépenses publiques. Mais la tâche était trop difficile, car il leur était opposé le principe de souveraineté nationale. » Abordant le cas du fils Obiang, Guy Seryès y va franco : « J'avais très peu de contact avec lui. Je l'ai vu deux fois en trois ans. Il était très souvent absent. Vous me demandez s'il exerçait sa fonction de ministre de l'Agriculture. Il lui était fortement reproché, à juste titre, de ne rien faire pour le développement et la diversification de l'agriculture de son pays. » Vient la rituelle question sur les exigences d'Obiang fils en matière de commissions. Réponse quasi identique à celle donnée par Henri Deniaud : « Je sais que certaines sociétés refusaient de passer par le fils, car elles trouvaient ses exigences démesurées. Je n'ai pas eu d'informations précises concernant ce système de commissions mis en place par le fils du président Obiang. » Le policier évoque à nouveau les sociétés Somagui Forestal et Socage, machines à commissions mises en place par le fils Obiang. Avec la règle des 10 %. Versés généralement sous forme d'espèces. Réponse de Seryès : « J'en avais parlé au président Obiang qui m'avait rétorqué que rien n'interdisait à un ministre de faire des affaires. Il m'a d'ailleurs précisé que depuis l'arrivée de son fils en tant que ministre de l'Agriculture, des Eaux et des Forêts, les taxes officielles d'exploitation de la forêt n'avaient cessé d'augmenter. » Contrairement à son successeur, Seryès en sait un peu plus sur les biens immobiliers de Teodorin. L'ambassadeur des États-Unis, au cours d'une conversation, lui a confié que ce dernier possédait des résidences à Malibu et à Sao-Paolo.

## **La légèreté de la Banque de France sur les opérations d'Obiang junior**

À Paris, la Banque de France ne peut ignorer les diverses transactions financières de Obiang junior, puisque celles-ci transitent par la BEAC et la Banque de France avant d'atterrir vers d'autres cieux, aux États-Unis, ou à Londres notamment. Obiang y a transféré des sommes colossales. À de rares exceptions près – lors d'un virement de 1 million d'euros en faveur du décorateur Alberto Pinto le 1er juin 2011 –, la Banque de France ne bronche pas. Légèreté ? Manque de vigilance ? Pas de vague en raison du statut d'Obiang ? Les enquêteurs veulent en savoir plus. Le 9 janvier 2014, ils se rendent au siège de la Banque de France, rue Croix des Petits Champs, à deux pas des jardins du Palais Royal.

## **Constats (un peu) divergents entre cadres de la Banque de France**

Ils y interrogent la directrice des services bancaires, Marie-Hélène Meunier. Si cette dernière reconnaît que les opérations d'Obiang n'étaient pas des opérations à deux sous, elle n'en démord pas : « La Guinée Équatoriale, à l'époque, en 2005-2006, ne fait pas partie de la liste noire du Gafi (Groupe d'Action financière<sup>15</sup>) et la famille Nguema Obiang ne figure pas sur une liste de personnes politiques à surveiller. » Elle ajoute : « M. Teodoro Nguema Obiang n'était pas spécialement connu comme aujourd'hui. » Mme Meunier a raison. Sauf qu'un mois, jour pour jour auparavant, le 9 décembre 2013, un collègue de Marie-Hélène Meunier, Thierry Martin, chef de service à la direction des services bancaires, se montre plus nuancé. Interrogé sur six virements d'Obiang de 33 millions d'euros, provenant de la Société Générale de Malabo ayant atterri provisoirement sur le compte identifié à la Banque de France sous le n° 000006110 000 12, Thierry Martin lâche : « Ce compte est inconnu à la Banque de France. » Au total, entre avril et juin 2006, 15 virements en provenance de la Société Générale de Malabo, destinés à Obiang junior

transiteront par la Banque de France... Pour un montant de 73 642 000 euros. N'importe quelle banque se serait posé des questions. Aurait fait une déclaration de soupçon. Pas la Banque de France. Dans leur rapport, les limiers de l'OCRGDF écrivent : « La Banque de France, via ses représentants, n'a pas effectué de déclarations de soupçon concernant Teodoro Nguema Obiang pour l'ensemble de la période demandée. Elle nous précisait également qu'aucune des entités mentionnées dans la réquisition judiciaire n'a eu de comptes ouverts dans leurs livres. » Ils terminent : « Pour ce qui est de la période 2006, l'explication donnée a été qu'il y a eu une purge des données informatiques au-delà de 5 ans (selon les préconisations de la CNIL) et qu'aucune trace de possibles alertes n'a été remontée de leurs systèmes d'information <sup>16</sup> . »

L'affaire Obiang montre le fossé qui existe sur le plan institutionnel, pénal, entre la Guinée Équatoriale et la France. D'un côté, un pays neuf, la Guinée, où tout remonte au président, où des notions juridiques sont totalement inconnues (le conflit d'intérêts notamment dont on parle beaucoup en France), où existe une confusion entre deniers privés et deniers publics. De l'autre, un pays ancien, la France, où tout est codifié (ah ! cette inflation législative), où la judiciarisation de notre société s'accélère dangereusement. Où l'on a tendance à confondre morale et droit. Certes, les infractions reprochées au vice-président de la République de Guinée Équatoriale ne sont pas nées de l'imagination de magistrats en quête de sensationnalisme. Elles ont nom, nous l'avons souligné, blanchiment et recel. Elles ont été validées par la Cour de cassation. Ce que Obiang et ses avocats, comme ceux de Sassou Nguesso et Ali Bongo, comprennent mal, c'est la raison pour laquelle des infractions supposées commises à Malabo ou des paradis fiscaux peuvent être jugées par un Tribunal français. À ce sujet, un document que nous avons lu, qui est certes un plaidoyer pro domo pour Teodorin Obiang, permet non pas de justifier sa défense, mais de la comprendre.

## **Quand le cabinet d'avocats américain Cleary-Gottlieb vient au secours de Teodorin Obiang**

Ce document de 68 pages a été rédigé par le prestigieux cabinet new-yorkais Cleary-Gottlieb (un millier d'avocats dans le monde.) Il est articulé autour de trois axes. 1 – Le contexte historique de la Guinée Équatoriale. 2 – La problématique des concessions forestières. 3 – Les liens d'Obiang avec la banque Riggs.

Le contexte historique : en 1995, le pays, en pleine euphorie économique avec la découverte du pétrole, peine à recruter des fonctionnaires. Les salaires offerts sont insuffisants. Un remède est trouvé : les fonctionnaires pourront cumuler leur emploi public avec une activité privée. La conséquence qui en découle est simple : le conflit d'intérêts légalement, n'existe pas. Le mélange des genres débouchant sur une porosité entre monde des affaires et politique n'est pas interdit. C'est ainsi que rien ne s'oppose à Teodorin Obiang, ministre de l'Agriculture et des Forêts soit actionnaire à 99 % de la Somagui Forestal fondée en 1998, et à 100 % de la Sofona, fondée en 1993. En France, un tel cumul est impossible et illégal. Pas en Guinée Équatoriale. D'où cette conclusion logique : Obiang, en ayant une double casquette, ne commet aucune infraction.

### **Pas de monopole chez Somagui et Sofona**

Teodorin a-t-il fait main basse sur l'exploitation du bois ? Pas le moins du monde, répond le cabinet Cleary-Gottlieb. Sa démonstration, la voici. D'abord, d'autres sociétés que la Somagui et Sofona – liées au gouvernement de Malabo – sont parties prenantes au marché de

l'exploitation forestière. Et de citer les sociétés Sofmal (Liban), Shimmer International (Malaisie), Sijifo (Chine), Chilbo (Corée du Nord) qui se livrent entre elles à une concurrence féroce. Preuve que la Somagui et la Sofona ne se trouvent pas dans une situation monopolistique. La preuve : entre 1998 et 2000, la production de bois de la Somagui ne représentait que 6 % de la production totale du pays. Soit 104 107 mètres cubes, sur un total de 1 887 000. Idem dans le domaine de la construction.

## **La concurrence existe**

La Somagui, lors de l'attribution de marchés, affronte la concurrence de plusieurs entreprises étrangères qui ont nom : China Road et Bridge Corporation (République populaire de Chine), Razel (France), Sogea-Satom (France) et Besix (Belgique). Pour achever de convaincre les sceptiques, le cabinet d'avocats martèle que « le ministre Nguema [Obiang junior] n'est pas au sein de ces sociétés [Somagui, Sofona] administrateur pas plus qu'il n'est impliqué dans la gestion directe des affaires commerciales desdites sociétés. Ces dernières sont dirigées par des équipes de gestion professionnelle. » Les avocats américains ont raison : Teodorin Obiang n'exerce officiellement aucune fonction tant à la Somagui qu'à la Sofona. Sauf que, les témoignages concordent : il apparaît comme le principal – et seul interlocuteur – pour tout candidat désireux de décrocher une concession forestière. Ces mêmes témoignages disent clairement que le numéro 2 du gouvernement de Malabo, et lui seul – décide du niveau des taxes qui doit lui être versées. Impérativement. Sinon, exit le récalcitrant, dans des conditions pas toujours très douces. (Voir les exemples cités plus haut.)

## **Affaire de la banque Riggs : le clan Obiang exonéré de toute faute**

Cleary-Gottlieb revient sur l'affaire de la banque Riggs au début des années 2000 qui a révélé au grand jour des relations dénuées de tout classicisme entre la banque et ses clients, notamment le clan Obiang. La lecture qui est faite de cette histoire surprend. Elle n'est, ni celle du Sénat américain, ni celle de la procédure judiciaire américaine ou française. Le fautif, le seul, serait la banque. Témoin, sa condamnation à deux amendes cumulées qui dépassent les 40 millions de dollars. Ce qui est vrai. Le clan Obiang ne serait qu'une victime des agissements de la banque. Pour démontrer l'absence de faute de la famille Obiang, le cabinet Cleary-Gottlieb cite les conclusions du Sénat américain : « Depuis au moins 1997, Riggs ignorait ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et a permis, ou même parfois facilité une activité suspicieuse. » Les avocats poursuivent : « L'enquête du Sénat s'est concentrée sur les actes répréhensibles de la Banque et de ses dirigeants, pas sur la Guinée Équatoriale. La GE s'est reposée sur la banque et a été totalement transparente. »

## **Faux, selon le commandant Rapaz : Obiang n'est pas blanc bleu**

Le commandant Jean-Philippe Rapaz livre une tout autre analyse des agissements d'Obiang junior. Voici ce qu'il écrit dans un PV daté du 27 septembre 2011 : « Le Code pénal de la Guinée Équatoriale a été adapté du Code pénal en vigueur en Espagne au moment où le pays y gagnait son indépendance en 1968. Ce code contient de nombreuses clauses qui interdisent aux fonctionnaires gouvernementaux de s'enrichir

moyennant des transactions commerciales dans le domaine de leur responsabilité. » Le Code pénal prévoit : « Un fonctionnaire ne peut pas profiter de sa position pour s'impliquer directement ou indirectement avec des associations ou sociétés privées dans l'intention d'en profiter (article 198). Un fonctionnaire ne peut utiliser des fonds ou biens publics sous son trône à des fins privées (article 396.) Un fonctionnaire ne peut avoir un intérêt direct dans un quelconque contrat ou opération s'il est impliqué en raison de sa fonction (article 401.) Lorsqu'il s'acquitte de ses tâches, un dirigeant du gouvernement ou de l'économie ne peut participer, directement ou indirectement, aux transactions de commerce ou à but lucratif, qui tombent dans la limite de sa compétence ou son autorité et qui impliquent des objets n'étant pas le produit de ses propres biens (article 404) ». Après cette lecture du Code pénal équato-guinéen, Rapaz conclut : « [...] Les éléments de preuve indiquent que le ministre Obiang a entrepris des transactions commerciales dans le domaine de sa responsabilité, ce qui est une violation du Code pénal [...] Le ministre Obiang occupe un poste qui lui permet d'attribuer les précieuses concessions à des sociétés étrangères qui consentent à conclure des accords avec la société forestière qui lui appartient, ce qui est interdit par la loi de la Guinée Équatoriale. Le ministre Obiang a reconnu que c'est ainsi qu'il obtient des revenus. » Suit un rappel qui porte un coup à l'argumentation de Teodorin : « Dans une déclaration sous serment déposée devant la Haute Cour de l'Afrique du Sud dans le cadre d'une affaire civile, où il s'expliquait sur les sources de ses revenus, le ministre Obiang reconnaissait qu'il s'agit d'une pratique en Guinée Équatorial pour les ministres d'avoir des sociétés privées qui soumissionnent sur les contrats du gouvernement, et, par conséquent, le ministre finit par avoir une part importante du prix du contrat sur son compte en banque. » L'analyse est impeccable. À une nuance près qui n'est pas anodine. Blandignères fonde sa démonstration sur une lecture du Code pénal équato-guinéen et non du Code pénal français. Ce qui semble paradoxal. Sauf qu'il en découle que si une infraction à Malabo en est également une

à Paris, son auteur peut être poursuivi. Nul doute que les avocats d'Obiang, lors du procès en appel, contesteront ce point. Comme ils soulèveront à nouveau la question de l'immunité pénale du vice-président de la Guinée Équatoriale. Nous n'en sommes pas encore là.

## **Un jugement aux torts partagés**

À y regarder de près, la sanction infligée à Teodorin Obiang, le 27 octobre 2017, n'est pas marquée du sceau de la sévérité. (Condamnation à 3 ans de prison avec sursis, 30 millions d'amendes avec sursis, rappelons-le.) Comme si le Tribunal, gêné aux entournures, ne souhaitait pas faire porter un chapeau trop lourd au vice-président de Guinée Équatoriale. Cette décision, en effet, ressemble à une sentence rendue aux torts partagés, Obiang n'étant pas le seul responsable de cette entreprise de corruption, même s'il en est l'instigateur et le principal bénéficiaire. Coup d'œil sur la page 96 du jugement. Édifiant.

## **Haro sur la Société Générale**

Évoquant la passivité de la Société Générale à l'égard des opérations suspectes de Teodorin Obiang, le Tribunal ne mache pas ses mots : « L'attitude de la Société Générale a pu laisser croire [à ce dernier] qu'il existait en France une sorte de tolérance à l'égard de ces pratiques qui ont perduré après la sanction de la banque Riggs par les autorités américaines. » Les juges vont jusqu'à évoquer « un sentiment de protection de la France, voire d'impunité. »

## **Selon le Tribunal correctionnel, le fils Obiang a pu penser qu'il était protégé**

Puis, les juges entrent de plain-pied dans les vestiges de la Françafrique, qui aurait de beaux restes. Et de revenir sur le rôle l'avocat Robert Bourgi, envoyé à Malabo pour préparer le retour en grâce en France du président Obiang. Un déjeuner aurait même eu lieu place Beauvau alors que Dominique de Villepin était ministre de l'Intérieur<sup>17</sup>. Au cours du repas, le président Obiang aurait déposé un sac contenant un million d'euros. À ce moment, Villepin aurait assuré au président Obiang qu'il serait reçu par le président de la République, Jacques Chirac. Le tête-à-tête entre ce dernier et Obiang eut effectivement lieu. Sentiment de protection, déplore le Tribunal.

## **Le parquet de Paris asticoté**

Et pan sur le parquet de Paris : « Pendant de nombreuses années, ce dernier a effectivement considéré que des poursuites à l'époque, que des poursuites à l'égard de Teodoro [Teodorin] Nguema Obiang Mangué n'étaient pas opportunes ou pas juridiquement possibles. » Témoin, rappelle le Tribunal, le classement sans suite de la plainte de Sherpa et la décision de stopper un temps les investigations de la première juge d'instruction, Françoise Desset. Mais surtout, entre 2000 et 2011, onze notes du Tracfin transmises au parquet de Paris sont restées sans suite. Si elles figurent au dossier d'instruction, relève le Tribunal, c'est uniquement grâce aux demandes de la partie civile.

Sentence aux torts partagés. L'illustration en est fournie par la peine de sursis infligée à Teodorin Obiang. Explication du Tribunal : « La peine principale [3 ans de prison infligée à Obiang] doit être essentiellement un

avertissement destiné tant à la personne condamnée qu'aux autres membres du corps social susceptibles d'être impliqués dans des faits de blanchiment. » Les oreilles des dirigeants de la Société Générale, de la Banque de France et de nombreuses autres entreprises, facilitatrices d'infractions commises par Obiang ont dû siffler.

---

1. Cette violence s'explique par le passé colonial de la Guinée Équatoriale. La colonisation espagnole, qui débute en 1856, après une première tentative en 1778, a été très dure. L'instauration du principe d'indigénat aux Noirs (98 % de la population) – comme le firent les Français et les Portugais – a laissé des traces chez bon nombre d'Équato-guinéens. Pendant des lustres, ces derniers ont été privés d'instruction – réservée aux Espagnols – ainsi que des droits les plus élémentaires. Les *indigenas* seront soumis aux travaux forcés et se verront interdits de circuler la nuit. Pour échapper au statut de l'indigénat, le sujet doit parler et écrire l'espagnol de la métropole, être habillé à l'européenne et pratiquer de religion catholique. En 1959, l'Espagne franquiste comprenant que l'ère du colonialisme touche à sa fin, supprime l'indigénat. Quatre ans plus tard, les deux provinces de Guinée obtiennent leur autonomie et en août 1968, se déroulent les premières élections présidentielles et législatives. Le 12 octobre, l'indépendance, survenant très en retard par rapport aux pays de l'Afrique francophone, est déclarée. Francisco Macias Nguema, l'oncle de l'actuel président Teodore Obiang, devient président de la République. L'une de ses premières mesures est de « desespagnoliser » les écoles et les médias, l'espagnol, étant déclarée langue importée (*lengua importada*). C'est dire que les nouvelles relations établies entre le pays colonisateur et l'ancien colonisé sont loin d'avoir été empreintes de réconciliation. Il s'agit là d'une donnée essentielle si l'on veut comprendre les rapports conflictuels entretenus entre le pouvoir de Malabo et les Espagnols.

2. Voir la déposition enregistrée sur vidéo de Pedro Tomo devant le magistrat espagnol à Barcelone le 27 novembre 2012

3. Voir PV d'audition d'Antonio Cabanellas devant le Parquet provincial de Catalogne à Barcelone le 25 février 2014

4. Voir l'article « L'État pilleur » qui relate les déboires de ce chef d'entreprise. Il est paru dans *El Pais* le 24 mars 2013 sous la signature de José Maria Irujo.

5. Cette affaire a connu un grand retentissement en Italie. L'ACAT, ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort s'est beaucoup mobilisée en faveur de Roberto Berardi. Des chefs d'entreprise ayant travaillé en Guinée Équatoriale pour le négoce du bois, et ont connu la triste histoire de Berardi. Ils ont témoigné devant la justice espagnole. Voir également le PV d'audition du 13 décembre 2013 par le commandant Rapaz de Stefano Berardi, qui raconte l'épreuve subie par son frère, Roberto.

6. Voir PV d'audition du 23 octobre 2012 de Joachim Manuel Tavarès, directeur de Malvaux-Industrie et PV d'audition du 6 décembre 2012 de Gérard Ducoux, directeur d'une société de négoce du bois qui a effectué de nombreux séjours en Guinée Équatoriale. Au sujet de la

corruption qui règne dans le pays, notamment à l'occasion de la vente du bois, les deux entrepreneurs partagent la même analyse. Manuel Tavarès : « Il est de notoriété publique et j'ai pu le constater sur place qu'un vaste système de corruption est organisé par le pouvoir politique. Je peux vous citer quelques exemples : des taxes à payer avant le chargement de la marchandise sur les bateaux, une surfacturation du prix de la matière première, sur place dans le but de décaisser et de payer des commissions. Je précise que toutes les taxes sont payées en espèces. » Gérard Ducoux : « Il était notoire que la prétendue taxe d'exportation allait dans les poches de Teodorin [Obiang], notamment en espèces. Je peux vous évoquer un montant de 15 euros par mètre cube. Je peux vous citer le cas de la société malaisienne Shimmer. Celle-ci tournait à environ 50 000 mètres cubes par an. Cela fait pour une seule société 750 000 euros par mois. Les autres sociétés d'exploitation devaient faire environ 15 000 à 20 000 tonnes. De toute façon, il est clair que la famille Nguema Obiang ne fait pas la distinction entre l'argent public et l'argent privé. »

7. Lorsqu'il témoigne, à l'OCRGDF, le 26 novembre 2014, Nicolas Pichou, banquier impeccable, est un cran en dessous de la note qu'il adressait, quatre ans plus tôt, le 23 mars 2010, à l'Inspection de la Société Générale. Dans cette note, découverte lors d'une perquisition des enquêteurs, en février 2014, au siège de la banque à la Défense, Pichou écrivait : « La SGB-GE est à l'origine de flux financiers vers la France puis les États-Unis identifiés par une ONG britannique, Global Witness, et plus récemment par un comité d'investigation du Sénat des États-Unis. Ces flux proviennent d'ordres de virements passés par M. Teodorin Obiang, fils aîné du président de la République de Guinée Équatoriale. Ces rapports incriminent l'origine de ces fonds dont les montants sont disproportionnés par rapport aux revenus officiels de M. Teodorin Obiang, ministre de l'Agriculture et des Forêts de son pays (60 000 dollars par an). En effet, j'ai pu constater sur place qu'une partie des fonds présents sur les comptes de M. Teodorin Obiang tenus par notre filiale provient :

- du Trésor public équato-guinéen sans que les raisons de ces virements ne soient connues de notre filiale et que les motifs mentionnés sur les ordres de virement ne soient crédibles.
- de virements de sociétés d'exploitation forestière créditant le compte de la SOMAGUI dont M. Teodorin Obiang est propriétaire et dont notre établissement tient également compte.
- Les médias ont déjà communiqué sur l'origine criminelle de ces fonds provenant d'actes de corruption ayant permis l'acquisition de différents immeubles, d'un yacht, d'un jet privé, de nombreuses voitures de luxe, et autres dépenses excessives qui peuvent, à juste titre, choquer l'opinion publique au regard du niveau du développement du pays. » Nicolas Pichou, en lançant ce qui ressemble à un cri d'alarme : « Les outils de contrôle de lutte anti-blanchiment ne sont pas opérationnels à la SGB-GE. En outre, les expatriés peuvent courir un danger physique en cas de refus d'exécution d'un virement. »

8. Fondée aux États-Unis en 1836, la banque Riggs est à l'origine une société de courtage. Par la suite, elle se développe en prêtant 16 millions de dollars au gouvernement américain lors de la guerre américano-mexicaine en 1847 et 1868. Au <sup>xx</sup> siècle, élevée au rang de banque des ambassadeurs et des diplomates, elle noue des liens étroits avec de nombreux présidents des États-Unis. À partir des années 80, la réputation de la banque Riggs sera entachée par plusieurs opérations. En 1981, on apprend que le général Pinochet, l'ex-président dictateur du Chili y a déposé toute sa fortune, soit 20 millions de dollars disséminés sur une centaine de comptes. Plus tard, on découvre qu'un Saoudien a ouvert deux comptes à la Riggs au profit de deux pirates de l'air ayant participé aux attentats de New York le 11 septembre 2001. En 2004, une enquête du Sénat américain révèle qu'une très grande partie des recettes

pétrolières de la Guinée Équatoriale ont atterri à la banque Riggs pour être détournées au profit de la famille Obiang, dont le fils du chef de l'État. Dans cette affaire, la banque ne semble pas avoir fait preuve d'une extraordinaire rigueur. Elle sera condamnée à une amende de 25 millions de dollars.

9. Laurence Vichnievsky a instruit la tentaculaire affaire Elf avec Éva Joly. Elle est depuis juin 2017, députée Modem du Puy-de-Dôme. Jean-Pierre Zanoto est conseiller à la Cour de cassation.

10. Voir PV d'audition de Charles Blandignères du 28 octobre 2014. Voir également dans *Le Point* du 19 janvier 2007, l'article d'Irène Inchauspé : « Le Monsieur Propre de la Société Générale ».

11. Les relations entre la Société Générale de Guinée Équatoriale et la famille Obiang ont été souvent difficiles. Elles ont atteint une crise paroxystique lorsqu'en décembre 2016, trois cadres expatriés de la banque – deux Français et un Espagnol – sont interpellés pour violation du secret bancaire. Une arrestation qui a eu lieu à la suite d'une plainte d'Obiang junior. Les autorités de Malabo suspectent ces trois cadres d'être des espions au service des ONG Sherpa et Transparence France International, qui sont à l'origine des soucis du vice-président de la Guinée Équatoriale. Voilà qui n'est pas fait pour réchauffer les relations déjà bien froides entre Paris et Malabo. La lecture du communiqué paru sur le site du gouvernement de la République Équatoriale en dit long sur l'état d'esprit dans lequel se trouve ce dernier : « Le gouvernement de la République Équatoriale a l'obligation de dénoncer à une échelle internationale, cette nouvelle action atroce d'espionnage contre nos personnalités. La confidentialité des données bancaires est un droit reconnu internationalement qui doit être respecté par n'importe quelle entité et n'importe quel employé. » Le communiqué poursuit : « Considérant que le peuple de la Guinée Équatoriale a ouvert ses portes, de manière innocente et avec de la confiance, à des établissements bancaires de toutes les nationalités et qu'ils leur ont confié son capital, ses données et sa documentation, sans suspecter qu'ils pourraient être utilisés à son encontre, il y a motif suffisant pour déposer plainte en matière criminelle. »

12. Voir PV d'audition du 13 février 2014 par le commandant Jean-Philippe Rapaz.

13. Voir PV d'audition du 16 avril 2013 par le commandant Rapaz.

14. Voir PV d'audition du 16 avril 2013.

15. Créé en 1989, regroupant 35 pays (France, Allemagne, Russie, États-Unis, Portugal, Turquie, etc.), le Gafi a pour objectif de veiller à ce que les législations des États membres luttent effectivement contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme.

16. C'est au nom de la Convention de Vienne que deux des avocats d'Obiang Junior, Mes Isabelle Thomas-Werner et Ludovic Landivaux, s'appuyant également sur le fait que depuis une déclaration du 4 octobre 2011, le désormais célèbre 42 avenue Foch abritait la mission diplomatique de la République de Guinée Équatoriale, ont réclamé, le 14 mars 2012, aux magistrats instructeurs, la restitution des meubles, tableaux, etc. saisis entre le 13 et 23 février 2012. La requête sera refusée, le Quai d'Orsay faisant savoir que le 42, avenue Foch n'abritait aucune représentation diplomatique.

17. Voir le PV d'audition de l'avocat Robert Bourgi par les juges (3 octobre 2011) Ce dernier, pilier de la Françafrique, habitué des déclarations tonitruantes, qui eut comme mentor

Jacques Foccart, affirme que jusqu'en 2005 des émissaires de chefs d'État africains apportaient des enveloppes à l'Élysée destinées à Jacques Chirac et à Dominique de Villepin. L'avocat n'apporte aucune preuve de ses allégations. Au cours de son audition, Me Bourgi émet le vœu qu'il soit mis un terme « aux dépenses somptuaires et extravagantes » des présidents africains. Il ajoute : « Lorsqu'il y a trois jours, ma fille, après avoir consulté Internet, m'a montré les camions de fourrière qui emmenaient les véhicules du fils Obiang, j'ai souri. » En mars 2017, Me Bourgi, pas mécontent de charger un peu plus la barque dans l'affaire du Penelope Gate, révélera, dans *Le Journal du dimanche*, avoir offert à François Fillon deux costumes d'une valeur de 13 000 euros.

## CHAPITRE 4

# Vous ne le saviez pas ? Sassou Nguesso n'est plus marxiste

---

*Un anniversaire à 1 million d'euros. un tailleur « aux doigts d'or » pour le président Sassou. 11 000 euros la nuit à La Réserve place du Trocadéro. 870 000 euros dépensés à Disneyland en 5 ou 6 ans. coup d'œil sur un entrepreneur-aventurier qui ne refuse rien à Sassou-Nguesso. Et sur le Grand argentier de la famille.*

\*

L'anniversaire d'Antoinette reste, cinq ans après avoir été célébrée, en travers de la gorge des opposants du président. Antoinette ? C'est l'épouse de Denis Sassou Nguesso. En cette mi-mai 2013, elle est sacrément gâtée. Normal, la première Dame du Congo Brazzaville fête son 70e anniversaire. Ils sont 150, ce mercredi 8 mai, à prendre l'avion à Brazzaville. Direction : Paris. Puis Nice. Et enfin, Saint-Tropez que la troupe rejoint en bateau. Avec toujours 150 personnes suivant Antoinette... la reine du Congo. Parmi les invités, beaucoup d'intimes du couple Sassou qui partagent bien des secrets sur la gouvernance du Congo. On y trouve Blandine, la fille d'Antoinette, l'ex-épouse de Pierre Aïm, ancien patron du groupe de transport Saga, jadis très proche de

Sassou, qui vit au Ghana ou Alain Roux, chef d'entreprise français, patron de l'eau de source Mayo. Qui d'autre encore ? Blaise Elanga, ex-adjoint d'Edgard à la Société Nationale des Pétroles Congolais, (SNPC) Aurelia Mendes, femme de confiance d'Antoinette, représentante au Congo de la société de trading Trafigura, Chantal Loemba, avocate au barreau de Pointe-Noire, ancienne responsable de la communication et Vincent Gomes avocat au même barreau. Très lié au président congolais – il l'a introduit dans la franc-maçonnerie –, membre du Lion's, Gomes est un personnage hors norme, boulimique qui fait mille choses : immobilier, hôtellerie – il a construit le luxueux Victory Palace à Pointe Noire –, et mécénat. Me Gomes soutient nombre d'artistes aussi bien dans son pays qu'en République démocratique du Congo.

## **Un anniversaire à un million d'euros**

La suite, qui dure trois jours est féérique : brunch autour de la piscine du Kube, dîner d'anniversaire au Moulin de Ramatuelle, avant de terminer la soirée aux Caves du Roy. Coût de la fête : 1 million d'euros, selon Nice-Matin qui raconte les agapes. Puisque ce petit monde se trouve sur place, il ne faut pas rater l'occasion de se faire photographier devant la gendarmerie de Saint-Tropez immortalisée par Louis de Funès. Le président Sassou Nguesso, qui est général d'armée – il a été élève-officier à l'école de Cherchel (Algérie) et à Saint-Maixent a beaucoup ri, paraît-il, en voyant la gendarmerie... En revanche, ceux qui n'ont pas ri du tout à cette débauche d'argent, ce sont les opposants congolais lorsqu'ils ont pris connaissance de Nice-Matin. Comme il paraît indécent, cet anniversaire, alors que la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et que d'importants problèmes – scolarité, agitation sociale, népotisme au sein de l'appareil d'État, secouent le pays. D'autant plus qu'en ce mois de mai 2013, prospère l'épineux dossier des Biens Mal Acquis. Décidément

chez les Sassou, on ne compte pas. On comprend pourquoi : ils sont soupçonnés de faire leurs emplettes avec les deniers publics qui sortent tout droit de la Direction générale du Trésor public ou de la Direction Générale Des Grands Travaux.

## **Sociétés offshore pour brouiller les pistes et rester planqués**

Des précautions sont prises pour éviter toute identification des bénéficiaires. Le schéma est classique. Soit on recourt à des sociétés domiciliées dans des paradis fiscaux et dont les ayants droit économiques sont des membres de la famille Sassou ou des proches en qui on a toute confiance. Soit on utilise des entités officielles, dirigées par un intime du chef de l'État et on se sert lorsque le besoin se fait sentir. Au fond, à quelques nuances près, le système s'apparente à celui que nous avons vu avec le clan Obiang. Du reste, le clan Sassou partage la même passion que son homologue pour les costumes bien coupés, les berlines de luxe et les biens immobiliers.

## **« L'Africain aux doigts d'or », le tailleur de Sassou**

Les costumes d'abord. Le chef de l'État du Congo et ses proches ont dégotté au début de l'année 2005, à côté de Max Ezveline, un fournisseur de choix. Un artiste du nom de Pape N'Diaye. Le top du top. Pas un hasard, si on le surnomme « L'Africain aux doigts d'or. » Originaire du Sénégal, ancien maître tailleur chez Hackett qui fournit le tout Buckingham, Pape s'est installé il y a un peu plus de 25 ans dans le très

chic 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Quelques années plus tard, il franchit la Seine et ouvre une seconde boutique avenue Georges V. Promu chevalier dans l'Ordre national du Mérite par le ministre de la Coopération de Jacques Chirac, Jacques Godfrain, Pape N'Diaye connaît une notoriété qui dépasse largement la métropole. Avocats, hommes politiques, chefs d'entreprise et homme d'affaires du monde entier ont coutume d'aller chez lui.

## **Le fils Sassou : 47 costumes achetés en un an chez « l'Africain aux doigts d'or »**

Aussi, est-ce tout naturellement que la famille Sassou y fait ses courses. Ne se contentant pas d'acheter un costume une fois par an. Encore qu'au départ, en 2005, les commandes s'avèrent raisonnables. Cette année-là, en janvier, le fils de Sassou, Denis se fait faire 6 costumes. Le prix ? 21 442 euros. En mai, il monte en gamme : 14 costumes, 11 pantalons, une veste, pour un montant de 57 000 euros. En novembre 2005, encore plus fort : 30 costumes et 40 caleçons pour un montant de 86 940 euros. Wilfrid, son cousin, fils de Catherine Ignanga, fait lui aussi un tour chez Pape dès 2006. Peu intéressé, il ne s'offre que des vestes et pantalons. Pas de costumes. Mais cela lui coûte 12 000 euros. Son cousin Edgard, c'est autre chose. C'est un fan absolu de Pape. Il raffole de ses coupes de vêtements. Jugez plutôt ! Le 3 août 2010, il commande 100 costumes d'un coup pour 92 243 euros. Suivis deux mois plus tard par l'achat de 20 autres et de 80 chemises soigneusement emballées. Coût : près de 100 000 euros. Edgard ne lésine sur rien. Il est plein aux as. (Nous verrons comment). Alors, il en profite.

## **Une chambre louée à La Réserve 11 000 euros la nuit**

Lorsqu'il séjourne à Paris, il ne manque jamais – ou rarement – de louer une chambre à La Réserve, établissement de grand standing situé sur la place du Trocadéro. Le prix de la chambre ? 11 000 euros... pour une nuit. Pour toutes les nuitées passées entre 2008 et 2011, Edgard réglera une addition de 931 812 euros. Ces habitudes somptuaires, qui souvent, parviennent aux oreilles des Congolais, notamment ceux de la diaspora à Paris, en exaspèrent plus d'un... Ce qui entraîne l'envoi de lettres tantôt anonymes, tantôt signées aux deux juges d'instruction... Et le président ? Lui aussi raffole des costumes de chez Pape N'Diaye.

## **Sassou : plus d'un million d'euros d'achat de costumes**

Depuis la fin 2005, il est un client assidu. À un rythme effréné : 10 costumes en décembre pour 23 000 euros ; deux mois plus tard, 20, pour 55 000 euros. À l'automne 2007, 34 pour 100 000 euros. Sassou ne s'arrête pas : il en prend 38 pour 100 000 euros. En 2009, nouvelle visite chez Pape et nouvelle folie : 20 costumes pour 50 000 euros, suivis de 20 autres en janvier 2010 réglés en 61 903 euros. Quand s'arrêtera-t-il ? En avril 2010, il frôle la centaine – 91 exactement – pour 276 000 euros. Toujours en avril, 24 costumes et 150 chemises quittent la boutique de l'avenue Rapp. En moins de cinq ans, selon un récapitulatif de l'ORCGDF (Office central de répression contre la grande délinquance financière), en date du 1<sup>er</sup> août 2013, le président Sassou aura « claqué » chez Pape Diaye, 1 183 295 euros... réglés depuis la Suisse, par des virements

provenant tantôt d'une énigmatique société CIPCI International, tantôt d'une non moins énigmatique SCI Étoile.

Enfoncé, François Fillon et ses deux costumes à 6 000 euros !

## **La famille Sassou : une cinquantaine de voitures commandées en quatre ans**

Question voitures, des vrais gosses, les neveux, et ex-belle-sœur du président. En quatre ans, de 2007 à 2011, ils commanderont une cinquantaine de berlines. Pas des Twingo, Lada ou 205 Peugeot ! Dans ce domaine, celle qui détient la palme, c'est Catherine Ignanga, la belle-sœur du chef de l'État puisqu'elle fut l'épouse de Valentin Ambendet, le frère aîné de Sassou. (Il est décédé fin 2004). Elle s'offre 7 voitures. Le must ? Une Rolls-Royce à 514 591 euros. Payée certes, mais pas sur ses deniers personnels ! À ses lieux et places se substitue plusieurs sociétés de construction, dont une chinoise... Quoi d'autre ? Une Mercedes Maybach – valeur : 376 254 euros –, une Porsche Panamera – valeur : 186 090 euros – une Ferrari F 612 – prix : 315 060 euros – Qui paie ? Pas Mme Ignanga, mais une mystérieuse société, installée dans un paradis fiscal, Diamond General Trading... alimentée par des fonds publics congolais<sup>1</sup>.

## **Des voitures jamais payées par ceux qui les conduisent**

Là où Catherine Ignanga a plus d'un tour dans son sac, c'est qu'elle réussit à obtenir une carte grise à son nom sans qu'elle soit propriétaire des véhicules. Edgard, qui est le fils du président congolais, raffole lui

aussi des voitures. Mais il n'en possède que quatre : trois Mercedes et une Porsche Cayenne, tandis que son épouse Michèle, qui ne se refuse rien, peut compter sur deux Maserati et une Bentley Continental Speed, acquise pour 245 000 euros. Qui les règle ? Pas Michèle, mais une énigmatique société mauricienne, CIPCI International. Ses ressources ? Des fonds provenant tout droit de la Direction Générale des Grands Travaux de Brazzaville. Sacrement gâtée, CIPCI International : en 2008, elle reçoit 7 777 889 euros ; en 2009, 10 671 431 euros ; en 2010, 12 195 921 euros ; en 2011, seulement 1 524 090 euros. Ce coup d'arrêt n'a rien de surprenant : l'information judiciaire sur les Biens Mal Acquis visant le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Congo Brazzaville, bat son plein ; la crainte commence à envahir les esprits. Crainte de voir tout un système dévoilé au grand jour. Crainte, angoisse à dire vrai, d'assister à la convocation de proches des chefs d'Etat et de les voir ressortir du bureau d'un juge avec une mise en examen.

## **CIPCI International, une société alimentée par des fonds publics provenant de Brazzaville**

Qui est l'ayant droit économique de CIPCI International ? L'ex-belle-sœur de Sassou, Catherine Ignanga. Une battante. Âgée d'un peu moins de 70 ans, détentrice des cordons de la bourse, bourse... quasi étatique, elle ne refuse rien à sa famille. Entre 2008 et 2011, elle règle, via CIPCI International, 2 472 345 euros au tailleur Max Ezveline, déjà évoqué, qui se trouve à 100 mètres de la Comédie-Française.

## **Un triplex dont personne ne doit savoir qui est le propriétaire**

Le train de vie d'Edgard et Michèle. C'est l'opulence. Ils sont, entre autres, propriétaires d'un triplex de 485 mètres carrés – boulevard Bourdon à Neuilly-sur – Seine, acquis en 2009, dans le cadre d'un programme de la Cogedim. Prix d'achat : 2 millions d'euros. Sans compter les 1 738 413 euros de travaux qui y seront effectués. Ce n'est pas avec son salaire de directeur du Domaine présidentiel de son président de papa qu'il s'est offert ce luxueux logement. Heureusement, remarque Michèle, si Edgar s'occupe de l'agenda du chef de l'État, « il fait aussi des affaires. » Nous verrons plus loin comment. Toujours est-il que personne ne doit savoir qu'il est le véritable propriétaire du lieu. Pour vivre heureux, vivons cachés. Un dicton valable aussi bien à Paris qu'à Brazzaville. Jusqu'à ce qu'un jour... Nous sommes le 15 mars 2016.

## **Michèle, l'épouse d'Edgard ne sait rien sur ce triplex...**

Ce jour-là, le commandant Rapaz, le limier de l'OCRGDF, qui met les pieds partout il ne faut pas, entend Michèle, sous audition libre, donc en tant que témoin simple. Il veut connaître les conditions d'achat du triplex du boulevard Bourdon. Chou blanc du policier. Michèle n'en sait rien<sup>2</sup>. Elle ne s'est occupée que de l'agencement. Elle a peut-être signé le contrat de réservation, mais c'est parce que sa mère lui a donné une procuration verbale, précise-t-elle. Le temps passe. On joue au chat et à la souris. Quand l'enquêteur fait remarquer à l'épouse d'Edgard que la ligne téléphonique de France-Telecom a été ouverte à son nom de jeune fille... comme si elle souhaitait cacher être propriétaire de l'appartement.

Réponse : « Ce n'est pas moi qui m'en suis occupée, mais mon petit frère, Armand. » Les minutes s'écoulent, Michèle apparaît coincée. Pour admettre finalement qu'elle habite bien l'appartement.

## **... Avant de reconnaître qu'elle et Edgard en sont bien les propriétaires**

Un point pour le commandant Rapaz. Lequel pousse son avantage : « Lorsque nous sommes venus perquisitionner le 3 octobre 2014, vous étiez présente, mais surtout, nous avons découvert des certificats de scolarité d'enfants au nom de l'École de L'Assomption. S'agit-il de vos enfants ? » Michèle ne sait plus quoi répondre. Nouveau point pour le policier. Edgard et son épouse semblent bien être les vrais propriétaires du triplex. C'est une certitude. En effet, lors de la perquisition du 3 octobre 2014 – Michèle l'a oublié –, les enquêteurs, outre des montres Chanel, des bijoux Chopard, et de l'argent liquide en quantité non négligeable, ont mis la main sur une série de documents qui laissent penser que ce triplex appartient à Michèle et Edgard. Ces papiers attestent que la famille Sassou s'achète voitures, biens immobiliers, bijoux, grâce à des sociétés offshore qui conduisent tout droit à Brazzaville, où se trouve la Direction Générale Des Grands Travaux. Parmi celles-ci, la CIPCI International et Diamond General Trading...

## **L'argent n'a pas d'odeur. Du moment que l'entrepreneur est payé !**

La CIPCI, on la retrouve à l'occasion de l'aménagement du triplex. C'est elle qui règle les factures d'aménagement. La société Aires Libres,

chargée de la décoration, en sait quelque chose : elle facture, en 2010, 202 702 euros à CIPCI International, sans se soucier de l'origine de l'argent. Peu lui importe qu'il provienne d'une société de droit mauricien – c'est le cas de la CIPCI – titulaire d'un compte à la Banco Commerciale de San Marin. Peu lui importe que Michèle, la véritable patronne du chantier, demande que les factures soient envoyées à une adresse mail a priori farfelue : elle a pour intitulé Philippe Maurice ! Même désinvolture du côté du marbrier qui facture 80 000 euros ses prestations, sans se soucier de savoir si c'est Pierre, Paul ou Jacques qui paie. Idem chez l'installateur de la climatisation qui empoche plus de 200 000 euros. Sans sourciller. Même attitude du côté du vendeur de télévision et d'appareils de musique du très chic boulevard Saint-Germain qui voit le couple Sassou Nguesso commander pour plus de 100 000 euros de marchandises.

## **La vache à lait de Wilfrid**

Passons au cousin d'Edgard, Wilfrid qui est aussi le fils adoptif du président. Lui aussi a tendance à se servir sur la bête. À une nuance près : il a recours à une société qui a pignon sur rue, et exerce, jusqu'à preuve du contraire, une réelle activité. Son nom : SOCOTRAM. On pourrait même l'affubler d'un adjectif : celui de généreuse, devenant au fil des ans, la vache à lait ou même la boîte à cadeau du clan Sassou Nguesso. Fondée en 1990, entreprise de droit privé dans laquelle l'État congolais est actionnaire, la SOCOTRAM a une mission principale : celle de prélever une redevance auprès des armateurs qui transportent des richesses naturelles – pétrole, bois – en provenance du Congo. Son président est donc Wilfrid Sassou Nguesso.

## **Qui est Wilfrid ?**

Âgé d'un peu plus de 50 ans, il est le fils de Catherine Ignanga, croisé un peu plus haut. À l'âge de 25 ans, il poursuit ses études à Tarbes pour devenir pilote d'hélicoptères où il est formé par Heli-Union. De retour à Pointe Noire, en 1986, il obtient sa licence professionnelle. Son nouveau job est trouvé : le transport du personnel des sociétés pétrolières offshore, principalement le Français Elf et l'Italien AGIP. Las ! Wilfrid se voit contraint d'interrompre cette activité à la suite d'un accident d'hélicoptère survenu en mer. Il doit se reconvertir. Ce sera l'import-export. Tout va bien jusqu'à ce que la guerre civile éclate au Congo Brazzaville en 1990. Pascal Lissouba, au lieu et place de Sassou Neguessou, prend le pouvoir. Quand on porte un tel patronyme, une seule solution : quitter le pays. Wilfrid s'exile au Gabon et fonde, en 1994, une société de trading, WGN Trading and Shipping, immatriculée au Liechtenstein. Sa principale activité ? Le transport de manganèse et de pétrole. En 1998, au lendemain de la guerre civile au Congo qui marque le retour au pouvoir de son oncle, Wilfrid revient au pays, avec pas mal d'argent en poche. Ce qui lui permet de prendre le contrôle de la SOCOTRAM rachetée à Vincent Bolloré.

## **Télécom, bois, immobilier : Wilfrid investit dans tous les secteurs**

Le jeune héritier, boulimique, ne s'arrête pas. Il investit dans tous les secteurs. Dans l'immobilier, dans les télécommunications et dans le chargement du bois dans les bateaux. Pour ce faire, il fonde la SOCOMAB, filiale de la SOCOTRAM. Dans la foulée naît une deuxième filiale spécialisée dans le transit maritime et la gestion de marins, la SGSP (Société de gestions des services portuaires). Quoi d'autre ? Une troisième

filiale est mise sur pied, la COPREMAR (Congolaise de prestations maritimes) qui a pour objet l'assistance des enlèvements de cargaisons de pétrole brut. Jusqu'ici rien à dire. Le jeune Wilfrid a toutes les allures d'un entrepreneur dynamique, très impliqué dans le développement de son pays. Sauf qu'ici et là, quelques-unes de ces initiatives ont de quoi troubler. Pourquoi ouvrir un bureau de représentation de la SOCOTRAM à Paris, alors que son activité se déroule quasi exclusivement au Congo ? Cette question, Lylette L. secrétaire de la SOCOTRAM, pendant quatorze ans, de 1999 à 2013, elle se l'est posée. Comme elle s'est demandé quelle était l'origine des fonds qui alimentait l'entreprise. Elle trouvait bizarre aussi que la SOCOTRAM paie les visites en famille à Disneyland. Elle n'aura jamais de réponse.

## **Wilfrid, Maître Jacques de la famille Sassou**

Autre interrogation : pourquoi avoir ouvert un compte à la filiale parisienne de la Belgolaise, banque réputée peu exigeante avec la clientèle souvent originaire d'Afrique ? La réponse est simple. Wilfrid a fait de Paris son QG pour ses activités multiples et variées. Il est le Maître Jacques de la famille Sassou. Un poste plus pratique d'occuper depuis Paris, où l'on peut se mettre à l'abri des regards indiscrets. L'avantage des grandes métropoles. Surtout, Paris est une place financière plus importante que Brazzaville. Sans oublier que dans la capitale, on peut s'offrir des tas de choses !

Wilfrid, donc est d'une sorte de grand argentier du pouvoir. Mais uniquement pour les dépenses d'agrément, les menus plaisirs, escapades dans les boutiques de luxe, acquisitions de biens immobiliers, etc.

## **La SOCOTRAM achète aussi des bijoux et des costumes**

Pour cette mission, il a – une couverture. Énorme : la SOCOTRAM. Il procède en deux temps : d'abord, il ouvre un compte à la Belgoise, via des amis. Ensuite, il fait livrer le pactole de la Direction Générale Des Grands Travaux de Brazzaville. En quatre ou cinq ans, près d'une quinzaine de millions d'euros se poseront en douceur à la Belgoise sur le compte de la SOCOTRAM. Au cours de cette période, elle prend en charge les visites familiales à Disneyland. À hauteur de 870 000 euros. Elle n'hésite pas à régler les achats de bijoux ou de montres chez Arije. À hauteur de 468 000 euros. (En six ou sept ans, le clan Sassou déboursa 4 500 000 euros chez Arije.) Le tailleur Max Ezveline, situé à deux pas de la Comédie-Française, concurrent de notre « Africain aux doigts d'or », n'aura pas à se plaindre : la SOCOTRAM le gratifiera 200 000 euros. La maison Vuitton est elle aussi, honorée : la famille Sassou lui réglera pour 964 105 euros de sacs, malles, chaussures et autres fournitures... L'ami Wilfrid ne s'oublie pas : entre 2000 et 2004, il retire 2 200 000 euros, en espèces, du compte de la SOCOTRAM. Le cousin Edgard, lui, se réserve 1 139 967 euros. Jean-Jacques Bouya, ancien pilote personnel de Sassou – c'est son neveu – ministre des Travaux publics est également chouchouté : 480 354 euros lui sont alloués. Employé dévoué, le chauffeur de Wilfrid, a droit à 177 038 euros. Ah ! J'étais sur le point de l'oublier : la SOCOTRAM a financé tous les travaux d'aménagement et de décoration la villa à Neuilly-sur-Seine. Montant de la libéralité : 3 millions d'euros !

**Le mystère de la villa Suzette au Vésinet :  
qui en est le véritable propriétaire ?**

Face à un tel ruissellement de fric, les gazettes ne se privent pas d'écrire des commentaires assassins ; certaines n'hésitent pas à réclamer le départ du président Sassou. Qui reste de marbre. Le pouvoir, il l'a pris et repris à deux reprises après avoir dû l'abandonner... Alors ! Il est certain que le citoyen congolais supporte de plus en plus mal toutes ces transactions opaques, ces achats faramineux dont la finalité leur échappe. Prenez le mystère qui entoure la villa Suzette, sis au Vésinet, banlieue cossue de l'Ouest parisien. Qui en est aujourd'hui le réel propriétaire ? Impossible de répondre. En revanche, ce qui est sûr, qui saute aux yeux, c'est que Wilfrid manifeste depuis des années un soin particulier pour cette maison de maître de 485 mètres carrés. À l'origine, en février 1983, le frère aîné du président Sassou, Valentin Ambendet acquiert la villa, via une SCI de droit luxembourgeois, Matsip Consulting<sup>3</sup> pour un prix relativement modeste : 3 millions de francs de l'époque. Galopent les années. En 1992, à la suite d'un coup de Trafalgar, le président Sassou est éjecté du pouvoir. Il installe une partie de sa famille à la villa Suzette. Au fil des ans, cette dernière se détériore. Des infiltrations d'eau rongent les fondations. Les travaux deviennent urgents. On évoque la possibilité de raser la villa pour la reconstruire. Impossible, objecte le maire du Vésinet. Va pour les réparations. Valentin doit s'en charger. Sauf qu'au début des années 2000, la maladie commence à faire son œuvre. Il est bout de forces. Il meurt à la fin 2004 à l'hôpital américain à Neuilly-sur-Seine.

## **Le président du Congo tient à la villa Suzette...**

Entre temps, le président Sassou Nguesso prend les choses en main. Il sollicite un entrepreneur, déjà intervenu dans son appartement de l'avenue Rapp dans le 7e arrondissement de Paris. Son nom : Marc Lachan. Entre ce dernier et le président, les relations sont excellentes,

facilitées par leur appartenance à la franc-maçonnerie. Affaire conclue. Pour la circonstance, Lachan s'associe à un ancien de chez Vinci, Jean-Pol Madureira au sein d'une entreprise, dénommée IDA (Inter Développement Activités). C'est elle qui est chargée des travaux, et à ce titre, est maître d'ouvrage. Mais le grand manitou de l'opération, c'est Wilfrid, le neveu du président. Il veut tout voir. Décide seul. C'est lui qui contracte un emprunt de 1 250 000 euros à la Belgolèse, pour régler les travaux, qui s'élèveront, au final, à plus de 3 millions d'euros. Dont une part, nous le verrons, sera honorée par un personnage, qui, a priori, n'a rien à faire dans cette galère. Le chantier dure, un peu moins de trois ans, échelonné entre le début 2002 et le mois de mars 2005. Avec parfois, des couacs. Remplis de colère.

### **... Wilfrid aussi**

Au début de 2005, Wilfrid, furieux, jugeant les travaux pas à son goût, pique une grosse colère. Il exige que l'on remette les compteurs à zéro. On refait tout. Pour que Marc Lachan comprenne une fois pour toutes, le type de travaux et d'aménagement qu'il souhaite, Wilfrid l'embarque dare-dare dans sa voiture, direction Courbevoie, où il possède un appartement. Lachan est bluffé. Plus de dix ans après cette visite surprise qui l'avait ébloui, il se souvient encore de l'ascenseur privatif conduisant directement à l'appartement. Il se souvient du bar bibliothèque en bois d'acajou de Cuba, des tapis d'Aubusson et des lavabos directement taillés dans le marbre. Cette visite scelle la fin de tout contact entre Lachan et Wilfrid, tout comme avec la famille Sassou. Il doit rendre son tablier. Pour lui succéder, Wilfrid fait appel au cabinet d'architecture Le Grix décoration. Lequel s'occupe de l'achat du mobilier. La facture ? Pas donnée ! Plus de 948 000 euros. Le président, lorsqu'il vient à Paris, séjourne à la villa Suzette. Son épouse, Antoinette, se livre, devant témoin, à quelques

confidences, montrant lors d'une visite à la villa Suzette, la chambre dédiée à son mari.

Wilfrid est omniprésent dans la villa. Pour l'aménagement. Pour les dépenses à engager. Mais il le clame haut et fort à ses proches, il n'en est pas le propriétaire. Soit. Le 8 mars 2017, il passe un moment désagréable devant le juge Le Loire. « Pourquoi avez-vous payé tous ces travaux, si la villa ne vous appartient pas, puisque le propriétaire était M. Ambendet ? » questionne le magistrat. Bafouillage. Cafouillage du neveu. Qui tente une explication : « J'ai participé à la rénovation de cette maison parce qu'elle avait une valeur sentimentale pour moi. J'y ai vécu pendant mes études en France. Elle tombait en ruines, les experts disaient que si on ne faisait rien, elle allait s'effondrer en raison des infiltrations d'eau découvertes dans les fondations. Il fallait entreprendre de gros travaux pour consolider la structure de la maison. Ça a coûté très cher. Par reconnaissance d'y avoir vécu, j'ai décidé d'entreprendre les travaux. Je ne me souviens plus exactement du montant investi par mes soins. » Ce mécénat familial est-il convaincant ? Le magistrat tique. Un peu. Et même beaucoup.

## **Quand un très proche du président Sassou paie une partie des travaux de la villa Suzette**

D'autant plus qu'il sait qu'une part non négligeable des travaux a été réglée, à hauteur de 590 182 euros, par une société de droit congolais, SOCOFRAN, très influente à Brazzaville, qui décroche de nombreux marchés. Son patron, Hubert Pendino, est un proche du président congolais et de son épouse. Qui est ce Monsieur, pratiquement inconnu en France ? Ce natif de Tunis, âgé de 67 ans, est le prototype de ces aventuriers entrepreneurs dont l'histoire de l'Afrique est jalonnée. À

20 ans, son avenir apparaît tout tracé : il sera footballeur professionnel. De 1962 à 1965, il est stagiaire pro au Nîmes Olympique, à l'époque d'une des meilleures équipes de division 1, entraînée par l'emblématique Kader Firoud qui joue quelquefois en équipe de France. Surviennent les événements de mai 1968 et les soubresauts qui paralysent la France pendant de longues semaines. Hubert souhaite changer d'air. Il quitte la mère patrie. Direction : le Congo Brazzaville où il obtient un contrat de cadre administratif chez Socofran, entreprise du BTP installée à Pointe Noire. Dans son esprit, cet emploi ne sera que passager, car il compte bien se balader un peu partout sur la planète. Eh bien non, envoûté par le pays, il prend racine. Dix ans après son arrivée, le voici actionnaire de Socofran à hauteur de 50 %, puis très vite le président. Hubert Pendino transforme la petite entreprise de commerce, d'élevage et d'agriculture, fondée en 1944, en un des fleurons du BTP du pays. Grâce à l'aide du Fonds européen de développement (FED), de l'Agence française de développement (AFD), et de la Banque européenne d'investissement (BEI), il rafle de beaux marchés, comme la réhabilitation de la Nationale 1 entre Brazzaville et Kinkala ou les travaux d'extension du port autonome de Brazzaville. Au fil des ans, Pendino tisse des liens d'amitié avec le président Sassou Nguesso tout en devenant une personnalité incontournable au sein de la Communauté française. Il s'intéresse à la vie scolaire du pays, en étant membre du conseil d'administration pendant douze ans du Lycée Charlemagne à Pointe Noire dont il est l'un des généreux donateurs au même titre que le groupe Elf devenu Total. Cette implication vaut à Pendino d'être fait chevalier des Palmes Académiques le 14 octobre 2014, lors d'une cérémonie qui se déroule au consulat général de France à Pointe Noire<sup>4</sup>... Entre-temps, en 2009, il s'est vu remettre les insignes de chevalier de la Légion d'honneur par l'ambassadeur de France, Nicolas Normand. La cérémonie fait jaser en raison des liens de proximité que le diplomate entretiendrait avec une partie de l'opposition congolaise. Quant à l'ambassadeur, il sera soupçonné d'avoir quelques accointances avec le Parti socialiste.

Malveillante ou pas, vraie ou fausse, cette allégation ne portera aucunement tort à Hubert Pendino. Témoin, ce coup de pouce de près de 600 000 euros gentiment donné à Wilfrid Sassou Nguesso pour la remise en état de la villa Suzette au Vésinet. Bien évidemment, ce 8 mars 2017, le juge Le Loire n'avance pas en terrain inconnu. Magistrat méticuleux, vieux routier de l'instruction – il a eu en charge un certain nombre d'affaires sensibles (dossiers de terrorisme basque, crimes de Pinochet, affaire Karachi, affaire Perol, caisse noire de l'UIMM, affaire Bygmalion, etc.) – Le Loire sait où il va. Depuis plusieurs semaines, il a lu et relu, avec son collègue Grouman, les conclusions de la PJ sur les circuits financiers utilisés par des proches du clan Sassou. C'est dire qu'il connaît le pedigree d'Hubert Pendino.

## **Interrogations autour d'un cadeau de près de 600 000 euros**

Alors, Wilfrid ne peut échapper à la question : « Sur les 3,4 millions d'euros de travaux [effectués à la villa Suzette au Vésinet], 590 182 euros ont été financés par une société de droit congolais, SOCOFRAN, dont le dirigeant est M. Hubert Pendino, proche du président Sassou et de son épouse, société très influente au Congo Brazzaville et qui obtenu de nombreux marchés<sup>5</sup>. Quelle est la logique économique de cette transaction ? Ne s'agit-il pas d'un cadeau, voire d'un retour accordé à votre famille. Qu'en pensez-vous ? » En quelques mots concis, le juge Le Loire va à l'essentiel. Gêne de Wilfrid. Qui botte en touche : « Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus. » Sous des allures paisibles, Le Loire pourrait passer pour un juge, disons cool. Celui qui pense cela se trompe lourdement. Ce magistrat va jusqu'au bout de ses enquêtes. Avec son collègue Grouman, il prépare ses interrogatoires avec la rigueur d'un horloger suisse. Rien n'est laissé hasard. À peine Wilfrid a-t-il répondu sur

le cadeau offert par Pendino, qu'il enchaîne sur une question tout aussi embarrassante : « Comment se fait-il que sur les 3, 4 millions d'euros dépensés pour la réfection de la villa Suzette, 1,5 million d'euros ont également été débités d'un compte détenu à la Belgolaise par la SCI Matsip Consulting, lui-même alimenté par des fonds provenant de la société Matsip Consulting SA, sise aux Bahamas dont vous êtes le bénéficiaire économique ? Or cette structure offshore a pour vocation de masquer l'origine de fonds qui proviennent de la SOCOTRAM. Qu'avez-vous à dire ? » Moment de solitude chez Wilfrid.

## **La SOCOTRAM ne prélève pas d'impôt**

Pour s'en sortir, il martèle ce qu'il a déjà dit. À savoir que le prélèvement opéré par la SOCOTRAM ne constitue pas une taxe destinée à alimenter les caisses de l'État. Cette redevance fait partie des fonds propres de la société et doit être intégrée dans son chiffre d'affaires. « J'insiste et je répète, poursuit le neveu de Sassou, la SOCOTRAM n'a pas vocation à percevoir de l'impôt pour le compte de l'État. » La démonstration n'a rien d'absurde. Au contraire. En effet, si la redevance prélevée est un impôt, tout transfert de fonds de la SOCOTRAM destiné, ici à s'offrir un hôtel particulier, ici à rafler bijoux et montres, là à se rendre chez l'un des tailleurs les plus chics de Paris, constitue un détournement de fonds publics. Or, pour Wilrid ce n'est pas le cas. Il s'appuie sur un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 mai 2002<sup>6</sup>. Si avec la SOCOTRAM, les choses sont limpides puisque personne n'ignore que les bénéficiaires des divers achats-voitures, vêtements, etc. – sont des membres de la famille Sassou, il n'en va pas de même avec les entités offshore qui ne poursuivent qu'un objectif : que le nom de Sassou n'apparaisse pas. Nous voici au cœur du système. C'est bien pour des raisons de confidentialité, que dans les années 2000, sont créées plusieurs

« offshore » qui ont nom, CIPCI International, ou CIPI Limited déjà rencontrée, Grand Commerce Limited, Maritex International, Harper's International Group, et Omega Business. Toutes ont un compte à la Banco Commerciale de la République de San Marin, paradis fiscal bien connu. Toutes, mais de façon occulte, sont la propriété de membres de la famille Sassou.

## **Chironi, l'homme qui gère les avoirs de la famille Sassou**

Aux manettes, chargé de leur gestion au quotidien, un homme lige du président congolais, Philippe Chironi<sup>7</sup>. C'est lui l'animateur de ces entités. Qui gère la fortune du clan qui a entière confiance en lui. Qui apparaît en première ligne. Arrêtons-nous un instant sur ce personnage qui n'aime guère la publicité. Âgé de 62 ans, autodidacte, il travaille à Indo-Suez au début des années 80 avant d'intégrer le Crédit Commercial de France (CCF) où il est chargé de clientèle. Il y reste jusqu'au début des années 2000, époque à laquelle il part pour la Suisse fonder une société de gestion de patrimoine à Nyon, dénommée Amarante. En 2006, sollicité par des amis, il intègre la société financière du Léman (Lemanfi.) C'est le début de son envol. Sa mission ? Répertoire des coquilles offshore vides pour que ses clients y placent leurs avoirs et effectuent, s'ils le désirent, des transactions immobilières en toute tranquillité. Chironi est, comme on dit dans le langage populaire, un homme qui n'a pas froid aux yeux. Sûr de lui. De son talent.

## **Un curriculum vitae long comme le bras**

Témoin, son curriculum vitae, présenté sur une plaquette de trois pages denses où il vante ses mérites : « aisance relationnelle confirmée, expérience juridique et fiscale, organisation de patrimoine, gestion de crédits acheteurs », etc. Chironi n'oublie pas d'autopromouvoir « sa capacité particulière à répondre rapidement aux exigences d'une clientèle particulière de haut niveau (française et étrangère). » Comme il n'oublie pas de mentionner qu'il a été « secrétaire particulier d'un financier libanais. » Ça fait toujours plus chic.

Le gros de sa clientèle ? Des chefs d'entreprise travaillant dans le bois ou l'immobilier, sans oublier des PEP (Personnes exposées politiquement), recrutées du côté de l'Afrique, notamment du Togo, du Gabon et du Congo Brazzaville.

## **Gestionnaire de nombreux comptes de la nomenclatura congolaise**

Chironi, aime répéter, à qui veut l'entendre, qu'aucun membre du premier cercle de la famille Sassou ne figure parmi ses clients... Sans doute veut-il les mettre à l'abri et leur épargner tout soupçon. C'est raté. On ne le croit qu'à moitié. Pour tout dire, pas du tout. Les documents l'attestent, Chironi a bien géré les comptes d'Edith-Lucie Bongo, épouse de l'ancien président du Gabon et fille du chef de l'État du Congo. Il a géré ceux du ministre des Travaux publics, Jean-Jacques Bouya, de Gaston Moussa, avocat très en cour à Brazzaville, d'André Okombi Salissa, ministre de l'Enseignement technique, professionnel et de l'emploi, d'Hilaire Moko attaché militaire de l'ambassade du Congo à Paris ou encore de Catherine Ignanga, l'ex-belle-sœur du président. N'a-t-il pas fait preuve de la même sollicitude pour Julia, la fille de Sassou et son mari, Guy Johnson ? Tout ce petit monde a pu compter sur la générosité des diverses entités offshore domiciliées dans des paradis fiscaux.

## **Une facture de 11 millions d'euros pour l'achat de meubles**

Une générosité alimentée par qui ? Par la Direction Générale Des Grands Travaux du Congo ou par la Direction générale du Trésor. En voici quelques aperçus. C'est CIPCI International qui facture 11 510 685 euros l'achat de meubles à l'entreprise Bertrand. Lesdits meubles étant destinés à l'aménagement du Palais présidentiel. Un fournisseur choyé, l'entreprise Bertrand : elle aura droit à une seconde commande, toujours pour le Palais, d'un montant de 1 500 505 euros. Régulée par Grand Commerce Limited. C'est Maritex Limited, domiciliée à l'île Maurice, qui se substitue au gérant de la SCI Batignolles, propriétaire d'un triplex à Neuilly-sur-Seine pour prendre en charge les 1 438 800 euros de travaux qui y sont réalisés... Devinette : qui est le gérant de la SCI Batignolles ? Guy Johnson, le gendre de Denis Sassou Nguesso. Le fils cadet du président du Congo, Wamba, a lui aussi l'argent facile. S'il s'offre, le 2 février 2010, pour 40 000 euros de montres chez Arije (déjà cité), il semble être heureux au jeu. À en croire un PV en date du 19 juin 2013, il aurait gagné 393 000 euros au casino Barrière d'Enghien-les-Bains entre 2009 et 2011. Chironi est un financier très attentionné à l'égard du clan Sassou. Témoin, les trois entités, Maritex Limited – déjà citée – Harpers International Group et Omega Business dont il est le gestionnaire. Les deux premières détiennent leurs comptes bancaires à l'île Maurice, la troisième aux Seychelles, pour le plus grand bénéfice du couple Johnson.

## **Qui se cache derrière deux offshore propriétaires de la villa Suzette ?**

Le tableau serait presque complet si on omettait les SCI Matsip Consulting et Matsip Consulting SA, qui ont été, on l'a vu, l'une après l'autre, propriétaires de la fameuse villa Suzette au Vésinet. Leur particularité ? Avoir pour réel ayant droit économique, Wilfrid Sassou Nguesso. Ce dernier a pour assistant l'inévitable Philippe Chironi, l'homme-orchestre de la galaxie Sassou. Il ne travaille pas tout seul. À ses côtés, un personnage aux multiples facettes, se prétendant juriste, qui apparaît en filigrane dans le dossier des juges Le Loire et Grouman. Surtout, on note sa présence dans un autre dossier, très médiatisé au début des années 2000. Il s'appelle Alain Sereyjol-Garros. Ce nom ne vous rappelle rien ?

## **Coucou ! Nous croisons l'homme des implants mammaires !**

Il fut l'associé de Jean-Claude Mas, l'homme-clé de l'affaire PIP (Poly Implant Prothèse). L'acteur central des prothèses remplies de gel frelaté qui ont handicapé à vie des milliers de femmes (7000). Au cours du procès, elles seront parties civiles représentées par plus 350 avocats. Mas était un illuminé, un tantinet escroc qui commença sa carrière dans l'épicerie et les spiritueux... Pour Mas et Sereyjol-Garros, les choses se sont mal terminées<sup>8</sup>. Le premier sera condamné à 4 ans de prison le 2 mai 2016 pour fraude aggravée et escroquerie par la cour d'appel d'Aix-en-Provence avec interdiction d'exercer une activité dans le domaine de la santé<sup>9</sup>. Le second n'est plus de ce monde : il s'est défenestré le 27 janvier 2007, de son appartement situé dans le centre de Luxembourg.

## **Deux morts... Suicide ou meurtre ?**

Quelques mois plus tard, le 20 mai, c'était au tour du compagnon de Sereyjol-Garros, Fabio Pezzera, d'être retrouvé mort d'une overdose, dans l'appartement d'où Sereyjol-Garros se serait jeté par la fenêtre. Ces morts intriguent et font jaser. S'agit-il de suicide ou de meurtre ? Il est vrai que Sereyjol entretenait avec Jean-Claude Mas, sur les questions d'argent, des relations parfois conflictuelles. Pour la justice luxembourgeoise, aucun doute : c'était un double suicide. Et Chironi dans tout cela ? Il était en relation d'affaires uniquement avec Sereyjol-Garros. Et nullement avec Jean-Claude Mas. La santé, les trouvailles plus ou moins bidon dans le domaine médical, ce n'était pas son truc. Non, son truc, c'était de réaliser de juteux investissements pour ses clients, notamment congolais, et mettre leur argent à l'abri des regards indiscrets... Sans oublier de se servir.

## **Chironi, l'homme qui aimait aussi la presse**

Entre 2007 et 2011, notre financier autodidacte aura géré environ 60 millions d'euros. Sans jamais se préoccuper de savoir quelle était l'origine de ce trésor.

La presse, le monde de la communication fascinent, c'est bien connu, les hommes d'affaires. Philippe Chironi n'y échappe pas. Aussi, est-ce sans surprise qu'en 2012, associé à un trader influent au Congo, il lance une version africaine et francophone du magazine américain Forbes, réputé pour son classement annuel des plus grosses fortunes de la planète.

## **Associé avec un intime de Sassou, Lucien Ebata**

Le trader en question : Lucien Ebata, un intime de Denis Sassou Nguesso – on dit même qu’il serait son successeur désigné<sup>10</sup>. Jouissant d’une double nationalité – congolaise et canadienne –, Ebata, âgé de 49 ans, bouille ronde, la faconde sympathique, commence ses études à Cuba avant de partir pour Ottawa où il décroche en 2004 un Master de droit des affaires. Après un passage à l’Institut français du pétrole (IFP) à Rueil-Malmaison, il retourne au Canada où il travaille au ministère des Ressources naturelles puis à celui de l’Environnement. Fonceur et multiscartes, il fonde un cabinet de lobbying, rencontre de nombreux politiciens américains, et a ses entrées au Congrès à Washington, au département d’État et même à la Maison-Blanche.

Au début des années 2000, changement de cap. Il fonde avec son ami Chironi le groupe Orion Oil et se recentre sur le négoce du pétrole. Dans le même temps, le groupe se lance dans la location d’aéronefs et de voitures avec chauffeur en Afrique et en Europe.

## **Quand Ebata finance Sassou**

Petit à petit, il devient incontournable au Congo. Sa réussite éclatante suscite jalousie et envie. Jugez plutôt : le chiffre d’affaires annuel de son groupe atteint un milliard de dollars et lui-même estime ses gains annuels à 1 million de dollars. Ebata sait se montrer généreux. Surtout avec Denis Sassou Nguesso. Pour sa campagne présidentielle, il l’aurait subventionné à hauteur d’un million de dollars. D’où la reconnaissance du président<sup>11</sup>.

## **Villepin, Raffarin présents au lancement de Forbes Afrique**

Le 24 juillet 2012, l'heure de gloire pour Lucien. Devant le gratin économique et politique de la planète, au cours d'une cérémonie présidée à Brazzaville, par le chef de l'État congolais, il lance donc Forbes Afrique qui ambitionne d'être « la voix distincte de l'entrepreneuriat innovant et commercial de – et en – Afrique francophone. » L'objectif ? « Identifier et présenter le profil d'individus leaders ou dynamiques, que ceux-ci proviennent des sociétés établies ou récentes. » Ce 24 juillet 2012, Lucien Ebata peut mesurer le chemin parcouru depuis le temps où il fondait son cabinet de lobbying. Aujourd'hui, il franchit un palier. Avec comme maîtresse de cérémonie, Christine Ockrent, l'ancienne star de la télévision, de nombreux politiques ont répondu à son invitation. C'est le cas de Dominique de Villepin, Jean-Pierre Raffarin, anciens premiers ministres français, de Guy Verhofstadt, ancien premier ministre belge, de l'ex-chef de cabinet de Barack Obama, William M. Daley et du footballeur camerounais Samuel Eto'o, appelé à faire la couverture de Forbes Afrique.

## **Copé, Dati, Sarkozy : ces trois-là aiment beaucoup Brazzaville**

Jean-François Copé viendra à l'été 2013, lors du second forum. Pour son intervention, il aurait touché, selon Le Journal du dimanche 30 000 euros<sup>12</sup>. Il y a celle qu'on n'attendait pas : l'ancienne garde des Sceaux Nicolas Sarkozy, Rachida Dati reçue le 17 juillet, comme une star, par le chef de l'État congolais. Que vient-elle faire ? Faire partager son savoir-faire pour implanter une antenne de l'École de la magistrature, comme elle avait souhaité le faire au Qatar, lorsqu'elle

occupait la place Vendôme ? Pas du tout. Non. Cette fois, à l'occasion de sa venue au festival panafricain de la musique (FESPAM), c'est d'éducation dont elle souhaite s'entretenir avec Sassou, pour soutenir un projet consistant à créer des lycées d'excellence au Congo. Bravo. Qui pourrait la critiquer ? Mais avec Rachida, les rumeurs désagréables ne sont jamais bien loin. Comme celles qui font courir le bruit que l'ancienne « chouchoute » de Nicolas Sarkozy aurait été envoyée en mission auprès de Sassou afin qu'il aide l'UMP, en pleine panade financière, à renflouer ses caisses. Fruit de l'imagination, ces supputations ? Plus jamais, on ne parlera du voyage de Rachida... Nicolas Sarkozy, lui aussi répondra présent en 2014 à l'occasion du troisième forum. Il aurait été rémunéré 100 000 euros<sup>13</sup>. Côté local, outre Sassou, on note la présence d'Ali Bongo et celle de l'ex-président de la Centrafrique, François Bozizé. Voilà qui est bel et bon. Qui accrédite la thèse que tout va pour le mieux à Brazzaville. Lucien Ebata et Philippe Chironi savourent leur succès<sup>14</sup>. Denis Sassou Nguesso est radieux. Finalement, tout ne va pas si mal au Congo.

## **Le lancement de Forbes Afrique n'est pas du goût de tout le monde**

Comme pour casser l'ambiance, des voix s'élèvent pour clamer que Forbes Afrique ne serait qu'une version « congolo-congolaise » du magazine américain et que son seul objectif serait d'être une brosse à reluire pour le président du Congo. Quant à son pdg, Lucien Ebata, il en prend pour son grade ; les opposants au régime ironisent, comme le site « Cameroonvoice », qui le présente comme « un ancien membre du cabinet civil de Sassou Nguesso et un homme d'affaires suralimenté aux marchés publics. » Le blogueur Romuald Rigobert Ossebi, hyper actif dès lors qu'il s'agit de ferrailer contre le régime congolais, se montre tout aussi sévère dans son blog hébergé par Mediapart. N'hésitant pas à

comparer le fonctionnement de l'État congolais à un cartel, il écrit : « son chef est Denis "Escobar" Sassou-Nguesso » et la cocaïne est remplacée par le pétrole. »

Avec Hubert Pendino, nous l'avons vu, nous sommes dans l'échange de bons procédés qui tient en une phrase : M. Le président, vous me confiez des chantiers de construction, en échange je vous renvoie l'ascenseur. Par exemple, en jouant les mécènes au lycée Charlemagne ou en réglant une partie des travaux de la villa Suzette. Avec Philippe Chironi, M. le président, votre argent est géré en toute sécurité. Il emprunte des chemins tortueux, inconnus, mais au moins vous êtes sûr d'investir sans attirer le soupçon.

## **L'homme à la tirelire**

Avec ce troisième personnage que nous allons évoquer, M. le président, vous – ou vos proches – pourrez compter sur quelqu'un qui vous servira de tirelire. Commandez-lui ce que vous désirez, il vous avancera l'argent... cet argent – public – qui vient directement de Brazzaville. Un magicien, ce monsieur ? Plutôt un gros malin. Son nom : Franco Cantafio. Âgé de 55 ans, ce prototype parfait du self-made-man ne doute de rien, parle cash et fréquente depuis des lustres les allées des pouvoirs gabonais et congolais. Il gagne confortablement sa vie : 50 à 60 000 euros par mois. Soit nettement mieux qu'un énarque ou qu'un polytechnicien. Franco est fier de son parcours qui démarre en 1981, comme commis de restauration pour un salaire qui tourne autour du SMIC. Deux ans plus tard, le voici directeur d'un restaurant à Villeneuve-Saint-Georges. En 1993, virage à 360 degrés. Et changement d'orientation. Il profite de son chômage pour suivre une formation à l'international. Très vite, il l'arrête et lance sa propre société, Franck Export. La raison sociale ? Achat, transport et livraison de marchandises.

La clientèle ? Essentiellement les pays d'Afrique producteurs de pétrole, Cameroun, Gabon, Congo Brazzaville, Zaïre, Tchad...

## **En bons termes avec Lissouba, en bons termes avec Sassou**

En 2006, l'ascension se poursuit. Cantafio entre dans le cercle fermé des dirigeants, notamment ceux du Gabon et du Congo Brazzaville. Dans le premier pays, il noue des contacts avec un colonel proche de la présidence. Dans le second, il fait son trou, dès 1996, grâce à une rencontre avec le gendre de Jean Itadi, ministre de l'Énergie du président Pascal Lissouba. Un an plus tard, une fois la guerre civile terminée, exit Lissouba. Sassou Nguesso lui succède. Cantafio continue son business. Il a sur place une petite structure d'une quinzaine de personnes chargée de réceptionner les marchandises qui viennent du monde entier. À leur tête, un Congolais, Fidèle Ondouo, animateur de Franck-Export Congo. Petit à petit, le système Cantafio, qui tient un peu de la centrale d'achats, se met en place avec deux clients principaux : les présidences du Gabon et du Congo Brazzaville. À la suite du décès d'Omar Bongo en 2009, le flux d'affaires avec Libreville s'amenuise, pour s'arrêter totalement. Le Congo devient le client quasi exclusif de Franck-Export. Petit à petit, cette dernière a de moins en moins d'autonomie et devient tributaire du Congo qui se transforme en donneur d'ordres. Cantafio, sous peine de voir l'activité de son entreprise décliner, s'exécute.

## **Quand l'homme à la tirelire aide les jeunes de la famille Sassou**

## **à poursuivre leurs études**

Coup d'œil sur l'année 2010 qui symbolise la dépendance dans laquelle se trouve le chef d'entreprise vis-à-vis de l'État congolais. Cette année-là, des sommes importantes atterrissent sur les comptes de Franck-Export : plus de 4 millions d'euros. Leur provenance ? À hauteur de 3 150 000 euros de la Direction générale du Trésor et de la Direction générale des grands travaux de Brazzaville. Une autre part, 1 million d'euros provenant d'une énigmatique société de Costa Rica, dénommée Somerhalder. Que fait Cantafio de cet argent ? De temps à autre, ni vu ni connu, il joue les tuteurs pour des membres du cercle familial de Sassou qui poursuivent leurs études aux États-Unis. C'est ainsi qu'Habib Sassou Nguesso reçoit sur ses comptes, à la Bank of America, un premier virement de 20 000 dollars le 3 février 2010. Suivi d'un second, de 6000 dollars, le 14 septembre. Enfin, d'un troisième, le 1<sup>er</sup> octobre, de 20 000 dollars. Edgard-Arnaud n'est pas oublié : il reçoit en plusieurs fois 15 000 dollars qui atterrissent sur son compte à la Wachovia Bank. Guy Ruffin est le moins bien loti : 3 000 dollars seulement lui sont envoyés au cours de cette année 2010. Si on se réfère aux 4 150 000 euros qui sont partis de Brazzaville ou du Costa Rica pour se retrouver sur les comptes de Franck-Export, on se dit d'emblée, qu'il y a un problème pas. D'où cette question, toute bête : où est passée la manne de plus de 4 millions d'euros ? Eh bien tout simplement, elle s'en est allée vers des intimes du président Sassou-Nguesso.

## **Le grand frère de Sassou n'est pas oublié**

C'est ainsi que Maurice, devenu le chef de famille après le décès d'Ambedet aurait reçu, courant 2010, 1 259 374 euros... Ce qui est plutôt coquet. Son fils Rodrigue, propriétaire de deux villas à Miami Beach, se

serait contenté de 443 310 euros. En parcourant la note de synthèse de l'OCRGDF qui recense ces découvertes, émergent des curiosités que son auteur a du mal à expliquer. Pourquoi redistribuer 1 307 069 euros au Domaine présidentiel ? Pour quels motifs, les Douanes se voient-elles créditer de 609 770 euros ? Pour quelles raisons, les postes Militaires et Diplomates reçoivent-ils respectivement 332 426 euros et 162 997 euros ? Cela flaire bon la corruption... Oui, de telles opérations renforcent la conviction du commandant Rapaz, à savoir que l'ami Cantafio, joue les tirelires pour le chef de l'État congolais, grâce à un montage qui ressemble à celui des vases communicants.

## **La générosité de l'homme à la tirelire**

Témoin, ce qu'il écrit en conclusion de son rapport de 7 pages : « Constatons une inadéquation entre les flux financiers portés au crédit des comptes bancaires de la société Franck Export et les flux comptables apparaissent dans le grand livre de cette même société. En effet, les comptes bancaires de Franck Export sont principalement provisionnés par la Direction Générale du Trésor du Congo Brazzaville à hauteur de 3 150 000 euros et par une société Somerhalder sise au Costa Rica pour au moins 1 million d'euros, les noms et montants portés au crédit du Grand Livre sont sensiblement différents ; ainsi, notons principalement les noms de Maurice Sassou Nguesso pour un montant total de 1 259 374 euros, Mme Sassou-Nguesso pour 518 918 euros, M. Nguesso Rodrigue pour 443 310 euros, ainsi que d'autres personnes physiques... De plus, constatons également des virements, au débit de comptes bancaires de Franck Export [Crédit du Nord et BNP Paribas] en faveur des membres de la famille Sassou-Nguesso, domiciliés aux États-Unis, et pour certains d'entre eux, susceptibles de régler une partie de leurs études ».

Nous venons d'analyser les relations d'affaires de Franco Cantafio avec l'État congolais au cours de 2010. Elles ne sont guère différentes de celles ayant cours depuis les années 2006-2007. A part le nom de quelques bénéficiaires de virements miraculeux. Il y a trois ou quatre ans, on voyait défiler les noms d'Hugues Ngouelondele, le maire de Brazzaville, celui de son épouse, du couple Johnson, d'Antoinette, l'épouse du président. Ce qui n'est plus le cas. Autre différence : en 2006, Cantafio pouvait compter sur l'aide de deux hommes d'affaires congolais, Serge Mouyi et Fidèle Ondouo (ce dernier déjà cité) disposés à jouer les mécènes au côté du Trésor public et de la Direction générale des grands travaux, au profit du clan Sassou. Eh bien, quatre ans plus tard, leur mécénat s'est envolé... Entre 2005 et 2011, 9 millions d'euros de fonds publics en provenance de Brazzaville ont atterri sur les comptes de Franck-Export pour permettre à la famille Sassou Nguesso de régler ses dépenses personnelles et assumer un train de vie plus que convenable.

## **L'homme à la tirelire face à un policier : ironique et laconique.**

Invité à s'expliquer devant le policier Rapaz, le 20 février 2013, sur cette prodigalité, Franco Cantafio répond : « Ces fonds servent à régler, entre autres ces personnes qui pour moi, appartiennent au domaine présidentiel. » Un peu court. Dans le genre laconique, chapeau ! La suite de l'audition est du même tonneau. Cantafio n'a de cesse de prendre de haut le commandant Rapaz. Ainsi, lorsque ce dernier l'interroge sur les raisons qui ont poussé Serge Mouyi et Fidèle Ondouo à régler 2,5 millions d'euros en 2006 à la société Franck Export à une « multitude de personnes proches du pouvoir congolais », Cantafio ne se démonte pas. Il botte en touche : « M. Ondouo Fidèle travaille au Congo Brazzaville et reçoit des fonds de clients en port dû. Quant à M. Mouyi Serge, il s'agit du plus

grand entrepreneur du BTP au Congo Brazzaville. Il fait travailler plus de 800 personnes. Il est le dirigeant de la société Sybat. » Le policier enchaîne : « Comment expliquez-vous que la société Franck Export ait reçu près d'1,2 million d'euros en espèces, entre 2005 et 2009 ? » Cantafio ne se démonte pas : « Oui. Cela est plausible. Je rentre toutes les espèces de mes clients sur les comptes bancaires de Franck Export. »

## **« Un boulanger a plus d'espèces que moi »**

Nouvelle question : « Est-ce normal qu'une société reçoive autant d'espèces ? » Il y a quelques minutes, Cantafio se montrait laconique. Évasif. Il passe à un autre registre : l'ironie : « Je pense qu'un boulanger perçoit plus d'espèces que ma société. » Cantafio est un client têtu. Quitte à jouer au benêt ou à l'amnésique. Lors d'un précédent interrogatoire, il jurait ne pas connaître l'entité Somerhalder qui lui a pourtant versé près de 2, 5 millions d'euros entre 2010 et 2011. Ce 20 février, alors qu'il entame son deuxième jour de garde à vue, il le confirme. Comme il confirme que cette entité est bien établie à Costa Rica. Un point c'est tout. C'est ce qu'on appelle faire tourner son interlocuteur en bourrique. Un jeu dangereux, d'autant plus que ledit interlocuteur est un policier. Après cette audition, Cantafio est présenté aux juges Le Loire et Grouman.

## **Logiquement épinglé par les juges**

Sans surprise, ces derniers le mettent en examen pour blanchiment de détournement de fonds publics. Ce qui lui est reproché ? Avoir, entre 2005 et 2009, encaissé, à Paris, 1,2 millions d'euros en espèces qui ont servi au règlement d'achats ou de prestations au profit de membres de la

famille Sassou-Nguesso ou de dignitaires de la République du Congo Brazzaville Cantafio est également mis en examen pour avoir, à Paris, entre 2005 et 2011, détenu ou transmis des fonds d'un montant de 12,7 millions d'euros provenant d'un délit de détournement de fonds publics commis au préjudice de la République du Congo Brazzaville.

L'affaire des biens mal acquis – dont le volet Cantafio – ne constitue qu'un appendice – est toujours à l'instruction. Nul ne peut dire si elle se soldera par un renvoi en correctionnelle, comme pour Teodorin Obiang, une relaxe ou non-lieu, les acteurs étant prêts à utiliser tous les recours pour éviter à ces derniers de se retrouver dans un prétoire de la République française.

## **Relations glaciales entre Hollande et Sassou**

Du côté du Palais présidentiel à Brazzaville, on n'en finit pas de pester contre les initiatives de la justice française. Le 6 décembre 2013, lors du sommet à Paris réunissant les 40 chefs d'État et Premiers ministres africains, les journalistes ont remarqué l'aparté peu amène entre Denis Sassou Nguesso et le président François Hollande. Le premier ne se privant pas de critiquer sévèrement les misères injustifiées faites par la France à l'État congolais. Sassou, déplorant l'ingérence de notre pays dans les affaires intérieures du Congo. Et le président congolais de marteler que le devoir de non-ingérence de la France trouve son origine dans le respect de la convention bilatérale signée entre les deux pays en 1974 et ratifiée en 1982.

## **Le président congolais a des raisons d'être mécontent**

Il faut dire qu'en cette fin 2013, le président Sassou Nguesso, a toutes les raisons d'être mécontent de la justice française : au printemps, deux de ses proches, dont sa fille Julienne, ont dû subir une perquisition de la part des limiers de l'OCRGDF. À cette occasion, se répandent des rumeurs ont circulé, laissant entendre que, dans l'appartement de Julienne, à Neuilly-sur-Seine, d'importantes sommes d'argent en liquide auraient été débusquées. Des allégations qui ont irrité Sassou. Lequel martèlera à l'envi que Julienne exerce une activité – elle st agent d'assurances – et qu'elle ne possède aucun trésor en liquide. Tout aussi furieux, le président congolais quand viendront à ses oreilles des rumeurs tout aussi désagréables laissaient entendre qu'il détenait 112 comptes bancaires. La justice, elle ne se préoccupe pas des ont dits ou du colportage de bruits plus ou moins fondés.

## **Entre Hollande et Sassou, vient le temps de l'apaisement**

Dans l'ensemble, malgré cette épineuse histoire des Biens Mal Acquis, mal vécue par Sassou, les relations entre la France et le Congo Brazzaville ne sont pas si épouvantables que cela. Au contraire. Au début du quinquennat de Hollande, la bouderie entre Paris et Brazzaville était réelle. Puis, elle s'est estompée au fil des jours. Sassou n'a pas oublié le tête-à-tête d'une heure et demie à l'Élysée qu'il a eu, le 7 juillet 2015 avec François Hollande. Une entrevue qui avait débouché sur un net réchauffement de leurs relations, Sassou Nguesso affirmant que la coopération entre les deux États se portait à merveille. Insondable

Sassou ! Plus de dix-huit mois après l'arrivée de Macron à l'Élysée, les relations entre Paris et Brazzaville ne sont pas mauvaises. Loin de là.

## **Sassou soutient Fillon, mais se range vite aux côtés de Macron**

Certes, le candidat de cœur de Sassou à la présidentielle française s'appelait François Fillon. Ce qui n'empêchera pas le chef de l'État congolais d'adresser à Emmanuel Macron, dès le lendemain de son succès, le 8 mai, une lettre plutôt affable : « Je suis persuadé que votre grande expérience acquise notamment aux différents postes au service du gouvernement de votre pays, vous permettra d'assumer avec succès cette noble mission. » Quelques mois plus tard, le 4 août, après des préparatifs diligentés par Jean-Yves Le Drian, le ministre des Affaires étrangères, Sassou et Macron auront un entretien téléphonique au cours duquel ils évoqueront l'aide du FMI à Brazzaville, la crise libyenne qui dure, qui dure, mais aussi la situation intérieure du Congo afin de mettre au point le mécanisme de dialogue pouvoir-opposition prévue par la Constitution de 2015.

## **Tension à Brazzaville avec le procès du général Mokoko**

Ce dernier point préoccupe la France, d'autant que périodiquement des émeutes éclatent au Congo, avec son lot de victimes. À chaque fois, la presse écrit des articles incendiaires contre le régime, tandis que la diaspora congolaise, via les blogueurs, n'en finit pas de réclamer le départ du maître de Brazzaville. Lequel tient bon. Comme s'il semblait

indifférent, en ce mois de mars 2018, à l'affaire Jean-Marie Michel Mokoko, du nom de ce général, ancien de Saint-Cyr, ex-chef d'état-major de l'armée de 1987 à 1993, candidat à la présidentielle de mars 2016 – il était en arriv  en troisi me position – recueillant 14 % des suffrages –, actuellement emprisonn . Motif : atteinte   la s ret  de l' tat, d tention d'armes et de munitions de guerre<sup>15</sup>. Le g n ral avait  t  une premi re fois interpell  le 17 f vrier 2016   la suite de la d couverte d'une vid o circulant sur les r seaux sociaux o  on le voyait confier   un homme pr sent  comme un agent de la DGSE, qu'il souhaitait fomenter un coup d' tat et  jecter du pouvoir le pr sident sortant. Une vid o qui, soit dit en passant, remontait   2007. Plac  en r sidence surveill e, il sera incarc r  en juin 2017.

## **Et les libert s publiques ?**

D'apr s de nombreux t moignages, le sort qui lui est inflig  est assez  loign  des r gles de droit que nous connaissons dans les d mocraties occidentales.   propos de ses conditions de d tention,  coutez ce que d clare le 27 novembre 2017, son avocat, Me Yvon-Eric Ibouanga : « Il est enferm  24 heures sur 24. Il n'a pas de contact avec la lumi re du jour, il est priv  des bains solaires. Il ne communique ni avec ses enfants ni avec sa femme. Son m decin traitant a du mal   le rencontrer. Il ne jouit pas des droits des d tenus tels que prescrits par le r glement int rieur des Maisons d'arr t du Congo. » Un autre inculp  devrait  tre aux c t s du g n ral Mokoko : Andr  Okombi Salissa.  galement candidat malheureux   la présidentielle de mars 2016, il sera arr t  le 10 janvier 2017,   l'aube, apr s six mois pass s dans la clandestinit . Plusieurs fois ministre entre 1997 et 2012, Okombi Salissa est lui aussi accus  de d tention d'armes et de munitions de guerre ainsi que d'atteinte   la s ret  de l' tat. Tous deux devaient  tre jug s   compter du 29 mars 2018.

## **Procès Mokoko : un jugement sévère selon l'avocat du général**

Sur intervention du chef de l'État congolais, le procès a été renvoyé *sine die*. Finalement, l'audience devant la Cour criminelle de Brazzaville démarrera le 7 mai, sans la présence d'Okombi Salissa qui devrait être jugé plus tard. En quatre jours, tout est plié : le général Mokoko, qui refuse de s'exprimer, écope de 20 ans de détention criminelle<sup>16</sup>. Ce qui suscite ce commentaire de son avocat, Me Ibouanga : « l'extrême sévérité de la sanction vient confirmer l'objectif de cette procédure : la neutralisation d'un homme [...] porté par une ferveur populaire. » Quel que soit le bien-fondé ou pas de ce procès, ajouté aux affrontements violents qui se succèdent entre diverses tendances de la population et à cette maudite histoire de Biens Mal Acquis, il est patent que le Congo Brazzaville traverse une zone de turbulence, de sourde contestation – comme du reste d'autres États africains – qui peut, à tout instant déboucher sinon sur une déflagration tout du moins sur une situation incertaine.

## **L'Opération Route de l'Atlantique pointe son nez**

D'autant qu'un autre front, en provenance du Portugal, qui pourrait avoir des ramifications jusqu'au Brésil met en cause des personnages haut placés de Brazzaville, susceptibles de rendre des comptes à la justice portugaise pour des faits de corruption et d'enrichissement. D'ores et déjà, une poignée de notables portugais, dont des hommes d'affaires proches du monde du football sont interpellés, tandis qu'à Brazzaville, les

opposants, par l'intermédiaire de blogs, s'en prennent, parfois avec véhémence, à l'entourage du chef de l'État congolais.

---

1. Diamond General Trading, si l'on en croit une facture en date du 14 avril 2011, a acheté pour le compte du Congo, une centaine de véhicules pour la somme de 5 745 750 euros. Parmi ceux-ci : 30 Toyota Hilux 4X4 diesel et manuel, 20 Land Cruiser Pick-Up 4X4, 10 Toyota Corolla, 6 Lexus 370, 3 Rang Rover HST Sport, 10 Nissan Petrol VIP, etc.

2. Cette audition ressemble à s'y méprendre à celle menée un mois plus tôt par le commandant Rapaz avec Danièle Mboussou, épouse de Denis-Christel Sassou Nguesso, le fils du président. Mme Mboussou opticienne de profession, a animé à Libreville, Brazzaville, Pointe Noire et Kinshasa des magasins d'optique. Elle habite avec son époux, un hôtel particulier rue de l'Hôtel de Ville à Neuilly. Pendant un peu plus de trois heures, l'audition vire au jeu du chat et de la souris. Dans un premier temps, Danièle Mboussou dément vigoureusement être propriétaire de la maison. Le policier a beau lui démontrer qu'elle reçoit des documents à cette adresse, qu'elle était la seule, avec son mari, à avoir noué des contacts avec l'agence Barnes qui a vendu le bien, qu'elle reçoit les factures de scolarité d'un de ses enfants, toujours à cette adresse, l'épouse de Denis-Christel reste de marbre. « Et sur l'acquisition pour 5 200 000 euros de l'hôtel particulier, le 26 juin 2008, qu'avez-vous à dire ? » interroge l'enquêteur. « Je n'ai pas de réponse à vous donner. Je prends acte de cela. » Quand le policier lui demande encore pourquoi, elle a versé 25 000 euros à la société Unza, chargée de l'aménagement de la maison, Michèle Mboussou répond : « Ces 25 000 euros correspondent à des plans que j'avais demandés à la société Unza d'effectuer en vue de la construction de mon restaurant No Stress à Brazzaville. »

3. Le 7 avril 2009, la SCI Matsip Consulting laisse la place à une autre entité qui devient propriétaire de la villa Suzette, la SCI Berteaux Le Vésinet. L'ORCGDF avait déjà enquêté sur cette villa il y a dix ans. Déjà dubitatif sur la légèreté de Jean-Pol Madureira qui ne s'interrogera pas une seconde sur l'origine des fonds qui parviennent chez IDA pour rétribuer les travaux effectués. Toujours dubitatif sur l'identité du véritable propriétaire de « Suzette. » C'est vrai, Wilfrid paiera une grande partie des travaux... à l'aide Matsip Consulting, alimentée par la SOCOTRAM, elle-même alimentée par le Trésor public congolais. Sur le fait de savoir si le chef de l'État congolais est propriétaire ou non de la villa Suzette, les enquêteurs ne se prononcent pas. S'en tenant aux faits, ils n'ont aucune raison de déduire de leurs investigations que Denis Sassou Nguesso est le propriétaire de la villa. Ils ne se trompent pas lorsqu'ils écrivent (rapport du 23 septembre 2015) : « Il semble que M. Valentin Ambendet, frère du président Sassou Nguesso ait servi de prête-nom dans cette affaire. » Pas plus qu'ils ne se trompent pas quand ils décèlent dans cette histoire un soupçon de blanchiment.

4. Voir sur Internet le bulletin – 11 octobre 2014 – du lycée français Charlemagne dans lequel est retransmis *in extenso* le discours du consul général à Pointe Noire lors de la remise des insignes de chevalier des Palmes académiques à Hubert Pendino.

5. – Cette proximité entre chefs d'État et entrepreneurs est assez fréquente. C'est le cas des relations entretenues entre Michel Tomi, homme d'affaires influent en Afrique et Ibrahim

Boubacar Keita le président du Mali. Dans ce pays, Tomi, fondateur du PMU au Gabon avait plusieurs projets : vente de matériel militaire, équipements de sécurité, et exploitation d'une mine d'or avec des réserves estimées à 100 tonnes, soit 200 milliards de dollars. Pour réussir, Tomi devait avoir des contacts au plus haut niveau de l'État malien. Pour y parvenir, que fait-il ? Il prend en charge les frais d'hôtels – les plus prestigieux – lorsque le président Keita se rend à Paris. À chaque fois, Michel Tomi, met son chauffeur à la disposition de Boubacar Keita. Plein de sollicitude, l'homme d'affaires aurait offert à ce dernier des vêtements de luxe provenant du célèbre couturier Cifonelli. Il prend même en charge les frais d'hôpitaux du président malien hospitalisé à l'hôpital Clairval à Marseille. Pour la petite histoire, la facture était parvenue dans un premier temps à Bamako, ce qui avait agacé le chef de l'État. (Voir le rapport de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions fiscales et financières [OCLCIFF] du 19 mars 2014.) Cette affaire instruite par les juges Serge Tournaire et Hervé Robert a débouché le 20 juin 2014, par la mise en examen de Michel Tomi pour blanchiment de fraude fiscale, abus de biens sociaux et corruption d'agent public étranger. En vertu de son immunité, le président malien n'a pas été épinglé.

6. Dans cet arrêt rendu à l'occasion d'une procédure opposant la SOCOTRAM à deux de ses créanciers, Walker International Holding Ltd et Connecticut Bank of Commerce, la juridiction conforte par anticipation l'analyse de Wilfrid Sassou Nguesso. Voici ce qu'écrit la Cour d'appel (page 10) : « La société SOCOTRAM est une société de droit privé qui, parmi d'autres, s'est vu concéder une part du service public maritime généré par le commerce extérieur congolais et qui est rémunéré pour le service rendu par le droit conféré de percevoir une taxe appropriée, selon un usage reconnu internationalement. Que ce faisant, elle ne devient nullement un organe de l'État congolais chargé de collecter l'impôt, mais garde son indépendance juridique. »

7. Voir l'analyse du commandant Jean-Philippe Rapaz (19 juin 2013) de la note du Tracfin, le service anti-blanchiment du Ministère de l'Économie. Dans cette note sont recensées toutes les sociétés offshore, alimentées par des fonds publics congolais – la Direction générale des grands travaux – et dirigées par des proches du clan Sassou. Ce sont elles qui permettent de régler entre 2007 et 2011, les dépenses excessives de l'entourage du chef de l'État congolais. Elles ont nom : CIPCI International avec pour bénéficiaire la très active Catherine Ignanga, Grand Commerce Limited, Hamilton Negoce International, Maritex Limited, Harpers International Group, Omega Business... Après avoir analysé les diverses opérations de ces sociétés offshores, Jean-Philippe Rapaz conclut au sujet de Philippe Chironi qui apparaît comme l'architecte du système : « selon les éléments communiqués par la cellule de renseignements financiers de San Marin, M. Chironi a ouvert plusieurs comptes bancaires auprès d'établissements financiers localisés en son sein, au nom de sociétés qui ont leur siège offshore à l'île Maurice, Les Seychelles, les îles Marshall, Hong Kong... Des transactions pour plusieurs millions d'euros ont été effectuées (60 millions d'euros) dont l'origine pourrait être illicite. Ces fonds pourraient en effet provenir de délit de corruption commis en Afrique (Congo Brazzaville plus précisément) ».

8. Voir l'article d'Olivier Bertrand dans *Libération* du 23 janvier 2012 : « Prothèses PIP : le cercle des associés disparus ». Et l'article de Jean-Michel Verne dans *Paris-Match* du 28 avril 2013 : « Ce que cache le scandale des prothèses mammaires »

9. Depuis le rejet de son pourvoi en cassation le 11 septembre 2018, sa condamnation est définitive.

10. Voir l'article de Xavier Monnier dans *Le Monde Afrique* du 18 juin 2015 : « L'après-Sassou au Congo : Lucien Ebata, l'homme *Forbes* ».

11. Lucien Ebata n'a aucun souci avec l'argent. Il aurait même l'argent facile, très facile. On dit qu'il est capable de dépenser plusieurs milliers d'euros pour passer quelques jours dans un palace parisien. Il ne compte pas pour se rendre en hélicoptère à sa banque située à Monaco. Le 24 janvier 2012, alors qu'il débarque à l'aéroport de Roissy, il est interpellé par les Douanes avec 182 000 euros dans ses poches. Une somme qu'il n'a pas déclarée. Pour justifier cette omission, Lucien Ebata dira avoir agi par pudeur, car « il y avait beaucoup de gens qui me connaissaient et j'étais un peu mal à l'aise de déclarer cette somme. »

12. La présence du maire UMP de Meaux à Brazzaville suscitera une franche réprobation doublée d'une moquerie de la part du président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Bruno Le Roux, député de Seine – Saint-Denis. Ce dernier, sur RTL, le 25 juillet 2013, assomme littéralement son collègue : « Moi, la conférence de Brazzaville, quand on l'apprenait dans les livres d'histoire, c'était la conférence de 1944, c'était la fin du code de l'indigénat. » Et d'enchaîner : « le général de Gaulle, quand il allait à Brazzaville, il avait des idées. Monsieur Copé a un tarif. Le général de Gaulle, quand il allait à Brazzaville, il avait une vision, Monsieur Copé, il a un chèque en repartant. » Et vlan ! Seulement voilà : Bruno Le Roux, trois ans plus tard, se retrouve dans la position de l'arroseur arrosé. Au cours de l'émission Quotidien de Yann Barthès, on apprend que le ministre de l'Intérieur a offert respectivement dix et quatorze contrats de collaboratrices parlementaires à ses deux filles alors âgées de 15 et 16 ans. Le coût : 55 000 euros. Le ministre en question n'est autre que Bruno Le Roux. Le tarif ? Démissionner. C'est ce qu'il fait le 21 mars après n'être resté que 109 jours place Beauvau.

13. Voir l'article de Fabrice Arfi et Marine Turchi dans *Mediapart* du 27 juillet 2014 : « Sarkozy au Congo : les dessous d'une conférence embarrassante ». Dans ce papier très critique sur ce déplacement à Brazzaville de l'ancien chef de l'État, les auteurs racontent par le menu comment s'est déroulé l'accueil de ce dernier par Sassou Nguesso. Rappelant que l'équipe de Nicolas Sarkozy avait demandé qu'il ne soit pas filmé, *Mediapart* montre une photo du chef de l'État congolais, assis sur un trône en traîne d'écouter, le 25 juillet 2014, son collègue français. Évoquant l'affaire des Biens Mal Acquis, ils rappellent qu'un des protagonistes impliqués a pour nom Philippe Chironi et qu'il fait partie de la galaxie du clan Sassou Nguesso.

14. Après un départ en fanfare pour *Forbes Afrique*, les choses se sont gâtées. En effet, à la suite d'un différend au sujet de la renégociation de la licence du titre avec le pendant américain, la parution du journal a été suspendue à l'automne 2017. Il semble qu'en réalité, selon *La Lettre du Continent* (7 mars 2018), l'explication de ces difficultés doit être recherchée du côté de la mauvaise santé financière du journal. En septembre 2018 soufflait un vent d'optimisme : *Forbes Afrique* devrait reparaître à un rythme mensuel au début 2019.

15. Voir l'article dans *Le Monde Afrique* du 17 juin 2016 : « Congo : le général Mokoko inculpé pour atteinte à la sûreté de l'État ».

16. Dans les semaines qui ont précédé le procès du général Mokoko, le chef de l'État, lors d'une réunion du Conseil supérieur de la magistrature qu'il préside, procède à un coup de balai chez les juges. D'abord, il a fait révoquer le président du TGI de Brazzaville et le procureur général près la cour d'appel. Tous deux sont accusés d'avoir mal géré le procès, en 2014, de l'ex-numéro 2 des renseignements, Marcel N'Tsourou. Au cours de cette réunion, qui

a eu lieu le 20 février, Sassou récompense des fidèles. Ainsi, selon *La Lettre du Continent* du 7 mars 2018, Henri Bouka, président de la commission électorale indépendante (CENI) se voit confier le poste stratégique de président de la Cour suprême. Le colonel André Oko Ngakala, lié au patron des services de renseignement, Jean-Dominique Okemba, maintenu à son poste de procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville a pour mission de préparer le procès du général Mokoko avec le nouveau président de la Cour d'appel de Brazzaville, Christian Oba, très soutenu par le président Sassou Nguesso.

## CHAPITRE 5

# Opération route de l'Atlantique<sup>1</sup>

---

\*

Le scandale qui fait grand bruit à Lisbonne a éclaté il y a près de dix-huit mois. Étrangement, à quelques exceptions près, les journalistes français restent discrets alors qu'apparaissent certains des protagonistes du dossier des Biens Mal Acquis, principalement sur le volet Congo Brazzaville.

## **Contrats pétroliers gonflés au-delà du raisonnable**

Ce scandale porte sur des contrats surfacturés et des millions de dollars provenant du pétrole congolais qui auraient été détournés au profit du fils du président, Denis-Christel, surnommé Kiki, patron de la Société nationale des pétroles congolais (SNPC) et administrateur général de la CORAF compagnie de raffinage du pétrole congolais<sup>2</sup>. Au centre de cette affaire un businessman possédant la nationalité – portugaise et congolaise –, très lié au fils du chef de l'État congolais, Denis-Christel.

## **En première ligne, un ancien agent de joueurs de foot, José Veiga**

Son nom : José Veiga<sup>3</sup>. De famille modeste, il émigre du Portugal dès l'âge de 6 ans, avec ses parents, son frère et ses quatre sœurs, vers le Grand-duché du Luxembourg. À 12 ans, il se lance dans l'apprentissage des langues – anglais, français, italien –. Tout jeune, il travaille dans la carrosserie automobile. Il s'ennuie. Il souhaite une vie meilleure. Il change d'orientation et retourne au Portugal pour devenir agent de joueurs de football, dont le plus célèbre d'entre eux, Luis Figo, sera la star du Barça avant de rejoindre le Real de Madrid. José Veiga sera également le directeur général du mythique club de football de Benfica de Lisbonne, jadis champion d'Europe qui compta dans ses rangs le non moins mythique Eusebio, originaire du Mozambique. Adeptes de pratiques pas toujours déontologiques, lors de transferts de joueurs, et de montages offshore acrobatiques, Veiga sera alpagué en 2012 par le Tribunal correctionnel de Lisbonne. Et condamné pour fraude fiscale et blanchiment à une lourde peine de prison dont une partie non négligeable avec sursis. Prudent, Veiga, qui a aujourd'hui 55 ans, cheveux argentés, physique de golden boy, sûr de lui, qui s'est mis beaucoup de gens à dos, préfère abandonner le monde du foot.

## **Reconversion dans le pétrole. Notre agent de joueurs de foot s'attire les bonnes grâces de Sassou**

Il choisit une autre voie et se voit promu patron, pour le Congo, de l'entreprise brésilienne Asperbras, spécialisée dans la tuyauterie industrielle, la construction, les forages, etc<sup>4</sup>. L'homme d'affaires, qui sait

y faire en matière de relation, devient l'un des intimes de Claudia, la fille de Sassou, qui est aussi sa conseillère en communication. Grâce à Claudia, Veiga rencontre son père. Les deux hommes sympathisent. Il leur arrive, dit-on, de faire une escapade à Madrid pour assister à un match du Real.

## **Arnaque sur des contrats**

Grâce à son entregent et son bagout charmeur, Asperbras décroche des contrats au Congo, comme en 2012, l'aménagement de la zone industrielle de Maloukou non loin de Brazzaville (montant : 450 millions d'euros) ou le projet de cartographie géologique, prospection minière et géophysique (200 millions de dollars.) L'année suivante, ce sont des forages hydrauliques (300 millions d'euros) qui sont confiés au groupe brésilien. Le projet consiste à creuser 4 000 forages en zone rurale, facturés 75 000 euros l'unité. En juin 2014, *Le Canard Enchaîné* révèle qu'à l'occasion de la conclusion des deux marchés de forage, une double arnaque a été mise au jour. La première : ils ont été sous-traités au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), en raison de la compétence très aléatoire d'Asperbras dans ce domaine. La seconde : les tarifs d'Asperbras ont été cinq à dix fois supérieurs à ceux pratiqués par le BRGM pour des travaux similaires.

## **Profits de grande envergure**

Cette magouille permet à Asperbras d'engranger des profits colossaux qui transiteront sur les comptes de sociétés domiciliées aux îles Vierges Britanniques... avant de se retrouver dans une banque du Cap Vert, le Banco International de Capo Verde, propriété de José Veiga. Puis, du Cap

Vert, les profits effectueront un nouveau voyage en direction du Congo et de la Suisse. En ces années 2014-2015, la « petite entreprise » de M. Veiga tourne à plein régime. Les montages financiers succèdent aux pratiques peu orthodoxes.

## **Ondongo, un ministre bourré de diplômes**

À Lisbonne, la police qui ne perd pas une miette des activités de José Veiga et de la firme brésilienne Asperbras, s'intéresse à un homme qui bénéficie de toute sa sollicitude financière. Son nom : Gilbert Ondongo, ministre de l'Économie du Congo. Âgé de 58 ans, il affiche un des plus beaux curriculum vitae du pays : docteur ès sciences économiques de l'Université de Paris II, titulaire d'un DESS en production et distribution d'énergie, d'un DESS en économie du développement, il entame une carrière de professeur en économie à l'Université Marien N'Gouabi de Brazzaville, tout en tâtant du journalisme qui le conduit à diriger la revue économique L'Enjeu. Parallèlement, il intègre, dès 1997, le premier cercle du président Sassou comme conseiller spécial pour les questions économiques avant d'être nommé, en 2002, ministre du Travail puis promu ministre de l'Économie. Fonctions qu'il exerce toujours, avec le titre, depuis le 10 août 2015, de ministre d'Etat chargé de l'Économie, des Finances, du Budget et du Portefeuille public. Du côté des opposants, on a une vision moins idyllique, moins reluisante du professeur Ondongo.

## **Un corrompu, Ondongo ?**

En 2014, le ministre Ondongo aurait acquis, pour son usage personnel, l'immeuble Arc-en-ciel de Brazzaville qui abrite les Assurances et

Réassurances du Congo (ARC), propriété de l'État. Cette allégation fait grand bruit dans les mouvements d'opposition, qui par la voix de Jean-Luc Maleka a réclamé la démission d'Ondongo. En vain. Le ministre du « Ciel et de la Terre » est toujours en fonction. L'année suivante, le voici secoué par une autre tempête. Selon des journaux d'opposition au Congo, relayés par la presse portugaise Gilbert Ondongo aurait acheté, Avenida da Liberdade, l'avenue la plus chic de la capitale portugaise, un appartement situé juste au-dessus des boutiques Cartier et Porsche. Le montant : 347 000 euros. A priori, rien de mal à cela, un ministre de l'Économie a les moyens de s'offrir un appartement dans des quartiers les plus huppés et les plus agréables de Lisbonne. Sauf qu'Ondongo n'a rien acheté du tout. Et que c'est le généreux José Veiga qui a mis la main au portefeuille !

## **Séjour au Danieli à Venise. Gratis**

Le groupe Asperbras, aux petits soins pour le ministre, met à sa disposition une résidence dans un endroit à la mode, la charmante station balnéaire de Cascais située à une demi-heure de route de Lisbonne<sup>5</sup>. On ne refuse rien à Gilbert Ondongo. La preuve, ces six jours passés, gratis, du 14 au 30 août 2015, au prestigieux hôtel Danieli à Venise. Coût : 5 000 euros la nuit. Six mois plus tard, du 13 au 15 janvier 2015, nouvelle fiesta. E Cette fois, au Ritz de Lisbonne. Qui paie ces libéralités ? Le frère d'un employé d'Asperbras au moyen d'une carte Visa au crédit illimité... Ondongo et Veira se laissent bercer par ce luxe des mois durant. Mais ils ne se doutent pas que le temps de la vie facile, de l'argent tout aussi facile, des opérations financières qui rapportent gros, des montages compliqués pour brouiller les pistes, arrive à son terme...

## **Forte tempête en perspective pour Veiga et Ondongo**

Dans le plus secret, la police portugaise enquête, depuis plusieurs mois, sur les deux hommes, un avocat connu, ainsi que plusieurs prénoms qui résident à Cascais. 120 policiers, 10 procureurs scrutent documents comptables, bordereaux, factures, déclarations fiscales en rapport avec des ventes de pétrole et des marchés de travaux publics. Autant de pièces à conviction saisies à l'occasion de 35 perquisitions menées dans tout le pays. L'opération Route de l'Atlantique, – Roto de Atlantico – pendant portugais de l'opération française Biens Mal Acquis en France, démarre. Le 3 février 2015, c'est le coup de tonnerre. Les enquêteurs arrêtent José Veiga, l'avocat de renom, cité plus haut, ainsi que le frère d'un ex-Premier ministre portugais, Paul Santana Lopes. (Un mois plus tard, ce sera au tour de Manuel Damiaso, président du club de Benfica de 1994 à 1997, de subir le même sort.) Pour saisir l'ampleur des malversations commises (fraude fiscale, blanchiment, corruption internationale), la police portugaise publie un communiqué où l'on peut lire : « Les prévenus ont agi dans le cadre de la conclusion de contrats pour la fourniture de biens et de services liés aux travaux publics, à la construction, et la vente de produits pétroliers, y compris les différentes entités publiques et privées. » Le communiqué poursuit : « les revenus générés de cette activité ont été utilisés pour acheter des biens immobiliers, des véhicules haut de gamme, des sociétés non résidentes, en utilisant à cet effet ceux qui ont des connaissances particulières et placés dans des lieux privilégiés, cachant l'origine de l'argent et de l'intégrer dans l'activité économique licite. »

Le juge d'instruction Carlos Alexandre – qui enquêta sur les malversations commises par José Socrates ancien Premier ministre du Portugal de 2005 à 2011<sup>6</sup> – commence début février les interrogatoires.

## **On balance et nouvelles révélations sur Ondongo**

Le temps presse, en raison d'un dossier aux ramifications internationales qui conduisent en Europe, Afrique, au Brésil vraisemblablement et vers le continent nord-américain. Sans se faire prier, un prévenu se met à table. Pas n'importe qui : c'est Paulo Santana Lopes, le frère de l'ancien Premier ministre. Il accable Ondongo en révélant que ce dernier est aussi propriétaire d'une luxueuse villa à Quinta da Marinha. Lopes affirme que cette résidence dans laquelle 8 millions d'euros, en espèces, auraient été trouvés, a été offerte en échange de marchés d'un montant de 1 milliard de dollars confiés à José Veira. Le 19 février 2016, nouveau coup de théâtre : Luis Rosa, journaliste à l'Observador du Portugal révèle qu'une société de Donald Trump, candidat à l'élection présidentielle des États-Unis, a reçu de l'argent provenant d'un compte d'une entité de José Veiga à la Banque Internationale du Cap-Vert. (Dans cette île, Veiga contrôle plus de 70 % des dépôts.) L'information est reprise par le site Congo-Liberty de Rigobert Ossebi.

## **Entourloupe avec des sociétés de négoce pétrolier**

Veiga au Congo. Veiga aux États-Unis. En Pologne. Dans les Émirats arabes unis. En Espagne. Au Royaume-Uni... L'ancien agent de Luis Figo est partout. On l'aperçoit en Suisse où grâce à des sociétés de négoce de pétrole au savoir-faire discutable, un certain nombre d'aigrefins gagnent des sommes folles... sur le dos du peuple congolais. L'entourloupe, décrite dès février 2015, dans le détail par la Déclaration de Berne<sup>7</sup>, qui figure dans le dossier judiciaire portugais, tourne autour de deux négociants

ayant pignon sur rue en Suisse : Gunvor et Philia, au sein desquelles gravitent José Veiga et des affidés du régime congolais. Cela, sous le regard vigilant d'un certain Denis-Christel Sassou Nguesso, grand manitou du pétrole congolais, surnommé, rappelons-le, tantôt Kiki, tantôt Junior. Sa maxime : « avant d'être fils du président, je suis un citoyen congolais. »

## **Pas d'appel d'offres**

Commençons par l'analyse du contrat signé en mai 2013 entre la CORAF dirigée par le « citoyen Sassou Nguesso » et la société de négoce genevoise Philia<sup>8</sup>. Aux termes de l'accord, Philia reçoit la totalité du fioul destiné à l'export pour la période courante du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2013. Ce contrat est renouvelable pour une année « après une évaluation en janvier 2014. » Pour l'année 2013, Philia obtient 5 cargaisons de fioul, ce qui lui procure un chiffre d'affaires de 140 millions de dollars. Jusque-là, rien que de très normal. Sauf que des dispositions font tiquer. D'abord, ce contrat en or, il l'est, Philia le décroche sans avoir eu recours à la procédure d'appel d'offres. En l'analysant, on y décèle d'autres anomalies :

- 1 – La CORAF prend des risques importants, en concédant son pétrole en « open credit », c'est-à-dire sans garantie de paiement.
- 2 – Elle accepte des paiements à longue échéance, quitte à priver sa trésorerie de plusieurs dizaines de millions de dollars.
- 3 – Elle autorise des paiements « en euro en utilisant un taux de conversion mutuellement convenu. »

En faisant fi de toute règle en matière de négoce pétrolier, Philia, selon la remarquable enquête de la déclaration de Berne, intitulée « Un contrat raffiné », revend systématiquement les cargaisons obtenues par la CORAF, à d'autres négociants helvétiques – Mercuria, MocoH et AOT Trading – et ce, aux mêmes conditions contractuelles, à l'exception du prix. En clair, « la société genevoise Philia se contente d'acheter et de revendre dans la foulée, son pétrole raffiné en empochant à chaque fois, une juteuse plus-

value. » Les investigations de la Déclaration de Berne montrent clairement, par exemple, que le 15 octobre 2013, à l'occasion d'une revente de Fioul à AOT Trading, Philia rafle au passage 300 000 euros.

## **Collusion entre une société de négoce et le Congo**

Qui est derrière Philia ? Qui sont ses dirigeants ? Quelle est la réalité des liens existant entre ce négociant si dorloté et les hautes sphères de l'État congolais ? Un coup d'œil sur les administrateurs de Philia apporte un commencement de réponse. D'abord, le négociant suisse a comme actionnaire unique, un ex-enseignant de formation, Jean-Philippe Amvame Ndong. Âgé de 48 ans, natif de Libreville (Gabon), il opérerait depuis le village chic de Mougins (Alpes-Maritimes), et entretiendrait des relations amicales avec Denis-Christel. En effet, selon plusieurs témoins, le personnel de Philia aurait rendu quelques services au fils du président, en recrutant, pour son compte, du personnel destiné à travailler dans la Fondation qu'il souhaite mettre sur pied. Outre ses activités de trader, Ndong a fondé une banque au Bénin, la Banque africaine pour l'Industrie et le Commerce (BAIC). Devinette : qui trouve-t-on parmi ses administrateurs ? L'entrepreneur et omniprésent José Veiga, la société de négoce Philia représentée par un proche de Ndong, Ikenna Okoli et un homme d'affaires d'origine camerounaise qui préside la banque, Yaya Moussa Ce dernier, toujours selon l'enquête de l'ONG-La Déclaration de Berne –, aurait facilité la visite, en 2011, de Denis-Christel à Washington. En 2005, Moussa avait déjà effectué le voyage dans la capitale américaine, en tant qu'envoyé spécial du FMI pour y négocier des réformes structurelles en échange de la réduction de la dette du Congo. La présence de proches de Denis-Christel au sein du capital de Philia ne peut qu'aggraver le soupçon d'une collusion entre Philia et les élites

congolaises. Soulignant que le fils du président du Congo a droit à la présomption d'innocence, l'ONG écrit noir sur blanc, page 13, que « ce dernier accumule autour de lui un faisceau d'éléments factuels permettant de mettre en doute son intégrité. » Inutile de le dire, ces révélations sur les liens supposés incestueux entre Philia et certains intimes du régime congolais déplaisent aux deux contractants. Surtout au négociant genevois. Lequel dément tout favoritisme à l'égard de quiconque : « Philia n'a aucune accointance d'affaires avec des personnes exposées politiquement, que ce soit en République du Congo ou ailleurs. Philia est un établissement sérieux et professionnel qui mène toutes ses affaires dans le respect scrupuleux des lois des pays dans lesquels elle opère. »

## **Quand la société de négoce Philia offre des nuits d'hôtel**

Voilà qui est dit. Sauf que quelques jours plus tard, Le Matin-Dimanche de Lausanne, dans son édition du 17 janvier 2016, quinze jours avant l'interpellation de José Veiga et Paul Santana Lopes, le frère de l'ex-Premier ministre portugais, publie un papier qui met à mal la défense du négociant Philia. Sous le titre, « Pour le clan Nguesso, le pétrole vaut bien une suite de luxe », le journal affirme que Philia a dépensé 4 271 francs suisses (3 890 euros) pour loger à La Réserve, un luxueux établissement de Genève, le 4 décembre 2012, le 28 janvier et le 29 mars 2013, un des dirigeants de la CORAF (la Congolaise de raffinage), qui n'est autre que son directeur financier, Jean-Jacques Mayaka. Une gentillesse faite trois mois avant la signature du contrat avec Philia. Cinq mois plus tard, en août 2013, le même Mayaka aurait profité d'un séjour, toujours gratis, dans un palace de Ramatuelle (Var) réglé 18 084 euros par Philia. C'est là qu'il aurait rencontré Jean-Philippe Amvame, l'actionnaire unique de

Philia. Or, en droit suisse, « un privé ou une entreprise a l'interdiction d'octroyer des avantages à un agent public étranger. »

## **Gunvor, Philia, même combat ?**

Parallèlement à Philia, une autre société genevoise cherche à s'attirer les bonnes grâces de Brazzaville. Son nom : Gunvor. Installée rue du Rhône à Genève, cette société a été fondée en 2000 par deux traders de haut vol. Le premier, âgé de 64 ans s'appelle Torbjörn Törnqvist. De nationalité suédoise, crâne rasé et regard d'acier, c'est un grand sportif qui rêve de conquérir un jour la Coupe de l'America. Grand joueur de hockey, il décroche un stage chez BP en 1977, avant d'intégrer Scandinavian Trading Co à Londres comme patron du négoce. Par la suite, il s'occupe d'une raffinerie à Anvers, qu'il finit par racheter. Au milieu des années 90, il part pour l'Estonie où transite une grande partie du pétrole russe. La rumeur veut qu'il rencontre dans ce pays celui avec lequel il fonde Gunvor en 2000. L'associé en question ? C'est Guennadi Timtchenko, un Russe, né en Arménie, mais naturalisé finlandais<sup>9</sup>. Influent dans le monde du tennis, du hockey sur glace, président de plusieurs fondations s'intéressant à l'art lyrique, à la restauration des monuments historiques et à la technologie médicale, il est, selon le magazine Forbes, l'un des hommes les plus riches de la planète avec une fortune estimée à 15 milliards de dollars.

## **Une plus-value de 110 millions d'euros**

Comme Törnqvist, Timtchenko entretiendrait des relations amicales avec Vladimir Poutine, ce qu'ils démentent. Une chose est sûre, ce duo hors norme, qui possède Gunvor jusqu'à ce qu'en 2016, Timtchenko cède

ses parts à son associé, obtient le droit d'exporter à partir du Congo, sans appel d'offres, entre septembre 2010 et juin 2012, 22 tankers d'une valeur de 2, 2 milliards de dollars. Un contrat... en or noir qui leur permet de rafler, après leur revente, une plus-value de 110 millions de dollars. Avec la possibilité d'entrevoir des rétrocommissions pour Brazzaville. Une hypothèse non confirmée, mais plausible, en raison des découvertes mises au jour par la justice helvète début 2013. Enquêtant sur des faits de blanchiment et de corruption, elle est tombée sur deux comptes ouverts à la Clariden Leu, désormais propriété du Crédit suisse, crédités chacun de 15 millions de dollars. En soi, rien de bien méchant. Sauf que lesdits comptes ont pour bénéficiaires, un Français, Jean-Marc Henry, à la réputation mitigée, et un Gabonais, Maxime Gandzion, ancien d'Elf-Gabon, jadis conseiller du président Omar Bongo, désormais dans le sillage du président Denis Sassou-Nguesso. Cette proximité interroge et préoccupe les enquêteurs : Gandzion serait-il un agent de l'État congolais ? Si la réponse est positive, il est clair que nous serions aux portes d'une pratique qui porte un nom en droit : corruption. Pour l'heure, pas de réponse définitive à cette interrogation. En revanche, une certitude : l'État congolais a vendu son pétrole en échange d'un préfinancement de 750 millions de dollars consenti par la BNP Paribas suisse et garanti par Gunvor. Et une partie de cette manne a permis, en contrepartie, au brésilien Asperbras de financer une série d'investissements évoqués plus haut, notamment la création de la zone industrielle et commerciale de Maloukou et l'exécution de 4 000 forages en zone rurale.

## **Des revenus pétroliers cachés**

Il arrive aussi que le Congo, grâce à des montages financiers complexes, comme ceux évoqués plus haut, dissimule ses revenus

pétroliers. C'est ce que fera, en janvier 2003, Denis Gokana, personnage incontournable dans le monde du pétrole à Brazzaville. Cette année-là, l'ancien salarié de la compagnie Elf fonde Africa Oil and Gas Corporation (AOGC), structure chargée de vendre du pétrole, associée à une autre compagnie, Sphinx Bermuda. Les deux sociétés, sous la houlette de Gokana, vendent 23 cargaisons pour 472 millions de dollars. Or la Financière Kensington, acheteuse de pétrole à un intermédiaire, Glencore, en contact avec AOGC, apprend que l'argent du pétrole arrive directement sur le compte d'AOGC ! Kensington saisit la justice.

## Quand la justice londonienne s'en mêle

Le 28 novembre 2005, elle obtient gain de cause : la chambre commerciale de la Haute Cour de Londres condamne la République du Congo Brazzaville à rembourser 121 millions de dollars à Kensington au titre de créances impayées. Cette dernière société n'en a pas fini avec Brazzaville. Six mois plus tard, le 26 avril 2006, elle dépose plainte à New York devant la Cour fédérale américaine contre la Société nationale des pétroles congolais (SNPC), Bruno Jean-Richard Itoua<sup>10</sup>, son ancien patron, à l'époque ministre de l'Énergie et la BNP Paribas. Selon Kensington, « les trois ci-dessus se sont associés pour cacher sciemment des revenus tirés de la vente du pétrole par le biais de prépaiements complexes et structurés de manière inhabituelle. » Plainte irrecevable pour incompétence des juridictions américaines plaident les avocats du trio. Pas d'accord, réplique la juge Loretta Preska qui écrit dans son jugement : « la plainte est recevable, car une quantité suffisante d'activités – visées dans la plainte – est censée avoir eu lieu ici. » Voilà pour la forme. Sur le fond, en revanche, la juge enfonce le trio, principalement Jean-Richard Itoua : « Sous sa conduite, M. Itoua, aurait, de 2001 à 2004, utilisé une étourdissante série de transactions fictives complexes et de

compagnies paravent pour piller la richesse pétrolière du pays. » Un an plus tard, le Congo respire : une Cour d'appel fédérale américaine contredit la décision de la juge Preska. Du coup, Kensington abandonne les poursuites contre Jean-Richard Itoua.

## **L'insupportable dette du Congo**

Aujourd'hui, le Congo de Sassou connaît une crise économique grave. Le recours au préfinancement pour la vente de son pétrole, procédé auquel elle a eu recours, surtout depuis le début des années 2000, lui coûte cher. Cette pratique accentue sa dette, phénomène qui ne devrait pas exister eu égard à la richesse du pays. Or, sans cesse, on vient au secours du Congo pour réduire sa dette, voire carrément de l'effacer. Ainsi, le 19 juillet 2010, Brazzaville se voit délester de sa dette à l'égard de Paris, soit 646 millions d'euros. Une sacrée épine retirée du pied de Sassou Nguesso, puisque la dette est ramenée à 20 % du PIB. Sept ans plus tard, en mars 2007, RFI (Radio France Internationale) révèle que les autorités congolaises ont caché la vérité sur le montant de la dette : elle atteint 120 % du PIB, alors que les chiffres officiels la chiffrent à 77 % du PIB. Cette détérioration trouve en grande partie son origine dans les prêts accordés par les traders pétroliers, les Gunvor, Philia, Glenore et autres Trafigura, en échange d'achat de pétrole. Nous avons vu qu'à cette occasion, des hauts dignitaires de Brazzaville ne s'oubliaient pas.

**Quand la patronne du FMI tance  
le Congo : « Éradiquez la corruption ! »**

Fin 2017, la situation économique du Congo demeure exsangue. Christine Lagarde, la directrice générale du FMI – qui a succédé en juillet 2011 à Dominique Strauss-Kahn pour cause d’affaire Nafissatou Diallo au Sofitel de New York – le dit sans détour. En substance : « nous sommes prêts à vous aider, M. Sassou Nguesso, mais à condition que vous instaurez une bonne gouvernance et que l’éradication de la corruption soit un des fondements de l’action de l’État. » Fini le temps de la complaisance ! La directrice générale du FMI, en cette fin 2017, ne pratique pas la langue de bois : « il ne s’agit pas de voler au secours d’un pouvoir ou d’un homme, mais de sauver une population. » Ainsi donc, les interpellations, les mises en garde d’une large partie de la société civile, des ONG et surtout des sites d’information remarquablement informés (Congopage, Congo-Liberty, Zenga-Mambu, Dac-press, Mwindi) ont convaincu le FMI que le président Sassou ne s’est pas forcément entouré des meilleurs ministres. Il suffit de lire comment certains d’entre eux sont traités sur les réseaux sociaux... Ni Lucien Ebata, ni Jean-Jacques Bouya ou Gilbert Ondongo ne diront le contraire. Ils ont beau se retrancher derrière la chute du prix du baril, excuse immuable, on ne les croit plus.

## **Les mauvaises excuses du Congo**

L’article de Benjamin Bilombot-Bitadys sur son blog Page.com donne la tonalité du climat qui règne à Brazzaville. Voici ce qu’il écrit le 22 décembre 2017 : « Il n’y a plus d’échappatoire à la problématique de la crise, car la baisse du prix de baril de pétrole a bon dos. Il faudra trouver d’autres alibis pour justifier le laisser-aller du clan d’Oyo [la ville natale de Sassou Nguesso] : le marasme économique et financier du Congo Brazzaville ne saurait être imputable à la seule chute du prix du baril qui tourne aujourd’hui autour de 60 dollars. Pourquoi chercher midi à quatorze heures quand les difficultés de trésorerie sont en grande partie

dues à une gouvernance défailante, à la corruption, à la mauvaise allocation des ressources, au vol, aux choix hasardeux de politique économique, à la kleptomanie, au clientélisme, au recours systématique à l'endettement pour financer des structures très onéreuses et de mauvaise qualité. [...] Une montagne de crimes moraux et financiers qui mérite d'être déplacée par une nouvelle éthique. » Dans le droit fil de ce réquisitoire, Benjamin Bilondot-Bitadys termine son papier pour relater un événement qui vient d'avoir lieu à l'Assemblée nationale.

## **On rit... Mais on devrait en pleurer !**

L'auteur raconte que lors de la séance des questions – comme cela se pratique chaque mardi à l'Assemblée nationale à Paris – un député, Jean-Pierre Ibovi s'en est pris au ministre des Travaux publics, Jean-Jacques Bouya qui venait inaugurer une route de 137 kilomètres de long dans la partie septentrionale du pays. Une route qui aurait coûté plusieurs millions d'euros. Seulement voilà : la route n'existe pas ! Première information. La seconde, qui ne fait pas rire du tout Bilondot-Bitadys, c'est que les députés, au lieu d'être scandalisés par ce fiasco, se montrent hilares. Comme s'ils estimaient que cette dilapidation d'argent public n'était un joli gag ! Et Bilondot de déplorer ce ricanement de la Représentation nationale dont pas un de ses membres ne réclamera la démission de Jean-Jacques Bouya.

**La diaspora congolaise manifeste sous  
les fenêtres du ministre Thierry  
Moungalla**

À 8 000 kilomètres de là, en France, la diaspora congolaise qui suit, jour après jour, l'instruction sur les Biens Mal Acquis se mobilise pour dénoncer les pratiques d'autres ministres moins en vue qu'un Bouya ou un Ondongo. C'est ainsi que le 4 avril 2017, un collectif d'une vingtaine de « résistants » vient soutenir quatre de leurs camarades placés en garde à vue au commissariat de Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime). Ces derniers sont soupçonnés d'avoir commis des dégradations dans la maison du ministre de la Communication du Congo, Thierry MOUNGALLA. Cette habitation, selon les manifestants, aurait été acquise avec l'argent des contribuables congolais. Déjà, en 2015, le ministre avait fait l'objet de menaces de mort dans deux vidéos enregistrées par un dénommé Momo. Ce qui avait entraîné le dépôt d'une plainte par l'État congolais.

## **Le fils de Sassou, Wamba s'en prend à deux ministres**

Au Palais présidentiel à Brazzaville, on prend au sérieux ce climat délétère. Témoin, l'instauration d'une zone de décontamination autour du président Sassou Nguesso. L'objectif : montrer que certains membres de la nomenklatura font prendre un très mauvais chemin au peuple congolais. L'un des premiers à réagir, de manière musclée, début novembre 2017, s'appelle Wamba Sassou, l'un des fils du président. Soucieux d'éviter que toute la colère des Congolais ne se déverse sur son père, il s'en prend vivement à Jean-Jacques Bouya et Gilbert Ondongo. Il leur reproche de se gaver financièrement et de n'accomplir aucun effort pour augmenter la masse salariale des fonctionnaires. L'altercation entre Wamba d'une part, et Bouya et Ondongo de l'autre, n'a rien de feinte, le premier ayant empoigné Ondongo par le col de sa chemise. L'incident est dévoilé par la présidence de la République, comme si, en haut lieu, on voulait signifier officiellement la disgrâce des deux poids lourds du gouvernement.

## Ça chauffe pour Ondongo

Quelques mois plus tard, le 13 février 2018, Gilbert Ondongo est convoqué à la Direction générale de la sécurité du territoire (DGST) pour s'expliquer sur des malversations qui auraient été commises au CHU de Brazzaville. Lorsqu'il était ministre des Finances, Ondongo aurait alloué des crédits au CHU qui n'en aurait jamais vu la couleur. Cette convocation suivait celle de Jean-Didier Elongo, ancien directeur du contrôle des marchés publics qui avait balancé Gilbert Ondongo en l'accusant de détournement de fonds publics au CHU. La charge ne sera guère payante : Elongo, en compagnie de trois autres cadres du Ministère de la Santé écoperà d'un mandat d'arrêt. Le ménage commencerait-il à être fait au Congo ? Le président Sassou aurait-il compris qu'il y va de la survie économique du Congo, via le FMI, mais aussi de sa propre survie politique ?

---

1. Appelée la « Rota do Atlantico » au Portugal, car elle nous emmène par-delà l'Océan Atlantique, de Lisbonne au Brésil en passant par le Congo-Brazzaville. Ce scandale met en cause des ressortissants des trois pays, avec en première ligne le Congo. Il se dit dans certaines chancelleries que le pouvoir de Luanda (Angola), qui n'a jamais apprécié les liens noués entre Sassou et le Portugal ou le Brésil, ne serait pas mécontent des ennuis faits indirectement à Brazzaville dans le cadre de cette Opération Route de l'Atlantique.

2. Dans sa remarquable enquête sur les conditions dans lesquelles le Congo vend son pétrole, intitulé « Un contrat raffiné » (février 2016), l'ONG la Déclaration de Berne, via ses auteurs, publie, sur le mode ironique et du pastiche, un fac-similé de la carte d'identité de Denis-Christel Sassou-Nguesso. On y apprend qu'il a deux surnoms, Kiki et Junior et que sa date de naissance est inconnue. On y apprend que comme particularités, il a « des goûts de luxe, une passion pour les juridictions exotiques (sic) et la dilapidation de biens publics. » À la rubrique dépenses connues, on découvre que le patron de la SNPC s'est acheté des chemises avec boutons de manchette en or et pierres précieuses pour 257 000 euros. Qu'il a investi 8 millions d'euros pour la rénovation d'un hôtel particulier à Neuilly-sur-Seine. Qu'il dispose d'une carte de crédit liée à un trust de Hong Kong grâce à laquelle il a déboursé des centaines de milliers d'euros.

3. Voir l'article de Marie-Lyne Darcy dans Le Monde Afrique du 22 février 2016 : « José Veiga : la déchéance du *Monsieur Afrique* portugais » ; voir également un article de la

Déclaration de Berne du 25 février 2016 : « Informations complémentaires au sujet de José Veiga et de ses relations d'affaires ».

4. Voir l'article dans *Le Monde Afrique* de Marc Gueniat du 2 décembre 2016 : « Palace à Venise et villa au Portugal : il fait bon être ministre à Brazzaville » ; voir le site [www.congo-liberty.com](http://www.congo-liberty.com), l'article de Rigobert Ossebi : « Une villa de luxe appartenant à Gilbert Odongo et des millions d'euros saisis au Portugal ».

5. Asperbras a été fondée en 1966 par Francisco Colnaghi à Penapolis, ville située dans l'État de Sao Paulo. Spécialisée dans la fabrication de tubes en PVC pour l'irrigation agricole. Parmi les autres activités d'Asperbras, il faut mentionner la prise en charge d'enfants pauvres pour leur dispenser des soins et leur apprendre à lire et écrire. Dans l'affaire Route de l'Atlantique, la justice va rattraper Colnaghi, soupçonné d'être de mèche avec son représentant au Congo, Veiga. À l'occasion de la révélation au grand jour de l'affaire Route de l'Atlantique, l'éditorialiste d'*O Globo*, José Casado revenait sur l'effacement, en 2013, par le Brésil d'une dette de 280 millions de dollars due par le Congo. En termes à peine voilés, il y voyait l'ombre d'Asperbras qui aurait pu corrompre l'entourage de la présidente du Brésil d'alors, Dilma Roussef. Voici ce que le journaliste d'*O Globo* écrivait : « Cette amnistie approuvée en un temps record, et sans débat au Sénat, était sous l'influence manifeste d'Antonio Palocci, ancien ministre des Finances de Lula et ancien chef de cabinet de Dilma Roussef. Palocci entretient des relations harmonieuses avec Colnaghi (patron d'Asperbras). Responsable de la campagne de Lula en 2002, et de Dilma en 2010, Palocci était un utilisateur d'avions d'Asperbras. » Voir *Mirastnews* du 19 février 2016, l'article de Jean de Dieu Mossingue : « Portugal-Veiga-Asperbras : soupçons de corruption au sommet dans l'effacement de la dette du Congo par le Brésil ». Voir Blog de Jecmaus du 20 novembre 2013 dans *Mediapart* : « Congo/Brésil : Sassou Nguesso, le très riche président Pays Pauvre Très Endetté, abuse de la générosité du Brésil ».

6. Soupçonné de fraude fiscale et de corruption, José Socratès, âgé de 61 ans, qui a été secrétaire général du Parti socialiste portugais de 2004 à 2011, est le Premier ministre qui a légalisé l'IVG, imposé une politique de rigueur budgétaire et réalisé la signature du traité de Lisbonne.

7. La Déclaration de Berne, fondée en 1968, qui se nomme depuis 2016 Public Eye, est une ONG installée à Lausanne (Suisse), fondée par des théologiens progressistes avec à leur tête André Bieler. Son objectif est de se battre et de dénoncer les injustices que représentent les écarts entre pays riches et pays dits en voie de développement. Dès 1974, Public Eye mène de nombreuses campagnes : « Pour un commerce du jute (Solidarité Jute Écologie » ; « La santé chez nous et dans le tiers monde » L'ONG a publié un rapport sur les « salaires de misère en Europe de l'Est et en Turquie » Il y quelques années, *Public Eye* a publié une enquête qui a fait beaucoup de bruit : « Nestlé tue-t-il les bébés ? » Le journal *24 heures*, de Lausanne, a publié un portrait de sa présidente, Pierrette Rohrbach, le 22 décembre 2016, sous la signature de Laureline Duvillard. L'ONG compte environ 25 000 membres.

8. Voir les enquêtes remarquables de la *Déclaration de Berne*, devenue *Public Eye*, signées Marc Gueniat et Agathe Duparc sur les contrats entre le Congo, via Jean-Christel Nguesso, et les deux sociétés de négoce pétrolier Gunvor et Philia. L'une a été publiée en février 2015 sous le titre « Un contrat raffiné », qui comportait une soixantaine de pages. L'autre, plus condensé, a été publiée en 2017 sous le titre « Gunvor au Congo. Pétrole, cash et détournement : les aventures d'un négociant suisse à Brazzaville ». Écrits comme un polar, haletant, avec ses

rebondissements, ces deux rapports, dont nous nous sommes inspirés, constituent un modèle du genre dans ce qu'on appelle le journalisme d'investigation. Voir également l'article d'Ian Hamel dans *Le Point* du 22 janvier 2016 : « Congo : Brazzaville a-t-il bradé son pétrole à une société suisse inconnue ? » Voir l'article d'Agathe Duparc paru le 3 juin 2013 dans *Le Monde-International* : « l'affaire Gunvor ou l'anatomie d'un scandale pétrolier Russo-Sassou Nguesso ».

9. Voir sa fiche Wikipedia qui fourmille d'informations sur le personnage. Voir aussi le portrait très complet de Torbjörn Törnqvist, « patron de Gunvor, marin patient », dans *Le Temps* du 7 juin 2016.

10. Il est le fondateur de la Société Nationale des Pétroles Congolais (SNPC). Bruno Jean-Richard Itoua a été ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique de 2005 à 2011, date à laquelle il est nommé ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technique. Très proche du chef de l'État, il a été un temps son conseiller spécial pour le pétrole. Son nom est cité dans l'affaire des Panama Papers. Voir le livre remarquable : *Afrique : pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonnent le pétrole africain* par Xavier Harel, chez Fayard en 2006. Voir également *Congo démocratie Vol. VI : Congo Brazzaville : du putsch au rideau de fer*, par Calixte Baniafouma, aux éditions L'Harmattan, en 2006.

## CHAPITRE 6

# Jackpot pour « Joujou »

---

*Quand la téléphonie mobile prend pied au Congo Brazzaville. Naguib Sawaris, à la tête d'une des plus grosses fortunes d'Afrique entre en piste. Une association fructueuse pour Joujou, la fille de Sassou Nguesso. À la revente du réseau, elle recevra 20 millions de dollars.*

\*

L'histoire que nous allons raconter – décortiquer – nous emmène du côté de l'Égypte et nous fait découvrir l'un des hommes d'affaires les plus originaux d'Afrique. Et l'un des plus riches. Cette fois, nous ne croiserons pas le chemin du gratin politico-économique de Brazzaville, mais uniquement celui d'un couple très lié au président Sassou Nguesso, le couple Johnson. Autrement dit, Julienne Olga, l'une des filles du président du Congo et son mari Guy, un juriste né au Togo issu d'une famille d'universitaires et de diplomates, propriétaire de biens immobiliers au Togo, Gabon, Congo, Ghana. En région parisienne, le couple possède un hôtel particulier agrémenté d'une salle de gym et d'une piscine intérieure. Coût du bien : 8 millions d'euros, rénovation comprise. On ne parle guère de Guy Johnson, pas davantage de son épouse, Julienne alias « Joujou. »

## **Joujou a de la chance**

Tout au plus, aperçoit-on le couple, au détour du dossier d'instruction, comme destinataires de virements importants émanant de sociétés établies dans des paradis fiscaux. Si nous évoquons « Joujou » c'est parce qu'elle a été l'heureuse gagnante d'un jackpot qui fait rêver : à l'occasion de l'attribution d'un marché de téléphonie mobile et de sa revente quelques années plus tard, à un groupe sud-africain, elle a réalisé une plus-value de 20, 5 millions de dollars. Une découverte que l'on doit au Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy qui a constaté que bon nombre des secrets de l'argent caché du couple se trouvait en Suisse et que leur gestionnaire n'était autre que Philippe Chironi, ce financier français dont nous avons évoqué le rôle de premier plan dans la gestion de la galaxie Sassou.

## **Une ville en lambeaux**

Les années 1998-1999 à Brazzaville. Pendant cinq mois, la guerre entre partisans du président Lissouba et ceux de Denis Sassou Nguesso, a été effroyable. Des dizaines de milliers de morts recensés. Des milliers de gens qui ont fui du côté de Kinshasa. Battu par les urnes, Sassou a gagné par les armes et retrouvé le trône qu'il avait occupé en 1992. Les infrastructures de Brazzaville sont totalement détruites. Les habitants de la capitale ont peur. Ils ne veulent plus y habiter. Écoles et maisons ont été éventrées. La vie doit reprendre. Le pays, reconstruit. Tout est à faire, ou plutôt à refaire, dans l'ancienne capitale de la France libre.

## **Un réseau de téléphone mobile ? quelle bonne idée !**

C'est dans ce contexte qu'un dénommé Paul Antaki a une idée. Propriétaire de deux entreprises, l'une de textile, l'autre entreprise de distribution de textile, l'autre d'exploitation de l'eau, il désire travailler au Congo. Il pense que dans ce pays au riche potentiel on peut faire des choses et que l'avenir appartient, comme, on dit, aux ambitieux et aux entrepreneurs. Son idée ? Y installer un réseau de téléphonie mobile. Aussi est-il prêt à aider son cousin Rami, qui justement, détient une licence de téléphonie au Congo et qui a dans sa manche un atout de poids : celui de connaître l'entourage du président Sassou Nguesso. La licence du cousin Rami n'est pas exploitée. Il faut y remédier. Demeure un problème. De taille. Un tel projet ne peut déboucher que s'il est adossé à un puissant groupe industriel.

## **L'entrée en piste de l'homme d'affaires égyptien Naguib Sawiris**

Ça tombe bien. Paul Antaki, qui est égyptien, connaît le principal homme d'affaires égyptien. La dixième fortune d'Afrique. Il pèse plusieurs milliards de dollars. Son nom : Naguib Sawiris<sup>1</sup>. Il est le fils du célèbre Onsi Sawaris, le créateur de ce qui est désormais un empire. Mais surtout, Sawiris offre un avantage de poids : il est le patron d'une entreprise de téléphonie mondialement connue, Orascom. Que fait donc Paul Antaki, qui connaît Naguib depuis des années, sans être pour autant un de ses intimes ? Eh bien, il lui passe un coup de fil fin juillet 1998 et lui expose son projet, qui ne pourrait se concrétiser qu'avec le concours de son cousin Rami. Naguib Sawiris, s'il ne ferme pas la porte à la proposition,

souhaite s'accorder un peu de temps pour donner sa réponse. Il demande à Rami de voir sur place – à Brazzaville – de quelle manière pourrait être mis sur pied ce réseau de téléphonie mobile.

## **Joujou très intéressée par le projet**

Rami Antaki s'exécute et en profite pour rencontrer Julienne Sassou Nguesso, la fameuse « Joujou », l'une des filles du chef de l'État. Elle se dit très intéressée. Néanmoins prudente, elle demande à se rendre en Égypte pour y rencontrer Naguib Sawiris. Souhait exaucé. « Joujou » part visiter, au bord de la Mer Rouge, les différentes infrastructures du groupe de l'Égyptien. « Joujou » est satisfaite. Bluffée même. Prête à tenter l'aventure, encore qu'au Congo le marché de la téléphonie mobile n'a rien de mirobolant. On parle d'un marché potentiel de 30 000 personnes. C'est un peu juste. L'Égyptien hésite à se lancer dans l'aventure d'autant qu'en Égypte, avec son réseau Mobinil, il peut compter sur 30 000 abonnés... par jour ! Rien à avoir avec ce qu'on lui propose. Lui qui a l'habitude d'être partant pour des aventures grandioses et de clamer haut et fort qu'il aime l'argent...

## **Des mines d'or à l'immobilier en passant par les télécommunications**

Qui est Sawiris ? Âgé de 62 ans, issu d'une famille copte, c'est un homme aux multiples casquettes, jamais en panne de créativité dès qu'il s'agit de business. Il est présent dans de nombreux secteurs. Du BTP en passant par les mines d'or, les télécommunications – il a été opérateur dans 28 pays – et l'immobilier. Son credo : donner une place

prépondérante aux petites et moyennes entreprises. Elles seules, pense-t-il, peuvent apporter une aide efficace à la résolution du chômage. L'emploi, pour Sawaris, c'est une idée fixe. C'est pour cette raison, que, lui, le diplômé de l'École polytechnique de Zürich, qui revendique « un esprit organisé, à l'allemande », a investi dans le secteur minier, celui de l'or, qui est une valeur refuge. Il le certifie : « le sous-sol africain n'a pas encore été bien exploré, il y a donc une opportunité à saisir ! À travers La Mancha [groupe minier] qui a fusionné, fin 2015, avec Endeavour [société aurifère canadienne], je pense pouvoir à la fois aider au développement de ces pays et construire un groupe minier africain aurifère de premier plan. » Sawaris le répète à l'envi : « le potentiel du continent africain n'a toujours pas été exploité. »

## **Décidément, ils adorent tous la presse**

Sacré bonhomme que Naguib Sawiris devenu à 23 ans l'homme le plus riche d'Égypte ! Avec un tel cursus, une telle boulimie, comment ne s'intéresserait-il pas aux médias, comme les Martin Bouygues, Bernard Arnault et autres François Pinault ? Eh bien, c'est chose faite puisqu'il a lancé à Lyon, en janvier 2016, Africanews, filiale d'Euronews – dont il est actionnaire – déclinée en 14 langues, dont l'arabe et le russe. Jamais à court d'idées, soucieux de mettre la culture à la place qu'elle mérite, ce cinéphile affirmé, longtemps parrain du Festival du film du Caire a fondé le Festival du film d'El Gouna dont la première édition a eu lieu en septembre 2017. Au-delà de son engagement économique et culturel, Sawiris mène un combat politique et philosophique. Résolument hostile au fondamentalisme religieux, partisan de la laïcité, de la séparation entre le politique et le religieux, voilà qui fait du bien à entendre. À ceux qui seraient sceptiques, il y en a forcément, Sawiris lance : « je suis aussi bien contre la persécution des minorités musulmanes en Birmanie que contre

celle des chrétiens par l'État islamique au Moyen-Orient. Si on ajoute que Sawiris le libertaire, est la bête noire des Frères musulmans et qu'il a fondé le Parti des Égyptiens libres (FEP) on aura tout dit... Voilà pour le côté séduisant du personnage.

## **Une image sujette à discussion... ou contestation ?**

Mais il y a un côté qui brouille cette image. Ainsi, c'est ce que laisse entendre le journal helvète Sept-Info<sup>2</sup>, Sawiris aurait contourné les sanctions américaines en Corée du Nord. Le fisc français et italien se seraient également intéressés à Orascom, mais sans lendemain. Dans le cas français, la curiosité des inspecteurs des impôts aurait été stoppée – dicit Sept-Info – sur une intervention au plus haut niveau. Tel apparaît le personnage œcuménique, contrasté, qui devrait être chargé de la mise sur pied du réseau de téléphonie mobile GSM au Congo. Nous sommes en 1998. Les parties prenantes à ce futur contrat, d'un côté le Congo, de l'autre, Orascom de Sawiris et les cousins Antaki peuvent entrer dans le vif du sujet. Ne nous y trompons pas : le vif du sujet, autrement dit le tempo, il n'y a qu'une personne qui a le droit, au sens propre, de le donner.

## **Le président Sassou décide de tout... Comme d'habitude**

C'est le président Sassou Nguesso lui-même. Et personne d'autre. Aussi subordonne-t-il son feu vert à deux exigences : 1 – Un de ses proches devra être partie prenante à la réalisation du réseau de

téléphonie. Il (elle) devra être récompensé de sa participation 2 – Le président souhaite recevoir une subvention pour une œuvre caritative qu'il entend mener dans son village natal d'Oyo, à savoir la rénovation du circuit d'eau potable. Aussi sollicite-t-il une aide de 200 000 euros. Qui refuserait cette double demande, surtout la première ? Tout le monde comprend que le proche du président n'est autre que Julienne, et que sans sa présence, on pourra mettre une croix sur la concrétisation du projet. Première étape franchie. Désormais, il faut obtenir diverses autorisations, notamment la licence d'exploitation et de commercialisation. Le ministre des Postes et Télécommunications, Jean Dello la donne sans grande difficulté. Mais un léger contretemps perturbe le programme : Rami Antaki a oublié de régler les taxes nécessaires à l'obtention de la licence. Oubli réparé quelques mois plus tard.

## La part belle pour Sawiris et Joujou

Février 2000. Le moment tant attendu : la constitution du pacte d'actionnaires. Est créée une structure, Libertis Telecom, chargée de mettre sur pied le réseau de téléphonie au Congo Brazzaville. Ses actionnaires ? Orascom, à hauteur de 65 %, et une entité, Babybell Limited, de droit mauricien, à hauteur de 35 %. Étant entendu que les actions de Babybell Limited sont détenues à hauteur de 65 % par Orascom, 20 % pour l'investisseur Julienne Johnson Sassou Nguesso et 15 % pour Rami Antaki. Pas besoin d'être grand clerc pour deviner que cette répartition du capital laisse entrevoir deux gagnants : Naguib Sawiris, évidemment et « Joujou », laquelle ne met pas un rond dans l'histoire. Mieux : on lui en donne. Elle aura droit à une indemnité mensuelle oscillant entre 5 000 et 8 000 euros par mois. C'est ce qui ressort d'un courriel daté du 20 février 2003 adressé par Naggi Aboud, le directeur de l'opérateur Libertis à Naguib Sawiris. Il écrit : « Ce serait bien de continuer à verser la rémunération mensuelle à "Joujou" (environ 8 000 euros que nous pourrions diminuer à 5 000 euros) afin de l'avoir à nos côtés. » Principe vieux comme le monde, valable dans le monde des affaires : on amadoue un – une – proche du grand patron pour s'attirer ses faveurs. Début 2000, le réseau Libertis commence à fonctionner. Mais la concurrence est rude en raison de la présence de l'entreprise Celtel, immatriculée en Hollande et propriété d'un homme d'affaires anglo-

soudanais, Mo Ibrahim. Inquiet de la percée de Celtel, Rami Antaki propose à Sawiris de s'agrandir et de prendre le contrôle d'un autre opérateur présent à Brazzaville, Telecel, propriété d'un homme d'affaires rwandais, M. Miko Rwayitare<sup>3</sup>. Très connu au Zaïre, où il a implanté un réseau de téléphonie, c'est lui qui offrira 10 portables au dictateur président Mobutu, éberlué de pouvoir téléphoner aux quatre coins de planète à sa famille, à ses amis et à ses collègues chefs d'État. Grâce à son entregent et à son savoir-faire, le businessman rwandais étend le réseau Telecel dans treize pays africains en plus du Zaïre : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Niger, Ouganda, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

En 2001, Orascom, à l'appétit vorace, rachète 90 % de Telecel, après avoir pris le contrôle l'année précédente, du marché GSM de l'Algérie pour 700 millions de dollars et investi 2 milliards de dollars en compagnie d'Alcatel. Cette prise de contrôle est dure à absorber.

## **Marche arrière pour Sawiris**

Aussi, Sawaris se voit contraindre de se séparer de tous ses actifs non stratégiques. Il commence par la Jordanie avant de vendre l'ensemble de ses réseaux de l'Afrique subsaharienne. La cession s'effectue à la découpe, par appartement, si l'on peut dire. Un repreneur commence par rafler quatre lots, à savoir la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Gabon notamment pour 70 millions d'euros. En 2003, Libertis Telecom, « le bébé » de Rami Antaki est sur le point d'être cédé. Sawaris a trouvé un acheteur à 40 millions d'euros. Pas d'accord, réplique Rami, cette vente est prématurée. Il faut attendre une conjoncture plus favorable ; nous pourrions alors en tirer un meilleur prix. Les deux hommes sont au bord du conflit. Finalement, la raison l'emporte. Les choses se calment. Pour l'instant. En février 2003, a lieu une augmentation de capital de Babybell,

l'entité mauricienne détentrice de 35 % du capital de Libertis Telecom. Désormais, les 1 000 actions sont ainsi réparties : 500 pour Julienne Johnson, 350 pour Rami Antaki, 150 pour Paul Zafer. Ce dernier, ami d'enfance de Naguib Sawaris est, rappelons-le, actif dans le domaine de la distribution du textile et le prêt-à-porter. (Pour l'anecdote, il est de nationalité syrienne alors que Rami est égyptien.)

## **Le coup du siècle pour Sawiris et Joujou**

La cession de Libertis Telecom approche. C'est ce qui se passe en décembre 2005, lorsqu'on apprend que Libertis Telecom a été racheté par le mastodonte MTN, (12 milliards d'euros de chiffre d'affaires) multinationale sud-africaine fondée en 1994, désormais présente dans 23 pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Montant de la transaction : 102 millions de dollars. Une jolie culbute pour l'entrepreneur égyptien qui avait investi quatre ans plus tôt, 20 millions de dollars. Quant à « Joujou », elle n'a pas lieu d'être déçue. En quatre ans, 5 à 8 000 euros, chaque mois, sont tombés dans son portefeuille sans qu'elle fasse quoi que ce soit ou presque. Il y a pire comme situation. En effet, au bout de ces années, elle s'apprête à recevoir 20 millions de dollars. Un jackpot inespéré. Décroché uniquement parce qu'elle porte le patronyme de Sassou Nguesso. Quant à Rami Antaki, il n'est pas à plaindre, lui non plus : il devrait percevoir 15 millions de dollars. Pourtant, quand dix ans après, on l'interroge sur cette aventure congolaise, il n'en garde pas un très bon souvenir.

## **Un témoignage surprenant**

Écoutons ce qu'il déclare, le 13 mars 2017 à l'officier de police judiciaire qui le questionne sur les dessous de l'installation de la téléphonie mobile au Congo ainsi que sur les relations avec l'administration locale : « Je tiens à préciser que durant toute l'activité de Libertis Telecom dont j'étais le président, et malgré la présence de la fille du Président Sassou Nguesso dans notre capital, notre société a fait l'objet de multiples procédures administratives et tracasseries juridiques avec toutes les administrations existantes. Il est évident que Libertis Congo devait régler toutes ces entités et structures étatiques sans savoir et connaître leur utilité, afin que nous puissions continuer notre activité au Congo Brazzaville. » Et de préciser : « Je vous remettrai également des documents à ce sujet à la suite de mon audition. » Ces déclarations surprennent. Quel intérêt le pouvoir congolais aurait-il trouvé à entraver l'activité de Libertis Congo, à lui mettre des bâtons dans les roues alors qu'elle compte un actionnaire, par nature fidèle au chef de l'État ? Incompréhensible. D'autant plus que Joujou a tout intérêt à ce que Libertis Congo développe sa clientèle, pour in fine, au moment de la cession du groupe, empocher une substantielle plus-value.

## **Interrogations et supputations**

C'est l'une des zones d'ombre de cette affaire sur laquelle aucun des protagonistes n'a révélé quoi que ce soit. Une chose est sûre : tout ce petit monde touchera son dû. Pas forcément en temps et en heure. Il faut en chercher la cause du côté de Joujou, cette dernière ne souhaitant pas que son dû – les 20 millions de dollars – lui soit réglé directement sur un compte bancaire facilement identifiable. Aussi, a-t-elle demandé à Rami Antaki qu'il reçoive d'abord ce petit trésor sur son compte bancaire et qu'ensuite, il lui ristourne. Ce qu'a accepté Rami. C'est ainsi que le groupe MTN transférera l'intégralité des 35 % de Libertis détenus par Babybell,

soit 35,8 millions, sur un compte à l'Egyptian American Bank au Caire. Sur ces 35,8 millions, Rami en conservera 15,8 pour son frère et lui, le reste – soit donc 20 millions – étant transférés vers Julienne Johnson. Un transfert qui s'est effectué lentement, puisque la somme sera versée en dix-sept fois, étalée entre le 25 janvier 2006 et le 14 février 2008.

## **Les comptes bien garnis de Joujou**

Autant de transferts qui atterrissent, selon les instructions de Julienne Johnson, sur des comptes dénommés soit Harper's Group, soit Maritex Limited, à la Banco Commerciale San Marino. Ainsi, le 5 mai 2006, 750 000 euros se posent doucement sur un compte Harper's Group. Arrive un autre virement de 500 000, le 11 mai, toujours sur le compte Harper's. Suivi d'un autre, identique, le 22 mai. Encore sur le compte Harper's... Les virements succèdent aux virements. À partir du 10 septembre 2006, on change de compte. C'est désormais Maritex Limited qui est sollicité. Ce jour-là, il se voit crédité de 300 000 euros. Six jours plus tard, nouveau virement, cette fois de 2 400 000 euros. Dans les jours qui suivent, les virements dépassent à quatre reprises le million d'euros : 1 539 551 euros le 22 novembre 2006, 1 539 551 euros le 27 décembre, 1 539 551 euros le 26 mars 2007... Et pour terminer, 919 233 euros le 14 mars 2008. En quinze mois, un peu plus de 15 millions auront atterri sur les comptes Harper's et Maritex. Manquent à l'appel environ 4 millions de dollars qui seront versés au cours des années 2007 et 2008 sur le compte Maritex. Comme nous l'avons indiqué plus haut, si Maritex et Harper's sont officiellement managés par le financier Philippe Chironi, le bénéficiaire économique en est bien Juliette. (Une lettre de 2010 signée Chironi en atteste.) Un détail confirme que les membres de la famille du chef de l'État congolais sont concernés par ses transferts d'argent : à la lecture attentive du tableau récapitulatif des

différents règlements effectués à Mme Julienne Olga Johnson, on remarque, entre les lignes, que s'est glissé discrètement un versement de 1 million d'euros, en date du 20 mars 2006, sur le compte au Crédit Foncier de Monaco d'Arlette Sassou Nguesso, une des nièces du président. Cette ancienne journaliste a effectué ses études à Paris et en Russie avant d'occuper le poste d'attachée de presse à la présidence de la République. Depuis 2016, Arlette est ministre du Tourisme et des Loisirs.

## **Sawiris, soudainement amnésique**

En enquêtant, on constate qu'au fond cette opération de téléphonie mobile a été lancée à la « va comme je te pousse », sans réelle vision économique ou marketing. Son seul objectif, ou à tout le moins le principal : gonfler le portefeuille de Julienne. Sur ce point, silence absolu. Édifiant est le témoignage de Naguib Sawaris. Entendu le 22 mars 2017, en audition libre par le commandant Rapaz, il ne se souvient plus de rien. Comme frappé d'amnésie. Le business plan ? Il est incapable d'en rappeler des grandes lignes. Les sommes investies pour l'exploitation et la commercialisation du réseau GSM ? Idem. Le nombre de clients prévus ? Oublié. La répartition de la clientèle, entre institutionnels et particuliers ? Oublié... Déconcertant. La suite l'est tout autant. Les sommes conséquentes versées sur les comptes de Maritex et Harper's en 2006 dans une banque de San Marin ? (Voir plus haut) L'homme d'affaires tombe des nues. Il l'apprend au moment même où lui est posée la question. Le fait que Julienne et son mari Guy Johnson en soient les bénéficiaires économiques ? Même réponse. Gêne lorsque le policier demande à Sawaris la raison pour laquelle Julienne Johnson a occulté son patronyme Sassou dès le début de l'opération : « Je ne sais pas pourquoi [...] C'était sans doute un peu embarrassant. » Ainsi donc, Naguib Sawaris, à l'écouter, ne serait qu'un amateur égaré dans le monde des affaires. Lui

qui a bâti un empire. Lui qui a dû se battre pour y parvenir. Éliminer des rivaux. Lui qui fourmille d'idées. Eh bien, oui, au Congo, il ne serait qu'un amateur... Il n'est pas sûr que le commandant partage cet avis.

## **La rénovation du circuit d'eau potable dans la ville natale de Sassou passe à l'as**

Épilogue. Tout le monde a de quoi être heureux après la vente de Libertis Congo. Les acteurs y ont largement trouvé leur compte. Ils ont toutes les raisons d'être satisfaits. Seul (petit) couac : la rénovation du circuit d'eau potable à Oyo, la ville chère au cœur de Sassou n'a pu aboutir, les travaux ayant pris du retard. Du coup, on ne sait pas très bien vers quelle destination s'est envolé le don de 200 000 euros. Galopent les années. La téléphonie mobile se développe toujours au Congo, avec des hauts et des bas. Certes, le nombre d'abonnés croît d'année en année – entre 2 et 5 % selon les opérateurs – pour atteindre en 2017 plus de 5 millions. Mais subsistent toujours ici et là des dysfonctionnements qui agacent les clients : tarifications exorbitantes, service client absent ou écran qui disparaissent sur le portable. Alors, de temps à autre, le ministre des Télécommunications, Leon Justre Ibombo remonte les bretelles des opérateurs. Parfois, l'Agence de régulation des Postes et Télécommunications électroniques (ARPCE), le gendarme de la téléphonie mobile, se fâche. Mécontente de l'attitude des opérateurs, elle les frappe... au portefeuille. En leur infligeant des sanctions financières. En 2014, le géant sud-africain MTN qui a repris le flambeau d'Orascom, se voit condamné à régler 3,4 millions euros à l'État. Même punition pour Airtel, filiale du groupe indien Bharti, également condamné à verser 3,4 millions euros. Pour Orascom, qui a quitté le Congo depuis bien longtemps, la téléphonie qui lui a rapporté gros, semble bien lointaine. D'ailleurs, en 2010, le groupe de Sawiris se délesterà à nouveau de certains de ses actifs

en cédant Orascom Telecom au russe Vimpelcom<sup>4</sup> pour un peu plus de 6 milliards d'euros. L'humanitaire, la culture (nous pensons au Festival de cinéma d'El Gouna) seraient-ils les nouvelles terres de conquête de Naguib Sawiris ? À moins que ce dernier, saisi par le virus de la politique se lance dans un nouveau combat ?

---

1. Issu d'une riche famille copte, Naguib Sawiris est le fils d'Osin Sawiris le fondateur, en 1950, du groupe Orascom Construction Industries, très présent dans le commerce du ciment et les télécommunications, avec Orascom Telecom Holding. Personnage médiatique, Sawiris, choqué par la photo du jeune Aylan Kurdi, retrouvé mort après le naufrage de son embarcation au large de la Turquie, photo qui a fait le tour du monde, a fait parler de lui en septembre 2015. En demandant à l'Italie ou à la Grèce de lui vendre une île déserte pour y accueillir des migrants et de réfugiés. Voir l'article de *Jeune Afrique* du 3 septembre 2015 : « Le milliardaire Naguib Sawiris veut acheter une île pour y installer des milliers de migrants » ; voir dans *Jeune Afrique* du 13 avril 2016, l'interview de Naguib Sawiris par Christophe Le Bec et Laurent de Saint Perier : « Le potentiel africain n'a toujours pas été exploité ».

2. Voir l'article de *Sept. info* paru le 30 décembre 2014. Dans ce papier, très critique sur l'homme d'affaires égyptien, sont recensées un certain nombre d'opérations réalisées par Sawaris dans des conditions qui ont suscité quelques polémiques. Ainsi, Sawaris aurait été en contact avec un certain Ri Cheul, ancien représentant de la Corée du Nord en Suisse et à l'ONU. Ce personnage, rappelle l'auteur du papier, est connu pour être un des « obscurs financiers » du régime de Corée du Nord. *Sept. info*, qui est un site d'information a été lancé par un avocat de Fribourg, Damien Piller qui a connu quelques soucis judiciaires en France à l'occasion d'un programme immobilier qu'il souhaitait lancer à Saint-Cyprien dans les années 2010. Voir *La corruption en France. La République en danger*, Éditions François Bourin, 2012.

3. Ancien étudiant à l'Université de Karlsruhe (Allemagne) où il obtiendra un diplôme d'ingénieur électronicien, Miko Rwayitare fut un visionnaire en matière de téléphonie mobile. Il est mort le 24 septembre 2007 à l'âge de 66 ans.

4. Ce groupe russe, qui compte un actionnaire norvégien, mais détenu en majorité par le milliardaire d'origine ukrainienne Mikhaïl Fridman a été condamné aux États-Unis à une amende de 835 millions de dollars. Il est soupçonné d'avoir versé un pot-de-vin de 114 millions de dollars à un responsable ouzbek entre 2006 et 2012. Les investigations ont été conduites par des enquêteurs néerlandais et américains. Voir l'article d'*Ouest-France* du 19 février 2016 : « Amende de 835 millions de dollars contre Vimpelcom pour corruption ». Mais surtout lire le portrait de Fridman dans *Les Affaires*, (9 février 2009) revue publiée à Montréal et fondée en 1928 par un immigrant français, Raoul Renault. Un parcours peu banal que celui de Fridman, ancien directeur d'une coopérative étudiante de lavage de carreaux devenu en quelques années, l'un des oligarques les plus en vue de Russie. Sa proximité avec Boris Eltsine au temps où il présidait la Russie ne serait pas étrangère à son opulence.

## CHAPITRE 7

# La Belgolaise, vous connaissez ?

---

*Une banque vestige de la colonisation belge du Congo. En 1960, une première : sept Congolais sont promus chefs de bureau. La banque accusée de complicité dans un trafic d'armes. Son président, inculpé, puis totalement blanchi. Bongo et la famille Sassou aimaient beaucoup la Belgolaise.*

\*

Non, ce n'est pas une marque de bière ou un club où l'on va guincher le samedi soir sur les bords de Marne. C'est une banque, dénommée Banque du Congo belge, fondée en 1909 à l'initiative de la Banque d'Outremer dirigée par le général Albert Thys<sup>1</sup>. Après l'indépendance du Congo en 1960, elle prend le nom de Belgolaise<sup>2</sup>.

Au début des années 2000, ce nom sera synonyme d'aventure, d'opérations douteuses et de laxisme. À l'époque, la banque se montre peu encline à saisir le Tracfin. La notion de Françafrique pèse encore lourd dans les relations entre la France et les pays africains anciennement colonisés. Des proches de hauts dignitaires détiennent à La Belgolaise des comptes bancaires bien garnis. Glissons sur leur opacité. Les dépôts ou retraits en espèces sont... monnaie courante. Depuis l'ouverture de l'information judiciaire sur les Biens Mal Acquis, le fantôme de ces

comptes que l'on croyait oubliés, ressurgit. Certes, les faits sont prescrits, mais les titulaires des comptes sont toujours là, épinglés dans d'autres opérations bancaires.

## **Une banque qui démarre doucement**

Un peu d'histoire. Quand en 1909, une poignée d'aventuriers belges fondent la Banque du Congo belge, ils font un pari audacieux. En ce début du xx<sup>e</sup> siècle, la Belgique ne produit industriellement ni cuivre ni étain et les gisements de diamants ne sont pas encore découverts. Les débuts de la banque sont marqués du sceau de la modestie. Les effectifs ne dépassent pas trois employés, dont l'administrateur délégué. Dès juin 1909, la première agence locale voit le jour à Matidi ; une deuxième suit quatre mois plus tard, puis courant 1910, une troisième, l'agence de Kinshasa. Moins de deux ans après sa création, la banque affiche une prospérité incontestable : elle compte 25 employés et 1 800 clients. L'émission des billets commence. Mais les temps sont durs. Les bénéfices sont on ne peut plus réduits, voire ridicules : 117 francs pour l'exercice 1900-1910 ; 21 295 pour 1910-1911. Pour couronner le tout, la Belgolaise doit se méfier de la concurrence, la Deutsche Bank annonçant son intention d'ouvrir une succursale à Élisabethville. Lors de la Première Guerre mondiale, la jeune banque se trouve confrontée à de nouvelles difficultés en raison d'une panique financière qui secoue l'Europe. La banque est coupée de la Belgique. Ses agences se voient privées de ressources financières. Une succursale temporaire ouvre à Londres. À la fin de la Première Guerre mondiale, le capital de la banque passe de 5 à 12 millions de francs. Il grimpe à 20 en 1924. Survient la crise de 1929 qui n'épargne pas le Congo. Heureusement, la direction de la banque, prudente – elle a toujours veillé à ne pas recruter une clientèle aventurière ou douteuse – s'enorgueillit d'avoir versé, après 25 ans

d'existence, 65 millions de francs au Trésor colonial à titre de participation à ses bénéfices. La banque survit.

## **La chance de la banque : le Congo belge**

Survient la Seconde Guerre mondiale qui anéantit les économies des pays d'Europe notamment. Dans les années 50, la guerre froide entraîne une coupure de la planète entre le bloc communiste et le monde dit libre. Du coup, d'importants investissements sont réalisés au Congo, pays réputé à l'abri de soubresauts. Au fil des années, la direction de la banque émet le souhait que des Congolais aient accès à des postes de responsabilité. Un souhait qui devient réalité en 1959 : 7 Congolais sont promus chefs de bureau. Un symbole fort. En 1960, le Congo devient indépendant ; la banque prend le nom de Banque belgo-congolaise, connue sous le diminutif de Belgolaise. De personnalités politiques d'anciens pays colonisés, des riches hommes d'affaires y ouvrent des comptes, déposant des sommes considérables notamment dans la succursale parisienne qui se trouve à l'orée du parc Monceau, au 6, avenue Vélasquez dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

## **Légèreté et manque de vigilance**

C'est l'époque bénie pour une clientèle impatiente, peu soucieuse de déontologie, celle des années 2000, qui profite du manque de vigilance de la banque. Certains en profitent, comme ce Premier ministre du Sénégal, ce ministre de l'Intérieur du Congo Brazzaville et des membres de la famille de Denis Sassou Nguesso. Si à l'état-major de la banque, on s'inquiète de la venue de ses clients fortunés, mais dont l'origine des

ressources peut être sujette à caution, on ne bronche pas. Pas de commentaire. Les poissons sont trop gros.

## **Le Tracfin alerté, mais sans lendemain**

Alors, prudence ! Des déclarations de soupçon sont bien adressées au Tracfin, mais elles sont si mal rédigées, si mal ficelées, si imprécises, qu'elles restent en général lettre morte. Il faut attendre une dizaine d'années avec l'ouverture de l'information judiciaire sur les Biens Mal Acquis, pour que quelques illustres clients soient épinglés et que l'enquête commencée au début des années 2000 sur la Belgolaise soit réactivée. Porter un regard sur les dérives de la banque à cette époque qui avaient cours au siège de à Bruxelles, nous permet de mieux comprendre ce qui va se passer quelques années plus tard.

## **Cinq dirigeants de la banque et un ministre du Congo dans le collimateur**

En 2003 donc, une déflagration s'abat sur la Belgolaise. Elle va déboucher sur la mise en cause de cinq de ses dirigeants et d'un ministre de l'ex-Congo belge. Du jamais vu. Genèse d'une histoire qui va secouer l'establishment belge. La cellule de traitement des informations financières (CTIF) – l'équivalent du Tracfin – acquiert la certitude que Jean-Charles Okoto<sup>3</sup>, éjecté un an plus tôt de son poste de président de la Minière du Bakwanga<sup>4</sup>, connue sous le raccourci de Miba, qui exploite les mines de diamant dans le Kasai, aurait détourné des fonds, via la

Belgolaise, pour se livrer à un trafic d'armes vers la République démocratique du Congo.

## **Trafics d'armes : la banque et Okoto donneurs d'ordre ?**

Témoin, les 80 millions de dollars qui auraient transité sur des comptes à la Belgolaise pour acheter des munitions en Ukraine et en République tchèque. Le juge d'instruction de Bruxelles, Michel Claise, convaincu que l'état-major de la Belgolaise et Okoto sont les donneurs d'ordre de cette combine à 80 millions de dollars, ne fait ni une ni deux : il inculpe, outre Okoto, le président de la banque, Marc-Yves Blanpain<sup>5</sup> et quatre membres de l'état-major.

## **Kidnapping en plein cœur de Bruxelles**

À l'issue de l'enquête, on le verra, les cinq banquiers seront absous. Mais pas Jean-Charles Okoto à nouveau inculqué en 2004 dans un appendice de cette histoire. Voici de quoi il s'agit. Au début du mois d'avril 2003, le directeur financier de la Minière du Bakwanga, Lambert Kandala est kidnappé, en plein cœur de Bruxelles, par trois loubards. Ces derniers lui intimant l'ordre de monter dans... le coffre de sa voiture. Il y a beaucoup mieux pour une promenade digestive. Pendant plusieurs heures, notre homme, mort de trouille, est trimballé dans les rues de Bruxelles. De sa cachette, très inconfortable, il entend distinctement le sort qui lui est promis. Il tient en quatre mots : on va te tuer. Avant d'accomplir leur forfait, les trois zigotos lui volent sa carte bleue et font

une halte dans un supermarché de la banlieue bruxelloise pour y acheter des couches-culottes !

## **Okoto suspecté d'enlèvement**

Qui a fait le coup ? Le 2 juin 2004, les policiers connaissent la réponse. Ils interpellent les membres d'une bande ultraviolente de Bruxelles, connue sous le nom de « Black Demolition. » Il s'agit de jeunes originaires de l'Afrique subsaharienne. Pourquoi ont-ils agi ainsi ? Quelles étaient leurs motivations ? Ils souhaitent en savoir davantage sur l'enquête relative à la Minière du Bakwanga. Quant à leur commanditaire, le trio livre son nom : Jean-Charles Okoto. Ils précisent : « C'est Okoto qui nous a demandé de faire ce boulot. » L'ancien patron de la Minière du Bakwanga, pour se justifier, dira plus tard qu'il pensait que Kandala était « un indic. » Mais pour l'heure, il reste muet. Aussi, le juge Claise délivre-t-il un mandat d'arrêt contre lui. Entendu plus tard par le magistrat instructeur, Okoto justifiera les achats d'armes : il s'agissait de frais engagés (voitures, escortes) à l'occasion de la visite au Congo de Louis Michel, ministre belge des Affaires étrangères.

## **L'ancien commissaire européen devait lui aussi être enlevé**

Décidément, il était dit que l'instruction de cette affaire rocambolesque (le kidnapping de Kandala), allait se poursuivre par un coup de théâtre à peine croyable : au cours du mois de juin 2004, le quotidien Le Soir révèle qu'Etienne Davignon, ancien commissaire européen, ex-président de la Sibeca, actionnaire à hauteur de 20 % de la

Minière du Bakwanga a échappé, de peu, en 2002, à un kidnapping. Un projet fomenté – déjà – par les trois voyous de la bande « Black Demolition. » L’empoisonnement de Davignon, selon une rumeur tenace, aurait même été programmé. Pourquoi ce sinistre projet ? Parce que Davignon aurait été partisan d’écarter Jean-Charles Okoto de la présidence de la Minière de Bakwanga.

## **Relaxe pour tout le monde dans le trafic d’armes**

25 juin 2013. La 19<sup>e</sup> chambre du tribunal de Bruxelles rend son verdict. Tout le volet financier du dossier du juge Claise vole en lambeaux. La Belgoisaise ? Relaxée. La Banque centrale du Congo ? Relaxée. Okoto ? Relaxé lui aussi du trafic d’armes. Mais il écope de 10 000 euros d’amende pour l’enlèvement de son adjoint. Une peine clémente qui tient compte d’une infraction très ancienne. Cette histoire de trafic d’armes qui n’en était pas une, au moins judiciairement, cache une autre histoire, bien réelle, celle-là. À savoir que la commercialisation des gemmes par la Minière de Bakwanga a surtout servi à enrichir les autorités politiques de la République démocratique du Congo. Comment ? En exportant frauduleusement des diamants extraits du sol congolais. À lire les statistiques du Haut conseil mondial du diamant, on se dit que oui, la pêche a été bonne. Excellente même. On se frotte les yeux pour le croire : entre 1998 et 2004, l’exportation frauduleuse de diamants a atteint 800 millions d’euros par an. À la Belgoisaise, cette histoire de diamants est un sujet tabou. On ne l’évoque jamais. Tabou aussi la découverte de dépôts de chèques douteux ou de mouvements de comptes atypiques. On laisse faire. La justice, à l’époque, s’en est préoccupée. Vaguement. Sans grande conviction. Aujourd’hui, ce passé réapparaît.

Avec une justice accrocheuse plus indépendante qu'il y a quinze ou vingt ans.

## **Conclusions sévères à Paris de la Commission bancaire**

Printemps 2003. Alors qu'en Belgique, la Belgolaise se trouve sous le feu d'une enquête pour blanchiment et trafic d'armes couve à Paris une nouvelle déflagration. Elle trouve son origine dans les sévères conclusions de la Commission bancaire qui a passé au tamis, de janvier à mars, le fonctionnement de la banque. Que disent ces conclusions dont Hervé Hannoun, le président de la Commission prend connaissance fin juillet 2003 ? 1 – Le correspondant de Tracfin se montre peu curieux sur les comptes jamais mouvementés sur ceux qui viennent d'être ouverts. 2 – Les chargés de clientèle qui ne disposent que d'un état de papier quotidien n'ont aucune vision réelle des transactions. 3 – La mise à jour des dossiers clients est irrégulière, si bien que leur contenu est souvent obsolète. 4 – La banque éprouve d'énormes difficultés à s'y retrouver entre les patrimoines personnels et les patrimoines professionnels de certains hommes politiques. Ajoutez à cela des éléments d'état civil incomplets et la conclusion s'impose d'elle-même : à la Belgolaise, c'est le foutoir. L'essence même du métier de banquier se trouve rangée au magasin des accessoires.

## **Le directeur de la banque à Paris doit s'expliquer**

Aussi, face à cette situation déplorable, le président de la Commission

bancaire, Hervé Hannoun, jadis directeur du cabinet de Pierre Bérégovoy à Matignon, adresse le 10 décembre 2003, une lettre au directeur associé de la Belgolaise Paris, Jean-Luc Le Corre afin qu'il s'explique sur les griefs dont est l'objet son établissement. À cette lettre sont joints des exemples significatifs de la gestion chaotique de la Belgolaise. Les voici tels qu'ils figurent dans la missive d'Hervé Hannoun à Jean-Luc Le Corre.

## **Les comptes de Sylvia Bongo alimentés par des espèces**

C'est ainsi que le compte de Sylvia Bongo, l'épouse d'Ali Bongo, à l'époque ministre de la Défense d'Omar Bongo – son papa – serait « essentiellement alimenté par des espèces ». Au total, 346 200 euros pour l'année 2002. Autre bizarrerie : la banque ignorerait le nom du propriétaire d'une mystérieuse société Empire Star Limited immatriculée aux îles Vierges britanniques. Tout aussi ahurissant : au cours de l'année 1999, l'intégralité des comptes d'Empire Star est débitée pour se retrouver dans d'autres banques. Et là, surprise, l'argent retourne sur les comptes d'Empire Star... avant de prendre le chemin d'autres établissements.

Un micmac incompréhensible. Sauf que la Commission bancaire identifie son auteur : Henri-Konan Bedie, l'ex-président de la Côte d'Ivoire. Aucune déclaration de soupçon ne sera adressée au Tracfin. À l'inverse, Idrissa Seck, futur Premier ministre, à l'époque directeur du cabinet d'Abdulaye Wade, ne recourt à aucun subterfuge. À aucune combine. Il fait dans la facilité. Il est titulaire d'un compte avec son épouse. Que fait-il ?

## **Un compte totalement atypique**

Il y dépose son argent en espèces. C'est ainsi qu'entre juin 1999 et septembre 2001, il crédite ledit compte de 1,2 million d'euros. De septembre 2001 à janvier 2003, de 744 645 euros. Au cours de cette période, Idrissa Seck recevra un virement de 499 850 francs provenant de Genève. Le donneur d'ordres ? Ne cherchez pas. Il est inconnu. Autant de négligences qui font écrire à la Commission bancaire : « Compte tenu des caractéristiques de ces opérations, l'établissement aurait dû se renseigner sur leur objet, l'activité réelle du client, et l'origine des fonds concernés. Or, au moment de l'enquête, il n'aurait disposé d'aucun renseignement permettant de justifier l'absence de déclaration de soupçon concernant ces opérations. »

## **Le généreux et mystérieux bienfaiteur du ministre de l'Intérieur du Congo**

Carton rouge pour la Belgoise. Montré du doigt encore, Pierre Oba, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration du Congo. En plus de ses activités politiques, il loue des villas de luxe hautement sécurisées et en tire des revenus – ce qui est banal –. Ce qui l'est moins, c'est qu'on ignore l'identité de la personne qui le rémunère. Là encore, la Belgoise ne dit mot. Comme elle ne dit mot sur la fréquence et le montant des retraits effectués par le ministre.

Avec Edgard et Wilfrid Sassou-Nguesso (voir plus haut), on change de catégorie. Le premier, on l'a vu, est chargé de la gestion du domaine présidentiel ; le second, patron de la SOCOTRAM.

## **Les jongleries des deux cousins**

En sus de leurs responsabilités, Edgard et Wilfrid sont les bénéficiaires économiques de nombreuses sociétés offshores et les gérants d'une SCI immatriculée au Luxembourg. Ces entités, ainsi que la SOCOTRAM – détentrice d'un compte à la Belgolaise – effectuent chaque mois des virements conséquents pour la famille Sassou : 334 000 euros, dont 101 000 pour le seul Wilfrid. L'ensemble des comptes liés à la famille du président du Congo fait l'objet de nombreux retraits, en espèces ou achat de devises pour un total de 633 000 euros. Autre découverte : une énigmatique CIPCI International, déjà croisée, aurait reçu de la Direction générale du Trésor public de Brazzaville plus d'un million d'euros dont une partie repart vers les comptes de la famille Sassou-Nguesso. Eh bien, comme dans les exemples cités ci-dessus, la Belgolaise ne trouve rien à redire. Ne réclame aucune explication. Même attitude avec l'entreprise Socofran-Congo, elle aussi déjà rencontrée – qui sait être généreuse pour des hommes politiques.

## **La Commission bancaire ne veut pas citer le nom de Pendino**

Le rapport ne cite aucun nom pas plus qu'il ne cite celui d'un pays. Pourquoi une telle frilosité ? L'inspecteur de la Commission bancaire sait pourtant, d'après les documents de la banque, que la Socofran déploie ses talents au Congo Brazzaville et que son président a pour nom Hubert Pendino. Mais il y a quinze ans, la Françafrique a de beaux restes. Pas question de froisser les susceptibilités du président Sassou-Nguesso et de l'un des proches amis (voir plus haut).

Halte en Mauritanie.

## **6 millions d'euros déposés en espèces sur les comptes de deux businessmen mauritaniens**

À en croire la Commission bancaire, on atteint des sommets. Les deux dirigeants du groupe Ould Taher, spécialisé dans l'import-export, auraient reçu sur leurs comptes plus de 6 millions d'euros – en espèces – entre janvier 2000 et février 2003. Là encore, la direction de la Belgolaise, dont la passivité croît et embellit au fil des mois, ne bouge pas. L'origine des fonds ne l'intéresse pas. À côté, Aginco, société d'importation mauritanienne joue petit bras. Au cours de l'année 2000, elle n'a droit qu'à 376 000 euros – en espèces – déposés sur ses comptes.

### **Rôles inversés**

Avec les pratiques d'une autre société mauritanienne, Mitra SA, spécialisée dans l'achat de matières premières et alimentaires, on n'y comprend plus rien. Le brouillard total. C'est son fournisseur, une entreprise dénommée Jaber's Negoce qui émet chèques et virements en faveur de Mitra SA. Une façon de faire déroutante, contraire à toute logique, qui n'ébranle guère la banque. C'est comme si un propriétaire qui loue un appartement n'exigeait pas de loyer de son locataire, mais lui en versait le montant !

Que dire encore des pratiques de Telegiros West Africa ? Elle a une double mission : 1 – faciliter les transferts de fonds déposés par la diaspora sénégalaise vers leurs proches restés au Sénégal. 2 – Collecter des fonds de la communauté libanaise – très importante là-bas – vers des comptes de banques européennes, notamment la France, Monaco et la Suisse. Or Telegiros, client de la Belgolaise, effectue des opérations qui

devraient susciter quelques interrogations chez un banquier normal. Ainsi, depuis l'ouverture de son compte au début 2000, Telegiros West Africa a récolté 14 millions d'euros. Jusque-là, rien d'anormal a priori. Sauf que 4 millions s'évaporent vers deux clients, la société Wafa, domiciliée aux Îles Vierges britanniques et une famille très influente du Liban.

## **Le directeur de la banque ne convainc personne**

Au cours du mois de janvier 2004, le directeur de la banque, Jean-Luc Lecorre, tente de s'expliquer sur l'absence de vigilance de ses cadres et de répondre aux raisons qui ont poussé le représentant du Tracfin à demeurer passif. Le Corre fait comme il peut. Sa défense ne convainc pas. Le 26 mars 2004, la Commission bancaire valide l'essentiel des griefs reprochés à Le Corre et rend son verdict. Sans surprise : la Belgo-lorraine se voit infliger un blâme, assorti d'une amende financière de 500 000 euros. En prime, la commission décide de rendre publique la sentence. Un camouflet supplémentaire, car la Commission fait fi de la requête de la banque qui avait souhaité que la sanction ne fasse l'objet d'une publicité. En ce mois de mars, les nuages s'amoncellent. La justice est en effet saisie depuis le 5 janvier 2004. Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire confiée à l'OCRGDF.

## **Quand Edgard retirait de l'argent à qui mieux mieux**

Terminées fin juillet 2004, les investigations de l'Office confirment la totalité du constat dressé par la Commission bancaire. Notamment qu'en

2001 Edgard Nguesso s'est servi allègrement au guichet de la banque. En quatre fois, il se fera remettre 100 000 francs, puis 100 000, 150 000 et 250 000 francs. Toujours en 2001, il déposera, en espèces, sur ses comptes bancaires, 650 000 francs, 818 000 francs, pour terminer en apothéose : 1 million de francs. Chez les Nguesso, la générosité ne connaît pas de limite. Témoins, les 1 850 000 francs que verse Wilfrid à Edgard en tant que mandataire d'International Shipping Company, société domiciliée aux Îles Vierges Britanniques. Cette somme, Edgard la récupère au guichet de la banque. Elle sera débitée d'une société ISC, titulaire d'un compte à la Belgolaise. Les limiers de l'OCRGDF ont confirmation que des politiques connus, pas forcément originaires du Congo-Brazzaville ont également bénéficié de largesses.

## **Quand Hubert Pendino subventionnait Alpha Condé**

Témoin, ce PV du 7 juin 2004 qui mentionne que le compte à la Belgolaise de la Socofran – présidée, rappelons-le par Hubert Pendino – a « subventionné », outre Edgard Nguesso, trois personnalités politiques de premier plan. C'est par exemple, au tout début des années 2000, Alpha Condé, ancien chargé de cours à la Faculté de droit de Panthéon-Assas, jadis ami de Bernard Kouchner. Farouche opposant à Sekou Touré, Alpha Condé connaîtra les geôles de Guinée avant d'être élu président de la Guinée en 2010. Il a été réélu en 2015.

## **Collaboratrice de Lissouba, puis ministre sous Sassou**

Claudine Munari, ex-directrice du cabinet de Pascal Lissouba, président du Congo Brazzaville, aura également droit aux faveurs de la Socofran. Partie en exil à Paris à la chute de Lissouba, où elle sera à ses côtés, Catherine Munari revient en 2001 dans la mère patrie, pour participer « au dialogue national. » Éluée députée, elle se rapprochera de Sassou-Nguesso qui la promet ministre du Commerce et des Approvisionnements. Un ralliement qui se délitera, l'ex-collaboratrice de Lissouba marquant son hostilité à l'envie de Sassou d'effectuer un nouveau mandat présidentiel. La troisième personnalité que n'oublie pas la Socofran, s'appelle Jean-Pierre Ngombé. Tombé très tôt dans la politique comme délégué de l'Union de la Jeunesse socialiste congolaise, il est promu à 30 ans à peine, ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation du Premier ministre, Henri Lopès. Promis à un bel avenir, il met fin à sa carrière politique quelque temps après le retour au pouvoir de Sassou. Changement de cap total : Ngombé se tourne vers des activités culturelles en lançant deux maisons d'édition. Parallèlement, il dirige de 1996 à 2003, le Festival panafricain de la musique.

Quel a été le montant des faveurs distribuées à ce trio ? Nous pensions obtenir une réponse, ayant l'intuition qu'Hubert Pendino, le patron de la Socofran, eu égard à sa surface financière, ne pouvait être pingre. Nous n'avons rien trouvé. Peut-être aussi, notre attention a-t-elle été prise en défaut, et nous n'avons rien vu.

## **Rapport enterré. Circulez : il n'y a rien à voir à la Belgolaise**

À la lecture du rapport de l'OCRGDF, en date du 20 juillet 2004, sonnait la fin de l'enquête préliminaire, il ne fallait pas être grand clerc pour deviner la suite des événements... En clair, l'arrêt des investigations.

Il suffit de lire le rapport des enquêteurs adressé au procureur de la République de Paris : « Régulièrement informé de l'avancement de l'enquête, Monsieur le Procureur de la République nous a prescrit de lui transmettre la présente procédure, étant précisé qu'il semble pour le moins difficile de poursuivre les investigations en l'état. Sur le plan professionnel, la Belgolaise s'est vue infliger une sanction tout à fait significative dans le milieu bancaire (500 000 euros d'amende) et, sur le plan pénal, la majorité des personnes est constituée, soit de personnalités politiques de premier plan, soit de personnes appartenant à leur entourage, celles-ci ayant le plus souvent, un statut de non-résident sur le territoire et contre lesquelles en tout cas, aucune infraction n'a encore pu leur être imputée. » Conclusion des enquêteurs de l'ORCGDF : « la difficulté de mettre à jour d'éventuels faits de blanchiment est accentuée par le peu d'éléments semblant se situer en France, alors même que les perspectives d'obtenir des informations quant à des infractions pouvant être à l'origine des fonds de ces intervenants, paraissent très ténues dans le cadre juridique de la présente enquête. » Pour qui sait lire entre les lignes, le constat s'impose. Abrupt : pas la moindre infraction n'est, à ce moment de l'enquête, susceptible d'être imputée aux protagonistes cités dans l'enquête préliminaire...

## **La Françafrique tient le choc. C'était il y a quinze ans**

Nous sommes en 2004. Jacques Chirac a été réélu président de la République deux ans auparavant. Les liens qu'il entretient avec les chefs d'État africains ne sont un secret pour personne. Les gaullistes ont toujours eu un faible, un faible puissant, depuis des lustres pour l'Afrique. Pour ce continent et son pétrole. Ce n'est pas un hasard si le président d'Elf jouait le rôle de vice-ministre, chargé des services secrets et de

l'Afrique. Pas davantage un hasard si Pierre Guillaumat, un ancien des services pendant la Seconde Guerre mondiale, ministre des Armées du général de Gaulle de 1958 à 1960 sera propulsé, après son départ, à la tête d'Elf-Erap. Aussi,

les gaullistes n'ont-ils eu de cesse de considérer que la politique africaine de la France était leur chasse gardée. Qui n'a oublié le rôle de Jacques Foccart de 1958 à 1974, puis à nouveau sous la présidence de Chirac ? Foccart, dans ce domaine, a été totalement en phase avec « Le grand » (surnom de Chirac). Lequel entretiendra des relations étroites avec un Sassou Nguesso ou un Omar Bongo. Ou un Eyadema, le président du Togo.

## **Vous voyez Sassou prendre des conseils chez Macron ?**

Sassou ne se rendait-il pas trois fois par an à l'Élysée pour prendre des conseils du grand Jacques ? Ne se serait-il pas montré, dit-on, d'une gentillesse extrême pour sa campagne présidentielle de 2002 ? Une générosité, selon l'avocat Robert Bourgi, fin connaisseur de la Françafrique, à laquelle participeront Blaise Campaoré (Burkin-Faso), Omar Bongo bien sûr et quelques autres. Comment dans ces conditions, la République oserait-elle se montrer ingrate ? Sous le mandat de Chirac, les révélations faites autour de la Belgolaise resteront lettre morte. Voir un Tribunal correctionnel égrener, devant un public ébahi tous ses dépôts et retraits de fric en liquide, cela aurait frisé l'indécence. Voir défiler tous ses dignitaires africains – sauf, cela s'entend, les chefs d'État couverts par l'immunité pénale – bredouillant ou se mettant à jurer que telle ou telle personnalité française en croquait, quitte parfois à en redemander, c'était impensable. Il faudra attendre 2010 pour qu'après des batailles juridiques âpres, la justice se décide à mettre son nez dans la fortune de quelques

chefs d'État et à décortiquer, analyser toutes leurs combines pour brouiller les pistes et rendre indétectables l'identité de ces gourmands impénitents. Les enquêteurs de l'OCRGDF cornaqués par les juges Le Loire et Grouman vont ratisser large. Très large. Multiplié les commissions rogatoires. Les auditions de témoins. Récolté des documents, tantôt anonymement, tantôt par des citoyens qui ont des griefs à formuler à l'endroit de l'entourage de des dignitaires africains. C'est ainsi que sur la Belgolaise, les enquêteurs ont déniché des informations surprenantes, notamment sur les fameuses offshore déjà évoquées plus haut.

## **Les sociétés offshore trouvaient refuge à la Belgolaise**

Elles sont cinq à avoir détenu un compte à la Belgolaise. Sur les cinq, trois avaient comme bénéficiaire économique Wilfrid Nguesso et ont été alimentées financièrement depuis Brazzaville par la fameuse SOCOTRAM dirigée par Wilfrid<sup>6</sup>, qui est rappelons-le, pour que le lecteur ne se perde pas, à la fois le neveu et le fils adoptif du président du Congo. Ces trois sociétés ont nom : CIPCI Ltd, qui s'est illustrée, nous l'avons vu, pour des dépenses excessives (berlines de luxe, appartement à Neuilly etc.) ; Matsip Consulting SA dont le siège se trouve à Nassau (Bahamas) ; SCI Matsip Consulting dont le siège est à Luxembourg. C'est elle qui sera propriétaire de la villa Suzette au Vésinet jusqu'en avril 2009 (voir plus haut). On pourra trouver le fait bizarre : Wilfrid ne s'est jamais montré physiquement lors de l'ouverture des comptes de ces trois entités à la Belgolaise. Ainsi, CIPCI Ltd a vu son compte ouvert par un ancien avocat au barreau de Paris, Jacques Daudet (il est décédé en 2016). Son épouse en avait la procuration. Pour Matsip Consulting SA, ce sont un certain Walter Korb et une certaine Anna-Maria Walser qui se sont chargés d'ouvrir le compte le 26 février 1999. Quant à la SCI Matsip Consulting, c'est Alain

Sereyjol-Garros, déjà croisé plus haut comme associé de Jean-Claude Mas, le manitou en toc des implants mammaires, qui ouvrira le compte le 7 juin 2002. Un compte ouvert au nom de Valentin Ambedet, le demi-frère aîné du président Sassou Nguesso. Ce qui lui permettra d'être jusqu'à sa mort, en 2004, le propriétaire de la villa Suzette. À ces trois sociétés offshore s'ajoutent trois autres entités, qui, elles, ont une activité : le Conseil congolais des chargeurs, la Trading and Shipping Sa, déjà évoqués plus haut, et bien sûr la star, la vache à lait, sans laquelle Wilfrid Nguesso et les membres de sa famille n'auraient jamais pu satisfaire leurs caprices et besoins de luxe personnels. Vous l'avez deviné, cette société n'est autre que la SOCOTRAM.

## **Les sommes faramineuses reçues par la SOCOTRAM depuis Brazzaville**

C'est elle qui reçoit les fonds de Brazzaville sur son compte à la Belgo-laise. Puis, elle les ristourne sur Matsip Consulting SA... Laquelle à son tour en restitue une partie à la SCI Matsip Consulting. Les mouvements de fonds sont impressionnants. Entre 2000 et 2004, la SOCOTRAM recevra 11 400 000 euros<sup>7</sup>. Leur répartition, par année, se décompose ainsi : en 2000, 2 744 000 euros ; en 2001, 2 972 000 euros ; en 2002, 2 896 582 euros ; en 2003, 2 262 002 euros ; en 2004, 524 147 euros. Sur ce magot, 2 678 770 euros prendront le chemin de Trading and Shipping SA avant de bifurquer vers Matsip Consulting SA. Cette dernière reversera 1 688 799 euros à la SCI Matsip Consulting. Autant d'opérations destinées à rendre indétectables, en principe, l'origine des fonds. Ce n'est pas tout : en quatre ans, selon les enquêteurs, 1 242 488 euros seront retirés en espèces à la Belgo-laise. Par qui ? Le rapport de synthèse de l'ORCGDF fournit quelques pistes, guère surprenantes : il s'agit de proches de la famille du président du Congo. Et

le rapport de conclure : « Constatons que le compte bancaire de la société offshore SCI Matsip Consulting fonctionne de façon atypique en servant à effectuer des virements au profit des membres de la famille Sassou Nguesso, que ce soit sous forme de virements ou de retrait en espèces sur l'ensemble de la période, soit de 2000 à 2004. Ce compte sert également à alimenter le compte de la SCI Matsip Consulting (devenue SCI Le Vésinet Berteaux), société de droit luxembourgeois, ayant effectué les travaux de la villa Suzette au Vésinet (78) pour plus de 3 millions d'euros sur la période 2002 à 2005. Pour rappel : le dénominateur commun à toutes ces entités (SOCOTRAM, Matsip Consulting SA, SCI Matsip Consulting SA ; Trading and Shipping SA) est Wilfrid Nguesso qui en est le bénéficiaire économique. Le compte bancaire de Matsip Consulting SA est alimenté exclusivement par des virements provenant de la SOCOTRAM. »

Justice rétive en 2004 ; justice active en 2010. Aujourd'hui la Belgolaise, qui avait été rachetée en 2005 par Fortis, est complètement désossée. Elle a sombré corps et biens. La succursale de Londres a été fermée le 15 juin 2006 celle de Paris le 15 octobre suivant. Plus de dix ans ont passé. On sait pratiquement tout de ces frasques, de son laxisme et de la protection dont ont pu jouir des membres éminents du clan Sassou Nguesso.

## **Wilfrid mis en examen**

L'instruction au début de l'été 2018 est toujours en cours. Wilfrid Nguesso, alias « Willy » a été mis en examen, rappelons-le, le 9 mars 2017<sup>8</sup>. Motif : « blanchiment de détournements de fonds provenant du délit de détournement de fonds publics issu de la SOCOTRAM. » Sera-t-il renvoyé en correctionnelle ? S'il l'est, sera-t-il condamné ou relaxé, à moins qu'il ne bénéficie d'un non-lieu ? Cette plongée au cœur de la Belgolaise aura eu au moins une vertu pédagogique : celle de lever un

gros coin du voile sur des pratiques qui ressemblent à celles en vogue au moment de l'époque coloniale.

---

1. Il fut également un homme d'affaires et entrepreneur qui participa au développement économique du Congo Belge. À ce titre, il créa la ligne de chemin de fer Matidi-Léopoldville. Né en 1849 il est mort en 1915.
2. Voir le document sur les Archives : *De la Banque centrale du Congo à la Belgolaise*. On peut les consulter chez BNP Paribas Fortis Historial Centre. Les auteurs du document, publié en octobre 1968, sont René Brion et Jean-Louis Moreau.
3. Personnage controversé, Jean-Charles Okoto effectue sa carrière dans le sillage du président Laurent-Désiré Kabila. En 1998, alors à peine âgé de 30 ans, il est promu ministre des Affaires étrangères. Par la suite, il sera ambassadeur de la République démocratique du Congo en Ouganda.
4. Fondée en 1961, la Compagnie minière du Bakwanga située dans la région du Kasai au centre du pays est détenue à 80 % par l'État congolais. Elle connaît sa grande période au début de sa création, avant de subir un déclin important, conséquence d'un endettement très important. Le Kasai, havre de paix pendant des années, est en proie en 2017 à des massacres perpétrés par des milices. Plus de 3 000 personnes auraient été tuées.
5. Marc-Yves Blanpain, jusqu'alors vice-président, a été nommé début janvier 2018, président du conseil d'administration de la Générale de banque de Mauritanie tandis que Leïla Ould Bouamata était promue directrice générale. Cette dernière est la fille de Mohamed Ould Bouamata, riche homme d'affaires sous le coup de poursuites judiciaires et en conflit ouvert avec son cousin qui n'est autre que le président de la Mauritanie, Mohamed Ould Abdelaziz. Voir *Jeune Afrique* du 12 septembre 2017 : Mauritanie : « Ould Abdelaziz durcit le ton face à Ould Bouamata » ; *Jeune Afrique* du 8 janvier 2008 : « Mauritanie : Bouamata s'entoure de ses proches à la GBM ».
6. Sept personnes détiennent une procuration sur le compte de la SOCOTRAM. Parmi celles-ci, citons Éric Dibas-Franck, docteur en droit de l'Université de Paris XI-Sceaux, auteur d'une thèse intitulée « Les Nations-Unies en Afrique : le cas de l'Angola » ; Joseph Dzoundo-Lendoye, docteur en droit également. Le titre de sa thèse : « La recherche de la limitation des risques dans les contrats internationaux du Congo ». Citons encore un homme d'affaires très connu en Afrique, lié entre autres à Sassou-Nguesso, Pierre Aim, l'ancien patron du groupe Saga spécialiste du transport maritime.
7. Voir le PV intitulé *Constatations Belgolaise, Matsip Consulting SA* rédigé le 1<sup>er</sup> février 2016 par le commandant Rapaz. Voir également le PV sur les sociétés offshore du 1<sup>er</sup> février 2016.
8. *Le Monde* du 14 mars 2017 : « Le neveu de Sassou Nguesso mis en examen dans l'affaire des Biens Mal Acquis » par Joan Tilouine et Simon Piel ; voir *Le Monde* du 29 mars 2017 : « Willy Nguesso, une histoire ordinaire de prédation congolaise et de voitures de luxe », par Simon Piel. Drôle de personnage que Willy Nguesso. Le 27 avril 2016, Willy Guy César, membre de l'Église Source d'eau vive à Pointe Noire, est ordonné pasteur au cours d'un culte solennel d'ordination présidé par le pasteur Joseph Kabuya.

## CHAPITRE 8

# Omar Bongo : l'immobilier, passionnément

---

C'était dans les années 70 ; j'étais jeune journaliste. Un jour, j'assiste à une conversation téléphonique entre le directeur du journal dans lequel je travaillais. Le ton monte. Le directeur engueule violemment son interlocuteur et raccroche. « C'était Bongo. Il me doit tout. Non seulement il est président grâce à la France, mais c'est moi qui l'ai fait entrer dans la franc-maçonnerie. » Sous mes yeux, en quelques minutes et quelques mots, j'avais la démonstration implacable de ce qu'était la Françafrique. Notre pays était encore maître sur le continent africain.

## **Dans les années 70, déjà un appartement avenue Foch**

Quelque temps après, j'ai appris par un ami que Bongo, habitait 52, avenue Foch, que le rez-de-chaussée et le premier étage étaient occupés, lorsqu'il venait à Paris, par le président du Gabon et sa famille. L'appartement qui donnait également sur l'avenue Malakoff, juste en face du Palais Rose, était très spacieux. Une dizaine de personnes, voire plus, était souvent présente. Je me souviens aussi que la famille Bongo garait

ses véhicules sans trop respecter les règles de stationnement. La maréchaussée ne bronchait pas. C'était cela aussi la Françafrique. Le souverain gabonais avait la permission de tout faire, même des choses sans importance. Par une juste réciprocité, les Français présents au Gabon, ou dans n'importe quelle autre ex-colonie française, bénéficiaient ou plutôt s'arrogeaient des droits ou avantages parfois supérieurs aux anciens colonisés. Des années ont passé. Le président Bongo, « un brave type<sup>1</sup> », dira de lui le général de Gaulle, catapulté au pouvoir, en 1967, à l'âge de 32 ans, – par Foccart, l'indéboulonnable M. Afrique de 1960 à 1974 à l'Élysée, tiendra bon. Même avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, lorsque François Mitterrand nommera Jean-Pierre Cot à la tête du ministère de la Coopération un adversaire de la Françafrique... Cette nomination fut considérée comme une sorte de crime de lèse-Gabon. De lèse-Françafrique. Exit Cot rapidement. Après cette parenthèse, grâce aux réseaux socialo-maçonniques, de Roland Dumas à François de Grossouvre, en passant par Pierre Mauroy les relations franco-gabonaises redeviendront normales.

## **Le système Bongo**

Plus jeune chef d'État de la planète, lorsqu'il accède au pouvoir en 1967, Omar Bongo a, durant plus de 40 ans, dirigé le Gabon avant de laisser la place à son fils, Ali, en 2009, pour cause de décès. En quarante ans, ce petit pays, qui a joué un rôle non négligeable dans les affaires de l'Afrique, a accumulé les richesses grâce au pétrole pompé par Elf Gabon. Bongo a mis au point un système de redistribution qui lui a permis de se constituer des réseaux fidèles ainsi qu'une fortune qui dépasse largement le milliard de dollars. Une fortune placée dans des banques à l'étranger, investie dans l'immobilier, et utilisée pour mener grand train :

fréquentation d'hôtels de grand luxe, achats de berlines dernier cri et fréquentation des prestigieux joailliers.

## **Les comptes à la Citi Bank à New York : la fortune prend son envol**

C'est en 1970 que le président du Gabon commence à se constituer une fortune importante. Il ouvre un compte à la Citi Bank de New York. Très bien accueilli, il multiplie, dans les années qui suivent, l'ouverture de comptes dans les différents bureaux de la banque. De Bahreïn à Jersey au Luxembourg en passant par Londres, Paris et la Suisse<sup>2</sup>. Que ce soit des comptes courants, des fonds de placement, des dépôts à terme, ou des comptes d'investissement. La plupart des comptes, gérés à New York ont été ouverts au nom de Tendin Investments Ltd, une société-écran domiciliée aux Bahamas. Et rachetée par le président gabonais en 1985. Les comptes gérés à Paris le sont au nom d'une société-écran, appelée Leontine. À l'époque, aucune règle n'existe en matière de transactions internationales et le secret bancaire demeure un verrou inaliénable. Pas de danger que la justice ne bouge.

## **130 millions de dollars placés dans les différentes succursales de la Citi Bank**

En douze ans, entre 1985 et 1997, Bongo aura placé 130 millions de dollars dans ces différents établissements. Une manne qui provient directement du Gabon. Elle représente un peu plus de 8 % du budget de l'État. Au cours de ces douze ans de présence à la Citi Bank, le chef de l'État gabonais obtiendra beaucoup de facilités : prêts – jusqu'à

50 millions de dollars en 1994 –, découverts, etc. Jusqu'à ce que la banque, intriguée par des opérations peu orthodoxes, des découverts de plusieurs millions de dollars à la Citi Bank de Libreville, des retraits importants en espèces décide de jeter un œil sur les comptes de Bongo.

Le Sénat américain découvre l'étendue de la richesse du président gabonais. Ce dernier continue à placer son argent. À Monaco notamment.

## **5 millions de francs déposés à Monaco. En espèces.**

Pour être précis, c'est son épouse, Édith qui ouvre, en 1998, un compte à la Banque Internationale de Monaco. Nom de code : Yodes. Le 25 mars, un certain José J., qui ne sera jamais identifié, y effectue un virement de 5 millions de francs. Le 20 mai, le compte croît et embellit : 5 millions de francs puis 200 000 dollars y sont déposés dans la même journée. Six mois plus tard, Édith transfère 5 millions de son compte Yodes, sur un autre dénommé Yao, ouvert à la banque Monte Pasche à Monaco. Quelques jours plus tard, arrive sur ce compte Yao, 4 millions de francs. En ce milieu des années 90, Bongo multiplie les investissements dans la pierre. Il acquiert pour son fils Arthur, un appartement dans le XV<sup>e</sup> arrondissement pour 3 millions de francs. Puis un second, situé dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, destiné à un autre membre de sa famille. Prix : 5 280 000 francs. Le 28 avril 1997, nouvel achat, encore dans le XVI<sup>e</sup>, pour Grâce, l'une de ses filles. Coût : 3 millions de francs...

## **Quand l'affaire Elf prend le chemin du Gabon**

À cette époque, l'affaire Elf instruite par Eva Joly commence à faire des dégâts. Quasiment tous les jours, on parle des frasques de Loïk Le Floch-Prigent l'ex-président de la compagnie, d'Alfred Sirven son conseiller et âme damnée, tous deux soupçonnés d'avoir financé des élus de la République et quelques notables gabonais. En coulisses, à l'abri du grand public, on commence à parler d'un personnage énigmatique, inconnu du grand public. Il s'appelle André Tarallo. Masque d'empereur romain, c'est un ancien élève de l'ENA, ami de Jacques Chirac. Quand on aura ajouté qu'il est président d'Elf Gabon, on aura tout dit. Des rumeurs circulent. Laissant entendre que la magnifique propriété de Tarallo en Corse aurait, en réalité, pour propriétaire Omar Bongo. Que les comptes suisses dénommées Colette – le prénom de l'épouse de Tarallo – et Kourtas, gérés officiellement par le président d'Elf Gabon auraient pour bénéficiaire économique, Omar Bongo.

## **Omar-Eva, ce n'est pas le grand amour**

Ce dernier est furieux de voir s'étaler dans la presse toutes ses informations. Dans le collimateur, la juge Eva Joly, accusée de vouloir porter un coup fatal à la coopération franco-gabonaise... gaullo-gabonaise. À Libreville, Bongo écrit des articles dans le journal L'Union, sous le pseudonyme de « Makaya ». Il y déverse sa colère. Une colère qui atteint des sommets lorsqu'il apprend le 29 avril 1998 que des documents concernant André Tarallo ont été volés à la Brigade financière. Dans l'Union, « Makaya » s'en prend aux Français « qui recommencent à chercher des poux dans la tête du « préside ». « Les histoires d'Elf-Loïk LePlouc-Tarallo-Jaffré et leur « gonze norvégienne » Eva Joly, « cela commence à me taper sur le système. » Guère étonnant que les relations avec l'ami Chirac se détériorent. Bongo voudrait que tout s'arrête.

Impossible. Une instruction est en cours. Elle ne peut être stoppée. Aux États-Unis, le feuilleton Elf ne laisse pas indifférent.

## **Tarallo par ci, le Sénat américain par là : les comptes de Bongo sont fermés**

Quelques articles du Monde révèlent que les comptes suisses supposés appartenir à Tarallo ont été gelés. Le Sénat américain qui enquête sur les gymnastiques financières de Bongo à la Citi Bank s'inquiète de plus en plus. Finalement, ce que l'on redoutait survient : les comptes de Bongo sont fermés en 1999. Ils sont transférés dans d'autres établissements. Le chef de l'État du Gabon a le cuir épais. Passé le coup de coup de chauffe de l'affaire Elf, il assouvit la même passion : l'investissement dans la pierre. Elle ne se démentira pas. De la fin des années 90 jusqu'à sa mort en 2009, il multiplie les transactions immobilières, dans des proportions ahurissantes. Pour les réaliser, Bongo s'appuie sur un trio de choix : un notaire complaisant, installé dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement qui le conseille depuis 20 ans, une entreprise de décoration et une gérante de SCI, peu chatouilleuse sur les principes. Pour cerner le rôle de ces trois acteurs, un peu d'histoire – dont les dessous seront dénoués par l'enquête sur les Biens Mal Acquis – où nous allons croiser, furtivement, le roi du Maroc Hassan II et Bernard Tapie. Eh oui, c'est lui, le fougueux homme d'affaires, ancien président de l'OM et ex-ministre de la Ville de François Mitterrand.

## **Atelier 74 avec le roi Hassan II**

Le milieu des années 70 à Annecy. Là-bas règne une sommité en matière de décoration. Il emploie 400 personnes, réalise un milliard de francs de chiffre d'affaires et fait vivre, à lui tout seul, plus de 600 entreprises de la région. Il s'appelle André Paccard. Un brin mégalo, artiste génial, il fait la connaissance d'Hassan II grâce à un architecte. Entre ce dernier et André Paccard, la complicité est totale. Le premier lui confie d'importants travaux de décoration. Paccard s'installe au Maroc à la demande du souverain chérifien. En 1986, il exécute sa plus belle œuvre : le relookage de l'hôtel La Mamounia à Marrakech. Complicité de courte durée. Pour des raisons obscures, le souverain et le décorateur se brouillent. Pour Paccard, cette disgrâce constitue un choc. Sur le plan personnel, mais aussi financier. L'argent ne coule plus à flots à l'Atelier 74. Survient le dépôt de bilan et la vente de l'entreprise à Bernard Tapie. Qui met les pouces au bout d'un an. Elle ne compte plus que 50 salariés. Une nouvelle équipe est intronisée. Le président sera un dénommé Robert Faure associé à Daniel Mentrrier, ancien apporteur d'affaires d'André Paccard. Atelier 74 qui compte à l'époque comme client – mais tout petit –, Omar Bongo, prospecte de nouveaux marchés, notamment au Moyen-Orient. Désillusion : les déboires succèdent aux déboires dans cette région.

## **Atelier 74 avec Omar Bongo**

Du coup, Mentrrier tente de renouer les contacts du côté du Gabon. Il présente le savoir-faire d'Atelier 74 soit à des proches d'Omar Bongo, soit au président lui-même. Ce dernier est intéressé. Affaire conclue. Dès lors se met en place un mécanisme à la fois original et simple : Bongo ne règle jamais personnellement l'achat d'un appartement ou d'un hôtel particulier pas plus qu'il ne règle les travaux de décoration ou d'aménagement effectués par Atelier 74. Étonnant non ? Comme dans une publicité bien

connue, Atelier 74 s'occupe de tout. C'est en somme la tirelire du chef de l'État gabonais. Voici comment. D'abord, au nom du président, un de ses fidèles ou le représentant d'Atelier 74 au Gabon sollicite le Trésor public de l'État pour qu'il dépose des espèces sur le compte Atelier 74-Afrique ouvert à la BFGI – ex-BNP de Libreville. Dans un second temps, l'argent repart de la capitale gabonaise pour atterrir en France sur un compte d'Atelier74 à la BNP Paribas. Troisième temps, Atelier 74, via un chèque tiré sur son compte à la BNP Paribas, paie le bien mobilier puis le cas échéant règle le prix de la décoration. Le tour est joué : à aucun moment le nom d'Omar Bongo n'apparaît dans la transaction, signée devant notaire.

## **Atelier 74, la cagnotte de Bongo**

Dans deux transactions au moins, l'acheteur officiel sera une SCI, dénommée Émeraude, dirigée par une dame dont le nom a déjà été évoqué, Martine Dumont<sup>3</sup> qui se trouve être l'ex-compagne de Robert Faure. (La transaction peut avoir lieu, nous le verrons plus loin, via d'autres SCI.) Cela, c'est la théorie. La vérité officielle. Pas la vérité tout court. En effet, la SCI Émeraude ne débourse pas un centime, ce qui est peu orthodoxe, étrange et inédit. En réalité, le premier chèque qui sert à acquérir le bien, suivi d'un second qui règle les travaux d'aménagement, est tiré sur le compte d'Atelier 74. Et non sur celui de la SCI Émeraude. C'est ce qui se passe lorsque cette dernière est censée acquérir, en 1997, un hôtel particulier de 1 500 mètres carrés rue Dosne dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour 3 805 813 euros, et deux ans plus tard, une maison de maître à Nice, la Villa Saint-Ange pour 1 946 311 euros. Le coût des travaux et de rénovation s'élèvera à 6 704 817 euros pour l'hôtel particulier parisien et 9 420 714 euros pour la demeure de Nice. À chaque fois, le payeur est identique : Atelier 74. À chaque fois, Robert Faure est

présent. Normal : c'est lui qui signe le chèque. Devinette : qui sont les associés de la SCI Émeraude ? Édith et Omar Bongo. Quant à la gérante de la SCI Émeraude, Martine Dumont, elle ne devient en aucun cas propriétaire des deux biens. Elle joue le rôle de leurre. Chez le notaire, elle ne fait que pallier l'absence de M. et Mme Bongo.

## **Que fait Mme Dumont ?**

Au quotidien, le rôle de Martine Dumont tient à la fois du syndic, de la gouvernante et de l'intendante. Elle s'assure que tout fonctionne correctement : électricité, ascenseur. Elle s'occupe de la finition des chantiers et veille à la mise en place du linge de maison, des couverts. Mais uniquement pour Édith, l'épouse du président et de ses enfants. C'est la secrétaire de Bongo, Mme Dukouly, qui lui donne les instructions pour la bonne marche de la maison. Pour l'anecdote, Mme Dumont ne gère pas les repas servis au chef de l'État du Gabon. Et pour cause : lorsqu'il est de passage à Paris, il ne séjourne pas dans ses appartements ou hôtels particuliers. Il préfère dormir au Crillon où on lui sert déjeuners et dîners préparés avec de la nourriture « gabonaise » venant directement du Gabon.

## **Une VRP de Bongo dans l'immobilier**

Outre ce rôle de « surveillante générale » de la maison Bongo, Daniel Mentrrier, le président d'Atelier 74 confie à Martine Dumont une autre mission : la recherche dans Paris, d'appartements ou hôtels particuliers pouvant intéresser le président Bongo. Quand Mme Dumont dégote des affaires intéressantes, elle alerte Mentrrier qui s'envole dare-dare vers

Libreville pour alerter le président. En cas de feu vert, Mentrrier téléphone à Mme Dumont qui bloque l'affaire<sup>4</sup>. Bongo faisait alors, mais pas toujours, le voyage vers Paris. Les belles années pour L'Atelier 74 et le trio de choc Faure-Mentrrier-Dumont. Avec Omar Bongo il tient un client en or. Pas question de le lâcher.

## **Plus de 20 millions d'euros pour un hôtel particulier**

À la mi-2007 arrive une excellente nouvelle qui va faire gonfler le chiffre d'affaires – et les dividendes – d'Atelier 74. Nous sommes le 15 juin 2007. Ce jour-là, en l'étude de notre notaire habituel située avenue Victor Hugo dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, se déroule une vente peu banale. Sont présents, outre l'officier ministériel, six membres de la famille royale d'Arabie Saoudite, Bandar Bin Abdulaziz Saud, et Guy Johnson, gendre de Sassou-Nguesso. Et beau-frère par alliance de Bongo puisque son épouse, Joujou est la sœur d'Édith, l'épouse du président gabonais. (Voir [chapitre 7](#) « Le jackpot de Joujou ».)

Le bien en vente ? Un hôtel particulier situé rue de la Baume dans le 8<sup>e</sup>. Le prix ? 20 918 000 euros. Avec, à l'horizon des travaux de rénovation qui se chiffreront à 10 747 655 euros. Vous l'avez compris : le vendeur, c'est la famille d'Arabie Saoudite, le représentant de l'acheteur, Guy Johnson, gérant de la SCI de la Baume. Vous l'avez compris, ou à tout le moins vous en avez l'intuition : la SCI de La Baume a pour associés, Édith et Omar Bongo. Comme d'habitude, le vendeur, en guise de paiement des 20 millions d'euros, a droit à un chèque de banque d'Atelier 74, tiré sur la BNP Paribas. Cette technique est courante. Les acquisitions, toujours grâce aux espèces déposées à Libreville, par le président Bongo, se multiplient. Comme cet appartement avenue Niel dans le XVII<sup>e</sup>, acheté le 17 novembre 2006, pour Antoinette Tchibota, l'épouse de Sassou Nguesso. Le prix ?

2 544 137 euros. (Les familles Bongo et Sassou, on le sait, ont des liens très étroits.)

## **Omar Bongo, un client en or.**

Pour Atelier 74, le client Bongo rapporte gros. Si on y ajoute un gros chantier, celui de l'hôtel particulier (500 mètres carrés) de la rue Edmond Valentin dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, on presse que ces années 2000 ne furent pas une période de vaches maigres pour les actionnaires d'Atelier 74. Ou plutôt d'un seul, en l'occurrence Daniel Mentrrier, détenteur de 99,9 % des parts d'Atelier 74, depuis qu'il l'a racheté en 2007, à Robert Faure, pour 4 millions d'euros.

## **Atelier 74, une affaire en or.**

Surtout si l'on juge par les bénéfices engrangés. Les voici : au titre de l'exercice 2007, 2 150 000 euros ; au titre de l'exercice 2008, 3 170 000 euros au titre de l'exercice 2009, 1 530 000 euros ; au titre de l'exercice 2010, 1 424 000 euros. Soit au total, plus de 8 millions d'euros gagnés en 5 ans<sup>5</sup>. Dès lors, on comprend pourquoi Daniel Mentrrier n'ergotait pas sur son temps pour se rendre à Libreville, et présenter au président Bongo ses propositions de chantiers et décoration en tout genre. Si les gains de ce dernier laissent songeurs, d'autres chiffres sont tout aussi ahurissants.

## **33 millions d'euros déposés en espèces... pour des achats et rénovations d'appartements**

En effet, si l'on additionne la totalité des sommes déposées en espèces sur le compte de la BFGI à Libreville pour permettre à Omar Bongo de réaliser toutes les transactions et travaux de rénovation relatées ci-dessus – on arrive à la somme vertigineuse de 33 millions d'euros. En voici la répartition : 2000 : 762 244 euros ; 2001 : 2 927 020 euros ; 2002 : 1 089 700 euros ; 2003 : 457 347 euros ; 2004 : 1 981 837 euros ; 2005 : 263 736 euros ; 2006 : 167 983 euros ; 2007 : 26 024 571 euros. Soit au total, 33, 6 millions d'euros. Un chiffre qui bondit nettement si on tient compte d'une période plus large, celle de 1997 à 2009. En effet, selon les déclarations faites par l'expert-comptable d'Atelier 74 aux enquêteurs, nous arrivons à 52 millions d'euros.

Étrangement, ces versements d'espèces n'émeuvent guère Daniel Mentrrier. Il le reconnaît devant le juge Grouman : « Quand je suis arrivé au Gabon dans les années 80, le président et sa famille figuraient déjà, dans le magazine Forbes, parmi les grandes fortunes du monde. Je sais que lui et sa famille étaient actionnaires d'Elf et d'autres grandes sociétés. Ils possédaient par ailleurs un patrimoine immobilier important. » « Pourquoi feu le président Bongo a-t-il eu recours à ce financement atypique, questionne le magistrat ? Réponse (surprenante) de Mentrrier : « Pourquoi ? Je n'en sais rien, mais je sais qu'à l'époque, les règlements en espèces étaient légaux. »

## **Escapade à Nice, au quartier Cimiez**

Ce petit tour des hôtels particuliers, maisons de maître, appartements de grand luxe du propriétaire-président du Gabon laisse songeur. Le recensement n'est pas terminé. Si vous voulez affiner l'étendue du patrimoine immobilier d'Omar Bongo, faites un saut à Nice, ville qu'il affectionnait particulièrement. Une fois sur place, rejoignez le quartier de Cimiez, réputé pour son amphithéâtre romain, son musée Matisse et le célèbre hôtel Régina qui date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, où aimait séjourner la reine Victoria. C'est dans cet hôtel transformé en appartements, que Sassou Nguesso, propriétaire de l'un d'entre eux, organisera, le 26 juin 2010, en marge du sommet africain de Nice, une sacrée soirée, et un sacré dîner : salade du chef, caviar, escargots, langouste et champagne... Une fois passé le Regina, vous poursuivez et arrivez sur le boulevard Frédéric Sterling. Vous y êtes. Si vous êtes bien renseigné, vous pourrez jeter un œil sur les habitations d'Omar Bongo : la propriété dite du Val d'Or, composée d'un jardin d'agrément, d'un potager, d'une piscine et d'un terrain de 2 200 mètres carrés ; le Mas de l'Espérance, composé d'une maison de deux étages, d'un garage, d'une piscine et d'un jardin de 803 mètres carrés ; la Villa de l'Oliveraie, composée d'un étage, d'une piscine et d'un terrain de 2 730 mètres carrés ; une propriété dénommée La Madonnette qui se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un jardin de 685 mètres carrés ; Les Heures Claires, qui se compose d'un rez-de-chaussée élevé avec un terrain d'une surface de 523 mètres carrés ; enfin, la belle villa Lou Souvadou. Sans oublier quelques parcelles de terre, situées bien sûr à Cimiez. Ça peut servir pour y construire une maison. Le tour du propriétaire s'achève. Et avec lui, c'est le temps des questions. La principale : quel est le prix de ce patrimoine ? Eh bien, grâce aux actes notariés, datés du 12 novembre 2012, l'évaluation globale des biens ci-dessus dépasse légèrement les 7 millions d'euros<sup>6</sup>.

Ce milieu des années 2000 est décidément une période faste pour Omar Bongo. L'argent coule à flots. Le chef du clan est propriétaire d'une trentaine de biens immobiliers. On pourrait croire qu'une partie de la

famille serait de temps à autre, hébergée par le président. Y aurait-il des jalousies entre les membres de la même famille ?

## **Le clan Sassou aime La Réserve, le clan Bongo aussi**

À en juger par un rapport de l'OCRGDF, certains membres de la famille présidentielle, visiblement pas à court d'argent, ont leurs habitudes à La Réserve, cette luxueuse résidence, place du Trocadéro, fréquentée également par des membres du clan Sassou Nguesso. (Voir [chapitre 4](#).) On se frotte les yeux : de juillet 2007 à juillet 2009, une partie de la famille Bongo réglera 1 240 446 euros à la Réserve. Les clients ? Ils sont au nombre de six : les deux enfants de Jean Ping, l'ancien candidat à la présidentielle de 2016, ex-compagnon de Pascaline, trois enfants d'Omar Bongo et Pascaline. Olivia Bongo Estori sera la plus dépensière : 776 636 euros pour l'année 2008. Nesta Bongo Ping, fille de Jean Ping, sera plus raisonnable : pour six mois, elle déboursa 246 075 euros. Quant à Pascaline Bongo, qui ne passe que peu de nuitées à La Réserve, elle s'en tire avec à peine 38 000 euros. Question : qui règle ces nuitées ? Eh bien, toujours selon l'enquête de l'OCRDGF, nous assistons à une répétition de l'opération Atelier 74, décortiquée plus haut.

## **Une addition de 600 000 euros réglés à la Réserve par un avocat proche de Bongo**

En effet, la moitié environ des nuits passées à La Réserve n'est pas réglée par la famille Bongo, mais par un avocat parisien proche d'Omar Bongo, Me François Meyer. Le 6 juin 2008, ce dernier règle 110 000 euros ; le 22 janvier 2009, 30 000 euros ; le 4 mars 2009, 23 708 euros ; le 2 septembre 2009, 150 000 euros ; le 27 novembre 2011, 30 000 euros. Aux petits soins pour la famille Bongo, l'avocat va jusqu'à régler, à l'automne 2008, 260 000 euros en espèces. Une somme versée en coupures de 200 euros.

Cette vie facile, tous les membres de la famille Bongo en profitent. À des degrés divers. Le plus gâté, plutôt la plus gâtée ? Incontestablement, Pascaline Bongo, la directrice de cabinet d'Omar. Son père l'adore. Il apprécie son sens politique. Elle est informée de tout ce qui se passe au Palais présidentiel. Son frère, Ali, l'est beaucoup moins. Il doit se contenter du poste de ministre de la Défense. En attendant mieux.

## **Pascaline fait des folies pour des voitures...**

Omar adore la pierre. Une passion, on l'a vu. Pascaline en a une autre : elle craque pour les joailliers chez qui elle laisse des fortunes. Mais elle ne déteste pas les berlines rutilantes. Elle achète une Maybach en 2002 pour 424 477 euros, puis l'année suivante une Mercedes pour 124 743 euros. Elle aime aussi les beaux appartements. Elle en a trois à sa disposition. Immenses. Dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Mais ce qu'elle kiffe grave, selon le langage à la mode des jeunes, ce sont les bijoux, et surtout les montres. Ceux que vend la Maison Dubail, située à deux pas des Champs-Élysées. Une Maison vante la publicité, « qui cultive depuis deux générations une intime passion pour la beauté, l'éclat, les couleurs et la profondeur des pierres précieuses. » Pascaline est sous le

charme. Rien que pour la période 2006-2007, elle acquiert pour 1 372 925 euros de montres, boucles d'oreilles et autres pendentifs<sup>7</sup>.

## **... Et des folies pour des montres.**

Plus qu'une passion. Une soumission au luxe. Le 3 mars 2006, elle s'offre une montre Chopard or gris, sertie de diamants pour 19 000 euros ; une ne lui suffit pas, elle en prend une autre de marque Piaget pour 19 800 euros. Satisfaite de la Chopard, elle retourne le lendemain chez Dubail. Son choix se porte à nouveau sur une montre Chopard. Toujours gris or, mais ovale et sertie de baguettes en or. Prix : 64 584 euros. Le 21 juin, nouvelle visite. Et nouvelle acquisition d'une montre Chopard pour 49 036 euros. Le même jour, plaisir du changement, elle s'achète une Cartier Pasha en or gris serti de brillants pour 88 504 euros. Mais la fille d'Omar sait se montrer moins dispendieuse. Comme ce 9 novembre, où elle ne débourse que 5 609 euros pour une Rolex « day just » en acier sur bracelets. Ce 9 novembre 2006, Pascaline, de plus en plus accro, laissera un peu plus de 400 000 euros à la Maison Dubail. Toujours pour des montres Chopard... Son dernier achat se termine le 9 mars 2003. Nous arrivons au terme d'un an d'emplettes chez la Maison Dubail. C'est l'apothéose : ce jour-là, c'est une montre Piaget en or gris sertie de baguettes qui a la préférence de Pascaline. Le prix : 657 800 euros. Précision : tous les prix des différents objets cités ci-dessus sont bien sûr toutes taxes comprises ! Tout le clan Bongo, ou à tout le moins une grande partie, a ses habitudes à la Maison Dubail. Ainsi Sylvia, l'épouse d'Ali, aime aussi y faire un tour. Pas plus que sa belle-sœur, elle ne résiste à la tentation. Le 24 décembre 2006, elle achète une montre A. Lange et Sokne en or rose. Le prix : 73 554 euros. Après tout c'est normal ; nous sommes la veille du Noël. Pascaline raffole de Chopard ou de Piaget, Sylvia, l'épouse d'Ali, marque sa préférence pour

A. Lange et Sokne. Elle récidive trois ans plus tard, le 17 décembre 2009 en s'offrant une nouvelle A. Lange et Sokne. Prix : 163 015 euros. Toutes ces dépenses, cet argent qui coule à flots, cet argent qui n'est pas le fruit d'un labeur acharné, cet argent facile, cet argent qui corrompt, laissent un sentiment de malaise. Une partie non négligeable.

## **L'heure de la succession a sonné**

Près de dix ans ont passé depuis la mort d'Omar Bongo. Grâce à la notaire de Libreville et aux investigations de la justice française, on commence à avoir une idée précise de la fortune d'Omar Bongo : achats immobiliers aussi bien en France qu'au Gabon, comptes bancaires fiscaux, placements innombrables. L'heure est au partage. Oui, désormais, les 53 héritiers du « Doyen » veulent connaître avec exactitude la part de la fortune qui leur revient. Mais avant cela, il faut faire les comptes.

## **Réunion des héritiers... dans un hôtel plutôt modeste**

Une réunion entre les membres de la famille a eu lieu le 17 février 2014 à l'Étoile d'Or, un hôtel, soit dit en passant qui n'a rien à voir avec La Réserve du Trocadéro. Plutôt du genre provincial, idéal pour les noces et banquets. Deviendrait-on moins dépensier chez les Bongo ? Ce 17 février à 17 heures 55, ils sont tous présents, Pascaline en tête, les enfants d'Omar et des neveux et nièces. C'est Pascaline, en sa qualité de mandataire exclusive de la succession qui préside les débats. Un absent : son frère, Ali Bongo. Il s'est fait représenter par un notaire, Me Gey-Bekale. Absent peut-être, mais pas dormant. Incisif, nous le verrons, pour

affirmer ses prétentions. Pour le reste, 11 héritiers ont répondu présents, 11 ont donné un mandat et 3 ont manifesté leur hostilité à la réunion. La séance commence à 17 heures 55, après qu'une minute de silence a été observée pour trois membres de la famille Bongo disparues.

## **Une succession qui tourne autour de 500 millions d'euros. Avec ou sans les biens en France ?**

D'emblée, la notaire chargée de la succession, Me Lydie Relongoué, demande la plus grande discrétion sur ce dossier, en invitant les participants à ne divulguer aucune information sur le patrimoine du défunt président. Il est vrai que la révélation d'un chiffre tournant autour de 500 millions d'euros aurait de quoi émouvoir plus d'un Gabonais. Même si à Libreville et du côté des Gabonais de France et d'ailleurs, on sait depuis longtemps qu'Omar Bongo n'a jamais été un nécessaireux...

## **Premières anicroches**

Au cours de cette réunion, apparaissent, ici et là, quelques tiraillements entre les héritiers. C'est Anicet, frère cadet d'Ali, qui estime qu'il y a dans cette histoire d'héritage, les « Bongo protégés » et les « Bongo non protégés. » Mystérieux, Anicet n'en dit pas plus. Mais lorsqu'il annonce avoir reçu un avis d'expulsion de la résidence qu'il occupe à Franceville, de la part... d'Ali Bongo, on comprend qu'il y ait comme un froid. Douche tout aussi froide lorsque l'assistance apprend que, côté charges afférentes aux immeubles et appartements, elle devra déboursier 600 000 euros par an. Carrément la stupéfaction lorsque sont

évoqués les droits de succession : environ 20 millions d'euros. Et quand le notaire, Me Gey-Beka se met à lire la lettre d'Ali Bongo, on entre carrément dans une zone polaire : plus de doute quant aux intentions d'Ali Bongo. Après avoir entendu « qu'il a pris la décision de faire représenter ses intérêts dans la succession », l'assistance demeure interloquée en écoutant la suite : « [Je veux que] me soient communiquées copies exhaustives de l'intégralité des documents relatifs à la succession, permettant d'apprécier la situation active et passive de la succession, tant au Gabon en France que dans l'ensemble des autres pays et ce, quelles que soient les structures mises en place préalablement, par Omar Bongo. » Bref, on l'a compris, Ali Bongo ne sera pas un héritier dormant<sup>8</sup>. Comment le serait-il d'ailleurs avec l'avocate qui le conseille depuis des années, réputée pour sa ténacité à toute épreuve, Me Claude Dumont-Beghi<sup>9</sup> ?

## **Deux questions, un petit tour et on s'en va**

Après ce moment de stupeur déclenché par la lettre quasi comminatoire du président gabonais, passées quelques secondes de silences, c'est le temps des questions. Enfin, de deux questions seulement. Ainsi, Pamela, fille d'Omar se hasarde : « le logement que j'occupe étant trop étroit, puis-je habiter une villa de la succession, sans autorisation, comme le fait Ali Bongo, dans sa villa marocaine ? » Réponse sèche de Pascaline : « Il a eu mon autorisation. » Circulez, il n'y a rien à voir. Au tour de Raïssa Bongo : « Vous avez fait une réunion sur la succession d'Édith Bongo. Puis-je avoir des informations ? » Réponse tout aussi sèche du notaire d'Ali : « Ici, il s'agit de la succession d'Omar Bongo dont on parle. Pas celle d'Édith. Me Relongoué n'a pas à répondre. » Silence dans les rangs. Quelque temps après, est établi un procès-verbal de cette réunion, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle n'a guère été

consensuelle. Un PV instructif, car il permet d'avoir une vision, certes parcellaire, de la fortune de Bongo : environ 460 millions d'euros. Vision parcellaire, car ne sont pas mentionnés les revenus du pétrole et les actions détenues dans différentes multinationales. Comme ne sont pas comptabilisés les biens achetés en France.

## **Qui l'eût cru ? Hôtels, villas, immeubles, il y en a partout dans le pays.**

Qu'est-il évoqué ? D'abord, des hôtels, villas, immeubles dans les quatre régions les plus développées du pays. À savoir, l'Estuaire, le Haut-Ougoué, l'Ougoué-Maritime et le Woleu Ntem. Ce qui représenterait, selon un expert de la Cour d'appel de Libreville, un patrimoine de 360 millions d'euros. Figurent aussi dans la succession, les actions plus ou moins cachées, détenues dans une filiale de Veolia, la société d'Eau et d'Électricité du Gabon (SEEG), qui auraient rapporté 800 000 euros de dividendes sur les années 2010-2012<sup>10</sup>. À rajouter, la participation d'Omar Bongo dans une filiale de la BNP, qui lui aurait permis d'empocher pour la période 2010-2012 plus de 200 000 euros de bénéfices. Quoi d'autre ? Des comptes bancaires. Trois, au Gabon : à l'Union gabonaise de banque, la Banque internationale pour le commerce et l'industrie (BICIG) et la BGF Bank, dont le compte Bongo était crédité à sa mort de 3 millions d'euros. À Monaco, le président du Gabon avait également ses habitudes. Sa famille et lui-même détenaient trois comptes bancaires. En 2009, au décès d'Omar Bongo, le compte à la banque Martin Maurel, intitulé Sphynx, était crédité de 10 671 709 euros ; le compte à la banque Martin Maurel Saurel, intitulé Plexus affichait un solde positif d'un peu moins de 20 millions d'euros tandis que le compte à la BNP Paribas, sans dénomination celui-là, était positif à hauteur de 1,9 million d'euros.

## **Vous connaissez Delta Synergie ? Une caverne d'Ali Baba !**

Sur le PV de réunion, quatre ou cinq lignes attirent l'attention, bien que discrètes, sur les 8 pages du document. Oui, quelques lignes consacrées à une holding, Delta Synergie. Elles nous apprennent que deux avocats, Alain Fénéon et François Nouvion, s'attellent à la rédaction d'un audit sur cette holding, propriété du président Omar Bongo à hauteur de 37 % jusqu'à son décès en 2009. À partir de cette date, Pascaline et Ali en détiendront chacun près de 20 %, le reste revenant aux membres de la famille. Delta Synergie détient des participations dans une cinquantaine de sociétés. Seuls les initiés connaissent son existence. Début 2015, le rapport est terminé. 256 pages compactes. Top secret. Fabrice Arfi, journaliste à *Mediapart* parvient à en avoir la primeur. Il se livre, dans un long papier publié le 25 avril 2015 à son décryptage. Plus qu'édifiant.

## **Toute l'économie du Gabon sous la coupe d'Ali et Pascaline**

À donner le vertige. On découvre un pays dans lequel toute l'économie se trouve sous la coupe de Pascaline et d'Ali Bongo. On le pressentait. Mais quand cela est écrit noir sur blanc, le choc est rude : assurances, agroalimentaire, immobilier, aviation d'affaires, médias, vente de gaz et de pétrole, médicaments, BTP, textile, transport, dans chacun de ses secteurs, il y a la marque et l'empreinte Bongo.

## **Au Gabon, comme en Guinée Équatoriale, pas de conflit d'intérêts**

Parfois, la participation de Delta Synergie n'atteint que 10-12 %, souvent elle dépasse les 50 %. Et le rapport de se féliciter des dividendes élevés que rapporte cette holding pour le plus grand bonheur de la famille Bongo. Qu'importe si cette confusion des genres constitue la porte ouverte à tous les conflits d'intérêts et trafic d'influence ! Qu'importe, si comme l'écrit Fabrice Arfi, l'article 14 de la Constitution est foulé aux pieds... Une disposition qui stipule que les « fonctions de président de la République sont incompatibles avec l'exercice de toute activité à caractère lucratif. » La féodalité est toujours là. Seules les consciences des Gabonais ne sont pas encore la propriété de la famille Bongo. Il y en a un que cette machine à cash qu'est Delta Synergie, n'émeut pas. Mais pas du tout. C'est Yves-Fernand Manfoumbi, ancien ministre du Budget, désormais directeur général du bureau de coordination du Plan stratégique Gabon Émergent. Quelque temps après, en réponse à Mediapart, il déclare sur RFI : « Nous sommes dans un pays libéral et le droit des affaires ne s'oppose pas à ce qu'une famille possède des participations dans une entreprise. » Avant de préciser : « Delta Synergie n'est pas née avec Ali Bongo Odimba. Il n'en est pas le seul actionnaire et décisionnaire. Il s'inscrit dans une dynamique de rupture et je ne le vois pas approuver que Delta Synergie puisse s'approprier une partie de l'activité économique. »

## **La notaire jugée trop proche de Pascaline est dégagée**

Entre-temps, avant la révélation du contenu de l'audit sur Delta Synergie, et quelques mois après la réunion des héritiers Bongo de

février 2014, un coup de théâtre, à l'initiative d'Ali, a eu lieu : par une ordonnance de référé du 7 novembre 2014, prise par le Tribunal de Libreville, Lydie Relongoué a été débarquée. Elle ne s'occupe plus de la succession Bongo. Pour la remplacer, il a été fait appel à Estelle Brahim, également notaire à Libreville.

« Manque de transparence, d'impartialité, non-accomplissement des diligences » : tels sont les motifs qui ont entraîné la mise à pied de Maître Relongoué. Ce que souhaitait Ali Bongo qui gagne ainsi la première manche d'une bataille qui n'est pas terminée. L'atmosphère semble de plus en plus pesante, jalousies et rancœurs faisant leur œuvre. Ainsi, il semble qu'entre Pascaline et son frère, Ali ce ne soit pas l'entente cordiale, ceux-ci cherchant à instrumentaliser la nouvelle notaire. Plus le temps passe, plus apparaissent des craquements, de grosses fissures au sein des héritiers.

## **Nouvelle offensive sur la filiation d'Ali**

L'un d'entre eux, Onaïda Maïsha, demi-sœur d'Ali Bongo passe à l'attaque, le 27 janvier 2016, dans Le Parisien, en soutenant que ce dernier n'est pas le fils d'Omar, mais un enfant adopté. Il serait né au Biafra et serait nigérian. Une thèse déjà évoquée par Pierre Péan<sup>11</sup>.

Laquelle remet en cause l'authenticité de l'acte de naissance n° 47 du 10 février 1959, issu des Archives du service central d'état civil de Nantes. Si tel est le cas, Bongo ne pourrait plus être candidat à la présidence de la République. En effet, pour être candidat à la magistrature suprême, il faut, selon la Constitution, être né de père et de mère gabonaise.

Il y a maintenant près de quatre ans que s'est déroulée la réunion d'information sur la succession de Bongo à l'hôtel. Rien ne semble avoir bougé. Aussi, Me Bourdon, l'avocat de Transprence Internationale France, s'inquiète. Il est patent, selon lui, que certains héritiers retardent la

succession pour échapper à la justice. Aussi a-t-il demandé au juge Dominique Blanc, qui a pris la suite de Le Loire et Grouman, de convoquer Pascaline Bongo pour qu'elle s'explique sur les conditions dans lesquelles elle a acquis ses trois appartements. Et, par quel miracle, elle s'est offerte pour plus d'un million de montres et de bijoux.

## **Cinq pages denses qui décryptent le système Pascaline**

L'impatience de Me Bourdon n'est guère surprenante. Il a dû lire la lettre anonyme de trois pages adressée aux juges Le Loire et Grouman par un informateur anonyme. Cinq pages denses qui décortiquent tout le système de corruption mis en place au Gabon. Visiblement, l'auteur de cette lettre se situe au cœur même du pouvoir, tant ses informations semblent rigoureuses. Qu'écrit-il ? D'abord, il distingue deux périodes dans l'exercice du pouvoir à Libreville. La première porte sur l'avant 2 009, celle où Pascaline Bongo, en tant que directrice de cabinet de son père joue un rôle clé. La seconde commence après 2009, lorsque Ali Bongo succède à son père Omar. En réalité, la lettre est exclusivement consacrée à la période Omar Bongo.

La première période est marquée par la toute-puissance de Pascaline, qui « en tant que directrice de cabinet de son père, devient le véritable chef d'orchestre des réseaux financiers, pétroliers et dans des entreprises ayant un quelconque intérêt avec le Gabon. » À cette époque, elle peut compter sur une chaîne d'affidés, généralement en poste au Ministère des Finances qui lui permet – dicit l'auteur de la lettre – « de disposer des ressources de l'État à volonté. »

Toujours selon cet informateur, ils seraient au nombre de huit. Il précise : « Les richesses immenses de ces derniers en avoirs bancaires, en

investissements immobiliers et à travers leurs parcs automobiles sont immenses. »

## **Ministre de la Défense, Ali Bongo « a peu accès aux fonds publics »**

Puis il cite une demi-douzaine de personnalités, parmi lesquels trois avocats français parfaitement au courant de ces pratiques. Toujours sur cette période, Ali Bongo, qui n'est que ministre de la Défense a « peu accès aux fonds du Trésor public. » Et la lettre de préciser que dans ce ministère, les personnages-clés sont Maixent Accrombessi et son épouse Évelyne. Elle ajoute que les trafics et autres malversations financières se déroulent surtout à l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG). Et l'auteur d'exhorter les juges à enquêter sur les « folies quotidiennes » qui s'y passent. Et de citer dix-sept noms, dénommés « les braqueurs de la République » parfaitement informés de ces pratiques. Que penser d'une telle lettre ? On ne peut la prendre pour argent comptant, c'est une évidence. La justice doit vérifier les allégations. Ce qui porte à croire qu'il y a du vrai, c'est que le volet consacré au marché de vêtements militaires a été pour une très large part validée par l'enquête judiciaire.

(Voir [chapitre 9](#) pour le volet corruption et vêtements militaires)

## **La tension monte dans le pays et Ali se prélassé à Marbella**

Quelle que soit la suite des événements, Ali Bongo traverse une zone de turbulence d'où il a du mal à sortir. D'abord, le voici de plus en plus contesté par une partie de la population gabonaise qui supporte mal son

train de vie dispendieux et qui mène une politique répressive à l'égard de l'opposition. Le 5 juillet dernier, alors qu'a été instauré un programme d'austérité drastique pour tous les Gabonais, on a pu voir des photos d'Ali Bongo, de sa femme Sylvia et de son fils en train de se prélasser sur la plage de Santa Petronila à Marbella, ce qui sera du plus mauvais effet. Marbella, c'est le symbole de la jet-set. Du show-biz. Insupportable pour un Gabonais qui vit avec à peine 50 dollars par mois. Ajoutez à cela la remise en cause de la filiation d'Ali Bongo, qui s'il était réel, pourrait remettre en cause une éventuelle candidature à la présidence, le spectre de poursuites devant la Cour pénale internationale (CPI) et la guerre au bazooka, qui l'oppose à l'entrepreneur franco-italien Guido Santullo pour des marchés routiers, affirme-t-il, loin d'être entièrement payés et on se dit que les temps pourraient être difficiles pour le chef de l'État gabonais.

Cette bataille pourrait coûter cher à l'État gabonais s'il était contraint de vendre le magnifique hôtel particulier propriété de la famille Pozzo di Borgo qu'il avait acquis en 2010. Dans des conditions controversées. Révélations.

---

1. Né en 1935 dans le petit village de Lewaï, dans le Haut-Ogooué, Bongo est mort le 9 juin 2009 dans une clinique de Catalogne. Prénommé Albert, le jeune Bongo perd son père à l'âge de 7 ans, puis sa mère à 12. Plus tard, fonctionnaire des PTT, il sera aussi membre des services de renseignements. En 1967, lorsqu'il prend le pouvoir et succède à Léon M'ba, Bongo, personnage politique en pleine ascension, occupe le poste de vice-président. Voir dans *Jeune Afrique* du 15 juin 2009, l'article très complet de François Soudan : « Vivre (et mourir) au pouvoir ».

2. Voir dans *L'Express* du 8 juin 2000, « Les famoureux comptes secrets d'Omar Bongo » par l'auteur.

3. En principe, le poste de gérante de la SCI Émeraude devait revenir à Pascaline, la fille aînée du chef de l'État gabonais. En raison du statut diplomatique dont bénéficiait Pascaline qui rendait impossible sa nomination, une solution de remplacement a été trouvée. Martine Dumont a donc été nommée gérante de la SCI Émeraude. Avant de travailler pour la famille Bongo, Martine Dumont a été employée d'une famille très connue au Gabon, la famille Myboto. Chantal Myboto a entretenu une liaison avec Omar Bongo et a eu une fille avec ce dernier. Le père de Chantal, Zacharie, est un homme politique, président du Parti

démocratique gabonais de 1972 à 1990. Opposant au régime actuel, il a réalisé 6,5 % des suffrages lors de l'élection présidentielle de 2005.

4. Voir le PV d'audition de Martine Dumont le 11 avril 2013 dans les locaux de l'OCRGDF.

5. Ces chiffres sont ceux soumis par le juge René Grouman à Daniel Mentrrier lors de son interrogatoire de première comparution le 4 septembre 2014. Dans son rapport de synthèse du 15 septembre 2011, le commandant Rapaz livre des chiffres légèrement inférieurs. Ce qui n'a rien d'anormal, les investigations s'étant affinées au fil des mois.

6. Selon un rapport de synthèse de l'OCRGDF daté du 17 mai 2017 qui recense le patrimoine immobilier d'Omar Bongo, l'acquisition de ses six villas de Nice s'est étalée de 1971 à 1998. Si l'on en croit les experts, les plus-values réalisées au fil du temps sont loin d'être négligeables. Ainsi, la villa Val d'Or acquise le 29 mars 1971 pour 1 200 000 francs, était estimée en 2010 par un expert à 3 276 000 euros. La villa Lou Souvadou achetée 1 300 000 francs le 31 août 1976 a été expertisée en 2010 à 1 172 000 euros. La villa Les Heures Claires acquise 300 000 francs le 6 mars 1974 a été estimée en 2010, à 679 000 euros. Précision : les six villas de Nice ont été saisies par la justice.

7. Voir le PV de synthèse du 15 décembre 2011 sur les achats de bijoux et de montres chez la Maison Dubail par Pascaline Bongo et d'autres membres de la famille.

8. Pourtant, devant l'exaspération d'une partie de la population face à l'immense fortune qui devrait revenir à Ali Bongo, ce dernier aurait envisagé un temps, de transférer celle-ci à une Fondation spécialisée dans le domaine de la santé. Hélas, ce projet très généreux ne semble plus à l'ordre du jour.

9. Pugnace, entêtée, assurément Me Dumont-Beghi l'est. Sans ses qualités, elle n'aurait pas réussi à faire ouvrir une information judiciaire pour fraude fiscale et abus de confiance visant son beau-fils, Guy Wildenstein, fils de Daniel le célèbre marchand de tableaux. Une procédure qui vit le jour grâce aussi à la deuxième épouse de Daniel Wildenstein, Sylvia Roth-Wildenstein dont Me Dumont-Beghi était l'avocate. Relaxé en première instance, en 2017, Guy Wildenstein attend un second procès, le Parquet national financier ayant interjeté appel.

10. À la suite d'un conflit avec le Gabon, Veolia a été priée de partir. C'est à la suite de plusieurs découvertes que le gouvernement a pris cette décision. D'abord on s'est aperçu que la quasi-totalité des sites SEEG étaient contaminés par les déchets pétroliers. Mais surtout, la facturation de Veolia a été jugée beaucoup trop élevée. Ce départ repose-t-il sur des motifs sérieux ou s'agit-il d'une mesure de rétorsion en lien avec l'affaire des Biens Mal Acquis ?

11. Voir le livre de Pierre PÉAN, *Nouvelles Affaires Africaines*, Fayard 2014.

## CHAPITRE 9

# Ali Bongo, mauvais payeur ?

---

*La folie de l'État gabonais : l'achat, en 2010, d'un hôtel particulier, propriété dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, de la famille Pozzo di Borgo. Une folie à 77 millions d'euros. Aujourd'hui, la justice l'a saisi. Motif : le Gabon n'aurait pas réglé des paiements dus à deux entrepreneurs. Un litige qui porte sur des dizaines de millions d'euros. Ali Bongo va-t-il être contraint de vendre ce bien prestigieux ?*

\*

C'est l'histoire d'un chef d'État qui souhaite devenir propriétaire d'un des plus beaux hôtels particuliers de la capitale : celui de la famille Pozzo di Borgo, installée au 49 et 51, rue de l'Université dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Vœu exaucé : le 21 avril 2010, l'État du Gabon entre en possession de ce lieu magnifique pour 77 millions d'euros versés à la célèbre famille Pozzo di Borgo. Somme à laquelle s'ajoutent 3 794 000 euros de commissions pour les deux agences qui sont intervenus dans la transaction. Une opération qui se réalise, du côté du Gabon, via un montage jugé peu orthodoxe par bon nombre de professionnels.

À la joie du président Ali Bongo fait place quelques années plus tard, une déconvenue doublée d'une belle colère. La raison ? Un entrepreneur

franco-italien, Guido Santullo, qui a réalisé, dans les années 2010-2012, la construction de routes, de ponts, d'écoles pour l'État, n'a été que très partiellement payé alors que le travail a été fait. Et bien fait. C'est ce qu'il affirme. Aussi, en 2015, a-t-il demandé et obtenu la saisie à titre conservatoire de l'hôtel particulier. Un Tribunal arbitral est désormais saisi. Santullo réclame le paiement de son travail, soit environ 100 millions d'euros, sans compter les intérêts de retard, ce qui représenterait environ 400 millions. Se profile alors une guerre destinée à être longue entre le Gabon et le chef d'entreprise. Jusqu'à ce coup de théâtre : le 27 août 2018, Santullo, 82 ans, meurt à Gaeta en Italie. Le combat va-t-il cesser, faute de combattant ? Pas le moins du monde, car l'épouse de l'entrepreneur, Karen, et ses quatre enfants, sont bien décidés à reprendre le flambeau.

## **Interrogations autour du rôle d'un intime d'Ali Bongo**

Reprenons. Au printemps 2010 donc, deux SCI, la SCI Val and Co et la SCI 49-51 rue de l'Université (Paris 7<sup>e</sup>) dont le gérant est un membre de la famille Pozzo di Borgo, cèdent leurs parts à l'État du Gabon. Un intime d'Ali Bongo, qui est aussi son directeur de cabinet, Maixent Accrombessi est nommé gérant des deux SCI. Un personnage controversé sur lequel nous reviendrons.

Cet hôtel, construit au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'architecte Pierre Cailleteau, appelé à l'origine, hôtel des Maisons, prend par la suite le nom d'hôtel Soyencourt lorsque la famille du même patronyme l'acquiert en 1732. Sous la Révolution, le bâtiment est confisqué. Sous l'Empire, il est affecté au ministère des Cultes. En 1836, il change de mains pour tomber dans celles du comte Charles Pozzo di Borgo, aristocrate corse, ennemi notoire de Napoléon Bonaparte.

## **Acheter un hôtel particulier 77 millions d'euros... Pour quoi faire ?**

Charles donne son nom à l'hôtel qui aura un temps, le couturier Karl Lagerfeld comme locataire. Jusqu'à ce que le Gabon en devienne le propriétaire. Pour en faire quoi ? Le président Bongo, qui juge les locaux de l'ambassade à Paris sans doute trop petits, songe y regrouper les services, y installer le département économique et en faire un lieu de halte pour les diplomates et hauts fonctionnaires gabonais lors de leur séjour à Paris. Ne serait-ce pas voir trop grand quand on sait que la surface du bâtiment est de 5487 mètres carrés ?

À peine l'acquisition est-elle rendue officielle, le 19 mai 2010, que l'opposition gabonaise, s'agite et se pose des questions. Quel intérêt l'État gabonais a-t-il à acheter un tel hôtel ? Cette acquisition n'est-elle pas un leurre pour masquer la véritable identité du propriétaire ? Ali Bongo n'utilise-t-il par l'État comme paravent, pour profiter, à titre personnel de l'hôtel Pozzo di Borgo ?

Il y aurait là une astuce pour échapper aux investigations des deux juges parisiens sur Les Biens Mal Acquis. Pour l'heure, disons-le, il n'y a pas le commencement d'une preuve à ces supputations.

## **Un profil contrasté**

Ce qui intrigue, c'est la présence de Maixent Accrombessi, agent immobilier de profession, directeur du cabinet du président Bongo. Pourquoi a-t-il été nommé gérant des SCI ? On le soupçonne d'un tas de coups tordus sur lesquels la presse d'opposition gabonaise aime s'étendre. On le compare à Raspoutine. C'est dire la cote de popularité dont il jouit dans le pays. C'est ainsi : Accrombessi a les faveurs du prince. Ce dernier

ne lui a-t-il pas donné une procuration, l'autorisant, pour l'achat de l'hôtel particulier, à agir en son nom ? Étrange : ce rôle, en principe aurait dû être dévolu à l'ambassadrice du Gabon à Paris ou au ministre des Affaires étrangères. Étrange encore : les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires, suite à la cession, sont paraphés par Maixent Accombressi. Alors qu'il eut été logique qu'elles le soient par le ministre du Budget, Blaise Loembe. Comment ne pas se dire que derrière cette vente, il y a un loup ? Comment ne pas penser que l'on a voulu écarter le gouvernement, et monter cette opération entre deux larrons<sup>1</sup> ? Passent les années. Pour un peu, on aurait oublié Accombressi et son côté sulfureux. À dire vrai, on ne peut l'oublier. Lui en tout cas ne peut se faire oublier. Voilà qu'il ressurgit quasiment coup sur coup dans des histoires qui ne trouvent pas seulement leur place dans la rubrique fait divers.

En 2014, Accombressi voit son nom cité en compagnie d'Ali Bongo dans une affaire de transfert de fonds vers les États-Unis. Bongo avait l'habitude d'avoir recours à deux passeurs pour transporter de l'argent du Gabon vers l'Amérique. Le premier, Joseph Zslavik, lobbyiste de profession, avait travaillé, dans le passé, pour Omar Bongo ; le second, Derek Ashby, était coiffeur de son état. Entre 2010 et 2013, le duo aurait transbahuté 8 millions de dollars du Gabon aux États-Unis. À quelles fins ? Pour les dépenses personnelles d'Ali et aider financièrement son ancienne épouse, Inge Collins avec laquelle il sera marié une dizaine d'années<sup>2</sup>. Fin 2015, coucou : revoilà Accombressi. Il aurait touché une commission de 2 millions d'euros dans le cadre d'un marché de vêtements militaires conclu entre l'entreprise Marck et le ministère de la Défense du Gabon<sup>3</sup>. Il échappe à l'incarcération, car il réussit à montrer au juge Le Loire, une « lettre de mission » qui montre qu'il peut bénéficier de l'immunité diplomatique.

Qu'il semble loin, le temps où Accombressi croyait – peut-être – pouvoir s'installer dans un lieu chargé d'histoire ! Désormais, plus personne ne peut y pénétrer. Il a été saisi. À cause de cet entrepreneur franco-italien que nous avons évoqué plus haut, Guido Santullo. Si

Accombressi peut faire figure d'épine dans le pied d'Ali Bongo, le souvenir de Santullo, mort le 27 août 2018, à Gaeta (Italie), sa ville natale, demeure un boulet. En effet, sa veuve Karen, et ses quatre enfants sont bien décidés à poursuivre le combat de l'entrepreneur. Aussi, ils ne renonceront pas à la procédure arbitrale afin d'obtenir 400 millions d'euros de l'État gabonais. C'est leur priorité.

Voilà qui promet une poursuite des hostilités entre la famille Santullo et Ali Bongo. D'autant que ce dernier, qui a porté plainte en Suisse pour corruption et blanchiment contre l'entrepreneur et fait saisir ses comptes bancaires, ne lâchera rien. Certes, en raison du décès de Santullo, l'action publique à son encontre est éteinte... Mais il semble, en cet automne 2018, que le parquet de Genève souhaite poursuivre ses investigations<sup>4</sup>. Retour sur un feuilleton souvent violent où chaque camp ne semble prêt ni au compromis ni à une trêve.

Pourtant, tout avait bien commencé entre Ali Bongo et Guido Santullo. Dans les années 2009-2010, le Gabon, qui a conscience du mauvais état des infrastructures routières, fait appel à Guido Santullo, patron de l'entreprise de BTP Sericom. Ce dernier, d'origine italienne, un peu plus de 70 ans à l'époque, autodidacte, – il aime dire qu'il possède à peine son certificat d'études et qu'il est issu d'une famille de 14 enfants – est très connu en Afrique. C'est un bâtisseur. Il a travaillé au Bénin et surtout en Guinée Conakry. Affaire conclue.

## **Au départ, tout va bien... Par la suite tout se gâte.**

Santullo, via son groupement, Sericom, signe en 2010, selon la procédure d'entente directe, dans le cadre du Plan Stratégique Gabon Émergent, onze marchés. Parmi ceux-ci : la construction d'une route entre Tchibanga et Mayumba, ainsi qu'un pont routier et ferroviaire sur la

Banio ; l'édification de l'École de formation des officiers d'active à Mandilou ; la réparation et la reconstruction du pont sur le Komo à Kango ; les travaux de construction de la voirie d'Akieni ; les travaux d'aménagement des voiries du lotissement Hippocampe à Franceville, etc. Les marchés sont signés sans que l'État gabonais n'y trouve rien à redire. Galopent les semaines. Santullo doit recevoir quelques paiements. Rien ne vient. Tant et si bien que d'amicale, consensuelle, la relation entre l'État gabonais et Santullo devient conflictuelle. Les autorités trouvent que les chantiers sont de mauvaise qualité. En juillet 2015, Santullo, exaspéré par les fins de non-recevoir du Gabon, tape un grand coup sur la table.

## **Santullo menace Ali Bongo**

Dans une lettre adressée à Ali Bongo, publiée par le journal « L'Aube », il menace de saisir les instances internationales afin de recouvrer sa créance. Dans cette missive, le franco-italien recense les sites qui posent problème. L'école de formation des officiers de Mandibu ? « Elle est achevée depuis un an, écrit Santullo. Or, nous avons perçu à peine 35 % du montant des travaux (dernier règlement effectué en mai 2013). » L'entrepreneur rappelle au président Bongo que « l'école de Mandibu est régulièrement filmée et présentée par ses services de presse pour louer votre politique, mais en omettant de souligner que c'est à mes dépens. » Le pont de Mayemba ? « La classe politique est unanime, le pont attendu a été mis en service le 20 juin 2014 en votre présence. » Seulement voilà : « l'État me doit toujours 24 milliards de francs CFA. » La route Ndendé-Mouila ? « Moins de 10 % du marché a été réglé. » « Je vous avais pourtant alerté des difficultés. Vous ne m'avez jamais répondu. Vous ne m'avez jamais proposé de solution », poursuit Santullo. Il termine, amer : « Je regrette que mon entreprise soit punie pour avoir cru en votre politique et l'avoir suivie. » Aussi, lui annonce-t-il qu'il arrête tous ses

chantiers et qu'il envisage de saisir un Tribunal arbitral. La clause est prévue pour sept marchés sur onze.

En décembre 2016, le Gabon ne règle plus rien du tout. À peine 20 % du montant des onze marchés, selon Santullo, ont été honorés par l'État gabonais. Dans un mémoire, les avocats du Gabon affirment que les parties seraient convenues de la compétence exclusive des juridictions étatiques gabonaises pour traiter des différends issus des marchés. Faux et archifaux, répète Santullo. Le point de non-retour est atteint.

## **La botte secrète pour abattre Santullo : on l'accuse de corruption**

Finalemment, le Tribunal arbitral est accepté par le Gabon. Chaque partie désigne son arbitre : pour Santullo, Charles Jarrosson, professeur de droit à Paris II ; pour le Gabon, l'avocat parisien Barton Legum, tandis que Sébastien Besson, avocat au barreau de Genève se voit confier la présidence du Tribunal. Trois pointures à la réputation internationale. Serait-ce suffisant pour détendre l'atmosphère ? Pas le moins du monde. Car du côté de Libreville, on a trouvé la botte secrète qui devrait freiner les ardeurs de ce gêneur de Santullo. Elle porte un nom : corruption. Et l'État gabonais d'accuser un ministre de s'être laissé soudoyer par un employé de Santullo venu lui déposer un sac rempli de billets de banque. Or c'est faux. Techniquement, un individu, seul, sans être accompagné, ne peut franchir le bureau dudit ministre. Ce n'est pas tout : les cercles proches d'Ali Bongo font savoir haut et fort, qu'un salarié de chez Santullo, Francis Martial Wassienne a été incarcéré pour corruption. Accusation infondée, rétorque-t-on dans l'entourage du franco-italien : ce Francis Martial n'a jamais participé à la moindre négociation relative à l'attribution des marchés. Pourtant, cet employé, qui n'a pu s'enfuir du Gabon, aurait moisi de longs mois en prison après une arrestation

arbitraire. Que dire aussi des allégations distillées contre Gilles-Rodrigue Bongo ? Le groupe lui aurait fait cadeau d'une Toyota d'une valeur de 50 000 euros... C'est vrai. Sauf qu'il n'y a rien de délictueux. Et pour cause : la fourniture de véhicules constitue une obligation contractuelle inscrite dans le 10e marché, celui relatif aux travaux d'aménagement de la route Mouila-Ndende. Elle prévoit en effet, « que lors du démarrage de ce chantier, le Groupement Santullo achète trois véhicules Diesel tout terrain, climatisés double cabine, afin de permettre la surveillance des travaux par l'entreprise attributaire du marché de travaux ». Étant entendu que ces véhicules resteront propriété de l'administration. Bref, ce soupçon de corruption ne repose sur rien. Si le Groupement n'a fourni qu'un seul véhicule, au lieu de trois, c'est uniquement, selon Santullo, en raison de l'accumulation de lourds arriérés de paiement.

## **Pourquoi cette remise en cause des marchés six ou sept ans après leur réalisation ?**

L'attitude du Gabon surprend d'autant plus que les marchés remontent à 2010-2012, et que leur remise en cause intervient six ou sept ans après leur signature. Incompréhensible, l'attitude du Gabon ; la Cour des comptes, elle-même, a délivré un satisfecit au groupe du BTP. Une note émanant du Plan Stratégique Gabon Émergent, dresse un bilan identique sur les infrastructures routières : « Entre 2009 et 2016, le Gabon a considérablement renforcé son réseau routier. 672 kilomètres de routes bitumées ont été construits et finalisés sur 11 tronçons, soit une augmentation de 75 % du réseau routier bitumé national. [...] En plus de ces réseaux routiers finalisés, 9 autres réseaux routiers sont en cours de construction, pour un linéaire de 641 kilomètres. [...] La finalisation de

ces tronçons en 2020 dotera le Gabon d'un réseau routier de 2213 kilomètres, soit plus du double du réseau trouvé en 2009. » Si le groupement Santullo avait bâclé son travail, construit des routes s'éventrant à la moindre pluie, aménagé des lotissements dénigrés par la population, les lignes citées ci-dessus auraient-elles été écrites ? Depuis dix-huit ou dix-neuf mois, les relations entre le Gabon et le groupe Santullo continuent de se dégrader, le second faisant l'objet de tracasseries administratives de plus en plus pressantes et de moins en moins espacées dans le temps.

## **Menaces, intimidations, perquisitions : Santullo ne souffle pas une minute**

Toutes ses initiatives ont été déclenchées à la suite du mémoire déposé le 15 mars 2017, par Guido Santullo devant le Tribunal arbitral... Un mémoire extrêmement sévère pour le Gabon. Qui reprend les griefs déjà lancés contre contre lui. À son tour ce dernier se rebiffe. Il ne laisse plus souffler l'entrepreneur. Dès le 20 mars, une lettre de la direction générale de la Contre-Ingérence et de la Sécurité militaire lui réclame des documents concernant les travaux de réhabilitation du pont de Kango. Le lendemain, c'est autour de la Direction générale des impôts de se manifester. Neuf jours plus tard, rebelote : les Impôts préviennent Santullo qu'il doit s'acquitter de son dû. Le 24 avril, la Sécurité militaire convoque un des cadres de chez Santullo, mais sans lui en préciser le motif. Le 12 mai, le journal Le Nouveau Gabon, proche du pouvoir, annonce que le parquet de Libreville va ouvrir une enquête sur le groupement. La guerre des nerfs commence. Ou plutôt continue. Les 29 et 30 mai, des policiers se présentent dans les locaux du groupement. Le lendemain, 31 mai, nouvel accès de fièvre : quatre policiers refont un tour dans l'immeuble du groupement. Ils exigent que l'ensemble du personnel

présente ses cartes d'identité... Dans un premier temps, les policiers s'étaient présentés comme des douaniers ! N'ayant rien découvert de suspect, ils s'en retournent... Mais en emportant des ordinateurs. Santullo alerte le Tribunal arbitral sur ces perquisitions illégales. Plus les jours passent, plus la situation se gâte. Elle devient intenable. Les menaces succèdent aux pressions. Le personnel a peur. Chaque jour, il aperçoit des hommes en armes dans les escaliers des tours Santullo. Plusieurs membres de la direction du groupement quittent le Gabon. Au mois de juillet, Santullo se voit coller une nouvelle affaire sur le dos : une importation illégale de ciment et le non-paiement d'une dette douanière. La presse en fait ses choux gras. Le 17 juillet 2017, Guido Santullo donne sa version des faits dans l'hebdomadaire L'Aube : « Le Gabon est un pays policier où tout se sait. Mes relations sont tendues avec l'État gabonais depuis plusieurs mois. Dans un tel contexte, voilà que Guido Santullo réussit à tromper tout le monde en important 20 000 tonnes de ciment ? Non, soyons sérieux ! Le penser, le croire... C'est tout simplement pathétique. À la vérité, je ne suis ni de près ni de loin, concerné par cette opération. »

C'est bien connu, la meilleure défense c'est l'attaque. L'État gabonais ne se prive pas de le faire. Cette stratégie sera-t-elle payante ? C'est une autre paire de manches. Le Tribunal arbitral est informé des violentes passes d'armes qui voient s'affronter Bongo et Santullo. Quel effet cela aura-t-il sur la sentence qui pourrait intervenir vers la fin de l'année. C'est vrai que Santullo, personnage hors norme peut en irriter plus d'un. Témoin, son comportement qui s'apparente à des bravades mal maîtrisées. Ainsi, le 24 avril 2017, dans un hebdomadaire du nord de la France, Les Échos du nord, il se laisse aller à quelques confidences. Déclarant, qu'à l'occasion des législatives, le 17 décembre 2011, il a donné une somme de 50 milliards de francs CFA au ministre de la Santé, Léon Nzouba. Ajoutant lui avoir offert une très importante quantité de marbre. Une interview pas très habile : tout le monde tombe sur Santullo. Lequel fait marche arrière. « Je n'ai jamais offert un centime à une autorité gabonaise », déclare-t-il à

Jeune Afrique le 15 mai 2017. Le recul en politique, c'est toujours maladroit. L'homme d'affaires se croit obligé de dire qu'il a mis ses deux Falcon 900 à la disposition de l'ancien ministre des Infrastructures, Magloire N'Gambia. Ces propos sont maladroits. La présidence en profite pour ne plus lâcher Santullo. C'est la dernière ligne droite avant la sentence du Tribunal arbitral. Qui l'emportera ? Difficile de le prédire. Il est sûr que Bongo risque gros. Pensez donc, il pourrait devoir régler 400 millions d'euros à Santullo. Une somme qui pourrait s'ajouter aux 77 millions d'euros sorties des caisses de l'État pour s'offrir ce caprice qu'était l'hôtel particulier Pozzo di Borgo. Résultat ? Une perte sèche pour l'État gabonais de près de 500 millions d'euros. Vous avez bien lu ? 500 millions, c'est le montant estimé de la succession d'Omar Bongo, seulement pour ses biens et entreprises acquis au Gabon. Nous n'en sommes pas encore là. D'autant que le 18 mars 2018, le Tribunal arbitral a rendu une sentence provisoire qui a fait l'effet de la douche froide sur le groupe Santullo : il a décidé qu'il n'y avait pas lieu de payer certaines factures réclamées. Comme celles ayant trait au pont de Kango, à la route Mouila-Ndendlé ou à la route Akieni-Onga. Le Tribunal a également estimé que quatre des onze contrats qui lui étaient soumis ne relevaient pas de sa compétence. Conséquence : Guido Santullo devra se tourner du côté des juridictions gabonaises... Dernier point gênant pour l'entrepreneur : le Tribunal examinera, à la demande du Gabon, la question de la nullité de certains contrats. Une décision qui trouve sa source dans des faits de corruption apparus lors de la passation desdits contrats.

En ces temps perturbés à Libreville, où le climat est anxiogène constatent les observateurs, cet épisode « Pozzo di Borgo » peut laisser des traces et remobiliser une opposition prête à dégainer à la première occasion. Une certitude : personne aujourd'hui ne peut prévoir qui de cette rugueuse bataille sortira vainqueur, les deux camps n'ayant qu'un objectif, tuer l'autre... Au moins au sens figuré.

Affaire Santullo. Affaire Accrombessi. Succession d'Omar Bongo. Sa filiation remise en cause. Rapports tendus avec Pascaline. Affaire des Biens Mal Acquis. Cela fait beaucoup pour un seul homme, fut-il président de la République. « Que les journalistes arrêtent d'écrire, que les juges arrêtent d'enquêter » répète-t-il. Il n'est pas sûr qu'il soit écouté...

---

1. À l'époque, les deux hommes sont très liés. Ces derniers temps, leurs relations auraient pris plutôt l'allure d'un chemin en zigzag que d'une ligne droite. Un jour, Accrombessi se trouve au firmament, un autre plus bas que terre. Ce fut le cas, semble-t-il, au début de l'été 2018, lorsqu'il est hospitalisé au Maroc. Sur son lit, il est tétanisé. Il craint d'être assassiné par des proches du président. Fantasma ? Réalité ? Atmosphère shakespearienne qui régnerait au Gabon ? Aujourd'hui tout irait mieux : Maixent a été promu numéro 3 du régime.

2. Voir le *Wall Street Journal* du 25 février 2014. C'est ce journal qui a révélé ces mouvements de fonds. L'affaire démarre en 2013 lorsque les douanes découvrent dans les bagages de Derek Ashby, dont l'avion vient d'atterrir à Los Angeles, 150 000 dollars en liquide. Ashby, qui avait coiffé Inge Collins avant son mariage en 1994, déclarera qu'il devait remettre cette somme à l'ex-épouse d'Ali Bongo. Le *Wall Street Journal* raconte que depuis 2000, Inge Collins aurait reçu des millions de dollars, tantôt en espèces de Zslavik et Ashby, tantôt par des virements provenant de son ex-mari. En France, Zslavik a fait l'objet de deux déclarations de soupçons au Tracfin au début des années 90 et en 2013. Il est aujourd'hui introuvable.

3. Cette affaire, sur le plan judiciaire, a comme point de départ une lettre anonyme parvenue aux deux juges le 13 mars 2015. Après avoir détaillé les relations entre Ali Bongo et sa sœur Pascaline, l'auteur de la lettre écrivait : « Nous vous invitons à regarder les relations entre Maixent Accrombessi, y compris par sociétés-écrans, et le groupe de M. Belin Philippe, de la société Marck, fabricant d'équipement militaire. » L'auteur poursuit : « IL est établi que ce dernier, homme d'affaires français, jouit d'un monopole sans précédent sur la logistique de Défense du Gabon et rétribue Accrombessi. » Le courrier se termine : « L'autre personnage central dans la sortie des fonds du ministère de la Défense sous Ali Bongo et auprès de l'État gabonais, aujourd'hui Saydou Kayne ». Les deux juges ont suivi le conseil de ce corbeau. Ils ont vérifié. Tout était vrai dans la dénonciation. Huit mois plus tard, en novembre 2015 ce petit monde était mis en examen pour corruption : Accombressi, Philippe Belin et Saydou Kayne. Ce dernier, homme d'affaires d'origine sénégalaise, est soupçonné à l'occasion du contrat passé avec Marck d'avoir perçu 300 000dollars, versés sur le compte à Monaco d'une de ces sociétés, la SITP.

4. Pour compliquer un peu plus cette histoire, selon *La Lettre du Continent*, un nouvel acteur est apparu, fin janvier 2018, dans ce dossier : le groupe Kontinental. Lui aussi, selon son président Frédéric Bérenger, aurait été floué par l'État gabonais qui ne l'aurait pas entièrement payé lors du projet de construction, dans les années 2010-2012, de 5 000 logements sociaux, à 27 kilomètres au nord de Libreville. Du coup, le patron de Kontinental a demandé à son tour, et obtenu, la saisie d'une partie du capital social de la SCI propriétaire de l'hôtel particulier Pozzo di Borgo – détenu, rappelons-le, par l'État gabonais. Se trouvant au

deuxième rang des créanciers, Kontinental risque de patienter un peu plus longtemps que le groupe Santullo-Sericom pour, le cas échéant, recouvrer sa créance.